



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 5 - Numéro 46

21 novembre 2008



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2008

ISSN 17104149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	4
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	6
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers	47
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	128
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	

4.6 Autres décisions	
5. Institutions financières	140
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés des valeurs	143
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Régime de l'autorité principale	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation et organismes d'autorégulation	301
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation et des OAR	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviations :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDRVM :	Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autorégulation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
1°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>F.D. De Leuw & Associés inc.</i> et <i>Francis Daniel De Leuw</i> (McMillan Binch, Meldensohn, avocats)	2006-026	Alain Gélinas Gerald La Haye	21 novembre 2008, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs, retrait des droits conférés par l'inscription, blâme & pénalité administrative [LVM-152, 265, 273 & 273.1]	À la suite de l'audience du 20 novembre 2008
2°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>MF Global Canada Cie</i> (intimée)	2008-030	Alain Gélinas	26 novembre 2008, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-158 et 273.1]	À la suite de l'audience du 7 octobre 2008
3°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion Cristallin inc.</i> (intimée)	2008-037	Alain Gélinas	27 novembre 2008, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-158 et 273.1]	À la suite de la demande d'audience du 3 novembre et de l'avis d'audience du 4 novembre 2008 <i>Audience pro forma</i>
4°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Corporation de Valeurs mobilières Dundee</i> (Heenan Blaikie, avocats) (intimée)	2008-029	Alain Gélinas	27 novembre 2008, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-158 et 273.1]	À la suite de l'audience du 7 octobre 2008 et de la remise du 4 novembre 2008

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
5°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	1 ^{er} décembre 2008, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 5 novembre 2008 Audience <i>pro forma</i>
6°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion de Capital Triglobal inc.</i> et <i>Société de gestion de fortune Triglobal inc.</i> et <i>Themistoklis Papadopoulos</i> et <i>Anna Papathanasiou</i> et <i>Franco Mignacca</i> et <i>Joseph Jekkel</i> et <i>PNB Management inc.</i> et <i>Mario Bright</i> et <i>Focus Management inc.</i> et <i>Ivest Fund Ltd</i> et <i>Kevin Coombes</i> et <i>3769682 Canada Inc.</i> (intimés) et <i>Interactive Brokers</i> et <i>Banque CIBC</i> et <i>Groupe Financier Banque TD</i> et	2007-033	Alain Gélinas	2 décembre 2008, 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250, 2 ^e al.]	À la suite de l'avis d'audience du 14 novembre 2008

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	BNP Parisbas (Canada) et Jean Robillard, ès qualités d'administrateur provisoire de Gestion de capital Triglobal inc.(mises en cause)					
7°	Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Future Growth Group inc. et Future Growth Fund Limited et Future Growth Market Neutral Equity Fund Limited et Future Growth World Fund et Adrian Samuel Leemhuis (intimés)	2008-013	Alain Gélinas	3 décembre 2008, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265]	À la suite des audiences <i>pro forma</i> des 2, 20 mai, 26 juin et 28 août 2008 <i>Audience pro forma</i>
8°	Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Louis-Robert Lemire (intimé) (Yarosky, Daviault & Isaacs, avocats)	2008-028	Alain Gélinas Claude St Pierre	3 décembre 2008, 9 h 30	Interdiction d'opérations sur valeurs [LVM-265] Demande d'audience de l'intimé	À la suite de la décision du 9 septembre 2008 et de l'audience du 6 octobre 2008 et de la remise du 6 novembre 2008 <i>Audience pro forma</i>
9°	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs	2008-038	Alain Gélinas	10 décembre 2008,	Demande de révision d'une décision d'un organisme d'autorégulation	À la suite de la demande du 3 novembre 2008, de l'avis d'audience du 11 novembre

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>mobilières (OCRCVM) c. Stéphane Rail (intimé) (Heenan Blaikie, avocats)</i>		Claude St Pierre	9 h 30	[LVM-322]	2008, de la remise du 14 novembre et de l'avis d'audience du 17 novembre 2008
10°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Liz Perez Villarreal (intimée)</i>	2008-005	Alain Gélinas	16 décembre 2008, 9 h 30	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 9 octobre 2008 Audience <i>pro forma</i>
11°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Elliott Page Limitée (Financière Manuvie)</i>	2008-023	Alain Gélinas	18 décembre 2008, 9 h 30	Demande de blâme et de pénalité administrative [LVM 273 et 273.1]	À la suite de l'audience et de la remise du 29 octobre 2008
12°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Bernard Dionne et Jean-Marc Leblond et Mathieu Truchon et Michel Beaulieu (Heenan Blaikie, avocats) et BMO Nesbitt Burns Ltée (Ogilvy Renault, avocats) (int.)</i>	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	19 décembre 2008, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008 Audience <i>pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
13°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Claude Cajolet</i> (intimé)	2008-035	Alain Gélinas Claude St Pierre	19 décembre 2008, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008 <i>Audience pro forma</i>
14°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion de Capital Triglobal inc.</i> et <i>Société de gestion de fortune Triglobal inc.</i> et <i>Themistoklis Papadopoulos</i> et <i>Anna Papathanasiou</i> et <i>Franco Mignacca</i> et <i>Joseph Jekkel</i> et <i>PNB Management inc.</i> et <i>Mario Bright</i> et <i>Focus Management inc.</i> et <i>Ivest Fund Ltd</i> et <i>Kevin Coombes</i> et <i>3769682 Canada Inc.</i> (intimés) et <i>Interactive Brokers</i> et <i>Banque CIBC</i> et <i>Groupe Financier Banque TD</i> et <i>BNP Parisbas (Canada)</i> (mises en cause)	2007-033	Alain Gélinas	21 janvier 2009, 9 h 30	Blocage, interdiction d'opération sur valeurs, interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs et recommandation au ministre de nommer un administrateur provisoire [LVM-249, 257, 265, et 266] Demande d'audience de Franco Mignacca et de Joseph Jekkel	À la suite de l'audience du 23 septembre 2008

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
15°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion de Capital Triglobal inc.</i> et <i>Société de gestion de fortune Triglobal inc.</i> et <i>Themistoklis Papadopoulos</i> et <i>Anna Papathanasiou</i> et <i>Franco Mignacca</i> et <i>Joseph Jekkel</i> et <i>PNB Management inc.</i> et <i>Mario Bright</i> et <i>Focus Management inc.</i> et <i>Ivest Fund Ltd</i> et <i>Kevin Coombes</i> et <i>3769682 Canada Inc.</i> (intimés) et <i>Interactive Brokers</i> et <i>Banque CIBC</i> et <i>Groupe Financier Banque TD</i> et <i>BNP Parisbas (Canada)</i> (mises en cause)	2007-033	Alain Gélinas	22 janvier 2009, 9 h 30	Blocage, interdiction d'opération sur valeurs, interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs et recommandation au ministre de nommer un administrateur provisoire [LVM-249, 257, 265, et 266] Demande d'audience de Franco Mignacca et de Joseph Jekkel	À la suite de l'audience du 21 janvier 2009
16	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion de Capital Triglobal inc.</i> et <i>Société de gestion de fortune</i>	2007-033	Alain Gélinas	23 janvier 2009, 9 h 30	Blocage, interdiction d'opération sur valeurs, interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs et recommandation au ministre de nommer un administrateur provisoire	À la suite de l'audience du 22 janvier 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>Triglobal inc. et Themistoklis Papadopoulos et Anna Papathanasiou et Franco Mignacca et Joseph Jekkel et PNB Management inc. et Mario Bright et Focus Management inc. et Ivest Fund Ltd et Kevin Coombes et 3769682 Canada Inc. (intimés) et Interactive Brokers et Banque CIBC et Groupe Financier Banque TD et BNP Parisbas (Canada) (mises en cause)</i>				nommer un administrateur provisoire [LVM-249, 257, 265, et 266] Demande d'audience de Franco Mignacca et de Joseph Jekkel	

Le 21 novembre 2008

Salle d'audience : Salle *Paul Fortugno*
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^e Cathy Jalbert, au Secrétariat à l'adresse suivante :

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211
Courriel : secretariat@bdrvm.com www.bdrvm.com

2.2 DÉCISIONS

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2008-033

DÉCISION N° : 2008-033-004

DATE : le 17 novembre 2008

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS

DANS L'AFFAIRE DE LA DEMANDE DE L'AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS, DEMANDERESSE,
RELATIVE À LA VENTE À DÉCOUVERT

ORDONNANCE D'INTERDICTION D'OPÉRATION SUR VALEURS
[Arts. 265 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1) et art.
93 (6°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*
(L.R.Q., chap. A-33.2)]

M^e Richard Proulx
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 19 septembre 2008

DÉCISION

Le 19 septembre 2008, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande à l'effet de prononcer une interdiction d'opération sur valeurs *ex parte* pour empêcher toute personne d'effectuer une vente à découvert sur les titres des émetteurs dont la liste était annexée à sa demande (Annexe A), le tout en vertu de l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec¹ et de l'article 93 (6°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*².

Cette demande a été présentée en vertu de l'article 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*³ selon lequel il est loisible au Bureau de prononcer une décision affectant défavorablement les droits d'une personne sans audition préalable, lorsqu'un motif impérieux le requiert.

Il est à noter qu'à cet égard, l'Autorité a déposé avec sa demande l'affidavit requis par l'article 19 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*⁴, en vertu duquel une demande fondée sur des motifs impérieux doit être accompagnée d'une déclaration sous serment écrite à l'appui des faits de la demande et des motifs impérieux.

Des copies conformes de la demande de l'Autorité, de l'Annexe A de la demande et de la déclaration sous serment sont annexées à la présente décision. Faisant suite à cette demande, le Bureau a, le même jour tenu une audience *ex parte* à son siège. Le Bureau rappelle d'abord les faits qui ont été allégués par l'Autorité dans sa demande du mois de septembre, ainsi que les arguments à l'appui de celle-ci.

LES FAITS DE LA DEMANDE

1. La Securities and Exchange Commission (ci-après la « *S.E.C.* ») des États-Unis a prononcé le 18 septembre 2008 une ordonnance intitulée « *Emergency order pursuant to section 12(k)(2) of the*

¹. L.R.Q., c. V-1.1.

². L.R.Q., c. A-33.2.

³. Précitée, note 1.

⁴. R.R.Q., V-1.1, r. 0.1.3.

Securities Exchange Act of 1934 taking temporary action to respond to market developments »⁵, visant les émetteurs précisés à ladite ordonnance.

2. Cette ordonnance a été prononcée en raison du « *continued potential of sudden and excessive fluctuations of securities prices and disruption in the functioning of the securities markets that could threaten fair and orderly markets* »⁶.
3. Plusieurs des émetteurs visés par cette décision sont des émetteurs intercotés sur les marchés financiers canadiens et certains ont leur siège social au Québec.
4. Le 19 septembre 2008, la Financial Service Authority (ci-après la « F.S.A. ») du Royaume-Uni a adopté une règle intitulée « *Short Selling (No2) Instrument 2008* »⁷, sensiblement au même effet.
5. Les autres autorités canadiennes en valeurs mobilières s'apprêtent incessamment à rendre une décision similaire à celle rendue par la SEC.
6. L'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁸ énonce;

« Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières peut interdire à une personne toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs.

Il peut également interdire à une personne ou à une catégorie de personnes toute activité reliée à des opérations sur une valeur donnée.

Dans le cas d'une omission de déposer ou de fournir, conformément aux conditions et modalités déterminées par règlement, l'information périodique au sujet de l'activité et des affaires internes d'un émetteur ou toute autre information requise d'un émetteur ou d'une autre personne par règlement, le pouvoir d'interdire à une personne toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs est exercée par l'Autorité ».

À l'appui de sa demande, l'Autorité a soumis les arguments suivants :

- a. Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières possède la juridiction pour prononcer cette interdiction d'opération sur valeurs.
- b. Il est dans l'intérêt public pour la protection des investisseurs et le bon fonctionnement des marchés financiers que le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières prononce une interdiction d'opération sur valeurs en vertu de l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁹ pour les motifs ci-haut mentionnés.
- c. Il est impérieux pour la protection des investisseurs et le bon fonctionnement des marchés financiers, notamment pour prévenir l'arbitrage réglementaire, que le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières prononce sa décision sans audition préalable conformément à l'article 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁰ pour les motifs ci-haut mentionnés.

L'Autorité a demandé au Bureau de prononcer une décision interdisant la vente à découvert, mais avec les exceptions suivantes :

- (a) Tout teneur de marché [au sens du paragraphe 1.1, des *Règles universelles d'intégrité du marché* («RUIM»)¹¹] peut effectuer des opérations conformément à la règle 3.1 des RUIM, alinéas 2(a), (b), (d) et (h);
- (b) Quiconque effectue une vente à découvert sur tout titre négocié de tout émetteur mentionné à

⁵. *Emergency order pursuant to section 12(k)(2) of the Securities Exchange Act of 1934 taking temporary action to respond to market developments*, Release N° 34-58592, 4 pages and Appendix A.

⁶. *Id.*, 1.

⁷. Financial Services Authority, *Communiqué – FSA statement on short positions in financial stocks*, FSA/PN/102/2008, 18 September 2008, 2 pages; *Short Selling (No 2) Instrument 2008*, FSA2008/50, 18 September 2008, 1 page; Annex A and B; FSA amended list, as at 19 September 2008, of UK incorporated banks and insurers in connection with SHORT SELLING (NO 2) INSTRUMENT 2008, 1 page.

⁸. Précitée, note 1.

⁹. *Ibid.*

¹⁰. *Ibid.*

¹¹. Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, *Règles universelles d'intégrité du marché* («RUIM»).

l'annexe A en raison de l'exercice ou de la cession automatique d'une option sur actions détenue avant la prise d'effet de la présente décision en raison de l'expiration de l'option; et

- (c) Les teneurs d'options sont dispensés de l'application de la présente décision jusqu'à 23h59 le 22 septembre 2008 lorsqu'ils vendent à découvert dans le cadre d'activités de teneur de marché et de couverture de bonne foi directement liées à des activités de teneur de marché des instruments dérivés de bonne foi sur les titres cotés d'un émetteur mentionné à l'annexe A.

Les émetteurs mentionnés à l'Annexe A de la demande de l'Autorité sont les suivants :

•	Aberdeen Asia-Pacific Income Investment Company Ltd.	-	FAP
•	Bank of Montreal	-	BMO
•	Bank of Nova Scotia (The)	-	BNS
•	Canadian Imperial Bank of Commerce	-	CM
•	Fairfax Financial Holdings Limited	-	FFH
•	Kingsway Financial Services Inc.		KFS
•	Manulife Financial Corporation	-	MFC
•	Quest Capital Corp.	-	QC
•	Royal Bank of Canada	-	RY
•	Sun Life Financial Inc.	-	SLF
•	Thomas Weisel Partners Group Inc.	-	TWP
•	Toronto-Dominion Bank (The)	-	TD
•	Merrill Lynch and Co., Canada Ltd.	-	MLC

L'AUDIENCE DU 19 SEPTEMBRE 2008

LA PREUVE DE L'AUTORITE

Au cours de l'audience *ex parte* du 19 septembre 2008, le procureur de l'Autorité a fait entendre le témoignage de M. Pierre Bernier, vice-président exécutif de l'Autorité des marchés financiers. Ce dernier a d'abord témoigné à l'effet que la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis a prononcé une décision datée du 18 septembre 2008¹²; cette décision visait les institutions financières aux États-Unis afin d'empêcher les ventes à découvert et des baisses de prix importantes; il s'agit, a-t-il ajouté, de stabiliser le marché aux États-Unis.

Il a également déposé un second document en preuve, à savoir un communiqué de presse de la *Financial Services Authority* du Royaume-Uni¹³; ce document, daté du 18 septembre 2008, annonçait que l'Autorité britannique entendait modifier le *Code of Market Conduct* « *to prohibit the active creation of increase of net short positions in publicly quoted financial companies from midnight tonight* ¹⁴ ». Le témoin a ajouté que l'intervention de cet organisme s'inscrivait dans une initiative du G-7 pour que la décision américaine énoncée plus haut soit appliquée dans d'autres pays.

M. Bernier a indiqué qu'au Canada, d'autres autorités de réglementation financière ont discuté entre elles et ont déterminé que les titres intercotés (« *interlisted* ») devaient également être visés par une décision d'interdiction d'opération sur valeurs, pour en empêcher la vente à découvert et pour que des individus ne puissent profiter des avantages réglementaires.

Il a insisté qu'il y avait urgence d'agir pour protéger le public, en empêchant que ne soit effectuée ce genre de transaction.

Il a référé à la liste des entreprises à être visées par l'interdiction demandée et dont les actions sont intercotées au Canada et aux États-Unis. Cette liste, a-t-il dit, pourra être modifiée si cela s'avère nécessaire. Il a demandé à ce que cette interdiction soit valide jusqu'au 3 octobre 2008.

Il a indiqué que la demande de l'Autorité prévoyait certaines exceptions mais que celles-ci ne visaient qu'à permettre que certaines opérations en cours puissent se terminer et dispenser certains détenteurs

¹². Précitée, note 5.

¹³. Précitée, note 7.

¹⁴. *Ibid.*

d'options de l'application de la décision demandée pour une journée. Pour le reste, cette décision devrait contenir les mêmes conclusions que la décision prononcée par la S.E.C. américaine et qui seront aussi présentes dans les décisions canadiennes à intervenir.

Enfin, le procureur de l'Autorité a rappelé au Bureau la demande de l'Autorité pour qu'il prononce une décision en vertu de l'article 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières* (R.R.Q., c. V-1.1, r.0.1.3) pour un mode spécial de signification par communiqué de presse. Il a également demandé au tribunal, considérant la situation présente, d'émettre sa décision d'urgence et de façon verbale, les motifs étant à suivre, afin que l'Autorité puisse émettre un communiqué de presse le plus rapidement possible; cela est dû au fait que d'autres autorités canadiennes de valeurs mobilières attendent la décision du Bureau dont elles apprendront la teneur par publication de ce communiqué de presse.

LA DECISION VERBALE DU BUREAU

Suite à l'audience du Bureau du 19 septembre et après un court délibéré, le Bureau a rendu une décision verbale dont le texte est reproduit ci-après :

Décision no 2008-033-001

Considérant que la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1) vise à assurer le bon fonctionnement du marché;

Considérant la situation actuelle des marchés;

Considérant la décision de la Securities and Exchange Commission, de la Financial Services Authority et de la position prise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières;

Considérant le témoignage de M. Bernier et la preuve de l'Autorité;

Considérant qu'une approche concertée est souhaitable dans le présent dossier;

En conséquence, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières accorde la requête telle que demandée et autorise la signification de la décision par communiqué de presse ou par tout autre moyen déterminé par l'A.M.F.

Les motifs écrits sont à suivre.

L'ANALYSE

On peut définir la vente à découvert comme suit :

« Short selling involves a sale of a security that the seller does not own or that is consummated by the delivery of a security borrowed by or on behalf of the seller.¹⁵ »

La vente à découvert a été soigneusement définie dans un texte adopté d'abord par la société Services de réglementation du marché Inc., un organisme d'autorégulation reconnu par l'Autorité des marchés financiers. Ce texte est intitulé *Règles universelles d'intégrité du marché* («RUIM»)¹⁶ et cette société « a mis sur pied des règles universelles d'intégrité du marché qui représentent un ensemble commun de règles de négociation applicables à tous les marchés de titres de participation canadiens. Celles-ci ont pour but d'assurer aux épargnants que les transactions sont faites équitablement.¹⁷ ».

Ces règles sont maintenant intégrées à la réglementation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (O.C.R.C.V.M.). On y retrouve la définition de la vente à découvert à l'article 1 – *Définition et interprétation* de ces règles :

« *vente à découvert* Vente d'un titre, autre qu'un instrument dérivé, dont le vendeur n'est pas encore propriétaire, directement ou par l'entremise d'un mandataire ou d'un

¹⁵ Securities and Exchange Commission, "Naked" Short Selling Antifraud Rule, 17 CFR, Part 240, 61667.

¹⁶ Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, *Règles universelles d'intégrité du marché* («RUIM»), précitée note 11.

¹⁷ Carole Turcotte, *Le droit des valeurs mobilières*, Les Éditions Yvon Blais Inc., Cowansville, 2005, 57-58.

fiduciaire, et, à cette fin, un vendeur est réputé être propriétaire d'un titre si, selon le cas :

- a) il a acheté le titre ou s'est engagé à le faire par contrat inconditionnel, mais ne l'a pas encore reçu;
- b) il a déposé un autre titre pour le convertir ou l'échanger ou a donné des directives irrévocables de conversion ou d'échange de cet autre titre;
- c) il est titulaire d'une option lui permettant d'acquérir le titre et a levé l'option;
- d) il est titulaire d'un droit ou d'un bon de souscription lui permettant de souscrire le titre et il a exercé le droit ou le bon de souscription;
- e) il vend un titre dans le cadre d'une transaction sur titres vendus avant l'émission et il s'est engagé par contrat, contraignant pour les deux parties et conditionné uniquement par l'émission ou le placement du titre, à acheter ce titre,

cependant, un vendeur n'est pas réputé être propriétaire d'un titre dans les cas suivants :

- f) le vendeur a emprunté le titre à remettre au règlement de la transaction et il n'est pas par ailleurs réputé être propriétaire du titre au sens de la présente définition;
- g) le titre que le vendeur détient est assujéti à une restriction à la vente imposée par les lois sur les valeurs mobilières applicables, une bourse ou un SCDO à titre de condition à l'inscription;
- h) la date de règlement ou d'émission relativement :
 - (i) à un contrat d'achat inconditionnel,
 - (ii) au dépôt d'un titre pour le convertir ou l'échanger,
 - (iii) à la levée d'une option,
 - (iv) à l'exercice d'un droit ou d'un bon de souscription

serait, dans le cours normal, postérieure à la date en vue du règlement de la vente. »

Le Bureau est tout à fait conscient du contexte dans lequel se trouvent les marchés financiers au moment où l'Autorité lui adresse sa demande *ex parte* d'interdiction d'opération sur valeurs. Après avoir pris connaissance de la décision américaine qui a été soumise par la demanderesse¹⁸, notre tribunal ne peut qu'être d'accord avec l'évaluation de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis à cet égard.

Déjà en juillet 2008, craignant des mouvements de prix artificiels fondés sur de fausses rumeurs relatives à des institutions financières et autres émetteurs, cette dernière était déjà intervenue pour prévenir ce qu'on qualifie de « "naked" short selling¹⁹ » et avait prononcé une ordonnance d'urgence à cet égard²⁰. Mais les inquiétudes de la S.E.C. ont été modifiées par le fait des nouveaux développements survenus dans les marchés :

« Our concerns, however, are no longer limited to just the financial institutions that were the subject of the July Emergency Order. Recent market conditions have made us concerned that short selling in the securities of a wider range of financial

¹⁸ . Précitée, note 5.

¹⁹ . « In a "naked" short sale, a seller does not borrow or arrange to borrow securities in time to make delivery to the buyer within the standard three-day settlement period. As a result, the seller fails to deliver securities to the buyer when delivery is due (known as a "fail" or a "fail to deliver"). Sellers sometimes intentionally fail to deliver securities as part of a scheme to manipulate the price of a security, or possibly to avoid borrowing costs associated with short sale. », dans, Securities and Exchange Commission, "Naked" Short Selling Antifraud Rule, précité, note 15, 61667.

²⁰ . U.S. Securities and Exchange Commission, *SEC Enhances Investor Protections Against Naked Short Selling*, N° 2008-143, July 15, 2008, 2 pages.

institutions may be causing sudden and excessive fluctuations of the prices of such securities in such a manner so as to threaten fair and orderly markets.²¹»

L'organisme américain s'est à juste titre inquiété de la dégradation des marchés aux États-Unis et a exprimé cette inquiétude en agissant comme il l'a fait. En un temps de décroissance des marchés et de perte de valeurs des titres, il a estimé qu'il était préférable d'adopter une approche prudente face à une telle pratique.

Craignant une crise de confiance susceptible d'affecter la liquidité et même la viabilité des émetteurs et les effets que cela pourrait avoir sur le marché en général, la S.E.C. « *has concluded that there continues to exist the potential of sudden and excessive fluctuations of securities prices generally and disruption in the functioning of the securities markets that could threaten fair and orderly markets.*²² ».

La S.E.C. a donc décidé de prononcer une décision interdisant la vente à découvert des titres négociés des institutions financières qui sont désignées dans la susdite décision. Le motif invoqué dans le dispositif est le suivant :

« In these unusual and extraordinary circumstances, we have concluded that, to prevent substantial disruption in the securities markets, temporarily prohibiting any person from effecting a short sale in the publicly traded securities of certain financial firms, which entities are identified in Appendix A ("Included Financial Firms"), is in the public interest and for the protection of investors to maintain or restore fair and orderly securities markets.

This emergency action should prevent short selling from being used to drive down the share prices of issuers even where there is no fundamental basis for a price decline other than general market conditions.²³ »

Il fut aussi déterminé que cette décision resterait en vigueur jusqu'au 2 octobre 2008, à 23 h 59.

D'autres pays ont pris la suite de cette décision. Ainsi, la *Financial Services Authority* du Royaume-Uni a décidé de modifier le *Code of Market Conduct* dans le sens de la décision américaine²⁴. Les dispositions ainsi adoptées par la F.S.A. resteront en vigueur jusqu'au 16 janvier 2009. Un dirigeant a résumé les arguments à l'appui du geste posé par la F.S.A. :

« While we still regard short selling as a legitimate investment technique in normal market conditions, the current extreme circumstances have given rise to disorderly markets. As a result, we have taken this decisive action, after careful consideration, to protect the fundamental integrity and quality of markets and to guard against further instability in the financial sector.²⁵ »

Rappelons aussi que le témoin de l'Autorité a indiqué au Bureau que les diverses autorités de valeurs mobilières au Canada entendaient à leur tour prononcer des décisions qui sont au même effet que la décision américaine et celle que l'Autorité demande au Bureau de prononcer. Il est évident qu'en temps de crise financière et d'instabilité des marchés dans un contexte de mondialisation des marchés, il s'avère nécessaire d'adopter une approche coordonnée à une crise qui frappe partout en même temps.

Encore que d'aucuns jugent que la vente à découvert a une réputation sulfureuse, cet outil financier est un instrument parfaitement légitime dans un marché dit « normal ». Certaines personnes voient dans la vente à découvert la raison de la chute des marchés. Mais la vente à découvert fournit de la liquidité aux marchés, elle fait baisser la valeur de titres surévalués et peut avoir un effet sur l'efficacité générale des marchés²⁶.

Mais en même temps, la vente à découvert peut avoir un visage plus sinistre. Certains spéculateurs pourraient être tentés de l'utiliser pour manipuler le prix des titres dans un marché baissier (*Bear market*)

²¹ . *Emergency order pursuant to section 12(k)(2) of the Securities Exchange Act of 1934 taking temporary action to respond to market developments*, précitée, note 5, 1.

²² . *Id.*, 2.

²³ . *Id.*, 2-3.

²⁴ . *Financial Services Authority, Communiqué – FSA statement on short positions in financial stocks*, précité, note 7.

²⁵ . *Ibid.*

²⁶ . Investopedia.com, *Short Selling Tutorial – Ethics and the Role of Short Selling*, 2002, <http://www.investopedia.com/university/shortselling/>, 5.

et répandre de fausses rumeurs pour faire descendre la valeur de ces titres. Les nouvelles technologies de l'information comme l'Internet ne font qu'exacerber cette problématique.

En vérité, il appert qu'il peut être difficile à l'heure actuelle de distinguer entre les avantages et les désavantages au plan économique de la vente à découvert. À cet égard, deux auteurs déclaraient récemment ce qui suit :

« Do the social benefits of speculative short-selling (primarily the possibility of generating discovery of more rational prices for overpriced securities) outweigh the costs (primarily the possibility that prices do not reflect the intersection of rational demand at the true supply of physical shares)? This is an empirical question and the evidence is mixed and consistent with both arguments. Short selling does seem to improve the pricing of some securities, while simply making others more volatile. Those effects are hard to disentangle.²⁷ »

Mais il est clair pour le Bureau que la situation actuelle nécessite l'adoption de mesures temporaires spéciales. En ces temps de perte de confiance dans les marchés financiers, il est temps d'adopter des mesures qui aident à rétablir la confiance. Et comme cette crise a un caractère mondial, ces mesures doivent être alignées avec celles qui sont proposées par d'autres entités de réglementation financière, afin qu'elles acquièrent ce caractère quasi universel qui en amplifiera l'efficacité.

Comme l'a déclaré le président de la S.E.C., M. Christopher Cox :

« The commission is committed to using every weapon in its arsenal to combat market manipulations that threaten investors and capital markets. The emergency order banning short selling of financial stocks will restore equilibrium to markets. The action would not be necessary in a well-functioning market, and is just one of many actions being taken by the government to jump start the embattled financial markets.²⁸ »

Dans ces circonstances, le tribunal se rend aux arguments de l'Autorité des marchés financiers et accepte de prononcer la décision demandée.

LA DÉCISION

Après avoir pris connaissance de la demande de l'Autorité des marchés financiers, du témoignage de son vice-président exécutif, M. Pierre Bernier, de la documentation que ce dernier a déposée en preuve et des représentations du procureur de l'Autorité, le Bureau arrive à la conclusion que la demande de prononcer une interdiction d'opération sur valeurs *ex parte* à l'encontre de la vente à découvert, telle qu'introduite par l'Autorité, est bien fondée.

En conséquence, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, en vertu des articles 265 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*²⁹ et de l'article 93 (6°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*³⁰, prononce l'ordonnance suivante à l'encontre de l'usage de la vente à découvert :

Il interdit, jusqu'au 3 octobre 2008, à moins de renouvellement, à toute personne d'effectuer toute opération constituant une vente à découvert sur les titres des émetteurs mentionnés à l'Annexe A de la demande de l'Autorité, à l'exception de :

- (a) Tout teneur de marché [au sens du paragraphe 1.1, des *Règles universelles d'intégrité du marché* («RUIM»)³¹] peut effectuer des opérations conformément à la règle 3.1 des RUIM, alinéas 2(a), (b), (d) et (h);
- (b) Quiconque effectue une vente à découvert sur tout titre négocié de tout émetteur mentionné à l'Annexe A en raison de l'exercice ou de la cession automatiques d'une option sur actions détenue avant la prise d'effet de la

²⁷ Christopher L. Culp and J. B. Heaton, *The Economics of Naked Short Selling*, Spring 2008, *Regulation*, 49; Voir aussi, U.S. Securities and Exchange Commission - Office of Economic Analysis, *Economic Analysis of the Short Sale Price Restrictions Under the Regulation SHO Pilot*, February 6th 2007, 59 pages, Tables and Schedules.

²⁸ David Goldman, SEC Bans short selling – Agency puts temporary halt to trading practices that 'threatens investors and capital markets' for 799 financial companies, September 19, 2008, *CNNMoney.com*, <http://cnnmoney.printhis.clickability.com>, 2 pages.

²⁹ Précitée, note 1.

³⁰ Précitée, note 2.

³¹ Précitée, note 11.

présente décision en raison de l'expiration de l'option; et

- (c) Les teneurs d'options sont dispensés de l'application de la présente décision jusqu'à 23 h 59 le 22 septembre 2008 lorsqu'ils vendent à découvert dans le cadre d'activités de teneur de marché et de couverture de bonne foi directement liées à des activités de teneur de marché des instruments dérivés de bonne foi sur les titres cotés d'un émetteur mentionné à l'Annexe A.

Les émetteurs mentionnés à l'Annexe A de la demande de l'Autorité et qui sont visés par la présente décision sont les suivants :

- Aberdeen Asia-Pacific Income Investment Company Ltd. - FAP
- Bank of Montreal - BMO
- Bank of Nova Scotia (The) - BNS
- Canadian Imperial Bank of Commerce - CM
- Fairfax Financial Holdings Limited - FFH
- Kingsway Financial Services Inc. - KFS
- Manulife Financial Corporation - MFC
- Quest Capital Corp. - QC
- Royal Bank of Canada - RY
- Sun Life Financial Inc. - SLF
- Thomas Weisel Partners Group Inc. - TWP
- Toronto-Dominion Bank (The) - TD
- Merrill Lynch and Co., Canada Ltd. - MLC

De plus, le Bureau, en vertu de l'article 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*³², autorise l'Autorité à signifier la présente décision par communiqué de presse ou par tout autre moyen qu'elle déterminera.

Fait à Montréal, le 17 novembre 2008.

(S) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, président par intérim

³² . Précitée, note 4.

DEMANDE

**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION
EN VALEURS MOBILIÈRES**

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL
DOSSIER N° 2008-

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

800, square Victoria
22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Demanderesse

Demande de l'Autorité des marchés financiers en vertu du paragraphe 6^o de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 et des articles 265 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières* L.R.Q., c. V-1.1

1. La Securities and Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis a prononcé le 18 septembre 2008 une ordonnance intitulée « Emergency order pursuant to section 12(k)(2) of the Securities Exchange Act of 1934 taking temporary action to respond to market developments » visant les émetteurs précisés à ladite ordonnance.
2. Cette ordonnance a été prononcée en raison du « continued potential of sudden and excessive fluctuations of securities prices and disruption in the functioning of the securities markets that could threaten fair and orderly markets ».
3. Plusieurs des émetteurs visés par cette décision sont des émetteurs interlistés sur les marchés financiers canadiens et certains ont leur siège social au Québec.
4. Le 19 septembre 2008, la Financial Service Authority (« FSA ») du Royaume-Uni a adopté une règle intitulée « Short Selling (No2) Instrument 2008 » sensiblement au même effet.
5. Les autres autorités canadiennes en valeurs mobilières s'apprêtent incessamment à rendre une décision similaire à celle rendue par la SEC.
6. L'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, (L.R.Q. chap. V-1.1) (« LVM ») énonce;

« Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières peut interdire à une personne toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs.

Il peut également interdire à une personne ou à une catégorie de personnes toute activité reliée à des opérations sur une valeur donnée.

Dans le cas d'une omission de déposer ou de fournir, conformément aux conditions et modalités déterminées par règlement, l'information périodique au sujet de l'activité et des affaires internes d'un émetteur ou toute autre information requise d'un émetteur ou d'une autre personne par règlement, le pouvoir d'interdire à une personne toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs est exercée par l'Autorité ».

- d. Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières possède la juridiction pour prononcer cette interdiction d'opération sur valeurs.
- e. Il est dans l'intérêt public pour la protection des investisseurs et le bon fonctionnement des marchés financiers que le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières prononce une interdiction d'opération sur valeurs en vertu de l'article 265 de la LVM pour les motifs ci-haut mentionnés.
- f. Il est impérieux pour la protection des investisseurs et le bon fonctionnement des marchés financiers, notamment pour prévenir l'arbitrage réglementaire, que le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières prononce sa décision sans audition préalable conformément à l'article 323.7 de la LVM pour les motifs ci-haut mentionnés.

EN CONSÉQUENCE, la demanderesse demande au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières en vertu du paragraphe 6^o de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et des articles 265 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

D'INTERDIRE, jusqu'au 3 octobre 2008 à moins de renouvellement, à toute personne d'effectuer toute opération constituant une vente à découvert sur les titres des émetteurs mentionnés à l'annexe A des présentes, à l'exception de :

- (d) Tout teneur de marché (au sens du paragraphe 1.1, des Règles universelles d'intégrité du marché («RUIM»)) peut effectuer des opérations conformément à la règle 3.1 des RUIM, alinéas 2(a), (b), (d) et (h);
- (e) Quiconque effectue une vente à découvert sur tout titre négocié de tout émetteur mentionné à l'annexe A en raison de l'exercice ou de la cession automatiques d'une option sur actions détenue avant la prise d'effet de la présente décision en raison de l'expiration de l'option;
- (f) Les teneurs d'options sont dispensés de l'application de la présente décision jusqu'à 23h59 le 22 septembre 2008 lorsqu'ils vendent à découvert dans le cadre d'activités de teneur de marché et de couverture de bonne foi directement liées à des activités de teneur de marché des instruments dérivés de bonne foi sur les titres cotés d'un émetteur mentionné à l'annexe A.

AUTORISER la signification de la décision par communiqué de presse ou tout autre moyen déterminé par la demanderesse ;

DE DÉCLARER en vertu de l'article 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières* que la décision du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières entre en vigueur sans audition préalable et de donner aux parties l'occasion d'être entendues dans un délai de 15 jours.

Fait à Montréal, le 19 septembre 2008

(S) Girard et al.

Girard et al.

Procureurs de l'Autorité des marchés financiers

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

AFFIDAVIT

Je, soussigné, Pierre Bernier, exerçant au 800, square Victoria, 22^{ième} étage, dans la ville et le district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis Vice-président Exécutif à l'Autorité des marchés financiers.
2. Tous les faits allégués à la présente demande sont vrais.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ À MONTRÉAL,
ce 19 septembre 2008

(S) Pierre Bernier

Affirmé solennellement devant moi à
Montréal, ce 19 septembre 2008.
(S) Suzanne Lessard

Commissaire à l'assermentation.

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

ANNEXE A

Aberdeen Asia-Pacific Income Investment Company Ltd.	FAP
Bank of Montréal	BMO
Bank of Nova Scotia	BNS
Canadian Imperial Bank of Commerce	CM
Fairfax Financial Holdings Limited	FFH
Kingsway Financial Services Inc.	KFS
Manulife Financial Corporation	MFC
Quest Capital Corp.	QC
Royal Bank of Canada	RY
Sun Life Financial Inc.	SLF
Thomas Weisel Partners Group Inc.	TWP
Toronto Dominion Bank (The)	TD
Merrill Lynch & Co., Ltd.	MLC

Les titres de Merrill Lynch & Co., Ltd., ne sont pas interlistés mais cet émetteur est inclus dans l'Annexe parce que ses titres sont échangeables pour des titres de Merrill Lynch & Co Inc. (listée aux États-Unis) laquelle est visée par la décision de la SEC.

2.2 DÉCISIONS (SUITE)

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2008-016

DÉCISION N° : 2008-016-001

DATE : le 9 octobre 2008

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
DEMANDERESSE

c.

LANDBANKERS INTERNATIONAL MX, S.A. DE C.V.,

et

SIERRA MADRE HOLDINGS MX, S.A. DE C.V.

et

BONZAC ASOCIADOS, S.A. DE C.V.

et

L&B LANDBANKING TRUST, S.A. DE C.V.

et

ESPECIALISTAS EN TIERRA EJIDALES Y COMUNALES, S.A. DE C.V.,

et

GRUPO SIERRA VALLARTA, S.A. DE C.V.

et

BRIAN J. WOLF ZACHARIAS

et

ROGER FERNANDO AYUSO LOYO

et

ALAN HEMINGWAY

et

KELLY FRIESEN

et

SONJA A. MCADAM

et

ED MOORE

et

KIM MOORE

et

JASON ROGERS

et

DAVE URRUTIA

INTIMÉS

ORDONNANCE RÉCIPROQUE D'INTERDICTION D'OPÉRATION SUR VALEURS ET D'AGIR À TITRE DE CONSEILLER EN VALEURS

[arts. 265, 266, 318.2 et 323.8.1, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1) et art. 93 (6°) et (7°), *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2)]

M^e François St-Pierre
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 4 septembre 2008

DÉCISION

Le 16 juin 2008, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l' « *Autorité* ») saisissait le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande à l'effet de prononcer une ordonnance réciproque d'interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs à l'encontre des intimés. Le 27 juin 2008, le Bureau produisait un avis convoquant les parties à une audience devant se tenir à son siège. L'audience sur le fond du litige dans ce dossier s'est tenue le 4 septembre 2008.

LES FAITS DE LA DEMANDE

Les faits de la demande amendée de l'Autorité du 31 juillet 2008 sont les suivants :

Les ordonnances rendues par les autorités en valeurs des autres provinces canadiennes

1. Le 26 novembre 2007, la Commission des services financiers de la Saskatchewan (ci-après la « *C.S.F.S.* ») émettait jusqu'au 11 décembre 2007 une interdiction d'opérations sur valeurs à l'encontre de LandBankers International MX, S.A. de C.V. (ci-après « *LandBankers* ») et de Kelly Friesen¹;
2. Le 11 décembre 2007, l'ordonnance d'interdiction rendue par la C.S.F.S. le 26 novembre 2007 était prolongée pour une période indéterminée²;
3. Le 13 mars 2008, la C.S.F.S. rendait une ordonnance temporaire d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs jusqu'au 28 mars 2008 à l'encontre de Sierra Madre Holdings MX, S.A. de C.V. (ci-après « *Sierra Madre* »), L&B LandBanking Trust, S.A. de C.V. (ci-après « *L&B LandBanking* »), Brian J, Wolf Zacarias, Roger Fernando Ayuso Loyo, Alan Hemingway, Ed Moore, Kim Moore, Jason Rogers et Dave Urrutia³;
4. Le 28 mars 2008, l'ordonnance temporaire émise par la C.S.F.S. le 13 mars 2008 fut prolongée pour une période indéterminée⁴;
5. Le 27 mars 2008, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (ci-après la « *C.V.M.O.* ») émettait une interdiction temporaire d'opérations sur valeurs à l'encontre de LandBankers, Sierra Madre, L&B LandBanking, Brian J, Wolf Zacarias, Roger Fernando Ayuso Loyo, Alan Hemingway, Kelly Friesen, Sonja A. McAdam, Ed Moore, Kim Moore, Jason Rogers et Dave Urrutia⁵;

¹. *In the Matter of Landbankers International MX, S.A. de C.V. and Kelly Friesen* (Temporary Order), Saskatchewan Financial Services Commission, November 26, 2007, B. Shourounis, 3 pages.

². *In the Matter of Landbankers International MX, S.A. de C.V. and Kelly Friesen* (Extending Order), Saskatchewan Financial Services Commission, December 11th, 2007, B. Shourounis, 2 pages.

³. *In the Matter of Sierra Madre Holdings MX, S.A. de C.V., L & B Landbanking Trust S.A. de C.V., Brian J. Wolf Zacarias, Roger Fernando Ayuso Loyo, Alan Hemingway, Ed Moore, Kim Moore, Jason Rogers & Dave Urrutia*, (Temporary Order), Saskatchewan Financial Services Commission, March 13th, 2008, B. Shourounis, 5 pages.

⁴. *In the Matter of Sierra Madre Holdings MX, S.A. de C.V., L & B Landbanking Trust S.A. de C.V., Brian J. Wolf Zacarias, Roger Fernando Ayuso Loyo, Alan Hemingway, Kelly Friesen, Sonja A. McAdam, Ed Moore, Kim Moore, Jason Rogers & Dave Urrutia*, (Extending Order), Saskatchewan Financial Services Commission, March 28th, 2008, B. Shourounis, 2 pages.

⁵. *In the Matter of Landbankers International S.A. de C.V., Sierra Madre Holdings MX, S.A. de C.V., L & B Landbanking Trust S.A. de C.V., Brian J. Wolf Zacarias, Roger Fernando Ayuso Loyo, Alan Hemingway, Kelly Friesen, Sonja A. MacAdam, Ed Moore, Kim Moore, Jason Rogers and Dave Urrutia*, (Temporary Order), Ontario Securities Commission, March 27th, 2008, D. Wilson, 3 pages.

6. Le 14 avril 2008, la C.V.M.O. prolongeait jusqu'au 8 mai 2008 l'interdiction qu'elle avait prononcée le 27 mars 2008⁶;
7. Le 8 mai 2008, la C.V.M.O. tenait une audience et le 13 mai 2008, elle renouvelait jusqu'au 11 novembre 2008 l'ordonnance qu'elle avait rendue le 14 avril 2008⁷;
8. Le 30 avril 2008, la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta (ci-après la « C.V.M.A. ») émettait une interdiction temporaire d'opérations sur valeurs à l'encontre de Sierra Madre, L&B LandBanking, Especialistas en Tierra Ejidales y Comunales, S.A. de C.V. (ci-après « Especialistas »), Grupo Sierra Vallarta, S.A. de C.V. (ci-après « Grupo SV »), Sonja Allison McAdam, Alan Brent Hemingway, Brian J. Wolf Zacarias, Roger Fernando Ayuso Loyo, Ed Moore, Kim Moore et Dave Urrutia⁸;
9. Le 15 mai 2008, la C.V.M.A. prolongeait, jusqu'à ce qu'une audience soit tenue, l'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs qu'elle avait rendue le 30 avril 2008⁹;

LES PARTIES

10. LandBankers, Sierra Madre, BonZac, L&B Landbanking, Especialistas et Grupo SV sont des sociétés anonymes à capital variable tel qu'en fait foi l'abréviation « S.A. de C.V. » apparaissant à la suite du nom de chacune d'elles;
11. Ces sociétés anonymes à capital variable n'apparaissent pas au registre CIDREQ;
12. Il appert des ordonnances d'interdiction rendues par les autorités en valeurs mobilières de la Saskatchewan, de l'Ontario et de l'Alberta ainsi que des documents reçus de la C.S.F.S. que :
 - a. LandBankers, Sierra Madre, BonZac et L&B LandBanking sont des sociétés liées faisant la promotion de projets immobiliers au Mexique, notamment le « *LandBanking real estate development project* » et ayant une place d'affaires à Puerto Vallarta au Mexique;
 - b. LandBankers opère un site web à l'adresse www.landbankersinternational.com où elle se décrit comme :
 - i. being highly profitable, fast growing land banking company based in Puerto Vallarta, Mexico;
 - ii. being a privately held company with over 1200 investors, many of whom have invested several times; and
 - iii. having plans to go public on the Mexican Bolsa sometime in 2008;
 - c. Sierra Madre est une société ayant acquis LandBankers;
 - d. Elle offrirait au public les actions de LandBankers jusqu'à ce qu'elle reprenne les activités de celle-ci;
 - e. Elle offre maintenant au public ses propres actions en remplacement de celles de LandBankers qu'ils détiennent déjà;
 - f. BonZac agit comme gérant du projet « *LandBanking real estate development project* »;
 - g. L&B LandBanking agit comme partenaire général de Sierra Madre et dépositaire des sommes amassées;
 - h. Brian J. Wolf Zacharias est un résident de Puerto Vallarta au Mexique et est dirigeant responsable et principal actionnaire de LandBankers;

⁶ . *In the Matter of Landbankers International S.A. de C.V., Sierra Madre Holdings MX, S.A. de C.V., L & B Landbanking Trust S.A. de C.V., Brian J. Wolf Zacarias, Roger Fernando Ayuso Loyo, Alan Hemingway, Kelly Friesen, Sonja A. MacAdam, Ed Moore, Kim Moore, Jason Rogers and Dave Urrutia*, (Order), Ontario Securities Commission, April 14th, 2008, L. E. Ritchie & S. Trakrar, 5 pages.

⁷ . *In the Matter of Landbankers International S.A. de C.V., Sierra Madre Holdings MX, S.A. de C.V., L & B Landbanking Trust S.A. de C.V., Brian J. Wolf Zacarias, Roger Fernando Ayuso Loyo, Alan Hemingway, Kelly Friesen, Sonja A. MacAdam, Ed Moore, Kim Moore, Jason Rogers and Dave Urrutia*, (Order), Ontario Securities Commission, May 13th, 2008, L. E. Ritchie & S. Trakrar, 5 pages.

⁸ . *Sierra Madre Holdings, MX S.A. de C.V.*, 2008 ABASC, 258.

⁹ . *Sierra Madre Holdings, MX S.A. de C.V.*, 2008 ABASC, 304.

- i. Il est aussi connu sous les noms de Brian Wolf, Brian Zacharias, Brian Zacirias, Brian Zacharias Wolf et Brian Zacharias Wolfe;
- j. Roger Fernando Ayuso Loyo, résident de Puerto Vallarta au Mexique, est président de LandBankers;
- k. Alan Hemingway, aussi connu sous le nom de Alan Hemmingway, est un résident de Puerto Vallarta au Mexique et est dirigeant responsable de Sierra Madre;
- l. Kelly Friesen et Sonja A. McAdam sont des résidents de la Saskatchewan impliqués dans la vente des actions de LandBankers au Canada;
- m. Ed Moore, Kim Moore, Jason Rogers et Dave Urrutia sont des résidents de Puerto Vallarta au Mexique et sont également impliqués dans la vente des actions de LandBankers et de Sierra Madre au Canada;
- n. Les investissements offerts prennent la forme d'achat d'actions des sociétés LandBankers ou Sierra Madre qui détiennent une participation dans le projet « *LandBanking real estate development project* »;
- o. Ces investissements seraient offerts aux résidents canadiens par Kelly Friesen, Sonja A. McAdam, Ed Moore, Kim Moore, Jason Rogers et Dave Urrutia;
- p. Les investisseurs se seraient fait représenter par les personnes impliquées dans la vente des actions de LandBankers et de Sierra Madre que la valeur de l'action de Sierra Madre doublerait en deux (2) mois et qu'elle serait cotée en Bourse en 2008;

À l'appui de sa demande, l'Autorité a soumis les arguments suivants :

- a. L'Autorité demande, pour la protection des épargnants et dans l'intérêt public, que le Bureau prononce une ordonnance réciproque d'interdiction d'opération sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs à l'encontre des intimés;
- b. Des placements sont effectués au Québec par des sociétés qui n'ont pas déposé de prospectus à l'Autorité des marchés financiers ou bénéficié d'un visa de prospectus ou d'une dispense de déposer un prospectus, contrairement à l'article 11 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁰;
- c. Les placements se sont déroulés sans que les investisseurs n'aient l'information qui leur était nécessaire afin de prendre une décision informée et éclairée;
- d. De plus, les placements ont été acceptés par des personnes non inscrites à titre de courtier ou de conseiller en valeurs auprès de l'Autorité des marchés financiers;
- e. Ne détenant ni la formation ni les compétences nécessaires pour solliciter les investisseurs québécois, ces personnes agissent donc en contravention des articles 148 et 149 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹¹; et
- f. Les informations contenues aux ordonnances d'interdiction d'opérations sur valeurs rendues par la C.S.F.S.¹², la C.V.M.O.¹³ et la C.V.M.A.¹⁴ démontrent que les personnes sollicitant les investisseurs canadiens leur ont fait des représentations à l'effet que la valeur des titres de LandBankers et de Sierra Madre doublerait en deux (2) mois et que Sierra Madre serait cotée en Bourse en 2008.

LA LOI

Les principales dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁵ qui ont été invoquées dans la demande de l'Autorité qui fait l'objet de la présente décision sont les suivantes :

¹⁰ L.R.Q., c. V-1.1.
¹¹ *Ibid.*
¹² Précitées, notes 1 à 4.
¹³ Précitées, notes 5 à 7.
¹⁴ Précitées, notes 8 et 9.
¹⁵ Précitée, note 10.

« 265. Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières peut interdire à une personne toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs.

Il peut également interdire à une personne ou à une catégorie de personnes toute activité reliée à des opérations sur une valeur donnée.

266. Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières peut, de même, interdire à une personne d'exercer l'activité de conseiller en valeurs.¹⁶

318.2. Malgré le premier alinéa de l'article 318, l'Autorité peut prendre une décision en vertu du troisième alinéa de l'article 265 ou des articles 271 ou 272.2, fondée sur un fait visé aux paragraphes 1° à 5°, sans donner la possibilité à la personne de présenter ses observations ou de produire des documents pour compléter son dossier, sauf sur les faits suivants :

1° elle a été déclarée coupable d'une infraction criminelle reliée à une opération, une activité ou une conduite mettant en cause des valeurs mobilières ;

2° elle a été déclarée coupable d'une infraction à la présente loi ou à un règlement pris pour son application ;

3° elle a été déclarée coupable d'une infraction à une loi d'une autre province ou d'un territoire du Canada ou à une loi d'un autre État en matière de valeurs mobilières ;

4° elle est visée par une décision d'une autorité en valeurs mobilières d'une autre province ou d'un territoire du Canada ou de celle d'un autre État qui lui impose des obligations ou sanctions, qui peuvent elles-mêmes être assorties de conditions ou de restrictions ;

5° elle a convenu avec une autorité en valeurs mobilières d'une autre province ou d'un territoire du Canada ou de celle d'un autre État de se soumettre à des obligations ou sanctions, qui peuvent elles-mêmes être assorties de conditions ou de restrictions.¹⁷

323.8.1. Malgré les articles 323 à 323.4 et 323.6 à 323.8, le Bureau peut prendre une décision en vertu de l'article 152, des paragraphes 1° à 3° de l'article 262.1, de l'article 264, des deux premiers alinéas de l'article 265 et des articles 266, 270 ou 273.3, fondée sur un fait visé aux paragraphes 1° à 5° de l'article 318.2, sans donner de nouveau à l'intéressé l'occasion d'être entendu, sauf sur un de ces faits.

Cette décision peut être prise en l'absence de la personne visée lorsqu'un motif impérieux le requiert. Dans ce cas, le Bureau doit donner l'occasion à cette personne d'être entendue sur un des faits prévus au premier alinéa dans un délai de 15 jours.¹⁸ »

L'AUDIENCE

LA PREUVE DE L'AUTORITÉ

Au cours de l'audience du 4 septembre 2008, le procureur de l'Autorité a fait entendre le témoignage d'un enquêteur de l'Autorité, lequel a d'abord fait la preuve des diverses décisions qui ont été prononcées à l'encontre des divers intimés par les autorités financières de la Saskatchewan, de l'Ontario et de l'Alberta¹⁹.

Il a ensuite fait la preuve qu'aucune des personnes physiques intimées dans le présent dossier ne détenait une quelconque forme d'inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers à titre de

¹⁶ . *Id.*, arts. 265 et 266.

¹⁷ . *Loi modifiant la Loi sur l'Autorité des marchés financiers et d'autres dispositions législatives*, L.Q., c. 7, a. 165.

¹⁸ . *Loi modifiant la Loi sur l'Autorité des marchés financiers et d'autres dispositions législatives*, L.Q., c. 7, a. 167, telle que modifiée par la *Loi sur les instruments dérivés*, L.Q., 2008, c. 24, a. 223.

¹⁹ . Voir renvois 1 à 9.

représentant. Quant au placement reproché, l'enquêteur de l'Autorité a fait la preuve qu'il n'a pas fait l'objet d'un prospectus visé et n'a pas obtenu de dispense d'un tel prospectus.

Il a ensuite fait la preuve que 5 investisseurs québécois ont été sollicités dans le cadre de ce placement suite aux informations qui ont été envoyées à l'Autorité par la Commission des services financiers de la Saskatchewan. Selon ces renseignements, les titres qui ont été vendus à ces investisseurs étaient des actions de la société Sierra Madre Holdings S.A. de C.V. pour une valeur totale de 6 000 \$.

L'ARGUMENTATION DE L'AUTORITÉ

Le procureur de l'Autorité a soumis au Bureau qu'il devait prononcer l'ordonnance réciproque demandée puisqu'il avait fait la preuve que d'autres autorités réglementaires provinciales avaient prononcé diverses ordonnances à l'encontre des divers intimés. De plus, il a expliqué la nature des projets au Mexique pour ensuite indiquer qu'il s'avérait impossible de savoir quelles étaient les personnes physiques derrière les sociétés mexicaines.

Il a ajouté qu'aucune des personnes physiques intimées n'était inscrite auprès de l'Autorité et que le placement reproché n'avait pas fait l'objet d'un prospectus, autant de faits militant en faveur de la décision demandée au Bureau. Puisqu'il existe des décisions prononcées par d'autres autorités provinciales de valeurs mobilières, tel que prévu à l'article 318.2 (4^e) de la *Loi sur les valeurs mobilières*²⁰, et puisque les intimés ont eu l'opportunité de se faire entendre quant à ces décisions, l'Autorité a soumis au tribunal qu'il était donc justifié de prononcer les décisions demandées.

Le procureur de l'Autorité a plaidé qu'il y avait un lien de rattachement avec le Québec du fait de la présence de cinq investisseurs québécois, ce qui répondait au critère de l'intérêt public requis pour justifier une telle décision. Pour lui, le critère de l'intérêt public est d'autant plus en évidence que nous sommes en présence de personnes non inscrites sur lesquelles il est donc impossible d'exercer un contrôle et dont les compétences et les connaissances n'ont pas été vérifiées; ces personnes vendent des investissements pour un projet en l'absence de tout prospectus et sans savoir si la réglementation a été respectée. La présence d'investisseurs québécois complète le tableau.

L'ANALYSE

Le Bureau rappelle qu'il a déjà précédemment prononcé une ordonnance réciproque²¹, ordonnance à laquelle le procureur de l'Autorité a d'ailleurs fait référence. On y constate qu'une ordonnance réciproque est un instrument relativement nouveau dans l'arsenal des outils qui sont à la disposition du tribunal pour protéger le public investisseur²². En effet, l'adoption des dispositions pertinentes de la loi à cet égard remonte à peine aux mois de mai et de juin 2008²³.

Dans cette décision, le Bureau a alors souligné le but recherché par ces dispositions :

« Les articles 318.2 et 323.8.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* sont de droit nouveau et ont pour but de favoriser un meilleur encadrement du marché québécois des valeurs mobilières et de manière plus globale du marché canadien et international. L'adoption de ces principes a été rendue nécessaire compte tenu notamment de la globalisation des marchés et des progrès technologiques notamment l'utilisation grandissante de l'internet. La sollicitation des investisseurs dans un territoire donné est devenue une préoccupation de la majorité des régulateurs de marché.

(...)

Un encadrement réglementaire moderne et efficace exige de s'adapter aux nouvelles réalités des marchés financiers. L'adoption récente des articles 318.2 et 323.8.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* par l'Assemblée nationale vise à encadrer les échanges transfrontaliers dans le secteur financier, tels que ceux prévus par le mécanisme du « passeport », en se fiant de plus en plus à une

²⁰ . Précitée, note 10.

²¹ . *Autorité des marchés financiers c. Borealis International inc., Synergy Group (2000) inc., Integrated Business Concepts inc., Canavista Corporate Services inc., Canavista Financial Center inc., et Ray Murphy*, Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, N° 2008-018-001, 4 août 2008, M^e A. Gélinas, 26 pages.

²² . *Id.*, 14.

²³ . *Ibid.*

autorité principale ou à une décision d'un tribunal comme le Bureau. Une telle manière de faire favorise les placements à l'échelle canadienne tout en assurant un encadrement efficace des différents intervenants. La coopération entre les provinces élimine les barrières juridiques liées à la territorialité des lois.

Bien que le Bureau conservera toujours, en fonction de l'intérêt public, le droit d'émettre ou non une ordonnance réciproque, il est par ailleurs rassuré par la qualité des règles et son haut niveau d'harmonisation à l'échelle canadienne. La législation en valeurs mobilières dans l'ensemble des provinces et même qu'en Amérique du nord vise avant tout la protection des investisseurs et le bon fonctionnement du marché.²⁴ »

À l'aide de la jurisprudence développée par les autorités financières des autres provinces, le Bureau a ensuite énuméré les critères pouvant justifier le prononcé par le Bureau d'une ordonnance réciproque :

« Avant d'émettre une ordonnance réciproque, le Bureau doit s'assurer que les conditions suivantes sont respectées :

1. La décision est fondée sur un des faits visés aux paragraphes 1° à 5° de l'article 318.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;
2. L'intimé a l'occasion d'être entendu sur un de ces faits. Lorsqu'un motif impérieux le requiert, cette décision pourra cependant être prise en l'absence de celui-ci. Dans ce dernier cas, le tribunal lui donnera l'occasion d'être entendu dans les 15 jours.
3. L'intérêt public milite en faveur de l'octroi d'une telle ordonnance.²⁵ »

Quant aux ordonnances demandées, rappelons que l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*²⁶ prévoit que le Bureau peut interdire à une personne toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs alors que l'article 266 de la même loi prévoit que le Bureau peut interdire à une personne d'exercer l'activité de conseiller en valeurs.

Un des objectifs de telles ordonnances d'interdiction est de protéger les investisseurs. Le Bureau tient à rappeler que le marché des valeurs mobilières est basé sur la confiance des investisseurs vis-à-vis de la législation en valeurs mobilières, des bourses, des firmes et des organismes de réglementation ou d'autoréglementation. La première ligne de défense des marchés financiers repose sur un document d'information adéquat et sur la compétence, la solvabilité et l'intégrité des professionnels agissant auprès des investisseurs.

LES DÉCISIONS DES AUTRES AUTORITÉS

Après avoir pris connaissance de la preuve de l'Autorité, le tribunal estime d'abord que la première condition est remplie puisque la demanderesse a fait la preuve que les autorités financières des provinces de la Saskatchewan, de l'Ontario et de l'Alberta ont prononcé des décisions à l'encontre des intimés²⁷. Des décisions ont donc été rendues par une autorité en valeurs mobilières d'une autre province, conformément au paragraphe 4° de l'article 318.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières*²⁸.

L'OCCASION D'ÊTRE ENTENDUS

De plus, l'Autorité a pris les dispositions requises pour que les parties intimées aient l'occasion de faire valoir leur point de vue quant aux faits prévus au quatrième paragraphe de l'article 318.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières*²⁹. Encore qu'elles n'aient ni comparu, ni assisté à l'audience du Bureau, il n'en reste pas moins que les obligations légales d'équité envers les parties intimées ont été respectées.

L'INTÉRÊT PUBLIC

²⁴ . *Id.*, 20-21.

²⁵ . *Id.*, 23.

²⁶ . Précitée, note 10.

²⁷ . Voir renvois 1 à 9.

²⁸ . Précitée, note 10.

²⁹ . *Ibid.*

En matière d'intérêt public, rappelons d'abord que l'article 323.5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*³⁰ prévoit que le Bureau exerce la discrétion qui lui est conférée en fonction de l'intérêt public. En l'occurrence et tel que mentionné plus haut, ce n'est pas la première fois que le Bureau prononce une ordonnance réciproque; tirant profit de son expérience générale mais aussi de la jurisprudence déjà prononcée en cette matière, le tribunal énonce ci-après certains principes qui peuvent être utiles pour déterminer s'il est requis de prononcer une ordonnance réciproque :

- Une ordonnance réciproque est prononcée dans le but de protéger les investisseurs sur un territoire donné³¹;
- Une ordonnance réciproque peut être prononcée même en l'absence de preuve de la commission d'une infraction sur le territoire où le tribunal a compétence pour prononcer sa décision³², afin d'éviter le risque de contagion d'activités illégales vers le Québec;
- Un tel risque de contagion pourra exister notamment dans les cas suivants :
 1. Les personnes visées par la demande d'ordonnance réciproque ont démontré qu'elles peuvent et qu'elles veulent se déplacer au pays et opérer dans différentes provinces³³;
 2. Ces personnes possèdent l'expérience et les connaissances requises facilitant la répétition de la commission des actes qui leur étaient reprochés dans leurs territoires d'origine³⁴;
- Une ordonnance réciproque pourra être prononcée dans le cas où la nature du produit ou les techniques de vente employées exigent une décision ayant un effet dissuasif non seulement sur ceux qu'elle vise mais aussi sur d'autres personnes qui seraient tentées d'emprunter la même voie³⁵;
- L'accès aux marchés financiers est un privilège et comme l'a déclaré l'autorité albertaine « *Those who abuse the privilege of market access in one Canadian jurisdiction are not necessarily free to relocate and gain unfettered access to investors and markets in another Canadian jurisdiction*³⁶ »;
- Dans l'évaluation de l'intérêt public, le tribunal tiendra compte du fait que la législation en valeurs mobilières vise notamment à protéger le public investisseur³⁷; et
- Le tribunal doit, lorsqu'il prononce une ordonnance réciproque, tenir compte des facteurs qui indiquent un risque potentiel pour la protection des investisseurs ou pour le bon fonctionnement du marché³⁸. Mais le tribunal requiert plus qu'une simple hypothèse d'un risque potentiel³⁹.

Le Bureau ajoute que la liste de ces principes n'est pas exhaustive et pourra varier en fonctions des faits propres à un dossier donné.

Le Bureau est sensible à l'approche qui a été adoptée par les autres tribunaux canadiens au moyen des diverses décisions citées à cet égard; il estime que l'intérêt public milite en faveur qu'il prononce la décision demandée. Plus particulièrement, le Bureau croit que les faits suivants justifient qu'il prononce les interdictions demandées :

- des ordonnances d'interdiction ont été rendues par les autorités en valeurs mobilières de plusieurs provinces, notamment de la Saskatchewan, de l'Ontario et de l'Alberta;
- des placements sont effectués au Québec par des sociétés qui n'ont pas déposé de prospectus auprès l'Autorité des marchés financiers et n'ont pas bénéficié d'un visa de prospectus ou d'une

³⁰ *Ibid.*

³¹ *CMKM Diamonds, Inc. Re* 2008, ABASC 297.

³² *O'Connor, Re*, 2005 ABASC 987.

³³ *Id.*, 8, par. 30.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ *Id.*, 8, par. 32; Voir aussi *Re Oslund*, 2006 ABASC 1295.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ *Id.*, 8, par. 33.

³⁸ *Mitton, Re*, 2006 ABASC 1197.

³⁹ *Id.*, 7, par. 29.

dispense de déposer un prospectus, contrairement à l'article 11 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁴⁰;

- les placements se sont déroulés sans que les investisseurs aient l'information qui leur était nécessaire afin de prendre une décision informée et éclairée;
- les placements ont été effectués par des personnes qui ne sont pas inscrites à titre de courtier ou de conseiller en valeurs auprès de l'Autorité des marchés financiers;
- ces personnes ne détiennent ni la formation ni les compétences nécessaires pour solliciter les investisseurs québécois et agissent donc en contravention des articles 148 et 149 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁴¹;
- Les informations contenues aux ordonnances d'interdiction d'opérations sur valeurs prononcées par la commission des services financiers de la Saskatchewan⁴², la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario⁴³ et la commission des valeurs mobilières de l'Alberta⁴⁴ démontrent que les personnes sollicitant les investisseurs canadiens leur ont fait des représentations à l'effet que la valeur des titres de LandBankers et de Sierra Madre doublerait en deux (2) mois et que Sierra Madre serait cotée en Bourse en 2008.

LA DÉCISION

Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières a pris connaissance de la demande de l'Autorité des marchés financiers, du témoignage de l'enquêteur de cet organisme, de la preuve présentée en cours d'audience et des arguments de son procureur, le tout tel qu'entendu au cours de l'audience du 4 septembre 2008 devant ce tribunal. Le tribunal a aussi révisé les ordonnances qui ont été prononcées par les autorités financières de la Saskatchewan, de l'Alberta et de l'Ontario à l'égard des personnes intimées dans la présente cause.

Cela l'amène à prononcer l'ordonnance réciproque d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs suivante :

1. Ordonnance réciproque d'interdiction d'opérations sur valeurs en vertu du paragraphe 6° de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁴⁵ et des articles 265, 318.2 et 323.8.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁴⁶ :

Il interdit aux personnes dont les noms apparaissent ci-après toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, toute opération sur valeurs, notamment la recherche de souscripteurs ou d'acquéreurs de leurs titres au Québec, y compris la distribution de matériel promotionnel concernant leurs titres ou leurs projets immobiliers :

- LandBankers International MX, S.A. de C.V.;
- Sierra Madre Holdings MX, S.A. de C.V.;
- Bonzac Asociados, S.A. de C.V.;
- L&B Landbanking Trust, S.A. de C.V.;
- Especialistas en Tierra Ejidales y Comunales, S.A. de C.V.; et
- Grupo Sierra Vallarta, S.A. de C.V.

2. Ordonnance réciproque d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs, en vertu du paragraphe 7° de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁴⁷ et des articles 266, 318.2 et 323.8.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁴⁸ :

⁴⁰ . Précitée, note 10.

⁴¹ . *Ibid.*

⁴² . Précitées, notes 1 à 4.

⁴³ . Précitées, notes 5 à 7.

⁴⁴ . Précitées, notes 8 et 9.

⁴⁵ . L.R.Q., c. A-33.2.

⁴⁶ . Précitée, note 10.

⁴⁷ . Précitée, note 40.

⁴⁸ . Précitée, note 10.

Il interdit aux personnes dont les noms apparaissent ci-après d'exercer directement ou indirectement toute activité de conseiller en valeurs, tel que défini à la *Loi sur les valeurs mobilières*⁴⁹ :

- Brian J. Wolf Zacarias;
- Roger Fernando Ayuso Loyo;
- Alan Hemingway;
- Kelly Friesen;
- Sonja A. McAdam;
- Ed Moore;
- Kim Moore;
- Jason Rogers ; et
- Dave Urrutia.

La présente décision entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée et elle le restera jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou abrogée.

Fait à Montréal, le 9 octobre 2008

(S) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, président par intérim

⁴⁹ . *Ibid.*

2.2 DÉCISIONS (SUITE)

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2008-031

DÉCISION N° : 2008-031-001

DATE : le 4 novembre 2008

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
DEMANDERESSE

c.

GOLD-QUEST INTERNATIONAL CORP.
INTIMÉE

ORDONNANCE RÉCIPROQUE D'INTERDICTION D'OPÉRATION SUR VALEURS ET DECISION POUR UN MODE SPECIAL DE SIGNIFICATION

[arts. 265, 318.2 et 323.8.1, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1), art. 93 (6°), *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2) et art. 16, *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières* (R.R.Q., c. V-1.1, r.0.1.3)]

M^e Émilie Robert
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 17 septembre 2008

DÉCISION

Le 28 août 2008, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l' « *Autorité* ») saisissait le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande à l'effet de prononcer une ordonnance réciproque d'interdiction d'opération sur valeurs à l'encontre de la société Gold-Quest International Corporation (ci-après « *Gold-Quest* »), intimée en l'instance. À la même date, le Bureau produisait un avis convoquant les parties à une audience devant se tenir à son siège le 17 septembre 2008.

LES FAITS DE LA DEMANDE

Les faits de la demande de l'Autorité sont les suivants :

Les ordonnances rendues par d'autres autorités en valeurs mobilières

1. Le 5 mars 2008, la *Commission des valeurs mobilières du Manitoba* (« *CVM* ») émettait une mise en garde aux investisseurs à l'égard de Gold-Quest;
2. Cette mise en garde mentionne notamment ce qui suit :

« La British Columbia Securities Commission (BCSC) et la Commission des valeurs mobilières du Manitoba (CVM) mènent une enquête sur un produit de placement qui offre aux investisseurs un taux de rendement inhabituellement élevé (87,5 %) et des commissions pour attirer de nouveaux investisseurs.

Les organismes de réglementation ont reçu des rapports qui indiquent que des résidents du Manitoba et de la Colombie-Britannique, ainsi que des résidents d'ailleurs au pays, ont été ciblés afin d'investir dans un « programme de placement privé pour famille et amis », dans le cadre duquel la société

extraterritoriale Gold-Quest International ferait du commerce dans les marchés des changes (FOREX) en leur nom.

De plus, les personnes qui prétendent représenter la société Gold-Quest ont dit aux investisseurs qu'ils pouvaient également gagner de l'argent en dirigeant d'autres investisseurs vers le programme de placement. On leur offre une commission immédiate de 10 % sur les fonds qu'une personne envoyée investit et une commission mensuelle continue de 4 % pendant douze mois. Les promoteurs ne sont probablement pas agréés ou inscrits pour faire le commerce des valeurs mobilière en Colombie-Britannique ou au Manitoba. »

3. Le 7 mars 2008, la *Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique* émettait une ordonnance d'interdiction d'opération sur les valeurs de Gold-Quest¹;
4. Il appert de cette ordonnance que Gold-Quest possède une place d'affaires à Las Vegas, qu'elle n'est pas émetteur assujéti en Colombie-Britannique où elle a procédé au placement de ses titres sans détenir de prospectus ou sans avoir bénéficié d'une dispense;
5. Le 13 mars 2008, la *Commission des valeurs mobilières de l'Alberta* (« CVMA ») émettait une ordonnance temporaire d'interdiction d'opération sur valeurs et interdisait à Gold-Quest toute opération sur valeurs²;
6. Il appert de cette ordonnance qu'une enquête est toujours en cours en Alberta relativement au placement des titres de Gold-Quest;
7. De plus, la CVMA ordonnait un mode spécial de signification concernant l'ordonnance rendue contre Gold-Quest³:
 - « (a) to Michael Howard Reed by :
 - i. prepaid mail or courier to P.O. Box 4, Rolette, North Dakota, USA;
 or
 - ii. facsimile transmission to 701.246.3584; and
 (b) to Gold-Quest by:
 - (i) e-mail at gqi@g-qi.com; or
 - (ii) prepaid mail or courier to 11086 Crystal Crest Court, Las Vegas, Nevada, USA 89135 »
8. Selon l'ordonnance pour mode spécial de signification, le dénommé Michael Howard Reed aurait représenté être en position pour accepter des documents pour Gold-Quest dans le cadre des procédures entamées par la CVMA;
9. Par ailleurs, la CVMA prolongeait le 27 mars 2008 la durée de l'interdiction temporaire émise jusqu'au jour où une décision serait rendue suite à une audition dans le dossier, et ce, conformément à la législation en vigueur dans cette juridiction⁴;
10. Le 1^{er} avril 2008, la *Commission des valeurs mobilières de l'Ontario* (« CVMO ») émettait une ordonnance temporaire d'interdiction d'opération sur les valeurs de Gold-Quest⁵, pour les motifs suivants :
 - « 1. Gold-Quest International ("Gold-Quest") is an entity with an operating office in Las Vegas, Nevada;

¹. *Gold-Quest International, Re*, 2008 BCSECCOM 134.

². *Gold-Quest International, Re*, 2008, ABASC, 145.

³. *Gold-Quest International, Re*, 2008, ABASC, 144.

⁴. *Gold-Quest International, Re*, 2008, ABASC, 175.

⁵. *Gold-Quest International, Health and Harmony*, Iain Buchanan and Lisa Buchanan, Ontario Securities Commission, Toronto, April 1st, 2008, D. Wilson, 2 pages.

2. Gold-Quest is not registered with the Commission to trade securities nor is it a reporting issuer in Ontario;

(...)

7. Persons in Ontario have been and continue to be solicited by Gold-Quest to enter into investment contracts with Gold-Quest whereby these persons would supply funds to Gold-Quest which Gold-Quest would use to invest in foreign currency trading;

8. The investment contracts referred to in paragraph 7 above are "securities" as that term is defined in the *Securities Act*, RSO 1990, c. S.5 (the "Act");

9. Staff of the Commission ("Staff") are conducting an investigation into the solicitation of investors to enter into investment contracts with Gold-Quest.⁶ »

11. Par la suite, la CVMO prolongeait l'ordonnance rendue le 1^{er} avril 2008 à deux reprises soit du :
- (i) 15 avril 2008 au 14 juillet 2008⁷; et du
 - (ii) 14 juillet 2008 au 8 octobre 2008⁸;
12. Le 7 mai 2008, la *U.S. Securities Exchange Commission* et la *United States District Court (District of Nevada)* ordonnaient notamment le blocage des fonds de Gold-Quest ainsi que la cessation de toute opération sur valeurs, le tout tel qu'il appert d'un communiqué de presse⁹ et de la déclaration écrite déposés en liasse¹⁰;
13. Les motifs résumés au communiqué de presse sont les suivants :
- « The Securities and Exchange Commission yesterday obtained a court order halting a \$27 million fraudulent scheme involving investors in the United States and Canada. (...)
- The SEC's complaint, filed in federal court in Las Vegas, alleges that since May 2006, the defendants have raised and misappropriated more than \$27.9 million from more than 2,100 investors in the United States and Canada. The complaint further alleges that, undisclosed to investors, the defendants paid more than \$19.1 million as returns to other investors in this Ponzi scheme. (...)
- In its lawsuit, the SEC obtained an order (1) freezing the assets of Greene, Jenkins, and McGee; (2) freezing and repatriating the assets of, and appointing a temporary receiver over, Gold-Quest and its affiliates; (3) preventing the destruction of documents; and (4) temporarily enjoining Gold-Quest, Greene, Jenkins, and McGee from future violations of Sections 5(a), 5(c), and 17(a) of the Securities Act of 1933 and Section 10(b) of the Securities Exchange Act of 1934 and Rule 10b-5 thereunder. (...) »

Les faits

14. Selon le *Registro publico de Panama*, Gold-Quest est une société enregistrée depuis le 29 juillet 2004;
15. Dans l'intervalle des ordonnances précédemment énoncées, le 14 mars 2008, la demanderesse recevait des informations à l'effet que Gold-Quest aurait possiblement sollicité des investisseurs québécois;

⁶ *Ibid.*

⁷ *Gold-Quest International, Health and Harmony, Iain Buchanan and Lisa Buchanan*, Ontario Securities Commission, Toronto, April 15th, 2008, S. Thakrar and M. Howard, 2 pages

⁸ *Gold-Quest International, Health and Harmony, Iain Buchanan and Lisa Buchanan*, Ontario Securities Commission, Toronto, July 14th, 2008, J. Turner and S. Thakrar, 2 pages.

⁹ U.S. Securities and Exchange Commission, *S.E.C. Stops Multi-Million Dollar Ponzi Scheme*, Litigation Release N° 20557, 2 pages.

¹⁰ *Securities and Exchange Commission vs. Gold-Quest International, David M. Greene, John Jenkins and Michael McGee*, U.S. District Court (Nevada), Complaint for Violation of the Federal Securities Laws, May 6th, 2008, 14 pages.

16. À cet égard, l'enquêteur de la demanderesse a constaté que Gold-Quest faisait notamment la promotion d'un placement par l'entremise d'un site internet situé à l'adresse suivante : www.gold-questinternational.com;
17. Le principal objectif de Gold-Quest y était décrit en ces termes :
- « The main goal and intent of Little Shell Gold-Quest International is to establish a path for peoples around the world to privately participate in a kind of abundance and prosperity that is the basis of dreams and hopes for all free peoples and those who desire freedom. »
18. Le service offert par Gold-Quest était le suivant :
- « Unlike other market, the FOREX allows people and companies to heavily leverage assets. Although 100:1 is almost standard, we only use a 50:1 ratio when bartering currencies. Our management team uses a combination of leveraging, compounding formulas, incremental asset management and timing to maximize our exposure and minimize our risk.
- This is where our experience comes in. Our private members enjoy these high returns because we manage these barterers in a rising or falling market. »
19. Ainsi, Gold-Quest offrait à ses membres de transiger sur le marché des devises et ce, en retour d'un rendement élevé;
20. Les vérifications faites par l'enquêteur démontrent qu'au moins 7 investisseurs québécois sont devenus membres de Gold-Quest depuis novembre 2006;
21. À cet égard, l'enquêteur a recueilli le témoignage de M. Guy Lemay, investisseur québécois et membre de Gold-Quest depuis mai 2007;
22. Monsieur Lemay a affirmé avoir rencontré en Floride un dénommé Norton Solomon qui lui a parlé de la possibilité d'investir avec Gold-Quest;
23. De retour au Québec, M. Lemay a complété et transmis, le 4 mai 2007, un document intitulé *Private Member Application Form* (ci-après l'« entente ») au numéro de télécopieur apparaissant sur le document;
24. L'objet de cette entente est le suivant :
- « In consideration of Gold-Quest International agreeing to carry one or more investment private agreements of the undersigned ("Member") and providing services to Member in connection with the purchase and sale of cash currencies (including financial instruments), which may be purchased or sold by or through Gold-Quest International for the Members private investment agreement, Members agrees as follows: »
25. De plus, M. Lemay a complété à la même date le *Limited Power of Attorney* joint à l'entente et qui prévoit notamment ce qui suit :
- « The undersigned (hereinafter the « Member ») hereby grants Limited Power of Attorney to Gold-Quest International to act on the Members behalf with full legal authority in respect to Gold-Quest International « Private Investment Agreement (...) »
26. Par la suite, M. Lemay a effectué un virement bancaire d'une somme de 5 000 USD à Gold-Quest;
27. L'entente stipule que l'investisseur obtiendra un rendement annuel de 87,5 %;
28. Le rendement promis apparaît également sur le dernier relevé de compte reçu par M. Lemay;
29. En date d'aujourd'hui, M. Lemay n'a pas reçu le rendement promis et il ne reçoit plus le relevé mensuel;
30. Finalement, il appert des récentes vérifications faites par l'enquêteur que le site internet est désormais fermé;

À l'appui de sa demande, l'Autorité a soumis les arguments suivants :

- a. Les articles 318.2 et 323.8.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹¹ permettent désormais au Bureau de rendre diverses ordonnances, notamment une ordonnance de réciprocité;
- b. Le 4^e paragraphe de l'article 318.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹² donne le pouvoir au BDRVM de rendre des ordonnances réciproques du seul fait que la ou les personnes visées soient déjà visées par une décision d'une autorité en valeurs mobilières d'une autre province ou territoire du Canada ou d'un autre État;
- c. Gold-Quest n'est pas un émetteur assujéti dans la Province de Québec;
- d. Gold-Quest effectue le placement au Québec d'une forme d'investissement assujéti à la Loi, en vertu de l'article 1 (9^e) de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹³ et de l'article 1.1 du *Règlement sur les valeurs mobilières*¹⁴ et ce, sans prospectus ou sans bénéficié d'une dispense de prospectus, le tout en en contravention de l'article 11 de cette même loi;
- e. Gold-Quest n'est pas un courtier en valeurs inscrit dans la Province de Québec;
- f. Gold-Quest exerce l'activité de courtier en valeurs sans être inscrits à ce titre en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁵, le tout en contravention de l'article 148 de cette même loi.

LA LOI

Les principales dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁶ qui ont été invoquées dans la demande de l'Autorité qui fait l'objet de la présente décision sont les suivantes :

« 265. Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières peut interdire à une personne toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs.

Il peut également interdire à une personne ou à une catégorie de personnes toute activité reliée à des opérations sur une valeur donnée.

318.2. Malgré le premier alinéa de l'article 318, l'Autorité peut prendre une décision en vertu du troisième alinéa de l'article 265 ou des articles 271 ou 272.2, fondée sur un fait visé aux paragraphes 1^o à 5^o, sans donner la possibilité à la personne de présenter ses observations ou de produire des documents pour compléter son dossier, sauf sur les faits suivants :

1^o elle a été déclarée coupable d'une infraction criminelle reliée à une opération, une activité ou une conduite mettant en cause des valeurs mobilières ;

2^o elle a été déclarée coupable d'une infraction à la présente loi ou à un règlement pris pour son application ;

3^o elle a été déclarée coupable d'une infraction à une loi d'une autre province ou d'un territoire du Canada ou à une loi d'un autre État en matière de valeurs mobilières ;

4^o elle est visée par une décision d'une autorité en valeurs mobilières d'une autre province ou d'un territoire du Canada ou de celle d'un autre État qui lui impose des obligations ou sanctions, qui peuvent elles-mêmes être assorties de conditions ou de restrictions ;

5^o elle a convenu avec une autorité en valeurs mobilières d'une autre province ou d'un territoire du Canada ou de celle d'un autre État de se soumettre à des

¹¹ L.R.Q., c. V-1.1.

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*

¹⁴ R.R.Q., c. V-1.1, r.1.

¹⁵ Précitée, note 11.

¹⁶ *Ibid.*

obligations ou sanctions, qui peuvent elles-mêmes être assorties de conditions ou de restrictions.¹⁷

323.8.1. Malgré les articles 323 à 323.4 et 323.6 à 323.8, le Bureau peut prendre une décision en vertu de l'article 152, des paragraphes 1° à 3° de l'article 262.1, de l'article 264, des deux premiers alinéas de l'article 265 et des articles 266, 270 ou 273.3, fondée sur un fait visé aux paragraphes 1° à 5° de l'article 318.2, sans donner de nouveau à l'intéressé l'occasion d'être entendu, sauf sur un de ces faits.

Cette décision peut être prise en l'absence de la personne visée lorsqu'un motif impérieux le requiert. Dans ce cas, le Bureau doit donner l'occasion à cette personne d'être entendue sur un des faits prévus au premier alinéa dans un délai de 15 jours.¹⁸ »

L'AUDIENCE

L'audience s'est tenue au siège du Bureau le 17 septembre 2008, tel que prévu. La société intimée n'était pas représentée, même si elle avait reçu signification de la demande de l'Autorité et de l'avis d'audience du Bureau, selon le mode de signification qui avait été autorisé par le tribunal suite à une demande de l'Autorité faite en vertu de l'article 16 de *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*¹⁹.

LA PREUVE DE L'AUTORITÉ

Au cours de l'audience du 17 septembre 2008, la procureure de l'Autorité a fait entendre le témoignage d'une employée de l'Autorité, laquelle a expliqué que l'enquête de l'Autorité a commencé quand la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta a saisi cet organisme de certains renseignements relatifs à l'intimée. Elle a par ailleurs déposé en preuve un avertissement du 5 mars 2008 servi par la Commission des valeurs mobilières du Manitoba selon lequel « *les organismes de réglementation ont reçu des rapports qui indiquent que des résidents du Manitoba et de la Colombie-Britannique, ainsi que des résidents d'ailleurs au pays, ont été ciblés afin d'investir dans « un programme de placement privé pour famille et amis », dans le cadre duquel la société extraterritoriale Gold-Quest International ferait dans les marchés de change (FOREX) en leur nom.*²⁰ ».

Elle a ensuite effectué le dépôt en preuve des diverses décisions qui ont été prononcées à l'encontre de l'intimée par les autorités financières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario²¹. Elle a aussi témoigné à l'effet qu'aux États-Unis, les autorités judiciaires ont, à la demande de la Securities and Exchange Commission de ce pays (S.E.C.), prononcé une décision à l'encontre de la société Gold-Quest International Corporation :

« The Securities and Exchange commission yesterday obtained a court order halting a \$27 million fraudulent scheme involving investors in the United States and Canada. The SEC sued Las Vegas-based Gold-Quest International and its principal, David M. Greene, age 54, John Jenkins, age 62, and Michael McGee, age 52, all residents of Las Vegas, NV, for allegedly running a Ponzi scheme²² and misappropriating investor funds. The Honorable Lloyd D. George, United States District Court Judge for the District of Nevada, issued an order freezing assets and appointing a temporary receiver over Gold-Quest and its affiliates.²³ »

¹⁷ . *Loi modifiant la Loi sur l'Autorité des marchés financiers et d'autres dispositions législatives*, L.Q., c. 7, a. 165.

¹⁸ . *Loi modifiant la Loi sur l'Autorité des marchés financiers et d'autres dispositions législatives*, L.Q., c. 7, a. 167, telle que modifiée par la *Loi sur les instruments dérivés*, L.Q., 2008, c. 24, a. 223.

¹⁹ . R.R.Q., c. V-1.1, r.0.1.3.

²⁰ . Voir page 2.

²¹ . Précitées, notes 1 à 8.

²² . Ponzi scheme : A fraudulent investment scheme in which money contributed by later investors generates artificially high dividends for the original investors, whose example attracts even larger investments. Money from the new investor is used directly to repay or pay interest to earlier investors, usu. without any operation or revenue-producing activity other than the continual raising of new funds. This scheme takes its name from Charles Ponzi, who in the late 20s was convicted for fraudulent schemes he conducted in Boston; dans, Bryan A. Garner, *Black's Law Dictionary*, Eight Edition, St Paul, MN., 2004, 1198.

²³ . U.S. Securities and Exchange Commission, *S.E.C. Stops Multi-Million Dollar Ponzi Scheme*, précité, note 9, 1.

L'enquêtrice a ensuite expliqué au tribunal que l'intimée offre, par l'intermédiaire de son site Internet, de placer de l'argent auprès d'elle afin d'ensuite le négocier sur le marché FOREX de devises étrangères. L'intimée offre un rendement de 87,5 % après un an sur l'investissement initial.

L'enquêtrice a dénombré sept investisseurs québécois qui auraient placé de l'argent auprès de Gold-Quest International Corp. pour un montant total de 25 500 \$. La preuve documentaire qu'elle a déposée fait état d'un revenu de 2 552 \$ pour un an pour un investisseur mais en fait, a ajouté le témoin, il n'a jamais vu la couleur de cet argent.

L'enquêtrice a fait état du site Internet de l'intimée, site dont elle a dit qu'il est maintenant fermé. On y explique comment l'équipe de gestion de l'intimée utilise l'effet de levier pour négocier l'achat de devises étrangères (FOREX). Les investisseurs s'engagent dans cette compagnie en signant une entente privée (*Private Member Application Form*) dont elle a déposé un exemplaire en preuve. Par cette entente, un investisseur s'engage comme suit :

« In consideration of Gold-Quest International agreeing to carry one or more investments private agreements of the undersigned ("*Member*") and providing services to Members in connection with the purchase and sale of cash currencies (including financial instruments), which may be purchased or sold by or through Gold-Quest International for the Members private members agreement, Member agree as follows: »

Par cette entente, l'investisseur autorise l'intimée à vendre et à acheter des devises sur le marché des opérations sur devises au comptant (Spot Forex Market). Ces transactions se déroulent au Panama où la société Gold-Quest International Corp. est inscrite depuis 2004.

Selon le témoin, le placement de la société Gold-Quest International Corp. n'a pas fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité, ni n'a reçu de dispense d'un tel prospectus. De plus, les personnes qui ont effectué ce placement ne sont pas inscrites comme courtiers en valeurs auprès de l'Autorité.

L'ARGUMENTATION DE L'AUTORITÉ

La procureure de l'Autorité a soumis au Bureau que ce dernier devait prononcer l'ordonnance réciproque demandée puisque les paramètres des articles 318.2 et 323.8.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*²⁴ étaient respectés; des décisions en valeurs mobilières ont été prononcées par des autorités de valeurs mobilières des autres provinces dans ce dossier à l'encontre de l'intimée devant le Bureau.

La partie intimée a eu l'occasion d'être entendue. Le critère de l'intérêt public est soulevé par le fait que nous sommes en présence d'un placement sans prospectus. Il s'agit de plus d'un dossier d'envergure où les montants en cause et la nature du montage financier font que l'intérêt public est en jeu et qu'il est nécessaire de prononcer une ordonnance réciproque.

Des investisseurs ont été sollicités au Québec, ce qui crée un facteur de rattachement avec ce territoire. Elle demande donc que le Bureau prononce l'ordonnance réciproque selon les conclusions de la demande écrite de l'Autorité et que le Bureau prononce aussi une décision relative à un mode spécial de signification, telle que déjà prononcée au moment de la signification de l'avis d'audience du Bureau dans le présent dossier.

Enfin, la procureure de l'Autorité a référé le Bureau à la décision d'un tribunal américain dans le même dossier; un montant de 19 000 000 \$ aurait été remis aux autres investisseurs aux États-Unis dans le cadre d'une chaîne de Ponzi²⁵, alors que cet argent avait été obtenu pour l'investir dans le marché des devises.

De plus, la procureure de l'Autorité a plaidé que les titres offerts aux investisseurs étaient des contrats d'investissement, une forme d'investissement à laquelle s'applique la *Loi sur les valeurs mobilières*²⁶. Elle a plaidé qu'on retrouvait dans les titres placés par l'intimée la notion de l'apport, l'absence de connaissances requises pour la marche de l'affaire et l'absence du droit de participer directement aux

²⁴ . Précitée, note 11.

²⁵ . Voir notes 9 et 22.

²⁶ . Précitée, note 11, a, 1, dern. al.

décisions concernant la marche de l'affaire. Elle a référé aux principes développés dans l'affaire Pacific Coast Coin Exchange of Canada Limited par la Cour suprême du Canada²⁷ pour appuyer ses dires.

L'ANALYSE

UNE FORME D'INVESTISSEMENT

Le tribunal remarque que la procureure de l'Autorité a plaidé que les titres vendus aux investisseurs par la société Gold-Quest International Corp., intimée en l'instance, étaient des contrats d'investissement, une forme d'investissement à laquelle s'applique la *Loi sur les valeurs mobilières*²⁸; il s'agit en fait de la clause fourre-tout par excellence de cette loi. Le tribunal a cependant remarqué que dans sa demande écrite, l'Autorité a invoqué l'article 1.1 du *Règlement sur les valeurs mobilières*²⁹, ce qui nous renvoie plutôt au contrat à terme sur devises étrangères évoqué à cet article. Il s'agit également d'une valeur mobilière en vertu du susdit article et du paragraphe 9° de l'article 1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*³⁰.

Après avoir pris connaissance d'un extrait du site Internet de Gold-Quest International Corp. et d'un exemplaire du formulaire de souscription qu'un investisseur a rempli et remis à l'intimée, le Bureau estime qu'il retrouve dans ces documents le concept du contrat d'investissement ainsi que certains éléments apparentant le produit vendu aux investisseurs au contrat « *spot* » ou au contrat à terme sur devises.

Ceci étant dit, la procureure a référé à un arrêt de la Cour suprême³¹ pour estimer qu'on était en présence d'un contrat d'investissement. Dans cet arrêt, la Cour avait analysé l'offre et la vente de pièces d'argent sur marge au moyen d'une convention de compte sur marchandises. Donnant à la *Loi sur les valeurs mobilières* une interprétation large, du fait de son statut de législation protectrice, la cour a estimé que cette vente de pièces d'argent sur marge constituait la vente d'une valeur mobilière et plus précisément de ce qu'on appelait alors un « contrat de placement », l'élément décisif étant le fond et non la forme.

La Cour suprême du Canada trancha lors de la manière suivante :

« C'est en ayant tout ce qui précède à l'esprit que la Cour suprême des États-Unis a établi dans l'arrêt *SEC v. W.J. Howey Co.*, 328 U.S. 293 (1946), le critère suivant: «Est-ce que le plan implique «un investissement d'argent dans une entreprise commune, dont les profits sont uniquement le fruit du labeur de tiers»?» En l'espèce, il convient de répondre par l'affirmative à tous les aspects de ce critère. Il ne fait aucun doute qu'il y a eu un placement de fonds; quant à la question de l'entreprise commune, la seule communauté d'intérêt nécessaire à l'existence d'un contrat de placement est celle qui existe entre l'investisseur et le promoteur; et quant à la subordination du client vis-à-vis du succès de l'entreprise, le sort de l'investissement de chaque client est en définitive subordonné à la façon dont sont administrés les fonds obtenus par l'appelante. Le critère qui permet de déterminer les réalités économiques d'une vente de valeurs mobilières, énoncé par la Cour suprême d'Hawaï dans *State of Hawaii v. Hawaii Market Center, Inc.*, 485 P. 2d. 105, fondé sur le recours à «la notion de capitaux spéculatifs» mène à la même conclusion, que la convention en question est un contrat de placement.³² »

Le tribunal retient ce raisonnement pour estimer que l'investissement offert aux épargnants par la société était un contrat d'investissement, tel que défini au dernier alinéa de l'article 1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*³³. L'ensemble de la preuve et la réalité économique d'une chaîne de Ponzi écartent qu'il puisse s'agir d'une simple vente « *spot* » de devises. Le Bureau a donc juridiction pour déterminer quelle est la décision qu'il doit prendre à l'égard de ce placement.

UNE ORDONNANCE RÉCIPROQUE

LE BUT DE L'ORDONNANCE RÉCIPROQUE

²⁷ . *Pacific Coast Coin Exchange of Canada Limited c. Commission des valeurs mobilières de l'Ontario*, [1978] 2 R.C.S. 112.

²⁸ . Précitée, note 11.

²⁹ . R.R.Q., c. V-1.1, r.1.

³⁰ . Précitée, note 11.

³¹ . *Pacific Coast Coin Exchange of Canada Limited*, précitée, note 27.

³² . *Id.*, 114.

³³ . Précitée, note 11.

Le Bureau rappelle qu'il a récemment eu l'occasion de prononcer quelques ordonnances réciproques dans lesquelles il a établi certains principes à cet égard. Le tribunal a d'abord indiqué quels étaient les buts recherchés par les nouvelles dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières*³⁴ relatives à une ordonnance réciproque :

« Les articles 318.2 et 323.8.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* sont de droit nouveau et ont pour but de favoriser un meilleur encadrement du marché québécois des valeurs mobilières et de manière plus globale du marché canadien et international. L'adoption de ces principes a été rendue nécessaire compte tenu notamment de la globalisation des marchés et des progrès technologiques notamment l'utilisation grandissante de l'internet. La sollicitation des investisseurs dans un territoire donné est devenu une préoccupation de la majorité des régulateurs de marché.

(...)

Un encadrement réglementaire moderne et efficace exige de s'adapter aux nouvelles réalités des marchés financiers. L'adoption récente des articles 318.2 et 323.8.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* par l'Assemblée nationale vise à encadrer les échanges transfrontaliers dans le secteur financier, tels que ceux prévus par le mécanisme du « passeport », en se fiant de plus en plus à une autorité principale ou à une décision d'un tribunal comme le Bureau. Une telle manière de faire favorise les placements à l'échelle canadienne tout en assurant un encadrement efficace des différents intervenants. La coopération entre les provinces élimine les barrières juridiques liées à la territorialité des lois.

Bien que le Bureau conservera toujours, en fonction de l'intérêt public, le droit d'émettre ou non une ordonnance réciproque, il est par ailleurs rassuré par la qualité des règles et son haut niveau d'harmonisation à l'échelle canadienne. La législation en valeur mobilières dans l'ensemble des provinces et même qu'en Amérique du nord vise avant tout la protection des investisseurs et le bon fonctionnement du marché.³⁵ »

Les critères de l'ordonnance réciproque

Des critères ont été adoptés pour déterminer s'il est approprié de prononcer une ordonnance réciproque; il s'agit d'abord de savoir si des décisions ont été prononcées par d'autres tribunaux à l'encontre de la personne qui est intimée devant le Bureau³⁶. Or les autorités de valeurs mobilières ont prononcé de telles décisions en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario³⁷. À cela s'ajoute la décision d'une cour du district du Nevada, aux États-Unis, qui a prononcé un blocage et a nommé un administrateur provisoire de la société Gold-Quest International Corp.³⁸. Le Bureau est donc satisfait quant à la réalisation de ce premier critère.

Le second critère prévoit que l'intimée doit avoir l'occasion d'être entendue sur le fait qu'elle a été visée par des décisions prononcées à son encontre au Canada ou aux États-Unis³⁹. Le tribunal se déclare également satisfait quant à ce critère, vu ce qui lui a été déclaré par la procureure de l'Autorité à cet égard.

Le troisième critère est celui de l'intérêt public militant en faveur de l'octroi d'une ordonnance réciproque. À ce sujet, le Bureau a, dans une décision récente⁴⁰, balisé les principes à cet égard et ce, dans les termes suivants :

³⁴

Ibid.

³⁵

Autorité des marchés financiers c. Borealis International inc., Synergy Group (2000) inc., Integrated Business Concepts inc., Canavista Corporate Services inc., Canavista Financial Center inc., et Ray Murphy, 10 octobre 2008, Vol. 5, n° 40, BAMF, 40.

³⁶

Id., 11; *Loi sur les valeurs mobilières*, précitée, note 11, a. 318.2.

³⁷

Voir notes 1 à 8.

³⁸

Voir note 10; *Loi sur les valeurs mobilières*, précitée note 11, a. 318.2. (3°).

³⁹

Loi sur les valeurs mobilières, précitée note 11, a. 318.2. (3°) e (4°)

⁴⁰

Autorité des marchés financiers c. Landbankers International MX, s.a. de c.v., Sierra Madre Holdings MX, s.a. de c.v., Bonzac Asociados, s.a. de c.v., L&B Landbanking Trust, s.a. de c.v., Especialistas en Tierra Ejidales Y Comunales, s.a.

- Une ordonnance réciproque est prononcée dans le but de protéger les investisseurs sur un territoire donné;
- Une ordonnance réciproque peut être prononcée même en l'absence de preuve de la commission d'une infraction sur le territoire où le tribunal a compétence pour prononcer sa décision, afin d'éviter le risque de contagion d'activités illégales vers le Québec;
- Un tel risque de contagion pourra exister notamment dans les cas suivants :
 1. Les personnes visées par la demande d'ordonnance réciproque ont démontré qu'elles peuvent et qu'elles veulent se déplacer au pays et opérer dans différentes provinces;
 2. Ces personnes possèdent l'expérience et les connaissances requises facilitant la répétition de la commission des actes qui leur étaient reprochés dans leurs territoires d'origine;
- Une ordonnance réciproque pourra être prononcée dans le cas où la nature du produit ou les techniques de vente employées exigent une décision ayant un effet dissuasif non seulement sur ceux qu'elle vise mais aussi sur d'autres personnes qui seraient tentées d'emprunter la même voie;
- L'accès aux marchés financiers est un privilège et comme l'a déclaré l'autorité albertaine « *Those who abuse the privilege of market access in one Canadian jurisdiction are not necessarily free to relocate and gain unfettered access to investors and markets in another Canadian jurisdiction* »;
- Dans l'évaluation de l'intérêt public, le tribunal tiendra compte du fait que la législation en valeurs mobilières vise notamment à protéger le public investisseur; et
- Le tribunal doit, lorsqu'il prononce une ordonnance réciproque, tenir compte des facteurs qui indiquent un risque potentiel pour la protection des investisseurs ou pour le bon fonctionnement du marché. Mais le tribunal requiert plus qu'une simple hypothèse d'un risque potentiel.⁴¹ »

Après avoir révisé ces principes, le Bureau en vient à la conclusion qu'il est de l'intérêt public de prononcer l'ordonnance réciproque d'interdiction d'opération sur valeurs demandée par l'Autorité. Le Tribunal a constaté que des investisseurs québécois ont déjà investi des montants d'argent dans ce montage et il s'avère nécessaire de faire en sorte que cela cesse immédiatement. Le risque dans le présent dossier a largement dépassé le stade de la simple hypothèse et s'est réalisé de façon concrète; il appartient donc au Bureau d'agir à cet égard.

Il est manifeste que les promoteurs de ce placement ont la capacité, l'expérience et les connaissances requises pour effectuer leur placement illégal un peu partout en Amérique du Nord et le Québec n'a pas été épargné dans ce cadre. Il est important de les dissuader d'agir ainsi et de décourager toute autre personne désireuse de suivre leurs traces. En agissant comme elles l'ont fait, ces personnes ont abusé du privilège que leur conféraient nos lois et la protection du public investisseur québécois commande au tribunal d'agir.

Plus particulièrement, le Bureau croit que les faits suivants justifient qu'il prononce cette interdiction :

- Plusieurs investisseurs québécois ont été sollicités;
- La nette exagération du rendement qui est promis aux épargnants (87,5 %);
- L'absence de prospectus visé et de dispense de prospectus;
- L'absence d'inscription à titre de courtier en valeurs des personnes ayant vendu ces valeurs;

de c.v., Grupo Sierra Vallarta, s.a. de c.v., Brian J. Wolf Zacharias, Roger Fernando Ayuso Loyo, Alan Hemingway, Kelly Friesen, Sonja A. Mcadam, Ed Moore, Kim Moore, Jason Rogers et Dave Urrutia, Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, Montréal, Décision n° 2008-016-001, 9 octobre 2008, A. Gélinas, 16 pages.

⁴¹ *Id.*, 13-14.

- L'allégation faite devant un tribunal américain de l'utilisation d'une chaîne de *Ponzi*;
- Une personne ayant investi a reçu un état de compte faisant état de revenus qu'il n'a jamais touchés;
- La même personne a ensuite cessé de recevoir des états de compte;
- La présence d'un effet de levier de 50 pour un.

Enfin, le Bureau est prêt à accéder à la requête de l'Autorité pour un mode spécial de signification.

LA DÉCISION

Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières a pris connaissance de la demande de l'Autorité des marchés financiers, du témoignage de l'enquêtrice de cet organisme, de la preuve présentée en cours d'audience et des arguments de son procureur, le tout tel qu'entendu au cours de l'audience du 17 septembre 2008 devant ce tribunal. Il a aussi révisé les ordonnances qui ont été prononcées par les autorités financières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario à l'égard de la personne intimée dans la présente cause.

Le tribunal estime de plus que le produit financier qui a été offert aux épargnants est un contrat d'investissement tel que défini à l'article 1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et donc une forme d'investissement prévue à cette loi. Cela donne au tribunal toute la latitude requise pour statuer sur le sort de ceux qui effectuent le placement de ce titre auprès du public.

Cela l'amène à prononcer l'ordonnance réciproque d'interdiction d'opérations sur valeurs et la décision pour un mode spécial de signification suivantes :

Ordonnance réciproque d'interdiction d'opération sur valeurs en vertu du paragraphe 6° de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁴² et des articles 265, 318.2 et 323.8.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁴³ :

Le Bureau interdit à la société Gold-Quest International Corp., à ses dirigeants, à ses représentants et à ses administrateurs toute activité, directement, indirectement ou via Internet, en vue d'effectuer toute opération sur valeurs;

Décision pour un mode spécial de signification, en vertu de l'article 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*⁴⁴ :

Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières autorise l'Autorité des marchés financiers à signifier la présente décision du Bureau qui est datée du 4 novembre 2008, à Michael Howard Reed par courrier recommandé au P.O. Box 4, Rolette, North Dakota, USA et par télécopieur au 701 246-3584 et à Gold-Quest International Corp. par courriel au gqi@g-qi.com et par courrier recommandé au 11086 Crystal Crest Court, Las Vegas, Nevada, USA 89135.

La présente décision entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée et elle le restera jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou abrogée.

Fait à Montréal, le 4 novembre 2008.

(S) *Alain Gélinas*

M^e Alain Gélinas, président par intérim

⁴². L.R.Q., c. A-33.2.

⁴³. Précitée, note 10.

⁴⁴. Précitée, note 19.

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Signature d'une convention entre l'Autorité des marchés financiers et la Chambre des notaires du Québec concernant l'utilisation du titre de planificateur financier

Le 14 novembre 2008, a pris effet une nouvelle convention visant le transfert de l'encadrement du titre de planificateur financier de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») vers la Chambre des notaires du Québec (la « Chambre »). Cette convention est signée en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « Loi »). Elle remplace la convention précédente au même effet.

La convention, d'une durée de 3 ans, fait en sorte que la Chambre peut permettre à ses membres qui rencontrent certaines conditions, notamment l'obtention du diplôme de l'Institut québécois de planification financière, d'utiliser le titre de planificateur financier sans détenir de certificat de l'Autorité. La Chambre devient, par le fait même, responsable de l'ensemble de l'encadrement des membres visés par la convention. La communication d'informations entre l'Autorité et la Chambre relativement à l'encadrement des planificateurs financiers est favorisée par cette nouvelle convention.

Seuls les notaires qui ne détiennent pas de certificat de l'Autorité dans une discipline de la Loi, à l'exception d'un certificat en planification financière, sont visés par la convention. À titre d'exemple, un notaire qui détient à la fois un certificat en planification financière et en assurance de personnes devra maintenir son certificat en planification financière auprès de l'Autorité, conformément à l'article 59 de la Loi.

Sont aussi exclus de la portée de la convention, les notaires qui sont employés ou dirigeants d'un cabinet inscrit à l'Autorité dans une discipline de la Loi autre que la planification financière. Tout comme les représentants visés plus haut, ceux-ci doivent conserver leur certificat en planification financière émis par l'Autorité s'ils désirent se présenter comme planificateur financier.

Nous rappelons qu'outre la planification financière, les disciplines de la Loi sont les suivantes : Assurance de personnes, assurance collective de personnes, assurance de dommages, expertise en règlement de sinistres, courtage en épargne collective, courtage en contrats d'investissement, courtage en plans de bourses d'études.

La signature de la convention ne vient pas modifier la réalité actuelle des planificateurs financiers membres de la Chambre, telle qu'elle existait auparavant. En effet, la signature d'une nouvelle convention était nécessaire à l'échéance de la convention précédente.

Le texte de la convention est disponible à la suite de cet avis.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements de l'Autorité aux coordonnées suivantes :

Téléphone : (418) 525-0337
(514) 395-0337
Numéro sans frais: 1 877 525-0337
Télécopie : (418) 647-0376

Courrier électronique : renseignements-consommateur@lautorite.qc.ca

Le 21 novembre 2008.

CONVENTION

ENTRE : L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, personne morale, mandataire de l'État, instituée en vertu de l'article 1 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, ayant son siège au 2640, boul. Laurier, 3^e étage, Québec, province de Québec, G1V 5C1, **dûment autorisée, tel qu'elle le déclare;**

(l'« Autorité »)

ET :

LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC, personne morale légalement constituée et régie par le *Code des professions* et la *Loi sur le notariat*, ayant son siège au 1801, avenue McGill College, bureau 600, Montréal, province de Québec, H3A 0A7, **dûment autorisée, tel qu'elle le déclare;**

(l'« Ordre »)

(ci-après collectivement désignées comme étant les « parties »)

ATTENDU que l'Autorité est chargée de l'administration de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2, (la « Loi ») en vertu de l'article 580.1 de la Loi;

ATTENDU que l'Autorité doit, conformément aux articles 184 et 185 de la Loi, veiller à la protection du public relativement à l'exercice des activités régies par la Loi et, lorsque nécessaire, faire des recommandations au ministre des Finances ou donner son avis sur toute question relative à la distribution de produits et services financiers;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 23 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26) (le « Code des professions »), l'Ordre a pour principale fonction d'assurer la protection du public et qu'à cette fin, il contrôle l'exercice de la profession par ses membres, notamment par l'adoption d'une réglementation visant entre autres la formation, l'inspection professionnelle et la discipline;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 59 de la Loi, l'Ordre peut conclure avec l'Autorité une convention déterminant les responsabilités de l'Ordre à l'égard de ses membres qui désirent utiliser le titre de planificateur financier;

ATTENDU qu'en vertu de ce même article, tant qu'une telle convention est en vigueur, les dispositions de la Loi relatives aux planificateurs financiers, autres que les dispositions pénales, ne s'appliquent pas aux membres de l'Ordre qui utilisent le titre de planificateur financier;

ATTENDU que la Convention ne s'applique pas, conformément au troisième alinéa de l'article 59 de la Loi, à un membre de l'Ordre qui détient un certificat délivré en vertu de la Loi dans une discipline autre que la planification financière, ou à un dirigeant ou à un employé d'un cabinet inscrit dans une discipline autre que la planification financière lorsqu'il agit dans le domaine de la planification financière pour ce cabinet;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 60 de la Loi, les membres de l'Ordre qui sont titulaires d'un diplôme de planificateur financier décerné par l'Institut québécois de planification financière (l'« IQPF ») sont autorisés à utiliser ce titre pendant la durée de la Convention, tant qu'ils satisfont aux exigences et respectent les règles déterminées par l'Ordre;

ATTENDU qu'en vertu de la présente Convention, une société dont au moins un membre est autorisé par l'Ordre à utiliser le titre de planificateur financier peut se présenter comme offrant des services de planification financière;

ATTENDU que le paragraphe précédent ne vise pas les sociétés dont au moins un membre est autorisé à utiliser le titre de planificateur financier par certificat de l'Autorité;

ATTENDU que l'Ordre a déjà rappelé clairement à ses membres que la vente de produits financiers et de placements ne fait pas partie des activités de planification financière;

ATTENDU qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 62 de la Loi, tout geste posé par un membre de l'Ordre à titre de planificateur financier dans le cadre de l'application de la présente Convention est réputé être un geste posé à titre de membre de l'Ordre;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi, le planificateur financier est la personne physique qui utilise le titre de planificateur financier et que nul ne peut se présenter comme tel sans y être dûment autorisé;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 465 de la Loi, quiconque utilise, sans y être autorisé, un titre similaire à celui de planificateur financier déterminé par règlement de l'Autorité ou une abréviation d'un tel titre, commet une infraction;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 466 de la Loi, quiconque n'étant pas un planificateur financier se présente comme offrant des services de planification financière commet une infraction;

ATTENDU que les parties souhaitent également établir les principes, les obligations et les modalités en vertu desquels ils communiqueront des renseignements susceptibles d'assurer la mise en œuvre de la Convention, ainsi que des renseignements qui permettront d'assurer une meilleure protection du public;

ATTENDU que l'Autorité et l'Ordre ont conclu le 1^{er} avril 2001 une convention en vertu de l'article 59 de la Loi (la « convention de 2001 ») qui venait à échéance le 31 mai 2004, laquelle a ensuite été renouvelée annuellement à l'échéance jusqu'au 31 mai 2006;

ATTENDU que les parties ont convenu de prolonger les termes et conditions de la convention de 2001 jusqu'à la signature de la présente Convention et que toute situation survenue entre la fin de la convention de 2001 et la prise d'effet de la présente Convention sera régie par la convention de 2001.

Les parties conviennent de ce qui suit :

1. BUTS

- 1.1 La Convention a pour principal but de permettre à l'Ordre d'autoriser ses membres qui sont titulaires d'un diplôme de planificateur financier décerné par l'IQPF à utiliser le titre de planificateur financier pendant la durée de la Convention tant qu'ils satisfont aux exigences et respectent les règles déterminées par l'Ordre, conformément à l'article 60 de la Loi.
- 1.2 Elle a également pour but de déterminer les responsabilités de l'Ordre à l'égard de ses membres qui désirent utiliser le titre de planificateur financier ainsi que la nature des renseignements que les parties se communiquent afin qu'elles puissent remplir les obligations qui leur sont imposées par la Loi ou par la présente Convention.
- Elle a en outre pour but d'établir une Table de concertation.
- 1.3 La Convention ne s'applique pas à un membre de l'Ordre qui détient un certificat délivré en vertu de la Loi dans une discipline autre que la planification financière, ou à un dirigeant ou à un employé d'un cabinet inscrit dans une discipline autre que la planification financière lorsqu'il agit dans le domaine de la planification financière pour ce cabinet, conformément au troisième alinéa de l'article 59 de la Loi.
- 1.4 Tant que la Convention est en vigueur, la Convention ne concerne pas les membres de l'Ordre qui exercent des activités de planification financière, mais qui ne sont pas autorisés à utiliser le titre de planificateur financier.
- 1.5 Les dispositions de la Loi relatives aux planificateurs financiers, autres que les dispositions pénales, ne s'appliquent pas aux membres de l'Ordre qu'il autorise à utiliser le titre de planificateur financier.

2. RÈGLES DE DÉONTOLOGIE ET CONDITIONS D'EXERCICE APPLICABLES

- 2.1 L'Ordre déclare que les règles professionnelles applicables à ses membres contiennent et contiendront, pendant la durée de la présente Convention, sous une forme similaire ou différente, les principes énoncés dans les règles professionnelles et déontologiques de l'Autorité applicables aux planificateurs financiers tels qu'ils apparaissent à l'Annexe 1 de la présente Convention.

Le respect de ces règles sera vérifié et contrôlé par les instances de l'Ordre responsables du contrôle de l'exercice de la profession des membres, de la même manière que les autres règles de déontologie et conditions d'exercice applicables à l'ensemble des membres de l'Ordre. L'Ordre informera l'Autorité de ses exigences et règles en sus de celles prévues au Code des professions, pour la détention du titre de planificateur financier, conformément au Protocole reproduit à l'Annexe 3.

- 2.2 Lors de la mise en vigueur d'un nouveau règlement ou d'une modification à un règlement qui a une incidence sur l'encadrement des membres autorisés à utiliser le titre de planificateur financier, chaque partie convient d'en aviser l'autre partie conformément aux modalités déterminées à l'Annexe 3.
- 2.3 L'Ordre déclare que les exigences de formation continue obligatoire qu'il impose à ses membres seront, à compter du 1^{er} avril 2010, au moins équivalentes à celles applicables aux planificateurs financiers titulaires d'un certificat de l'Autorité.

L'Ordre confirme qu'il exige que, jusqu'au 31 mars 2010, ses membres autorisés à utiliser le titre de planificateur financier doivent suivre un minimum de 30 heures de formation continue sur une base biennale, dont 15 heures en planification financière intégrée.

À compter du 1^{er} avril 2010, ses membres autorisés à utiliser le titre de planificateur financier devront suivre un minimum de 40 heures de formation continue sur une base biennale, dont 15 heures en planification financière intégrée.

La planification financière intégrée est définie comme étant des activités de formation intégrée dans les 7 domaines d'intervention de la planification financière personnelle suivants :

- les finances;
- la fiscalité;
- les aspects légaux;
- la retraite;
- les successions;
- les placements;
- les assurances.

- 2.4 L'Ordre confirme, par ailleurs, qu'il effectue auprès de ses membres un contrôle annuel quant au suivi des heures de formation continue visées à l'article 2.3 et qu'il peut imposer des sanctions si un membre fait défaut de respecter les exigences de formation continue qui lui sont applicables.
- 2.5 L'Ordre s'engage à transmettre à l'Autorité, selon les modalités déterminées à l'article 7 et à l'Annexe 3, les renseignements nécessaires confirmant l'obligation pour le membre autorisé à utiliser le titre de planificateur financier de suivre les heures de formation prévues à l'article 2.3.

3. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

- 3.1 Conformément à l'article 62 de la Loi, l'Ordre déclare que l'assurance de responsabilité professionnelle imposée par l'Ordre à ses membres en vertu du *Règlement sur la souscription au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec* (R.C.Q., c-26, r.19.3) couvre les gestes posés par ses membres qui utilisent le titre de planificateur financier. Ladite assurance de responsabilité professionnelle étant sur une base de réclamation présentée a une limite de 1 000 000 \$ par sinistre, assujettie à une limite globale de 2 000 000 \$ par période d'assurance.

- 3.2 L'Ordre confirme qu'il vérifie que le membre ou une personne en son nom a souscrit pour la période pendant laquelle il est autorisé par l'Ordre à porter le titre, une assurance de responsabilité professionnelle d'au moins 1 000 000 \$ par sinistre pour ses gestes posés à titre de planificateur financier, et ce, avant d'autoriser le port du titre de planificateur financier.
- 3.3 L'Ordre confirme également qu'il s'assure lors du renouvellement de l'inscription du membre au Tableau de l'Ordre que le membre détient toujours l'assurance de responsabilité professionnelle visée à l'article 3.1.

4. FONDS D'INDEMNISATION

- 4.1 Conformément à l'article 62 de la Loi, l'Ordre déclare que les dispositions relatives à son Fonds d'indemnisation prévues dans le *Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires* (R.R.Q., c. N-3, r. 1.1) s'appliquent pour ses membres qui utilisent le titre de planificateur financier lorsqu'ils exercent une activité de planification financière étant entendu que la vente de produits financiers et de placements ne font pas partie de l'activité de planification financière.

5. TABLE DE CONCERTATION

- 5.1 Les parties conviennent de participer à une Table de concertation à laquelle les autres ordres professionnels signataires d'une convention similaire seront invités à participer et dont les objectifs seront les suivants :
- Dresser annuellement un bilan informel des activités que les ordres ont réalisées auprès de leurs membres et que l'Autorité a réalisées auprès de ses inscrits et de ses détenteurs de certificat en matière de planification financière, notamment en ce qui a trait aux éléments suivants :
 - les plaintes reçues, les manquements ou les défauts détectés ou tout autre sujet en lien avec la présente Convention ou jugé pertinent par la partie concernée;
 - les activités et les programmes de formation qui ont été réalisés en cours d'année et qui peuvent présenter un intérêt pour les membres de la Table de concertation.
 - Assurer un dialogue informel constant entre les ordres professionnels signataires d'une convention similaire et l'Autorité en ce qui a trait aux aspects éthiques et déontologiques de la planification financière ainsi qu'au contrôle de l'exercice de cette activité;
 - Favoriser la cohérence des règles applicables aux planificateurs financiers et à leur encadrement;
 - Traiter d'autres sujets qui sont d'intérêt commun en vue d'assurer une meilleure protection du public.

- 5.2 La Table de concertation constitue un forum informel de discussion et ne saurait porter atteinte à la discrétion et à l'indépendance des parties en ce qui a trait aux décisions qu'elles peuvent prendre en matière d'encadrement des activités des planificateurs financiers qui relèvent de leur compétence.
- 5.3 Pourront également participer à la Table de concertation, la Chambre de la sécurité financière et l'IQPF en autant que les parties et les autres ordres professionnels signataires d'une convention similaire soient d'accord.
- 5.4 Les parties et les autres ordres professionnels signataires d'une convention similaire peuvent tenir une séance à tout endroit et selon tout mécanisme qu'ils estiment appropriés, notamment par vidéoconférence.
- 5.5 Rien dans les articles 5.1 à 5.4 ne doit être interprété comme empêchant l'Autorité et l'Ordre d'avoir, à l'occasion, des discussions bilatérales sur le sujet de la planification financière avec d'autres organismes.

6. REGISTRE DE L'ORDRE

- 6.1 L'Ordre déclare tenir un registre de ses membres qui sont autorisés à utiliser le titre de planificateur financier (le « registre »), conformément à l'article 67 de la Loi. L'Ordre confirme que ce registre contient au moins le nom et le prénom du membre concerné, son domicile professionnel ainsi que le nom de la société autorisée par le biais d'un membre, à se présenter comme offrant des services de planification financière et l'adresse de son principal établissement.
- 6.2 L'Ordre s'engage à communiquer les informations contenues à son registre à l'Autorité, conformément aux modalités d'assistance prévues à l'article 7 et à l'Annexe 3.

7. ASSISTANCE ET COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS

- 7.1 Les parties conviennent qu'il est dans leur intérêt commun d'établir un mécanisme d'assistance et de communication de renseignements en vue d'assurer l'application efficiente de la Convention et la protection du public.
- 7.2 Les objectifs visés par ce mécanisme sont les suivants :
- Permettre aux parties de déterminer efficacement si un planificateur financier est sujet à la compétence de l'Ordre ou de l'Autorité;
 - Permettre aux parties de déterminer si un postulant, un titulaire de certificat ou un membre de l'Ordre qui souhaite être autorisé par une partie à porter le titre de planificateur financier n'a pas fait l'objet d'une mesure administrative, disciplinaire ou pénale imposée par l'autre partie ou par tout autre ordre professionnel signataire d'une convention similaire dans les mesures permises par la Loi.

7.3 Les parties conviennent d'effectuer les communications de renseignements visés par la présente section en fonction des conditions et modalités établies par le Protocole de communication reproduit à l'Annexe 3.

7.4 L'Autorité s'engage à fournir à l'Ordre les renseignements et documents suivants :

- Lors du premier échange, la liste des titulaires de certificats dans la discipline de la planification financière, afin de déterminer les membres de l'Ordre. Par la suite, toute mise à jour de la liste des membres;
- Tout communiqué confirmant que l'Autorité a déposé une poursuite pénale contre un membre de l'Ordre pour une infraction à l'un ou l'autre des articles 465 ou 466 de la Loi, ainsi que des résultats de cette poursuite;
- Toute décision imposant une révocation ou une suspension de certificat dont un membre de l'Ordre est titulaire ainsi que toute demande de retrait d'un tel certificat, dans la discipline de la planification financière ou une autre discipline;
- Toute décision imposant une radiation ou une suspension d'une inscription détenue par un cabinet, une société ou un représentant autonome auquel le membre de l'Ordre est rattaché ou dont il est le détenteur.

En outre, l'Autorité s'engage à communiquer à l'Ordre les renseignements suivants, lorsqu'elle estime qu'ils sont nécessaires aux fins d'une enquête ou d'une inspection de l'Ordre :

- Une copie de toute décision rendue à l'endroit d'un membre en vertu de la Loi.

7.5 L'Ordre s'engage à fournir à l'Autorité les renseignements et documents suivants :

- La liste des noms, des prénoms et des domiciles professionnels de ses membres inscrits au registre visé à l'article 6.1 ainsi que toute mise à jour de celle-ci;
- Toute décision imposant une radiation, une suspension, une limitation d'exercice ou toute résolution adoptée par l'Ordre en application du Code des professions ou de la loi ou des règlements qui régissent la profession, qui a pour effet de radier, de suspendre ou de limiter l'exercice des activités professionnelles d'un membre et qui est en lien avec l'utilisation du titre de planificateur financier;
- Les noms, les prénoms et les domiciles professionnels des membres qui cessent l'exercice de la profession.

- 7.6 Les parties conviennent qu'elles pourront se communiquer des renseignements suivant les termes des articles 108 à 108.11 du Code des professions et de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q. c. A-2.1) (la « Loi d'accès ») afin de parfaire leurs registres respectifs en matière de planification financière lorsque les renseignements publics communiqués en application de la Convention ne permettent pas à eux seuls d'atteindre cet objectif.
- 7.7 Les parties reconnaissent que ce qui précède n'affecte aucunement la discrétion qui leur est accordée par la Loi d'accès et le Code des professions de refuser de communiquer un renseignement personnel à l'autre partie.

Les parties conviennent d'effectuer les communications de renseignements visés par la présente section en fonction des conditions et modalités établies par le Protocole de communication reproduit à l'Annexe 3.

8. COORDONNATEURS ET PERSONNES-RESSOURCES

- 8.1 Les parties conviennent de désigner un coordonnateur et des personnes-ressources qui seront chargés de les représenter pour les fins de la mise en œuvre de la Convention. La fonction et les coordonnées des personnes désignées sont reproduites à l'Annexe 2.
- 8.2 Le coordonnateur de la Convention est chargé, au nom de la partie concernée, de participer à la Table de concertation et de traiter tout différend qui pourrait survenir entre les parties quant à l'application de la Convention.

9. MODIFICATION

- 9.1 La Convention peut, d'un commun accord, être modifiée en tout ou en partie. Le cas échéant, toute modification doit être consignée dans un écrit dûment signé par les parties et annexé à la Convention.

10. PRÉAMBULE ET ANNEXES

- 10.1 Le préambule et les Annexes font partie intégrante de la présente Convention.

11. DÉFAUT

- 11.1 Tel que prévu à l'article 69 de la Loi, l'Autorité peut, si elle estime que l'Ordre néglige d'exercer les responsabilités qui lui sont confiées par la Convention, lui signifier un préavis d'au moins 15 jours indiquant les motifs qui lui paraissent justifier cette opinion et la possibilité pour l'Ordre de présenter ses observations.

Si, à la suite de la présentation de ces observations ou à défaut d'une telle présentation, l'Autorité est toujours d'avis que l'Ordre néglige d'exercer les responsabilités qui lui sont confiées, elle en saisit le ministre des Finances et lui indique les motifs sur lesquels elle s'appuie. Le ministre peut alors mettre fin à la Convention.

12. FIN DE LA CONVENTION

- 12.1 L'Ordre peut mettre fin en tout temps à la présente Convention. Il doit alors en informer l'Autorité 90 jours à l'avance et lui transmettre en sus du registre, toute l'information nécessaire concernant ses membres qui utilisent le titre de planificateur financier, et ce, dans les 15 jours suivant cet avis.

13. DURÉE

- 13.1 La Convention est d'une durée de trois (3) ans.
- 13.2 Dans toute éventualité, l'Ordre doit aviser ses membres sans délai de la terminaison de la Convention.

14. RENOUELEMENT

- 14.1 Dans l'éventualité où la Convention ne serait pas renouvelée à son expiration, celle-ci demeurera valide jusqu'à l'entrée en vigueur d'une prolongation de convention ou d'une convention remplaçant celle-ci.
- 14.2 Dans l'éventualité où les parties conviendraient de ne pas prolonger la convention ni de la remplacer, l'Ordre s'engage à transmettre sans délai à l'Autorité copie du registre à jour à la date de terminaison de la Convention.

15. ENTRÉE EN VIGUEUR

- 15.1 La Convention prend effet à la date de signature de celle-ci par l'Autorité, étant entendu que l'Ordre sera le premier signataire de la Convention.

EN FOI DE QUOI, l'Autorité a signé à Québec

Ce 14^e jour du mois de novembre 2008.

Par : (s) Mario Albert
Mario Albert, surintendant de la distribution

EN FOI DE QUOI, l'Ordre a signé à Montréal

Ce 10^e jour du mois de novembre 2008.

Par : (s) Christian Tremblay
Christian Tremblay, directeur général

ANNEXE 1**REGLES PROFESSIONNELLES ET DEONTOLOGIQUES DE L'AUTORITE
(ARTICLE 2)**

Les règles professionnelles et déontologiques de l'Autorité qui sont applicables aux titulaires d'un certificat de planificateur financier (le « pl. fin. ») sont les suivantes :

- a) Le pl. fin. utilise le titre de « planificateur financier » ou l'abréviation « Pl. Fin. » (article 116 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant*).
- b) Lorsqu'un pl. fin. exige des émoluments de la personne avec laquelle il transige, il doit lui dévoiler le fait qu'il reçoit d'autre part une rémunération pour les services qu'il lui rend (article 17 de la Loi).
- c) Le pl. fin. ne peut rendre des services de planification financière offerts à ce titre que s'il a préalablement rédigé un mandat ou un contrat de service comportant au moins les éléments suivants :
 - 1. la nature et l'étendue de son mandat ou de son contrat de service;
 - 2. l'estimation de sa rémunération et, le cas échéant, le nombre d'heures pour exécuter son mandat ou son contrat de service;
 - 3. la discipline dans laquelle il est autorisé à agir ainsi que la description des services financiers susceptibles d'être offerts, le cas échéant, dans l'exécution de son mandat ou son contrat de service;
 - 4. la signature du client attestant l'acceptation du mandat ou du contrat de service.

Ce contrat ne peut prévoir que le client est tenu de se procurer un service financier offert par le membre de l'Ordre autorisé à utiliser le titre de pl. fin. (article 8 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*).
- d) Le pl. fin. doit préparer un rapport écrit de la planification effectuée et le remettre au client (article 9 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*).
- e) Le pl. fin. doit, lors de la première rencontre avec un client, lui remettre un document, telle une carte d'affaires, lequel doit mentionner les éléments suivants :
 - 1. son nom;
 - 2. ses adresses d'affaires, ses numéros de téléphone d'affaires et, le cas échéant, son numéro de télécopie;
 - 3. les titres qu'il est autorisé à utiliser;
 - 4. le nom du cabinet ou de la Société pour le compte duquel il exerce ses activités, le cas échéant.

(Article 10 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*).

- f) Le pl. fin. qui reçoit un montant provenant d'une commission ou d'un partage de commission, doit le faire conformément à l'article 100 de la Loi ainsi qu'aux articles 22 à 25 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome* et des articles 13 à 18 du *Règlement sur la tenue et la conservation des livres et registres*.
- g) Sous réserve du consentement du client, le pl. fin. doit s'abstenir de recevoir, en plus de la rémunération à laquelle il a droit, tout avantage, ristourne ou commission relatifs à l'exercice de sa profession. De même, il ne doit pas verser, offrir de verser ou s'engager à verser un tel avantage, ristourne ou commission. Tout avantage, ristourne ou commission reçu par le membre doit être inscrit dans un registre tenu à cette fin (articles 22, 39 et 41 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* « Code CSF »).
- h) Le pl. fin. doit éviter d'adopter des méthodes qui auraient pour effet notamment de privilégier un aspect spécifique de la planification financière pour attirer indûment l'attention d'un client éventuel lorsqu'il effectue de la prospection de clientèle (article 50 du Code CSF).
- i) Le pl. fin. doit s'abstenir :
 - 1. de verser, directement ou indirectement, une rémunération à une personne qui n'est pas légalement habilitée à utiliser le titre de pl. fin. pour qu'elle agisse à ce titre ou en prenne le titre;
 - 2. d'accepter ou de se faire verser, directement ou indirectement, une rémunération par une personne non légalement habilitée à utiliser le titre de pl. fin. qui agit ou tente d'agir à ce titre (article 51(2)(3) du Code CSF).
- j) Le pl. fin. doit informer son client lorsqu'il constate un empêchement à la continuation de son mandat (article 51(4) du Code CSF).

ANNEXE 2**LISTE DES COORDONNATEURS DE LA CONVENTION ET DES PERSONNES-RESSOURCES****AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS****Coordonnateur**

Le chef du Service de la réglementation
et des pratiques professionnelles et commerciales
2640, boulevard Laurier, 3^e étage
Tour Cominar
Québec (Québec) G1V 5C1
Tél. : (418) 525-0337

Personnes-ressources

Le directeur de la certification et de l'inscription
2640, boulevard Laurier, 3^e étage
Tour Cominar
Québec (Québec) G1V 5C1
Tél. : (418) 525-0337

CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC**Coordonnateur**

Secrétaire de l'Ordre
1801, avenue McGill College, bureau 600
Montréal (Québec) H3A 0A7
Tél. : (514) 879-1793 poste 5908

Personnes-ressources

Le Directeur général adjoint, direction des services juridiques
Juristes - Affaires juridiques, direction des services juridiques
1801, avenue McGill College, bureau 600
Montréal, (Québec) H3A 0A7
(514) 879-1793 poste 5921

ANNEXE 3**PROTOCOLE DE COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS ENTRE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC**

1. Conformément à la Convention intervenue le 14 novembre 2008 entre l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») et la Chambre des notaires du Québec (l'« Ordre ») (ci-après collectivement désignées comme étant les « parties »), les parties s'engagent à communiquer les renseignements visés par la Convention, ainsi que toute autre information liée à son application ou à sa mise en œuvre, conformément aux modalités établies par ce Protocole.
2. Les avis portant spécifiquement sur la Convention ou sur un différend qui découle de son application peuvent être communiqués d'une partie à une autre, par voie de lettre ou par courrier électronique, à l'attention du coordonnateur désigné à l'Annexe 2 de la Convention.
3. Les renseignements visés par la section 7 de la Convention peuvent être communiqués par les parties de manière systématique ou, par voie de demande de renseignements.
4. Les renseignements suivants seront communiqués de manière systématique par l'Ordre à l'Autorité, aux destinataires et selon les fréquences indiquées ci-dessous :

Renseignements	Destinataire	Fréquence
Informations contenues au registre prévu à l'article 67 de la Loi (article 6.1 et 6.2 de la Convention).	Personne-ressource	30 jours de l'entrée en vigueur de la Convention. Les mises à jour sont transmises à tous les 30 jours.
Exigences de l'Ordre en matière de règles professionnelles et déontologiques applicables aux planificateurs financiers (article 2.1 de la Convention).	Coordonnateur de la Convention.	90 jours de l'entrée en vigueur de la Convention et, le cas échéant, dans les 90 jours qui suivent l'adoption d'une nouvelle norme, d'un règlement ou résolution par le Bureau de l'Ordre.
Renseignements relatifs à la formation continue obligatoire (articles 2.2 et 2.5 de la Convention).	Coordonnateur de la Convention.	90 jours de l'entrée en vigueur de la Convention et, par la suite, dans les 90 jours qui suivent l'adoption d'une nouvelle norme, d'un règlement ou résolution par le Bureau de l'Ordre.
Décision à l'encontre d'un membre de l'Ordre autorisé à utiliser le titre de planificateur financier (article 7.5 de la Convention)	Personne-ressource	10 jours, à la suite de la signification de la décision.

Renseignements	Destinataire	Fréquence
La liste des membres qui cessent l'exercice de la profession (article 7.5 de la Convention).	Personne-ressource	Dans les 30 jours de la cessation d'exercice.

5. Les renseignements suivants seront communiqués de manière systématique par l'Autorité à l'Ordre, aux destinataires et selon les fréquences indiquées ci-dessous :

Renseignements	Destinataire	Fréquence
Réglementation et normes applicables à l'exercice de la planification financière (articles 2.2 et 2.5 de la Convention).	Coordonnateur de la Convention.	90 jours de l'entrée en vigueur de la Convention et, le cas échéant, lors de l'entrée en vigueur d'un règlement.
Liste des titulaires de certificat dans la discipline de la planification financière (article 7.4 de la Convention).	Personne-ressource.	30 jours de l'entrée en vigueur de la Convention. Les mises à jour sont transmises à tous les 30 jours.
Communiqué concernant une poursuite intentée contre un membre de l'Ordre (article 7.4 de la Convention)	Personne-ressource.	Dans les 10 jours qui suivent la signification de la procédure au membre de l'Ordre.
Décision à l'encontre d'un membre titulaire de certificat ou à un inscrit. (article 7.4 de la Convention)	Personne-ressource.	Dans les 10 jours qui suivent la signification de la décision au membre de l'Ordre.
Décision relative à un titulaire de certificat ou un inscrit telle que publiée au Bulletin de l'Autorité. (article 7.4 de la Convention)	Personne-ressource.	Dans les 30 jours de la publication de cette décision au Bulletin de l'Autorité, le responsable de l'accès devant cependant autoriser la communication.

6. Les délais prévus par les articles 4 et 5 du Protocole peuvent être prolongés par une partie, si l'autre partie en fait la demande.
7. Les demandes de renseignements sont présentées par écrit lorsque possible, à l'une des personnes dont le nom paraît à l'Annexe 2 ou, lorsqu'il est impossible de communiquer avec cette personne en temps utile, à la personne responsable du traitement des demandes d'accès à l'information au sein de l'organisme. Une demande verbale doit cependant être confirmée par écrit dans les vingt (20) jours qui suivent sa présentation.

Les demandes qui concernent des renseignements ayant un caractère public doivent comporter les informations suivantes :

- a) le nom, le titre et les coordonnées de la personne qui présente une demande au nom de son organisation (la « partie requérante »);
- b) la description générale ou la nature du ou des renseignement(s) que la partie requérante souhaite obtenir de l'autre partie (la « partie réceptrice »);
- c) le délai de réponse souhaité, notamment lorsque l'urgence justifie que la demande soit traitée à l'intérieur d'un délai plus court que celui énoncé au deuxième alinéa de l'article 8 du Protocole.

Les demandes qui portent sur des renseignements personnels doivent, en outre, comporter les informations suivantes :

- a) le motif à l'appui de la demande, soit les raisons pour lesquelles le ou les renseignement(s) sont requis;
 - b) l'usage projeté des renseignements requis par la partie requérante.
- 8.** La personne à qui une demande de renseignements est transmise doit analyser celle-ci afin d'établir si son organisation peut, conformément à la Convention intervenue entre les parties et les lois qui leur sont applicables, fournir les renseignements demandés.

Les parties conviennent d'examiner et de répondre aux demandes qui leur sont soumises à l'intérieur d'un délai de 20 jours ouvrables, à compter de la date de réception de ces demandes, sous réserve de tout autre délai qui peut être fixé d'un commun accord par les parties.

- 9.** Les parties reconnaissent que les renseignements personnels qui leur sont fournis ou auxquels ils peuvent avoir eu accès au cours d'une séance de la Table de concertation, doivent demeurer confidentiels et qu'il est nécessaire de prendre des mesures appropriées pour assurer leur protection et leur sécurité.

À cet effet, les parties s'engagent notamment à prendre les mesures suivantes :

- utiliser les renseignements personnels qui leur sont communiqués ou divulgués uniquement pour les fins et dans les limites prévues par la Convention et le Protocole, sauf autorisation écrite à l'effet contraire par la partie concernée;
- limiter la circulation des renseignements qui leur sont communiqués qu'aux seuls membres de leur personnel qui sont autorisés à les recevoir dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi qu'aux personnes et organismes qui sont tenus de les recevoir par effet de la loi ou d'une ordonnance d'un tribunal, en prenant soin, dans ce dernier cas, de porter cette situation à l'attention de l'autre partie;
- ne pas communiquer ou divulguer à d'autres organismes ou personnes, les renseignements qui leur sont communiqués dans le cadre de la Convention, sans d'abord en aviser l'autre partie et obtenir son autorisation écrite;

- appliquer les mesures de sécurité nécessaires pour assurer la confidentialité des renseignements transmis en application du Protocole et aviser l'autre partie de tout manquement ou événement susceptible de porter atteinte au caractère confidentiel des renseignements qui leur ont été communiqués;
 - détruire les renseignements qui leur ont été communiqués en application du Protocole, dès l'expiration des délais de conservation établis par les lois qui leur sont applicables ou, le cas échéant, conformément aux calendriers de conservation établis par celles-ci.
- 10.** Les parties conviennent de transmettre les renseignements énoncés à la Convention par courrier recommandé, par télécopie ou par tout autre mode de transmission jugé approprié, compte tenu de la nature de ces renseignements, aux fins d'assurer leur confidentialité et leur sécurité.

À cet effet, les parties peuvent assujettir la communication de renseignements à toute mesure de sécurité physique ou informatique additionnelle qu'elles jugent nécessaire.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers en valeurs

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Adrees	Atif	Valeurs Mobilières TradeFreedom inc.	2008-11-01
Angelus	Pierre-André	Courtage Direct Banque Nationale inc.	2008-11-06
Atkinson	John Orland	Edward Jones	2008-11-11
Audet	Richard	Société Générale Valeurs Mobilières inc.	2008-10-10
Beland	Renaud	Le Groupe Option Retraite inc.	2008-11-07
Belmar	Kenny Hamil	TD Waterhouse Canada inc.	2008-11-11
Benezra	Laurent	TD Waterhouse Canada inc.	2008-11-12
Bergeron	Andre Joseph Thomas	Valeurs Mobilières Union Itée	2008-10-08
Brisson	Caroline	Financière Banque Nationale inc.	2008-11-07
Cerasuolo	Angela Anna	Marchés mondiaux CIBC inc.	2008-11-07
Chatigny	Anik	Le Groupe Option Retraite inc.	2008-11-10
Daniels	Simon Craig	Valeurs Mobilières HSBC (Canada) inc.	2008-11-03
De Courcy-Ireland	Christopher Donald	La Corporation Canaccord Capital	2008-11-06
Diotte	Patrick	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2008-10-31
Dodenhoff	Andrew	Valeurs Mobilières TradeFreedom inc.	2008-11-01
Farmer	Arlene	Scotia Capitaux inc.	2008-11-07
Gloutney	Pierre Robert	MF Global Canada Cie	2008-10-31
Gonsalves	Michel	Scotia Capitaux inc.	2008-11-05
Grenier	Jean	Financière Banque Nationale inc.	2008-10-31
Hamel	Benoit	Valeurs Mobilières TradeFreedom inc.	2008-11-01
Hammami	Walid	Valeurs Mobilières TradeFreedom inc.	2008-11-01
Henderson	John David	Jennings Capital Inc.	2008-11-05
Hum	Susan	Valeurs Mobilières TradeFreedom inc.	2008-11-01

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Interdonato	Luis	Valeurs Mobilières TradeFreedom inc.	2008-11-01
Jarry	Genevieve Marie Louisette	Financière Banque Nationale inc.	2008-10-31
Kelly	Glenn Henry	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2008-10-31
Kingston	Timothy William	Marchés mondiaux CIBC inc.	2008-11-01
Kwok	Raymond	TD Waterhouse Canada inc.	2008-11-05
Lafond	Christian Joseph Charles Edouard	Marchés mondiaux CIBC inc.	2008-11-03
Lakdawalla	Azeem	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2008-11-06
Langis	Brian Bourget	Placements Manuvie incorporée	2008-11-03
Lanni	Antonio	NBCN Inc.	2008-11-12
Laroche	Luc	Financière Banque Nationale inc.	2008-11-06
Lawandi	Raoul	Valeurs Mobilières TradeFreedom inc.	2008-11-01
Leroux	Hugues	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2008-11-07
Li	Skuk Fong (Martha)	TD Waterhouse Canada inc.	2008-11-04
Linkutis	Brian	Valeurs Mobilières TradeFreedom inc.	2008-11-01
Lucas	Deanna	Valeurs Mobilières TradeFreedom inc.	2008-11-01
Maaten	Richard Peter	TD Waterhouse Canada inc.	2008-10-29
Mackay	Sandra Elizabeth	TD Waterhouse Canada inc.	2008-10-31
Mailhot	Céline	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2008-10-31
Marcheson	Belinda Joy	Thomas Weisel	2008-11-04
Mawhinney	Sterling	Financière Banque Nationale inc.	2008-11-06
McCord	Linda Joyce	Blackmont Capital Inc.	2008-11-08
McDonough	Raymond Patrick	Financière Banque Nationale inc.	2008-11-04
Mincevski	Slobodan	TD Waterhouse Canada inc.	2008-11-04
Miranda	Lionel Unildo	Valeurs Mobilières TradeFreedom inc.	2008-11-01
Mugerwa	Samuel Bisaso	Valeurs Mobilières TradeFreedom inc.	2008-11-01
Nassar	George	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2008-11-06
Nguyen	Duc	Valeurs Mobilières TradeFreedom inc.	2008-11-01
O'Connor	Robin Patricia Grace	Valeurs Mobilières TradeFreedom inc.	2008-11-01
Oliver	Shawn Daniel	Valeurs Mobilières TradeFreedom inc.	2008-11-01
Olivier	Patrick	Le Groupe Option Retraite inc.	2008-11-03
Pavelic	Tara Lynn	Scotia Capitaux inc.	2008-10-31
Shihabuddin	Qays	Valeurs Mobilières TradeFreedom inc.	2008-11-01
Somodi	Steven Frank	Valeurs Mobilières Toll Cross inc.	2008-10-22
Starek	Nancy Mary	TD Waterhouse Canada inc.	2008-10-30
Sylvester	Lloyd Ernest	BMO Nesbitt Burns Inc.	2008-11-07
Theobald	Brent Alexander	TD Waterhouse Canada inc.	2008-11-06
Tosine	Katrin Aime	Partenaires Evergreen Capital	2008-10-30
Vassiliou	Constantine	Valeurs Mobilières TradeFreedom inc.	2008-11-01
Vizena	Shaun Wilfred	TD Waterhouse Canada inc.	2008-10-31

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Waddell	Nicholas David	Blackmont Capital Inc.	2008-11-06
Wang	Chen yu	Capital Wellington Ouest	2008-11-05
Zeidel	Jonathan	Valeurs Mobilières TradeFreedom inc.	2008-11-01

Conseillers en valeurs

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Chow	Alan	Foyston, Gordon & Payne inc.	2008-11-14
De Franco	Valentino	Foyston, Gordon & Payne inc.	2008-11-14
Sinclair	James Donald	Northwater gestion inc.	2008-11-12
Tan	Ruo Yang	Gestion d'actifs CIBC inc.	2008-11-03
Thompson	Kristy	Société en commandite Guardian Capital	2008-11-11

Cabinets de services financiers et sociétés autonomes

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par

		hypothèque immobilière
2c	Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a	Assurance de dommages (Agent)	F Placement de parts permanentes et de parts privilégiées
3b	Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c	Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a	Assurance de dommages (Courtier)	
4b	Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c	Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a	Expertise en règlement de sinistres	
5b	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
5d	Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur	
5e	Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des particuliers	
5f	Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des entreprises	
6	Planification financière	
7	Courtage en épargne collective	
8	Courtage en contrats d'investissements	
9	Courtage en plans de bourses d'études	

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
178754	Abbout	Bahia	1A	2008-11-17
100049	Adamonis	Petras	4A	2008-11-18
100097	Alain	Daniel	7	2008-11-13
175324	Bagayogo	Mohamed	7	2008-11-10
172574	Barwick	Suzanne	6	2008-11-18
137912	Beaudoin	Francine	4A	2008-11-18
161432	Belle	Frédéric	1A	2008-11-14

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
102515	Bergeron	Claude	5D	2008-11-13
178310	Bouchard	Cynthia	4B	2008-11-13
167253	Boucher	Louis-Philippe	5D	2008-11-17
165984	Boucher	Gilbert	4B	2008-11-17
161744	Brochu	Karine	5D	2008-11-17
148565	Bénard	Manon	4A	2008-11-18
105746	Camirand	Mario	1A, 2A	2008-11-13
179248	Carrier	Valérie	1B	2008-11-13
166503	Carroll	Ross	7	2008-11-13
106257	Castelino	Errol	7	2008-11-12
107554	Coiteux	Pierre	7	2008-11-13
108900	Dansereau	Johanne	7	2008-11-13
145970	Dauphinois-Belley	Lina	4B	2008-11-17
175159	Demers	Annie	1B	2008-11-13
179581	Demers	Melyssa	1A	2008-11-14
180198	Deslandes	Caroline	5D	2008-11-18
142736	Dubé	Philippe	5D	2008-11-18
161214	Fares	Elias	7	2008-11-07
161743	Faubert	Marielle	4B	2008-11-12
146004	Fortin	Patrick	7	2008-11-10
112984	Freeman	Diana	7, F	2008-11-10
113257	Gagnon	Aline	3A	2008-11-13
153027	Gagnon	Raymond	1A	2008-11-18
149529	Garneau	Line	5E	2008-11-13
168114	Gauthier	Melanie	7	2008-11-10
180550	Getzkow	Robert	4C	2008-11-18
136395	Gourgue	Marie-Lourdes	6	2008-11-17
115671	Guegan	Sophie	7, F	2008-11-10
173709	Guillemette	Bobby	1B	2008-11-12
171699	Guo	Christine	7	2008-11-07
143101	Guérin	Isabelle	7	2008-11-13
179195	Huang	Jin	9	2008-11-07
116740	Huot	Manon	4A	2008-11-18
155525	Huot	Francine	7	2008-11-13
177416	Hurlbert	Mélissa	7	2008-11-12
155319	Jaboin	Sophia	4B	2008-11-17
176065	Jean	Marie-Hélène	1A	2008-11-18
166976	Jedrzejewski	Justyna	7	2008-11-10
165193	Khalil	Rémy	7	2008-11-10
180054	King	Dane	7	2008-11-12

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
118351	Laframboise	Ginette	4A	2008-11-12
171579	Lagacé	Damien	5D	2008-11-17
118604	Lallier	Louis	7	2008-11-12
119087	Langlois	Carole	1A	2008-11-12
178799	Larocque-Préville	Robert	1B	2008-11-13
166123	Larouche	Roxanne	7	2008-11-12
135408	Laverdure	Carole	4A	2008-11-12
172073	LeRoux	Kimberly	7	2008-11-07
160547	Leblanc	Martine	7	2008-11-13
120678	Leduc	Jean-Claude	4A	2008-11-12
174124	Lefrançois	Anick	5E	2008-11-17
164605	Levert	Carole	7	2008-11-13
172335	Lévesque	Sébastien	4B	2008-11-18
161477	Martin	Roch	7	2008-11-10
124739	Muyal	Jimmy	1A, 6	2008-11-12
165151	Normand	Claude	7	2008-11-13
176546	Ouimet	Mélanie	1A	2008-11-14
125637	Papasodoro	Pierre	7	2008-11-12
164769	Pelletier	Mélanie	7, F	2008-11-10
126895	Picard	Chantale	6	2008-11-18
127198	Plamondon	Paul	4A	2008-11-13
171917	Poirier	Julien	7	2008-11-10
168531	Ponari	Amanda	7	2008-11-10
158511	Poulin	Jean-William	7	2008-11-12
127646	Poulin	Ginette	7	2008-11-13
128020	Provost	Alain	7	2008-11-13
170335	Punn	Rajinder	7	2008-11-18
128828	Rifaï	Mayssa	5D	2008-11-17
129265	Rochette	Anne	7	2008-11-10
168676	Rouleau	Jean	9	2008-11-10
178205	Saintonge	Carlos	7, F	2008-11-12
178205	Saintonge	Carlos	6	2008-11-18
165583	Savaris	Antonio	7	2008-11-13
130520	Savoie	Diane	4A	2008-11-13
172225	Sivarajah	Rajany	7	2008-11-10
145242	Tremblay	Vicky	3B	2008-11-17
132804	Tremblay	Bernard	7	2008-11-12
133352	Trudel	Andrée	7	2008-11-12
133731	Vaillancourt	Suzanne	4A	2008-11-12
153822	Veilleux	Sophie	7, F	2008-11-10

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
173311	Vincent	Isabelle	7, F	2008-11-10
155602	Voyzelle	Karine	4A	2008-11-12
134070	Véronneau	Sylvie	7	2008-11-13
134503	Wang	Hong	9	2008-11-13
173167	Weiser	Chaim	2B	2008-11-17
174852	Xu	Wenting	9	2008-11-11
174006	Yeung	Anna	7	2008-11-18

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'un dirigeant ou d'un dirigeant responsable

Erratum :

Veuillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans la section 3.5.1 du bulletin du 7 novembre 2008 (Vol. 5, n° 44). L'avis relatif à la cessation de fonction de M. Marc de Bellefeuille à l'égard de firme General Motors Acceptance Corporation du Canada limitée aurait dû se trouver dans le tableau concernant les courtiers en valeurs et non dans le tableau concernant les conseillers en valeurs.

Le 21 novembre 2008.

Courtiers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Acumen Capital Finance Associélimitée	Stuart	Christopher Michael	2008-11-07
Blackmont Capital Inc.	Waddell	Nicholas David	2008-11-06
BMO Nesbitt Burns Inc.	Charette	Christine Louise Marie	2008-11-05
BMO Nesbitt Burns ltée/Ltd.	Charette	Christine Louise Marie	2008-11-05
Financière Banque Nationale inc.	Belchetz	Mark	2008-11-04
Financière Banque Nationale inc.	Berdeklis	Peter	2008-11-04
Financière Banque Nationale inc.	Brotten	Gail	2008-11-04
Financière Banque Nationale inc.	Feetham	Jennifer Lynn	2008-11-03
Financière Banque Nationale inc.	Lacroix	Marie-Helene	2008-11-04
Financière Banque Nationale inc.	McDonough	Raymond Patrick	2008-11-04
Financière Banque Nationale inc.	Morin	Gilles	2008-11-04
Financière Banque Nationale inc.	Parizeau	Dominique	2008-11-04
Financière Banque Nationale inc.	Wong	Linda Oi Ling	2008-11-04
Gestion de Capital Assante ltée	Daughton	Dawn Melanie	2008-11-06

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Investisseur Qtrade	Chan	Yee Yin Josephine	2008-11-07
Marchés mondiaux CIBC inc.	Kingston	Timothy William	2008-11-01
Marchés mondiaux CIBC inc.	Mitchell	Donald Grant	2008-10-31
MF Global Canada Cie	Gloutney	Pierre Robert	2008-11-10
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Kelly	Glenn Henry	2008-10-31
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	McLaughlin	Michael Leo	2008-10-31
Scotia Capitaux Inc.	Brooks	Robert Leslie	2008-10-31
Scotia Capitaux Inc.	Warner	Karen Anne	2008-11-05
Société Générale Valeurs Mobilières inc.	Audet	Richard	2008-11-06
TD Waterhouse Canada inc.	Daniel	Frederick Glen	2008-11-03
TD Waterhouse Canada inc.	Maaten	Richard Peter	2008-10-29
TD Waterhouse Canada inc.	Torcatto	Levine Theodore	2008-10-31
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Bird	Michael William	2008-11-06
Valeurs Mobilières Toll Cross inc.	Gordon	Guy Alexander	2008-11-06
Valeurs Mobilières Toll Cross inc.	Somodi	Steven Frank	2008-10-22
Valeurs Mobilières TradeFreedom inc.	Clarke	Gregory Michael	2008-11-01
Valeurs Mobilières TradeFreedom inc.	Mackie	Robert Andrew	2008-11-01
Valeurs Mobilières TradeFreedom inc.	Mason	Barbara Frances	2008-11-01
Valeurs Mobilières TradeFreedom inc.	Morton	John Robert	2008-11-01
Valeurs Mobilières TradeFreedom inc.	Welling	Catherine Anne	2008-11-01
Valeurs Mobilières TradeFreedom inc.	Williams	Cecilia Mary	2008-11-01
Valeurs Mobilières Union Itée	Bergeron	André Joseph Thomas	2008-11-06
Watt Carmichael Inc.	McKenney	Gary Michael	2008-11-05

Conseillers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Conseillers en gestion Globale State	Kehoe	Michael	2008-11-06
Corporation financière Unie	Wagner	Brent Charles	2008-11-07
Gestion d'actifs CIBC inc.	Tan	Ruo Yang	2008-11-03
Gestion de placements TD inc.	Jabri	Jasmin	2008-11-14
Investissements Fidelity Canada	Markwart	Nevin Gordon	2008-11-07
Northwater gestion inc.	Sinclair	James Donald	2008-11-12
Services d'investissement AIC	Hand	William	2008-11-07
Société en commandite Guardian Capital	Naderi	Nadi	2008-11-11

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom	Prénom	Date de cessation
-------------	----------------	-----	--------	-------------------

				cessation
500053	9045-8779 Québec inc.	Samson	Louis	2008-11-13

3.5.2 Les cessations d'activités

Radiation du courtier en valeurs, vu la fusion de Scotia Capitaux et Valeurs mobilières TradeFreedom inc.

Nom de la firme	Catégorie	Date de cessation
Valeurs mobilières TradeFreedom inc.	Plein exercice	01-11-2008

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500243	Daniel Bélanger	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2008-11-17
502010	Renaud Dupuis	Assurance de personnes	2008-11-13
505690	Michel Pinard	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2008-11-12
506296	Jean-Pierre Bourgeois	Assurance de personnes Planification financière	2008-11-12
506385	Réal Gaudreault	Assurance de personnes	2008-11-18
506824	Nicolas Joubert	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2008-11-18
508220	Jean-Pierre Proulx	Assurance de personnes	2008-11-12
508727	Steve Chang	Assurance de personnes	2008-11-17
510052	André Barsalou	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2008-11-18
510886	Marlène Vaillancourt	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2008-11-12
511604	Jean Lapointe	Assurance de personnes	2008-11-17
511853	Louis Gagnon	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2008-11-18
512032	Radenko Radenkov	Assurance de personnes	2008-11-17
512318	Adela Nicoleta Pop	Assurance de personnes	2008-11-13
513229	Mali Kéovongsy	Assurance de personnes	2008-11-18
513260	Martin Ouellet	Assurance de personnes	2008-11-12
513716	Vincent Lauzier	Assurance de personnes	2008-11-17

Radiations

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
502605	Claude Bossé	2008-PDIS-0129	Radiation	2008-11-13
506481	Louis Faribault	2008-PDIS-0135	Radiation	2008-11-18
509353	Roch Tardif	2008-PDIS-0123	Radiation	2008-11-07
511875	Denis Gagné	2008-PDIS-0130	Radiation	2008-11-13
512264	Jorge Walter Rios Bartra	2008-PDIS-0127	Radiation	2008-11-13
512362	Manuel Castil	2008-PDIS-0126	Radiation	2008-11-13

3.5.3 Les ajouts concernant les agréments des dirigeants ou dirigeants responsables

Courtiers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Brockhouse & Cooper Inc.	Messias	Howard	2008-11-11
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee	Ferman	Bruce Aaron	2008-11-10
Financière Banque Nationale Inc.	Laflamme	Eric	2008-11-10
Groupe Friedberg Mercantile Ltée	Ng	Michael Ying Dae	2008-11-10
La Corporation Canaccord Capital	Knowles	Kenneth Ralph	2008-11-10
Les Partenaires Versant Inc.	Wardlaw	Ronald James	2008-11-13
Merrill Lynch Canada inc.	Norman	Lori Ann	2008-11-06
Morgan Stanley Canada limitée	Novak	Christian Mario	2008-11-05
Placements Manuvie incorporée	Garner	George Charles	2008-11-10
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	King	Andrew David Perry	2008-11-05
Scotia Capitaux Inc.	Pyle	Nicholas John	2008-11-06
TD Waterhouse Canada inc.	Somerville	Ian Mackenzie	2008-08-21

Conseillers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Addenda Capital inc.	Simard	Nathalie	2008-11-12
AMI Associés inc.	Patton	Ronald	2008-08-27
Gestion d'actifs Capital International (Canada)	Le Pelley du Manoir	Gerald	2008-11-06
Gestion d'actifs Capital International (Canada)	Locke	Michael	2008-11-07
Gestion d'actifs Capital International (Canada)	Samuels	Theodore	2008-11-06
Gestion de portefeuille Natcan inc.	Chouinard	Gilles	2008-10-30

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Gestion privée des actifs Howson Tattersall inc.	Raschkowan	Norman	2008-10-24
La société Fiduciary Trust du Canada	Maitland	Angela	2008-11-12
Les conseillers en placement Howson Tattersall limitée	Raschkowan	Norman	2008-10-24

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom	Prénom	Date de cessation
500053	9045-8779 Québec inc.	Hogue	Denis	2008-11-13

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
513821	Solutions Monétaires Monarc Inc.	Karina Stevens	Courtage en épargne collective	2008-11-18
513859	Gestion financière S.A.V.A. inc.	Martin Brochu	Assurance collective de personnes	2008-11-12
513878	Evosure Courtiers d'assurances et services financiers inc.	Concetta Ciccarello	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Assurance de dommages	2008-11-18
513879	Services financiers Progestion inc.	Michel Legault	Assurance de personnes	2008-11-12
513908	Assure Groupe inc.	Nicolas Joubert	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2008-11-18

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.7.1 Autorité

Décision n° 2008-PDIS-0135

LOUIS FARIBAUT
Adresse inconnue
Inscription n° 506 481

Décision

(article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2*)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») aurait émis à Louis Faribault un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2* (la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de cette loi. Toutefois, en raison de l'impossibilité de joindre M. Faribault autant par téléphone que par courrier, aucun avis n'a été transmis.

L'avis à Louis Faribault aurait établi les faits constatés et les manquements reprochés de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. Louis Faribault détient une inscription auprès de l'Autorité lui permettant d'agir à titre de représentant autonome, portant le n° 506 481, dans les disciplines de l'assurance de personnes, de l'assurance collective de personnes et de la planification financière. À ce titre, Louis Faribault est assujéti à la LDPSF.
2. Louis Faribault n'a pas, à ce jour, de représentant rattaché à son inscription de représentant autonome, et ce, depuis le 1^{er} mai 2008.
3. Louis Faribault, selon nos informations, ne possède pas d'assurance de responsabilité, et ce, depuis le 1^{er} octobre 2008.
4. Le 15 avril 2008, l'Autorité a transmis à Louis Faribault, par courrier, un avis de non-paiement de cotisation aux Chambres dans lequel le représentant avait jusqu'au 30 avril 2008 pour se conformer à défaut de quoi, son certificat n° 111 965 serait suspendu.
5. Le 5 mai 2008, un agent de la Direction de la certification et de l'inscription a envoyé à Louis Faribault, par poste certifiée, un avis de non-renouvellement de son certificat n° 111 965, auquel était joint un formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* ». Toutefois, l'avis a été retourné à l'Autorité le 26 mai 2008 avec la mention « *Non réclamé* ».
6. Le 4 juin 2008, un agent de la Direction de la certification et de l'inscription a tenté de joindre M. Faribault aux numéros de téléphone inscrits dans son dossier, mais ni l'un ni l'autre n'étaient en service.
7. Le 26 septembre 2008, un agent du Service de la conformité a entrepris toutes les démarches nécessaires et a réussi à retrouver Louis Faribault.

8. Le 2 octobre 2008, un agent du Service de la conformité a transmis à Louis Faribault, par poste certifiée, un avis de défaut concernant l'absence de représentant rattaché à son inscription n° 506 481. Dans cet avis, l'Autorité demande de remplir le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » dans les 30 jours de la réception de la lettre. Toutefois, l'avis a été retourné à l'Autorité le 7 octobre 2008 avec la mention « *Déménagé / Inconnu* ».
9. Le 14 octobre 2008, un agent du Service de la conformité a entrepris toutes les démarches nécessaires afin de retrouver Louis Faribault. Par contre, l'adresse trouvée est identique à celle trouvée le 26 septembre 2008.

MANQUEMENTS REPROCHÉS À LOUIS FARIBAUT

10. Louis Faribault a fait défaut de respecter l'article 128 de la LDPSF en omettant d'avoir un représentant rattaché à son inscription de représentant autonome.
11. Louis Faribault a fait défaut de respecter l'article 136 de la LDPSF en omettant de produire à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité conforme aux exigences déterminées par règlement.
12. Louis Faribault a fait défaut de respecter l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome* en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome et qui répond à ces exigences.
13. Louis Faribault a fait défaut de respecter l'article 9 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome* en omettant d'aviser l'Autorité de ses nouvelles coordonnées.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.

Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 \$.

CONSIDÉRANT l'article 117 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.

L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet. »;

CONSIDÉRANT l'article 128 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant en assurance de personnes ou un représentant en assurance collective, qui n'est pas visé à l'article 32, un courtier en assurance de dommages, un planificateur financier ou un expert en sinistre qui n'agit pas pour le compte d'un cabinet ou qui n'est pas un associé ou un employé d'une société autonome doit, pour exercer ses activités, s'inscrire auprès de l'Autorité comme représentant autonome dans toutes les disciplines ou catégories de disciplines, autres qu'une discipline en valeurs mobilières, pour lesquelles il est autorisé à agir en vertu de son certificat.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

(...)

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend ou, en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un représentant autonome qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée. »;

CONSIDÉRANT l'article 146 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 74, 75, 102, 103 à 103.4, 106 à 113, 115, 117, 119, 121, 122, 124 et 126 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un représentant autonome.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

a) 1 000 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

a) 10 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

(...)

b) dans le cas d'un représentant autonome, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses fonctions ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou ses stagiaires, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2^o du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 9 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, qui se lit comme suit :

« Si, pendant la durée d'une inscription, survient un changement de circonstances affectant la véracité des renseignements et documents fournis, le titulaire de l'inscription doit en aviser l'Autorité par écrit dans un délai de 30 jours suivant un tel changement. »

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de Louis Faribault dans les disciplines de l'assurance de personnes, de l'assurance collective de personnes et de la planification financière;

Et, par conséquent, que Louis Faribault :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 18 novembre 2008.

Le directeur des pratiques de distribution,

François Bédard

En vertu de l'article 119 de la LDPSF, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la LDPSF, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité, **dans les 30 jours de la date de signification de la présente décision.**

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers
Direction du secrétariat
À l'attention de M^e Marjorie Côté
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 4^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1**

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M^e Marjorie Côté, par téléphone au 1-877-525-0337, poste 2518, par télécopie au (418) 647-1125 ou par courrier électronique à marjorie.cote@lautorite.qc.ca.

Décision n° 2008-PDIS-0126

MANUEL CASTIL
Adresse inconnue
Inscription n° 512 362

Décision

(article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2*)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 15 août 2008, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») émettait à l'encontre de Manuel Castil un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2* (la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de cette même loi.

L'avis à Manuel Castil établit les faits constatés et les manquements qui lui sont reprochés de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. Manuel Castil détient une inscription auprès de l'Autorité lui permettant d'agir à titre de représentant autonome, portant le n° 512 362, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, Manuel Castil est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).
2. Manuel Castil n'a pas, à ce jour, de représentant rattaché à son inscription de représentant autonome, et ce, depuis le 1^{er} mars 2008.
3. Manuel Castil, selon nos informations, ne possède pas d'assurance de responsabilité, et ce, depuis le 6 avril 2008.
4. Le 6 mars 2008, un agent de la Direction de la certification et de l'inscription a transmis à Manuel Castil, par poste certifiée, un avis de non-renouvellement auquel était joint un formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* ».
5. Le 15 mai 2008, un agent du Service de la conformité a envoyé à Manuel Castil, par courriel, un formulaire de « *Demande de retrait de l'inscription* ».
6. Le 7 juillet 2008, un agent du Service de la conformité a transmis à Manuel Castil, par poste certifiée, un avis de défaut concernant l'absence de représentant rattaché à son inscription de représentant autonome.
7. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Manuel Castil.

MANQUEMENTS REPROCHÉS À MANUEL CASTIL

8. Manuel Castil a fait défaut de respecter l'article 128 de la LDPSF en omettant d'avoir un représentant rattaché à son inscription de représentant autonome.
9. Manuel Castil a fait défaut de respecter l'article 136 de la LDPSF en omettant de produire à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité conforme aux exigences déterminées par règlement.
10. Manuel Castil a fait défaut de respecter l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome* en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome et qui répond à ces exigences.
11. Manuel Castil a fait défaut de respecter l'article 9 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome* en omettant d'aviser l'Autorité de ses nouvelles coordonnées.

LES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ

Dans cet avis, l'Autorité donnait à Manuel Castil l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 1^{er} septembre 2008.

Le 8 septembre 2008, un individu a retourné à l'Autorité l'avis du 15 août 2008 qui était destiné à Manuel Castil. Une lettre était jointe à cet avis, qui se lit comme suit : « *C'est par erreur que nous avons reçu cette lettre. M. Castil n'habite plus à cette adresse, et nous ne connaissons non plus sa nouvelle adresse. [...] et nous vous prions de ne plus envoyer de la correspondance à notre adresse.* »

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.

Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 \$.

CONSIDÉRANT l'article 117 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.

L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet. »;

CONSIDÉRANT l'article 128 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant en assurance de personnes ou un représentant en assurance collective, qui n'est pas visé à l'article 32, un courtier en assurance de dommages, un planificateur financier ou un expert en sinistre qui n'agit pas pour le compte d'un cabinet ou qui n'est pas un associé ou un employé d'une société autonome doit, pour exercer ses activités, s'inscrire auprès de l'Autorité comme représentant autonome dans toutes les disciplines ou catégories de disciplines, autres qu'une discipline en valeurs mobilières, pour lesquelles il est autorisé à agir en vertu de son certificat.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

(...)

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend ou, en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un représentant autonome qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée. »;

CONSIDÉRANT l'article 146 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 74, 75, 102, 103 à 103.4, 106 à 113, 115, 117, 119, 121, 122, 124 et 126 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un représentant autonome.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

a) 1 000 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

a) 10 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

(...)

b) dans le cas d'un représentant autonome, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses fonctions ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou ses stagiaires, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 9 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, qui se lit comme suit :

« Si, pendant la durée d'une inscription, survient un changement de circonstances affectant la véracité des renseignements et documents fournis, le titulaire de l'inscription doit en aviser l'Autorité par écrit dans un délai de 30 jours suivant un tel changement. »

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de Manuel Castil dans la discipline de l'assurance de personnes;

Et, par conséquent, que Manuel Castil :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 13 novembre 2008.

Le directeur des pratiques de distribution,

François Bédard

En vertu de l'article 119 de la LDPSF, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la LDPSF, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité, **dans les 30 jours de la date de signification de la présente décision.**

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers
Direction du secrétariat
À l'attention de M^e Marjorie Côté**

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 4^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M^e Marjorie Côté, par téléphone au 1-877-525-0337, poste 2518, par télécopie au (418) 647-1125 ou par courrier électronique à marjorie.cote@lautorite.qc.ca.

Décision n^o 2008-PDIS-0127

JORGE WALTER RIOS BARTRA
Adresse inconnue
Inscription n^o 512 264

Décision

(article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2*)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») aurait émis à Jorge Walter Rios Bartra un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2* (la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de cette loi. Toutefois, en raison de l'impossibilité de joindre M. Rios Bartra autant par téléphone que par courrier, aucun avis n'a été transmis.

L'avis à Jorge Walter Rios Bartra aurait établi les faits constatés et les manquements reprochés de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. Jorge Walter Rios Bartra détient une inscription auprès de l'Autorité lui permettant d'agir à titre de représentant autonome, portant le n^o 512 264, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, Jorge Walter Rios Bartra est assujéti à la LDPSF.
2. Jorge Walter Rios Bartra n'a pas, à ce jour, de représentant rattaché à son inscription de représentant autonome, et ce, depuis le 1^{er} octobre 2007.
3. Jorge Walter Rios Bartra, selon nos informations, ne possède pas d'assurance de responsabilité, et ce, depuis le 12 janvier 2007.
4. Le 14 septembre 2007, l'Autorité a transmis à Jorge Walter Rios Bartra, par courrier, un avis de non-paiement de cotisation aux Chambres dans lequel le représentant avait jusqu'au 30 septembre 2007 pour se conformer à défaut de quoi, son certificat n^o 167 711 serait suspendu. Toutefois, l'avis a été retourné à l'Autorité le 21 septembre 2007 avec la mention « *Déménagé / Inconnu* ».
5. Le 3 octobre 2007, un agent de la Direction de la certification et de l'inscription a envoyé à Jorge Walter Rios Bartra, par poste certifiée, un avis de non-renouvellement de son certificat n^o 167 711, auquel était joint un formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* ». Toutefois, l'avis a été retourné à l'Autorité le 10 octobre 2008 avec la mention « *Inconnu* ».

6. Le 15 avril 2008, un agent du Service de la conformité a transmis un courriel à Jorge Walter Rios Bartra dans lequel il était mentionné que M. Rios Bartra était en défaut concernant l'absence de représentant rattaché à son inscription n° 512 264. De plus, un formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » était joint au courriel.
7. Le 16 avril 2008, un agent du Service de la conformité a transmis une correspondance, par courrier, à Jorge Walter Rios Bartra dans lequel il était mentionné que M. Rios Bartra était en défaut concernant l'absence de représentant rattaché à son inscription n° 512 264. De plus, un formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » était joint. Toutefois, la lettre a été retournée à l'Autorité le 30 avril 2008 avec la mention « *Déménagé / Inconnu* ».
8. Au début mai 2008, un agent du Service de la conformité a communiqué avec la personne résidant à l'adresse où la lettre du 16 avril 2008 a été envoyée. Cette personne a avisé l'agent que Jorge Walter Rios Bartra n'habitait plus à cette adresse et qu'il était déménagé à Calgary sans laisser ses nouvelles coordonnées.
9. Le 22 juillet 2008, un agent du Service de la conformité a transmis à Jorge Walter Rios Bartra, par poste certifiée, un avis de défaut concernant l'absence de représentant rattaché à son inscription n° 512 264. Dans cet avis, l'Autorité demande de remplir le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » dans les 30 jours de la réception de la lettre. Toutefois, l'avis a été retourné à l'Autorité le 25 juillet 2008 avec la mention « *Inconnu* ».
10. Le 24 juillet 2008, un agent du Service de la conformité a fait des vérifications sur le site Internet de Canada411 et n'a trouvé aucune adresse au nom (ou autre nom pouvant s'apparenter) à Jorge Walter Rios Bartra.

MANQUEMENTS REPROCHÉS À JORGE WALTER RIOS BARTRA

11. Jorge Walter Rios Bartra a fait défaut de respecter l'article 128 de la LDPSF en omettant d'avoir un représentant rattaché à son inscription de représentant autonome.
12. Jorge Walter Rios Bartra a fait défaut de respecter l'article 136 de la LDPSF en omettant de produire à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité conforme aux exigences déterminées par règlement.
13. Jorge Walter Rios Bartra a fait défaut de respecter l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome* en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome et qui répond à ces exigences.
14. Jorge Walter Rios Bartra a fait défaut de respecter l'article 9 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome* en omettant d'aviser l'Autorité de ses nouvelles coordonnées.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.

Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 \$.

CONSIDÉRANT l'article 117 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.

L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet. »;

CONSIDÉRANT l'article 128 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant en assurance de personnes ou un représentant en assurance collective, qui n'est pas visé à l'article 32, un courtier en assurance de dommages, un planificateur financier ou un expert en sinistre qui n'agit pas pour le compte d'un cabinet ou qui n'est pas un associé ou un employé d'une société autonome doit, pour exercer ses activités, s'inscrire auprès de l'Autorité comme représentant autonome dans toutes les disciplines ou catégories de disciplines, autres qu'une discipline en valeurs mobilières, pour lesquelles il est autorisé à agir en vertu de son certificat.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

(...)

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend ou, en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un représentant autonome qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée. »;

CONSIDÉRANT l'article 146 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 74, 75, 102, 103 à 103.4, 106 à 113, 115, 117, 119, 121, 122, 124 et 126 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un représentant autonome.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant

autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

a) 1 000 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

a) 10 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

(...)

b) dans le cas d'un représentant autonome, la garantie couvre la responsabilité

découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses fonctions ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou ses stagiaires, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 9 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, qui se lit comme suit :

« Si, pendant la durée d'une inscription, survient un changement de circonstances affectant la véracité des renseignements et documents fournis, le titulaire de l'inscription doit en aviser l'Autorité par écrit dans un délai de 30 jours suivant un tel changement. »

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de Jorge Walter Rios Bartra dans la discipline de l'assurance de personnes;

Et, par conséquent, que Jorge Walter Rios Bartra :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 13 novembre 2008.

Le directeur des pratiques de distribution,

François Bédard

En vertu de l'article 119 de la LDPSF, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la LDPSF, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité, **dans les 30 jours de la date de signification de la présente décision.**

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers
Direction du secrétariat
À l'attention de M^e Marjorie Côté
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 4^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1**

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M^e Marjorie Côté, par téléphone au 1-877-525-0337, poste 2518, par télécopie au (418) 647-1125 ou par courrier électronique à marjorie.cote@lautorite.qc.ca.

Décision n° 2008-PDIS-0129

CLAUDE BOSSÉ
 Adresse inconnue
 Inscription n° 502 605

Décision

(article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2*)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») aurait émis à Claude Bossé un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2* (la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de cette loi. Toutefois, en raison de l'impossibilité de joindre M. Bossé autant par téléphone que par courrier, aucun avis n'a été transmis.

L'avis à Claude Bossé aurait établi les faits constatés et les manquements reprochés de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. Claude Bossé détient une inscription auprès de l'Autorité lui permettant d'agir à titre de représentant autonome, portant le n° 502 605, dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes. À ce titre, Claude Bossé est assujéti à la LDPSF.
2. Claude Bossé n'a pas, à ce jour, de représentant rattaché à son inscription de représentant autonome, et ce, depuis le 1^{er} février 2005 dans la discipline de l'assurance de personnes et depuis le 1^{er} février 2007 dans la discipline de l'assurance collective de personnes.
3. Claude Bossé, selon nos informations, ne possède pas d'assurance de responsabilité, et ce, depuis le 1^{er} février 2007.
4. Le 6 février 2007, un agent de la Direction de la certification et de l'inscription a envoyé à Claude Bossé, par poste certifiée, un avis de non-renouvellement de son certificat n° 104 061 auquel était joint un formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* ». Toutefois, l'avis a été retourné à l'Autorité le 19 février 2008 avec la mention « *Non réclamé* ».
5. Le 14 avril 2008, un agent du Service de la conformité a transmis un courriel à Claude Bossé, dans lequel il était mentionné que M. Bossé était en défaut concernant l'absence de représentant rattaché à son inscription n° 502 605. De plus, un formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » était joint au courriel.
6. Le 25 août 2008, un agent du Service de la conformité a transmis à Claude Bossé, par poste certifiée, un avis de défaut concernant l'absence de représentant rattaché à son inscription n° 502 605. Dans cet avis, l'Autorité demande de remplir le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » dans les 30 jours de la réception de la lettre. Toutefois, l'avis a été retourné à l'Autorité, le 9 septembre 2008, avec la mention « *Parti sans laisser d'adresse* ».
7. Le 19 septembre 2008, un agent du Service de la conformité a entrepris toutes les démarches nécessaires et a réussi à retrouver Claude Bossé.
8. Le 24 septembre 2008, un agent du Service de la conformité a transmis à Claude Bossé, par poste certifiée, un second avis de défaut concernant l'absence de représentant rattaché à son inscription n° 502 605. Toutefois, l'avis a été retourné à l'Autorité, le 29 septembre 2008, avec la mention « *Déménagé / Inconnu* ».

9. Le 22 octobre 2008, un agent du Service de la conformité a entrepris toutes les démarches nécessaires afin de retrouver M. Bossé. Par contre, les informations trouvées étaient identiques du 19 septembre 2008.

MANQUEMENTS REPROCHÉS À CLAUDE BOSSÉ

10. Claude Bossé a fait défaut de respecter l'article 128 de la LDPSF en omettant d'avoir un représentant rattaché à son inscription de représentant autonome.
11. Claude Bossé a fait défaut de respecter l'article 136 de la LDPSF en omettant de produire à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité conforme aux exigences déterminées par règlement.
12. Claude Bossé a fait défaut de respecter l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome* en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome et qui répond à ces exigences.
13. Claude Bossé a fait défaut de respecter l'article 9 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome* en omettant d'aviser l'Autorité de ses nouvelles coordonnées.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.

Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 \$.

CONSIDÉRANT l'article 117 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.

L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet.

CONSIDÉRANT l'article 128 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant en assurance de personnes ou un représentant en assurance collective, qui n'est pas visé à l'article 32, un courtier en assurance de dommages, un planificateur financier ou un expert en sinistre qui n'agit pas pour le compte d'un cabinet ou qui n'est pas un associé ou un employé d'une société autonome doit, pour exercer ses activités, s'inscrire auprès de l'Autorité comme représentant autonome dans toutes les disciplines ou catégories de disciplines, autres qu'une discipline en valeurs mobilières, pour lesquelles il est autorisé à agir en vertu de son certificat.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 135 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome ou une société autonome doit verser annuellement à l'Autorité les droits prescrits par règlement tant qu'il est inscrit.

Un représentant autonome doit également acquitter la cotisation qu'il doit verser au Fonds d'indemnisation des services financiers en application de l'article 278.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

(...)

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend ou, en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un représentant autonome qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée. »;

CONSIDÉRANT l'article 146 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 74, 75, 102, 103 à 103.4, 106 à 113, 115, 117, 119, 121, 122, 124 et 126 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un représentant autonome.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

a) 1 000 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

a) 10 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

(...)

b) dans le cas d'un représentant autonome, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses fonctions ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou ses stagiaires, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 9 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, qui se lit comme suit :

« Si, pendant la durée d'une inscription, survient un changement de circonstances affectant la véracité des renseignements et documents fournis, le titulaire de l'inscription doit en aviser l'Autorité par écrit dans un délai de 30 jours suivant un tel changement. »

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de Claude Bossé dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes;

Et, par conséquent, que Claude Bossé :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 13 novembre 2008.

Le directeur des pratiques de distribution,

François Bédard

En vertu de l'article 119 de la LDPSF, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la LDPSF, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité, **dans les 30 jours de la date de signification de la présente décision.**

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers
Direction du secrétariat
À l'attention de M^e Marjorie Côté
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 4^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1**

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M^e Marjorie Côté, par téléphone au 1-877-525-0337, poste 2518, par télécopie au (418) 647-1125 ou par courrier électronique à marjorie.cote@lautorite.qc.ca.

Décision n° 2008-PDIS-0130

DENIS GAGNÉ
Adresse inconnue
Inscription n° 511 875

Décision
(article 115 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») aurait émis à Denis Gagné un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de cette loi. Toutefois, en raison de l'impossibilité de joindre M. Gagné autant par téléphone que par courrier, aucun avis n'a été transmis.

L'avis à Denis Gagné aurait établi les faits constatés et les manquements reprochés de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. Denis Gagné détient une inscription auprès de l'Autorité lui permettant d'agir à titre de représentant autonome, portant le n° 511 875, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, Denis Gagné est assujéti à la LDPSF.
2. Denis Gagné n'a pas, à ce jour, de représentant rattaché à son inscription de représentant autonome, et ce, depuis le 1^{er} mai 2007.
3. Denis Gagné, selon nos informations, ne possède pas d'assurance de responsabilité, et ce, depuis le 16 mars 2007.
4. Le 13 avril 2007, l'Autorité a transmis à Denis Gagné, par courrier, un avis de non-paiement de cotisation aux Chambres dans lequel le représentant avait jusqu'au 30 avril 2007 pour se conformer à défaut de quoi, son certificat n° 161 720 serait suspendu.
5. Le 3 mai 2007, un agent de la Direction de la certification et de l'inscription a envoyé à Denis Gagné, par poste certifiée, un avis de non-renouvellement de son certificat n° 161 720, auquel était joint un formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* ». Toutefois, l'avis a été retourné à l'Autorité, le 23 mai 2007, avec la mention « *Non réclamé* ».
6. Le 6 mars 2008, après avoir communiqué avec Denis Gagné, un agent du Service de la conformité lui a transmis, par courriel, un formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* ».
7. Le 25 avril 2008, un agent du Service de la conformité a transmis à Denis Gagné, par poste certifiée, un avis de défaut concernant l'absence de représentant rattaché à son inscription n° 511 875. Dans cet avis, l'Autorité demande de remplir le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » dans les 30 jours de la réception de la lettre. Toutefois, l'avis a été retourné à l'Autorité, le 29 avril 2008, avec la mention « *Inconnu* ».
8. Le 13 août 2008, un agent du Service de la conformité a laissé un message vocal à Denis Gagné pour lui mentionner que le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » devait être rempli afin de régulariser son inscription de représentant autonome n° 511 875. De plus, l'agent a mentionné que, pour toute question relative à son dossier, il pouvait communiquer avec l'Autorité.
9. Le 19 septembre 2008, un agent du Service de la conformité a entrepris toutes les démarches nécessaires afin de retrouver Denis Gagné. Par contre, l'adresse trouvée est identique à celle au dossier du représentant.
10. Le 24 septembre 2008, un agent du Service de la conformité a transmis à Denis Gagné, par poste certifiée, un avis de défaut concernant l'absence de représentant rattaché à son inscription n° 511 875. Dans cet avis, l'Autorité demande de remplir le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » dans les 30 jours de la réception de la lettre. Toutefois, l'avis a été retourné à l'Autorité, le 26 septembre 2008, avec la mention « *Déménagé / Inconnu* ».

11. Les 30 septembre et 14 octobre 2008, un agent du Service de la conformité a entrepris toutes les démarches nécessaires afin de retrouver Denis Gagné. Par contre, l'adresse trouvée est identique à celle où l'avis du 24 septembre 2008 a été envoyé.
12. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Denis Gagné.

MANQUEMENTS REPROCHÉS À DENIS GAGNÉ

13. Denis Gagné a fait défaut de respecter l'article 128 de la LDPSF en omettant d'avoir un représentant rattaché à son inscription de représentant autonome.
14. Denis Gagné a fait défaut de respecter l'article 136 de la LDPSF en omettant de produire à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité conforme aux exigences déterminées par règlement.
15. Denis Gagné a fait défaut de respecter l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome* en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome et qui répond à ces exigences.
16. Denis Gagné a fait défaut de respecter l'article 9 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome* en omettant d'aviser l'Autorité de ses nouvelles coordonnées.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.

Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 \$. »

CONSIDÉRANT l'article 117 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.

L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet. »;

CONSIDÉRANT l'article 128 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant en assurance de personnes ou un représentant en assurance collective, qui n'est pas visé à l'article 32, un courtier en assurance de dommages, un planificateur financier ou un expert en sinistre qui n'agit pas pour le compte d'un cabinet ou qui n'est pas un associé ou un employé d'une société autonome doit, pour exercer ses activités, s'inscrire auprès de l'Autorité comme représentant autonome dans toutes les disciplines ou catégories de disciplines, autres qu'une discipline en valeurs mobilières, pour lesquelles il est autorisé à agir en vertu de son certificat.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

(...)

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend ou, en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un représentant autonome qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée. »;

CONSIDÉRANT l'article 146 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 74, 75, 102, 103 à 103.4, 106 à 113, 115, 117, 119, 121, 122, 124 et 126 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un représentant autonome.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

a) 1 000 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

a) 10 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

(...)

b) dans le cas d'un représentant autonome, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans

l'exercice de ses fonctions ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou ses stagiaires, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 9 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, qui se lit comme suit :

« Si, pendant la durée d'une inscription, survient un changement de circonstances affectant la véracité des renseignements et documents fournis, le titulaire de l'inscription doit en aviser l'Autorité par écrit dans un délai de 30 jours suivant un tel changement. »

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de Denis Gagné dans la discipline de l'assurance de personnes;

Et, par conséquent, que Denis Gagné :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 13 novembre 2008.

Le directeur des pratiques de distribution,

François Bédard

En vertu de l'article 119 de la LDPSF, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la LDPSF, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité, **dans les 30 jours de la date de signification de la présente décision.**

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers
Direction du secrétariat
À l'attention de M^e Marjorie Côté
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 4^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1**

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M^e Marjorie Côté, par téléphone au 1-877-525-0337, poste 2518, par télécopie au (418) 647-1125 ou par courrier électronique à marjorie.cote@lautorite.qc.ca.

Décision n° 2008-PDIS-0123

ROCH TARDIF
(...)
Inscription n° 509 353

Décision

(article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 10 juillet 2008, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») émettait à l'encontre de Rock Tardif un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de cette même loi.

L'avis à Rock Tardif établit les faits constatés et les manquements qui lui sont reprochés de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. Roch Tardif détient une inscription auprès de l'Autorité lui permettant d'agir à titre de représentant autonome, portant le n° 509 353, dans les disciplines de l'assurance de personnes et l'assurance collective de personnes. À ce titre, Rock Tardif est assujéti à la LDPSF.
2. Roch Tardif n'a pas, à ce jour, de représentant rattaché à son inscription de représentant autonome, et ce, depuis le 1^{er} novembre 2002.
3. Roch Tardif, selon nos informations, ne possède pas d'assurance de responsabilité.

MANQUEMENTS REPROCHÉS À ROCK TARDIF

4. Roch Tardif a fait défaut de respecter l'article 128 de la LDPSF en omettant d'avoir un représentant rattaché à son inscription de représentant autonome.
5. Roch Tardif a fait défaut de respecter l'article 136 de la LDPSF en omettant de produire à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité conforme aux exigences déterminées par règlement.
6. Roch Tardif a fait défaut de respecter l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome* en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome et qui répond à ces exigences.
7. Roch Tardif a fait défaut de respecter l'article 9 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome* en omettant d'aviser l'Autorité de ses nouvelles coordonnées.

LES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ

Dans cet avis, l'Autorité donnait à Roch Tardif l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 28 juillet 2008. Toutefois, l'avis nous a été retourné le 6 août 2008 avec la mention « *Non réclamé* ».

Le 19 septembre 2008, un agent du Service de la conformité a entrepris toutes les démarches nécessaires et a réussi à retrouver Roch Tardif. Les informations trouvées sont identiques à celles inscrites au dossier de M. Tardif.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.

Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 \$.

CONSIDÉRANT l'article 117 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.

L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet. »;

CONSIDÉRANT l'article 128 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant en assurance de personnes ou un représentant en assurance collective, qui n'est pas visé à l'article 32, un courtier en assurance de dommages, un planificateur financier ou un expert en sinistre qui n'agit pas pour le compte d'un cabinet ou qui n'est pas un associé ou un employé d'une société autonome doit, pour exercer ses activités, s'inscrire auprès de l'Autorité comme représentant autonome dans toutes les disciplines ou catégories de disciplines, autres qu'une discipline en valeurs mobilières, pour lesquelles il est autorisé à agir en vertu de son certificat.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

(...)

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend ou, en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un représentant autonome qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée. »;

CONSIDÉRANT l'article 146 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 74, 75, 102, 103 à 103.4, 106 à 113, 115, 117, 119, 121, 122, 124 et 126 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un représentant autonome.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

a) 1 000 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

a) 10 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

(...)

b) dans le cas d'un représentant autonome, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses fonctions ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou ses stagiaires, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 9 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, qui se lit comme suit :

« Si, pendant la durée d'une inscription, survient un changement de circonstances affectant la véracité des renseignements et documents fournis, le titulaire de l'inscription doit en aviser l'Autorité par écrit dans un délai de 30 jours suivant un tel changement. »

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

CONSIDÉRANT les facteurs aggravants, tels qu'une correspondance envoyée le 19 septembre 2002 par la Direction de la certification et de l'inscription, un avis de non-renouvellement envoyé, par poste certifiée, le 6 novembre 2002 par la Direction de la certification et de l'inscription et un courriel envoyé le 14 mai 2008 après qu'un agent du Service de la conformité ait communiqué avec Roch Tardif;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de Roch Tardif dans les disciplines de l'assurance de personnes et l'assurance collective de personnes;

Et, par conséquent, que Roch Tardif :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 7 novembre 2008.

Le directeur des pratiques de distribution,

François Bédard

En vertu de l'article 119 de la LDPSF, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la LDPSF, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité, **dans les 30 jours de la date de signification de la présente décision.**

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers
Direction du secrétariat
À l'attention de M^e Marjorie Côté
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 4^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1**

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M^e Marjorie Côté, par téléphone au 1-877-525-0337, poste 2518, par télécopie au (418) 647-1125 ou par courrier électronique à marjorie.cote@lautorite.qc.ca.

3.7.2 BDRVM

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

No: IEV06 - 0022

DANS L'AFFAIRE:

SERVICES DE RÉGLEMENTATION DU
MARCHÉ INC.

« SRM » ou « la PLAIGNANTE »

et

LUC ST-PIERRE

« St-Pierre » ou « l'INTIMÉ »

DÉCISION UNANIME SUR LES SANCTIONS

PRÉSENTS :

LES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIENCE
(« LE COMITÉ »)

L'Honorable Benjamin J. Greenberg, c.r., Président
Me Jean-André Élie
M. Yves Julien

1. Le 30 novembre 2007, LE COMITÉ a trouvé et déclaré l'INTIMÉ coupable sur les quatre chefs d'accusation qui lui étaient imputés en vertu des Règles universelles d'intégrité du marché (les «RUIM») dans l'Avis d'audience ré-amendé du 25 avril 2007, à savoir :
 1. Entre le 2 février 2005 et le 31 mars 2005, Luc St-Pierre a favorisé sciemment ou a participé à l'utilisation de pratiques de négociation manipulatrices ou trompeuses relativement à la saisie d'ordres de transiger sur la Bourse de croissance TSX visant l'achat d'actions de Halo Ressources Ltd. (« Halo ») ayant pour effet de créer, ou qui était raisonnablement susceptible d'avoir pour effet de créer un prix factice à l'égard de ce titre, et ce, contrairement à la Règle 2.2 des RUIM;
 2. Entre le 1^{er} avril 2005 et le 19 mai 2005, Luc St-Pierre a saisi des ordres sur la Bourse de croissance TSX pour acheter des actions de Halo lorsqu'il savait ou devait raisonnablement savoir que la saisie de ces ordres aurait ou serait raisonnablement susceptible d'avoir pour effet de créer un dernier cours vendeur factice à l'égard de ce titre, et ce, contrairement à la Règle 2.2 des RUIM;
 3. Entre le 21 octobre 2004 et le 31 mars 2005, Luc St-Pierre a favorisé sciemment ou a participé à l'utilisation de pratiques de négociation manipulatrices ou trompeuses relativement à la saisie d'ordres de transiger sur la Bourse de croissance TSX visant l'achat d'actions de Golden Hope Mines Ltd. (« Golden Hope ») ayant pour effet de créer, ou qui était raisonnablement susceptible d'avoir pour effet de créer une apparence fausse ou trompeuse d'activités de négociations sur ce titre, et ce, contrairement à la Règle 2.2 des RUIM;
 4. Entre le 1^{er} avril 2005 et le 30 septembre 2005, St-Pierre a saisi des ordres sur la Bourse de croissance TSX pour acheter des actions de Golden Hope

lorsqu'il savait ou devait raisonnablement savoir que la saisie de ces ordres aurait ou serait raisonnablement susceptible d'avoir pour effet de créer une apparence fautive ou trompeuse d'activités de négociations sur ce titre, et ce, contrairement à la Règle 2.2 des RUIIM. ».

2. L'article 10.5 des RUIIM édicte :

« Pouvoirs et sanctions

(1) Après avoir tenu une audience et avoir décidé qu'une personne réglementée, autre qu'un marché dont l'autorité de contrôle du marché est ou était le fournisseur de services de réglementation, a violé une exigence ou est responsable de la violation d'une exigence conformément au paragraphe 10.3 des présentes règles, l'autorité de contrôle du marché peut, par voie d'ordonnance, imposer à cette personne une ou plusieurs des sanctions ou des mesures correctives suivantes, selon ce que l'autorité de contrôle du marché juge pertinent dans les circonstances :

- a) un blâme;*
- b) une amende ne pouvant dépasser la plus élevée des deux sommes suivantes :*
 - (i) 1 000 000 \$;*
 - (ii) un montant égal au triple du bénéfice réalisé par la personne par suite de la violation;*
- c) la restriction de l'accès au marché pour la durée et aux conditions, s'il y a lieu, jugées pertinentes;*
- d) la suspension de l'accès au marché pour la durée et aux conditions, s'il y a lieu, jugées pertinentes;*
- e) la révocation du droit d'accès au marché;*
- f) toute autre mesure corrective jugée utile dans les circonstances.*

3. Nous incorporons par référence dans la présente DÉCISION UNANIME SUR LES SANCTIONS tout ce que nous avons écrit dans notre DÉCISION UNANIME AU MÉRITE AU CHAPITRE DE LA CULPABILITÉ OU DE LA NON-CULPABILITÉ DE L'INTIMÉ en date du 30 novembre 2007.

4. Depuis lors, nous avons reçu et étudié les soumissions écrites des procureurs des parties et les autorités sur lesquelles ils s'appuient, dans le cas de la PLAIGNANTE en date du 31 janvier 2008 et, dans celui de l'INTIMÉ, le 29 février 2008.
5. Une Audience sur la question des Sanctions a eu lieu le 7 mai 2008, lors de laquelle, en plus des arguments verbaux des procureurs, nous avons aussi entendu les témoignages de Me Chilwin Cheng, cité par la PLAIGNANTE, et par l'INTIMÉ lui-même.
6. Par la suite, les trois MEMBRES du COMITÉ ont étudié la transcription de l'audience du 7 mai dernier ainsi que les soumissions écrites et autorités antérieurement présentées par les procureurs et ont délibéré ensemble sur le tout.
7. Nous convenons avec le procureur de l'INTIMÉ que, pour les fins des sanctions, les quatre chefs doivent être considérés n'en faire que deux parce que les définitions des deux sortes d'infraction impliquées en l'occurrence ont été modifiées en date du 1^{er} avril 2005 et que les gestes reprochés à l'INTIMÉ ont chevauché cette date dans les deux cas.
8. Donc, sans ces modifications de définitions des infractions, les chefs 1 et 2 n'en n'auraient fait qu'un seul allant du 2 février 2005 au 19 mai 2005, et les chefs 3 et 4 un seul allant du 21 octobre 2004 au 30 septembre 2005.
9. Nous avons donc traité les quatre chefs en les regroupant deux par deux, tout en continuant de considérer les quatre périodes de temps visées par le texte original.
10. Dans leurs soumissions écrites et à l'audience, les procureurs de part et d'autre ont avancé des suggestions quant aux sanctions qui, à leur point de vue, devraient être imposées à l'INTIMÉ.

11. Ceci est une pratique saine et le COMITÉ devait prendre en considération leurs suggestions, ce qu'il a fait. Toutefois, le COMITÉ n'est point lié par les suggestions des procureurs. Il doit exercer et appliquer sa propre discrétion et son propre jugement.
12. Le procureur de la PLAIGNANTE a soumis comme étant des sanctions appropriées selon lui :
 - a) Une suspension de trois ans de l'accès de l'INTIMÉ aux marchés réglementés par la PLAIGNANTE;
 - b) Le paiement par l'INTIMÉ à la PLAIGNANTE d'une amende de 120 000 \$; et
 - c) Le remboursement par l'INTIMÉ à la PLAIGNANTE des frais et dépenses engagés par cette dernière dans le cadre du présent dossier.¹
13. Quant au procureur de l'INTIMÉ, il prônait les sanctions comme suit :
 - a) Concernant les chefs 1 et 2, un blâme et une amende de 5 000 \$;
 - b) Concernant les chefs 3 et 4, une suspension d'un an de l'accès de l'INTIMÉ aux marchés réglementés par la PLAIGNANTE; et
 - c) Concernant tous les chefs, une obligation de réussir l'examen relatif au Manuel des normes de conduite.
14. Le procureur de la PLAIGNANTE invoquait comme facteur aggravant dans l'espèce les faits suivants : l'INTIMÉ aurait fait fi d'un avertissement écrit que le vice-président à la conformité de sa firme à l'époque, UNION SECURITIES LTD., lui a adressé; il aurait dû constater l'existence de signaux d'alarme ; le caractère de ses gestes était délibéré et/ou il a fait preuve d'aveuglement volontaire; ses actes fautifs étaient planifiés.

¹ Selon la pièce P-22 produite par la PLAIGNANTE à l'audience sur les sanctions, ainsi que selon le témoignage de Me Cheng, ces frais et dépenses avant la tenue de l'audience sur les sanctions auraient été de 291,330.95 \$.

15. Il insistait aussi sur le degré des manipulations commises par l'INTIMÉ, le nombre² et la taille des ordres et opérations impliqués ainsi que sur la durée des manipulations.
16. De son côté, le procureur de l'INTIMÉ invoquait comme facteurs atténuants dans l'instance l'absence d'un dossier disciplinaire antérieur visant l'Intimé, l'absence de mauvaise foi de sa part, le fait qu'il n'a pas fait d'obstruction aux procédures, ainsi que sa candeur, son honnêteté et son attitude coopérative durant les audiences .
17. Qui plus est, il est d'avis que dans notre Décision du 30 novembre 2007, nous avons trouvé chez son client un niveau différent de participation et de culpabilité entre les dossiers *Halo* et *Golden Hope*.
18. Il croit qu'à l'égard de *Halo*, notre conclusion était que l'INTIMÉ a fait preuve de négligence dans l'identification d'une conduite potentiellement manipulatrice ou trompeuse de la part de ses clients alors qu'en ce qui concerne *Golden Hope*, celui-ci a participé par aveuglement au stratagème de ses clients.
19. Avec égard pour son opinion, nous avons trouvé l'INTIMÉ coupable d'inconduite professionnelle sérieuse sur tous les chefs , qu'ils concernent Halo ou Golden Hope. Les agissements de l'Intimé constituaient de la manipulation quant à ces deux titres, par des gestes posés délibérément et en toute connaissance de cause. L'intimé a avoué qu'il aurait dû être plus vigilant.³
20. De plus, le procureur de l'INTIMÉ invoque le critère à l'effet que les sanctions que nous imposerons à son client devraient tenir compte de la possibilité de réhabilitation de son client et de son droit d'exercer sa profession.

² Il y avait ici un total de 183 transactions, 31 à l'égard de *Halo* et 152 concernant *Golden Hope*.

³ Voir à la page 65 de la transcription de l'audience du 7 mai 2008, aux lignes 13 et 14.

21. Ce n'est certes pas le seul critère qui doit nous guider ici. Il y a aussi ceux de protéger le public, d'assurer l'intégrité du marché, d'empêcher l'INTIMÉ de récidiver, de faire un exemple et de dissuader les gens de sa profession qui pourraient être tentés de poser des gestes semblables.
22. Or, comme le président du COMITÉ a eu l'occasion de l'écrire dans un autre contexte :

"[...] a fit and proper sentence is the result of a « wise blending » (le "savant dosage") of those considerations (deterrence, rehabilitation, and protection of society).

In imposing the sentence herein, I have considered the objective gravity of the offences, the subjective gravity of those crimes in relation to each of the four accused, their respective ages and backgrounds, the absence or presence of any mitigating or aggravating circumstances, the salutary or exemplary effects of the sentence on each accused specifically and on others generally and, lastly, the possible rehabilitation of each accused"⁴.

23. Nous avons considéré ici tous ces éléments et critères en regard de l'INTIMÉ.
24. De nos jours, dans le contexte des affaires *Norboung*, *Norshield* et *Conrad Black* notamment, la société se préoccupe énormément d'avoir un marché de valeurs mobilières transparent et intègre qui inspire confiance au public.
25. L'importance d'avoir un marché transparent, libre de manipulations et dont le public croit à l'intégrité, a été très bien exprimée par l'*Alberta Securities Commission* dans sa décision du 17 mars 2004 dans l'affaire *Podoriesz*, où on peut lire aux paragraphes 150, 151, 152 et 153 :

« 150. Daily closing prices of publicly traded securities are quoted in the financial press and widely disseminated. Closing prices can be taken as evidence of market sentiment, and changes in closing prices can give an impression of changed market sentiment. Market participants use such information in making investment decisions.

151. A high closing of a security naturally and predictably increases its closing price. That is, after all, what a high closing is.

⁴ R. c. *Maruska*, Cour supérieure, dossier no. : 500-27-007523-808, sentence prononcée le 17 février 1981.

152. *We have no doubt that the Respondents, as sophisticated and experienced market participants, knew or ought to have known both the importance of closing prices to investors and capital markets, and that their high closings would be reasonably likely to affect ACL Share closing prices.*

153. *We therefore find that the Respondents knew, or ought reasonably to have known that their high closing purchases of ACL Shares would create or result in an artificial price for ACL Shares. The third and final element of subsection 93(b) is proved."*

26. Monsieur St-Pierre ne travaille plus chez UNION SECURITIES depuis mars 2008. Dans ce qui est une ré-orientation de sa carrière, il n'agit plus comme conseiller financier ou conseiller en placements, mais est actuellement à l'emploi de MY3 Communications Financières, une firme de relations publiques pour des compagnies qui sont inscrites à la Bourse.
27. Ses revenus ont beaucoup diminué dans les dernières années. Il a gagné 38 664 \$ en 2005, 60 672 \$ en 2006, et seulement 17 899 \$ en 2007.⁵
28. Il a divorcé en 2002; il a deux filles âgées de 14 et 17 ans qui restent avec leur mère et pour lesquelles il paie une pension alimentaire de 470 \$ par mois.
29. Il a environ 75 000 \$ de dettes et qualifie sa situation financière de « précaire ». Il dit avoir un bilan négatif, i.e. plus de dettes que d'actifs.
30. Sa capacité de payer tant une amende que les frais en l'occurrence est donc limitée. Une amende excessive et/ou une condamnation à des frais excessifs pourraient le mener à la faillite. Nous avons considéré ses capacités financières et donc sa capacité de payer l'amende et les frais que nous allons lui imposer⁶.

⁵ Voir la pièce I-5, étant les trois Avis de Cotisation pour ces trois années par l'Agence du revenu du Canada.

⁶ Voir l'article 10 de la Partie 1 - PRINCIPES GÉNÉRAUX, du document intitulé : « PRINCIPES GÉNÉRAUX ENCADRANT LES LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE SANCTIONS DANS LE CADRE D'INSTANCES DISCIPLINAIRES DE SRM », qui énonce : *Capacité de payer : Lorsque la question est soulevée par un particulier ou une maison de courtage qui est intimé, le personnel de SRM ou les comités présidant l'audience peuvent tenir compte de la faculté de payer dans le cadre de l'imposition, de la réduction ou de l'abandon d'une amende ou, dans des cas d'exception, des frais engagés.*

31. Nous avons aussi considéré certains précédents dans l'industrie des valeurs mobilières, dans des causes disciplinaires qui relèvent de la juridiction de la PLAIGNANTE et de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières (« l'ACCOVAM »)⁷.
32. Les précédents que nous avons considérés sont les causes de : SRM c. Michael Bond et Sesto DeLuca; SRM c. Simon Gregorian; l'ACCOVAM c. Stephen Brock Toban; l'ACCOVAM c. Robert Faiello; l'ACCOVAM c. Sean Shanahan; SRM c. Ian Macdonald et autres; SRM c. W. Scott Leckie.
33. Les causes de Gregorian, Faiello, Macdonald et Leckie concernent des ententes de règlement entre plaignante et intimé qui ont été entérinées par un Comité d'Audience de SRM ou une Formation d'Instruction de l'ACCOVAM.
34. Le procureur de l'INTIMÉ dans la présente instance a prétendu qu'une décision rendue de consentement ou *ex parte* ne constitue pas un précédent. Il invoquait à l'appui de cet énoncé la décision du Tribunal des Professions du Québec dans *Notaires c. Beaulieu*⁸, laquelle est citée dans un article écrit par Me Patrick de Niverville, spécialiste en matière de discipline professionnelle, en regard du Code des Professions du Québec, article qui porte le titre : *Développements récents en déontologie, droit professionnel et disciplinaire. La sentence en matière disciplinaire : une revue approfondie de la jurisprudence.*
35. Avec égard pour Me de Niverville et le Tribunal des Professions, nous croyons qu'il est inexact de dire qu'une décision qui entérine une entente de règlement entre des parties ne constitue point un précédent, même si le poids d'une telle décision n'est peut-être pas aussi fort que lorsqu'une décision est prononcée après un plein débat contradictoire.

⁷ Le 1^{er} juin 2008, la PLAIGNANTE et l'ACCOVAM ont fusionné, créant ainsi un nouvel organisme canadien qui porte le nom « l'Organisme Canadien de Réglementation du Commerce des Valeurs Mobilières (« l'OCRCVM »).

⁸ D.D.E. 99 D - 79

36. Dans un premier temps, même si la jurisprudence sous l'égide du Code des Professions du Québec offre une certaine pertinence quant aux litiges se rapportant aux *RUIM* ou relevant de la compétence de l'*ACCOVAM*, elle ne lie pas le Comité d'Audience que nous sommes.
37. Deuxièmement, quand un tribunal quasi-judiciaire entérine par une décision une entente de règlement entre des parties dans une cause disciplinaire, il n'accomplit pas là une simple formalité administrative, il n'appose pas un *imprimatur* de complaisance, mais il exerce un pouvoir discrétionnaire et se prononce dans un jugement indépendant.
38. Par conséquent, nous avons attribué un poids aux décisions dans les causes énumérées au paragraphe 32 ci-dessus.
39. Il est opportun de souligner ici la distinction entre une suspension imposée par l'*ACCOVAM* et une suspension imposée en vertu des *RUIM*.
40. Une suspension imposée par l'*ACCOVAM* interdit à la personne visée d'agir en tant que conseiller financier ou conseiller en placements pendant sa durée.
41. Une suspension en vertu des *RUIM* ne vise que l'accès aux marchés réglementés par la *PLAIGNANTE*, principalement la saisie des ordres : une personne touchée par une suspension en vertu des *RUIM* ne peut pas saisir d'ordres mais elle n'est nullement empêchée de continuer d'agir à titre de conseiller financier et /ou en placements durant la suspension.
42. Donc, une suspension en vertu des *RUIM* a beaucoup moins de poids qu'une sous l'*ACCOVAM*.
43. Nous avons donc pesé et jaugé tous les critères qui s'appliquent en la matière, y compris la capacité de l'*INTIMÉ* de payer une amende et/ou des frais, et y

avons apporté le « *savant dosage* » (« *wise blending* ») dont nous avons parlé au paragraphe 22 ci-dessus.

44. Nous avons décidé d'augmenter la durée de la suspension que nous allons imposer à l'Intimé, en l'assortissant d'une condition de « supervision renforcée»⁹ pendant sa durée et, tel que le procureur de l'INTIMÉ l'a suggéré lui-même, nous allons lui imposer l'obligation de réussir l'examen relatif au « *Manuel des Normes de Conduite* » avant de retourner travailler dans une maison de courtage, le cas échéant.
45. Nous estimons que ces concepts d'assujettir un intimé à une « supervision renforcée » et à l'obligation de réussir un examen se concilient très bien avec le libellé de l'alinéa (1) f) de l'article 10.5 des *RUIM*, à savoir comme étant « d'autres mesures correctives jugées utiles dans les circonstances » de l'espèce.
46. Nous avons aussi considéré le concept de la supervision renforcée comme étant une des « conditions » auxquelles on fait mention à l'alinéa (1) d) de l'article 10.5 des *RUIM*, c'est à-dire comme une des « conditions jugées pertinentes » de la suspension.

⁹ Quoique le document auquel nous faisons référence au paragraphe 47 ci-dessous renferme une notion libellée « supervision accrue », nous visons la portée du terme « supervision renforcée » selon la sous-section 4.4 (ii) des « *Lignes Directrices sur les Sanctions Disciplinaires* » de l'*ACCOVAM*, qui énonce :

4.4 Autres sanctions :

Pour sanctionner efficacement une faute dans un cas donné, la formation d'instruction peut élaborer des mesures correctives particulières autres que l'amende, la remise de l'avantage tiré de l'infraction ou la suspension. Par exemple, la formation d'instruction peut infliger des sanctions consistant :

- (i) (...)
- (ii) À exiger de la société membre qu'elle mette en œuvre une surveillance renforcée de certaines personnes ou de certains secteurs/services de la société;
- (iii) (...)
- (iv) (...)

Cette liste est donnée à titre indicatif et n'est pas exhaustive; elle vise à donner des exemples du type de sanctions qui peuvent être élaborées pour sanctionner une faute particulière.

47. Aussi, nous retrouvons ce qui suit à l'Article 5 c. et d. de la Partie 2 – *RECOURS À DES SANCTIONS*, du document intitulé « *Principes Généraux encadrant les Lignes Directrices en Matière de Sanctions dans le cadre d'Instances Disciplinaires de SRM* » :

« Autres recours

5. *D'autres recours sont particulièrement utiles dans le cadre de la formulation de sanctions adaptées au comportement fautif. Au nombre des autres recours disponibles, sans s'y limiter, il y a les suivants :*
- a. ...
 - b. ...
 - c. *exiger d'un intimé qu'il mette en œuvre une supervision accrue d'un ou de plusieurs particuliers ou services au sein d'un organisme;*
 - d. *exiger d'une personne qu'elle rétablisse ses compétences en subissant un examen;*
 - e. ...».
48. Le texte du sous-alinéa (c) cité au paragraphe 47 ci-dessus vise évidemment une situation où «l'intimé» serait une maison de courtage et/ou un dirigeant de maison de courtage, ce qui n'est pas le cas de St-Pierre. Nous l'avons cité pour montrer que le concept de «supervision renforcée» est bien connu dans l'industrie. La condition de supervision renforcée que nous imposerons s'appliquera à toute maison de courtage qui engagerait St-Pierre comme employé à partir de la date des présentes.
49. En contrepartie de la sévérité des sanctions énumérées au paragraphe 44 ci-haut, l'amende et les frais auxquels l'INTIMÉ sera condamné seront relativement de moindre importance.

50. **DISPOSITION FINALE :**

Cette **DÉCISION UNANIME SUR LES SANCTIONS** sera signée par les membres du **COMITÉ** en plusieurs exemplaires. Chacun de ces exemplaires ainsi signé sera également valide et authentique et pourra servir en conséquence à toutes fins que de droit.

51. **DISPOSITIF :**

POUR TOUS CES MOTIFS, LE COMITÉ :

- A. **IMPOSE À L'INTIMÉ** une **SUSPENSION** de l'accès aux marchés réglementés par la **PLAIGNANTE** pour une période de **CINQ (5) ANS**, à compter du 30 novembre 2007 ;
- B. **IMPOSE À L'INTIMÉ** l'obligation de réussir l'examen relatif au « **Manuel des Normes de Conduite** » avant de pouvoir reprendre un poste dans une maison de courtage;
- C. **EXIGE QUE**, si l'**INTIMÉ** reprend un poste dans une maison de courtage, il sera assujéti par son employeur à une « **SUPERVISION RENFORCÉE** » pendant la durée de la suspension imposée à l'alinéa A. de ce paragraphe 51;
- D. **CONDAMNE L'INTIMÉ** à payer à Services de Réglementation du Marché Inc. une **AMENDE DE TRENTE MILLE (\$30,000) DOLLARS**; et
- E. **CONDAMNE L'INTIMÉ** à payer à Services de Réglementation du Marché Inc. la somme de **SOIXANTE-DIX MILLE (\$70,000) DOLLARS** en satisfaction partielle des frais et dépenses engagés par cette dernière dans le cadre du présent dossier.

SIGNÉE À MONTRÉAL par les MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIENCE :

Le 18^{ième} jour d'août 2008

Original signé par :

« Benjamin J. Greenberg »

L'honorable Benjamin J. Greenberg, c.r., Président

« Jean-André Elie »

Me Jean-André Élie, Membre du COMITÉ

« Yves Julien »

M. Yves Julien, Membre du COMITÉ

Me SÉBASTIEN CARON

HEENAN BLAIKIE S.E.N.C.R. L., SRL

Procureur de la Plaignante

Me SÉBASTIEN SIMARD

BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R. L.

Procureur de l'Intimé

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.



<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation
		<input type="checkbox"/>	MCeX

CIRCULAIRE
Le 17 novembre 2008

**DÉCISION DISCIPLINAIRE
DEUTSCHE BANK SECURITIES INC.**

Le 25 janvier 2008, à la suite d'une enquête menée par sa Division de la réglementation, Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) déposait une plainte contre Deutsche Bank Securities Inc. (DBSI), un participant agréé de la Bourse.

Cette plainte alléguait qu'entre le 16 juin 2006 et le 8 mai 2007, DBSI a contrevenu au paragraphe A) de l'article 6366 des Règles de la Bourse, en donnant accès à son personnel désigné au système de négociation automatisée de la Bourse, sans avoir préalablement obtenu l'approbation de la Bourse, tel que prescrit par la disposition réglementaire mentionnée ci-dessus.

À la suite d'une audition tenue le 28 août 2008, le Comité de discipline de la Bourse (le Comité) a rendu une décision confirmant la plainte déposée par la Bourse, imposant à DBSI une amende de 50 000 \$ et exigeant le remboursement des frais d'enquête, pour un montant additionnel de 3 759,60 \$.

Pour accéder à la version intégrale de la décision du Comité, veuillez vous référer à l'hyperlien http://www.m-x.ca/f_publications_fr/DecisionDeutsche.pdf (disponible en anglais seulement).

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Francis Larin, directeur et conseiller juridique, Division de la réglementation, au 514 871-3516 ou par courriel à l'adresse flarin@m-x.ca.

Jacques Tanguay
Vice-président, Division de la réglementation

Circulaire no : 215-2008

Tour de la Bourse
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9
Téléphone : (514) 871-2424
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353
Site Internet : www.m-x.ca

CANADA
 Province of Québec
 District of Montréal
 Complaint 07-004- Disc

BOURSE DE MONTRÉAL INC.
 Disciplinary Committee
 « Bourse »

-and-

DEUTSCHE BANK SECURITIES INC.
 « Respondent »

Chair : Me Sylvain Perreault
 Mr Jean-Pierre Gallardo
 Mr Richard Audet

DECISION

I. PROCEEDINGS

- (1) On January 25, 2008, the Bourse filed a complaint against the Respondent alleging a breach of Exchange Regulations (the « Rules »);
- (2) More particularly, the complaint alleges that the Respondent contravened paragraph A) of article 6366 of the Rules of the Bourse by “providing access to its designated personnel to the electronic trading system of the Bourse without having obtained the prior approval of the Bourse”;
- (3) The respondent filed a Reply on March 6, 2008;
- (4) More particularly, in his Reply, the Respondent admits that, through inadvertence, certain personnel had SAM¹ access without having been formally approved by the Bourse but submits that the violation ought not to attract any disciplinary sanction;
- (5) The hearing was held on August 28, 2008 in the Bourse office and both parties were represented by Counsels;
- (6) Members of the Committee each made a declaration that there was no cause of recusation;
- (7) The respondent was represented by Counsel Mr Nigel Campbell from Blake, Cassels & Gordon LLP and accompanied by Mr Adam Wernow, Director, Senior Compliance Officer, Deutsche Bank.
- (8) The Bourse was represented by in house Counsel Mr Francis Larin who was accompanied by Mrs Danielle Raymond, the investigator on the file.

¹ The electronic trading system of the Bourse.

II. FACTS

- (9) Following an internal review in April 2007, the Respondent realized that the registration status of two former employees had not been completed and that their Uniform Termination Notices (UTNs) had not been filed with the Bourse;
- (10) Respondent also discovered at the same time that these two former employees' access had been transferred to new employees without the Bourse's prior approval;
- (11) The Bourse was then advised of the situation by way of e-mails;
- (12) On May 3, 2007 the Bourse released a circular to its participating Organizations reminding them that they have an obligation to transmit an employment termination notice to the Exchange;
- (13) On May 4, 2007 the Respondent filed with the Bourse the application forms for SAM access for two new traders and the UTNs for the two traders who previously left;
- (14) On June 13, 2007, the Bourse released two invoices to the Respondent for the late filing of the UTNs. Each of the invoices was for an amount of 4 000\$ and were based on the Bourse's fee schedule;
- (15) The termination dates for each trader were June 15, 2006 and April 18, 2006;
- (16) On August 2, 2007, the Respondent appealed the imposition of the "penalties" of 4 000\$;
- (17) Further to an exchange of correspondence between the Respondent and the Bourse, the appeal was heard before the Special Committee of the Regulatory Division on October 9, 2007;
- (18) The Special Committee was composed of six members and it rendered its decision on October 29, 2007;
- (19) In its decision, the Committee ruled that it had jurisdiction to hear such an appeal since the Bourse's staff had discretion over the decision to send and invoice and fine participants for late filing;
- (20) Also, the Committee ruled that "On the fundamental question raised by the appeal, the imposition of a fine, it must be noted that the Appellant voluntarily notified the Regulatory Division of its omissions and that it intended to conform itself to Rules immediately. Secondly, as it appears from the May 3, 2007 circular, which was made public after the Appellant's voluntary disclosure, it is clear that the sanctions pertaining to the subject matter were not imposed strictly and automatically by the Regulatory Division. In that perspective, the argument of the fine's *automaticity* does not stand. Moreover, and in that context, the arbitrary imposition of a fine to an offender who has taken the initiative of correcting the situation, in order to comply with the Rules of the Bourse, is unacceptable to the Committee."
- (21) The appeal was therefore granted and the fines imposed were rescinded;
- (22) Subsequently, on January 25, 2008, the Bourse filed the present complaint against the Respondent alleging a breach of article 6366 by "providing access to its designated personnel to the electronic trading system of the Bourse without having obtained the prior approval of the Bourse";

III. DECISION

(23) It is important to note that the current admitted infraction of the present matter is different from the one being the subject of the October 29th, 2007 decision by the Special Committee;

(24) Members of this Committee would caution staff on the appropriateness of launching disciplinary procedures following a decision of a Special Committee overruling a staff's decision;

(25) Disciplinary procedures must be managed in an even-handed fashion and staff's vindictive attitude, whether real or perceived, must be avoided at all times;

(26) Nevertheless, audit trail and registration requirements are one of the cornerstones of market integrity and the Committee finds that the Respondent was negligent in not ensuring that trading personnel were registered with the Bourse;

(27) The contravention to article 6366 did not result in any harm or financial loss to customers, or to any other market participants, nor did it give rise to financial gain to the Respondent or any of its employees;

(28) Finally, the Disciplinary Committee took into consideration that the infraction was voluntarily and promptly self-reported by the Respondent.

(29) All market participants must grasp the fact that comprehensive and effective trading supervision and compliance systems are the first line of defence for the protection of investors and the integrity of the financial markets. We are confident that the Respondent shares that concern.

The Disciplinary Committee unanimously finds that the Respondent has breached paragraph A) of article 6366 of the Rules of the Bourse by providing access to its designated personnel to the electronic trading system of the Bourse without having obtained the prior approval of the Bourse.

After further deliberations, the Committee ruled that the Respondent shall pay to the Bourse a fine of \$50 000 and costs in the amount of \$3 759.60.

Mr Perreault dissented on the amount of fine.

Dated at Montreal, Province of Quebec, this 17th day of October, 2008

/S/ Sylvain Perreault

Sylvain Perreault
Chair of the Disciplinary Committee

/S/ Jean-Pierre Gallardo

Jean-Pierre Gallardo
Member of the Disciplinary Committee

/S/ Richard Audet

Richard Audet
Member of the Disciplinary Committee

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Gestion de Capital Assante Ltée Gestion de Capital KBSH inc.

Approbation de la prise de position importante de 37,60 % dans le capital-actions des sociétés : Gestion de Capital Assante Ltée, courtier en valeurs de plein exercice et Gestion de Capital KBSH Inc., conseiller en valeurs de plein exercice, par la Banque de Nouvelle-Écosse. Cette prise de position importante se fait par l'entremise de la société CI Financial Income Fund.

Société de Placements SEI Canada

Approbation du remboursement de l'emprunt de 4,231,950 \$ auprès de SEI Investments Company assorti d'une renonciation à concourir. Le solde de l'emprunt pour lequel SEI Investments Company renonce à concourir est de 0.

Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)**Haywood Securities Inc.**

Approbation de la réduction d'un emprunt de 18 540 376,49 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Haywood Capital Corp. en faveur de Haywood Securities Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Haywood Capital Corp. renonce à concourir est de 0 \$.

Haywood Securities Inc.

Approbation d'un emprunt de 9 540 376 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Haywood Capital Corp. en faveur de Haywood Securities Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Haywood Capital Corp. renonce à concourir est de 9 540 376 \$.

3.8.4 Autres

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Les informations présentées ci-après résument les décisions rendues relativement aux demandes de réclamations adressées à l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de l'administration qu'elle effectue du fonds d'indemnisation des services financiers. Ces informations sont publiées en application de l'article 193 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2).

Numéro de décision	Représentant et cabinet impliqué	Discipline du représentant ou du cabinet	Décision	Date de la décision	Montant versé
2008-IND-0045	Benoit Tremblay et Sarkis Sarkissian / Services Financiers iForum inc. Mario Paquin	Courtage en épargne collective Non certifié	Rejetée	10 avril 2008	0,00\$
2008-IND-0047	Yves Dion Bois de chauffage Dion inc.	Assurance de personnes Non inscrit	Rejetée	16 avril 2008	0,00\$
2008-IND-0048	Yves Dion Bois de chauffage Dion inc.	Assurance de personnes Non inscrit	Rejetée	16 avril 2008	0,00\$

Numéro de décision	Représentant et cabinet impliqué	Discipline du représentant ou du cabinet	Décision	Date de la décision	Montant versé
2008-IND-0049	Yves Dion Bois de chauffage Dion inc.	Assurance de personnes Non inscrit	Rejetée	16 avril 2008	0,00\$
2008-IND-0050	Yves Dion Bois de chauffage Dion inc.	Assurance de personnes Non inscrit	Rejetée	16 avril 2008	0,00\$
2008-IND-0051	Richard Sirois	Assurance de personnes	Rejetée	16 avril 2008	0,00\$
2008-IND-0052	Richard Sirois	Assurance de personnes	Rejetée	16 avril 2008	0,00\$
2008-IND-0053	Hershey Rose / Les consultants Brydere inc.	Non certifiés	Rejetée	16 avril 2008	0,00\$
2008-IND-0064	Kosta Parthimos / IPC Investment Corporation / IPC Valeurs mobilières KPLV inc.	Courtage en épargne collective	Accueillie	21 mai 2008	165266,68\$
2008-IND-0076	Paul Messier / Cardinal International Corporation Limited / Balanced Return Fund Limited	Courtage en épargne collective	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$
2008-IND-0077	Paul Messier / Cardinal International Corporation Limited / Balanced Return Fund Limited	Courtage en épargne collective	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$
2008-IND-0078	Marc-André Froment / Services financiers iForum inc. / Champoux Froment & associés inc. / Corporation Mount Real / MRACS Management Ltd / Mount Real Acceptance Corporation / Balanced Return Fund Limited	Courtage en épargne collective	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$

Numéro de décision	Représentant et cabinet impliqué	Discipline du représentant ou du cabinet	Décision	Date de la décision	Montant versé
2008-IND-0079	William Marston / Corporation Mount Real / Real Vest Investments Ltd. / Fiducie de revenu Sterling Leaf / Valeurs Mobilières iForum inc. / Cardinal International Corporation Limited / Balanced Return Fund Limited	Courtier en valeurs de plein exercice	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$
2008-IND-0080	Marc-André Froment / Balanced Return Funds Limited	Courtage en épargne collective	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$
2008-IND-0081	William Marston / Cardinal International Corporation Limited / Balanced Return Fund Limited	Courtier en valeurs de plein exercice	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$
2008-IND-0082	William Marston / Services financiers iForum inc. / Gestion de fonds Norshield Ltée / Corporation Mount Real / Investissements Real Vest Ltée / Valeurs Mobilières iForum inc. / Balanced Return Fund Limited	Courtier en valeurs de plein exercice	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$
2008-IND-0083	Marc-André Froment / Champoux, Froment & associés inc. / Corporation Mount Real / Mount Real Acceptance Corporation / Balanced Return Fund Limited / Cardinal International Corporation Limited	Courtage en épargne collective	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$
2008-IND-0084	William Marston / Corporation Mount Real / Mount Real Acceptance Corporation / Valeurs Mobilières iForum inc. / Cardinal International Corporation Limited / Balanced Return Fund Limited	Courtier en valeurs de plein exercice	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$
2008-IND-0085	Marc-André Froment / Cardinal International Corporation Limited / Balanced Return Fund Limited	Courtage en épargne collective	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$
2008-IND-0086	William Marston / Cardinal International Corporation Limited / Balanced Return Fund Limited	Courtier en valeurs de plein exercice	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$

Numéro de décision	Représentant et cabinet impliqué	Discipline du représentant ou du cabinet	Décision	Date de la décision	Montant versé
0086	Balanced Return Fund Limited	exercice			
2008-IND-0087	René Joubert / Cardinal International Corporation Limited / Balanced Return Fund Limited	Courtage en épargne collective	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$
2008-IND-0088	Yves Tardif / Corporation Mount Real / MRACS Management Ltd / Balanced Return Fund Limited / Cardinal International Corporation Limited	Courtage en épargne collective	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$
2008-IND-0089	Yves Tardif / Corporation Mount Real / Investissements Real Vest Ltée / Balanced Return Fund Limited / Cardinal International Corporation Limited	Courtier en valeurs de plein exercice	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$
2008-IND-0090	Francesco Iacono / Cardinal International Corporation Limited / Balanced Return Fund Limited	Courtage en épargne collective	Rejetée	2 septembre 2008	0,00\$
2008-IND-0091	Francesco Iacono / Services Financiers iForum inc. / Cardinal International Corporation Limited / Balanced Return Fund Limited	Courtage en épargne collective	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$
2008-IND-0092	Francesco Iacono / Services Financiers iForum inc. / Corporation Mount Real / MRACS Management Ltd / Fiducie de Revenu Sterling Leaf / Cardinal International Corporation Limited / Balanced Return Fund Limited	Courtage en épargne collective	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$
2008-IND-0093	William Marston / Gestion de fonds Norshield Ltée / Corporation Mount Real / MRACS Management Ltd / Balanced Return Fund Limited	Courtier en valeurs de plein exercice	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$
2008-IND-0094	René Joubert / Cardinal International Corporation Limited / Balanced Return Fund Limited	Courtage en épargne collective	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$

Numéro de décision	Représentant et cabinet impliqué	Discipline du représentant ou du cabinet	Décision	Date de la décision	Montant versé
0094	Fund Limited				
2008-IND-0095	William Marston / Corporation Mount Real / Investissements Real Vest Ltée / Fiducie de Revenu Sterling Leaf / Cardinal International Corporation Limited / Balanced Return Fund Limited / Valeurs Mobilières iForum inc.	Courtier en valeurs de plein exercice	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$
2008-IND-0096	William Marston / corporation Mount Real / Investissements Real Vest Ltée / Valeurs Mobilières iForum inc. / Balanced Return Fund Limited / Cardinal International Corporation Limited	Courtier en valeurs de plein exercice	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$
2008-IND-0097	Francesco Iacono / Corporation Mount Real / MRACS Management Ltd / Cardinal International Corporation Limited / Balanced Return Fund Limited	Courtage en épargne collective	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$
2008-IND-0098	Marc-André Froment / Cardinal International Corporation Limited / Balanced Return Fund Limited	Courtage en épargne collective	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$
2008-IND-0099	Marc-André Froment / Cardinal International Corporation Limited / Balanced Return Fund Limited	Courtage en épargne collective	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$
2008-IND-0100	Yves Tardif / Corporation Mount Real / Investissements Real Vest Ltée / Valeurs Mobilières iForum inc. / Balanced Return Fund Limited / Cardinal International Corporation Limited	Courtage en épargne collective	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$
2008-IND-0101	Marc-André Froment / Corporation Mount Real / MRACS Management Ltd / Valeurs Mobilières iForum inc. / Balanced Return Fund Limited / Cardinal International Corporation	Courtage en épargne collective	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$

Numéro de décision	Représentant et cabinet impliqué	Discipline du représentant ou du cabinet	Décision	Date de la décision	Montant versé
	Limited				
2008-IND-0102	Marc-André Froment / Corporation Mount Real / MRACS Management Ltd / Cardinal International Corporation Limited / Balanced Return Fund Limited	Courtage en épargne collective	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$
2008-IND-0103	Yves Tardif / Gestion de fonds Norshield Itée / Corporation Mount Real / Mount Real Acceptance Corporation / Valeurs Mobilières iForum inc. / Balanced Return Fund Limited / Cardinal International Corporation Limited	Courtage en épargne collective	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$
2008-IND-0104	Yves Tardif / Corporation Mount Real / Investissements Real Vest Ltée / Valeurs Mobilières iForum inc. / Balanced Return Fund Limited / Cardinal International Corporation Limited	Courtage en épargne collective	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$
2008-IND-0105	René Proteau / Corporation Mount Real / MRACS Management Ltd / Fiducie de revenu Sterling Leaf / Media Overture SPEQ Ltd / Valeurs Mobilières iForum inc. / Cardinal International Corporation Limited / Balanced Return Fund Limited	Courtage en épargne collective	Rejetée	2 septembre 2008	0,00\$
2008-IND-0106	René Proteau / Cardinal International Corporation Limited / Balanced Return Fund Limited	Courtage en épargne collective	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$
2008-IND-0107	René Proteau / Cardinal International Corporation Limited / Balanced Return Fund Limited	Courtage en épargne collective	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$
2008-IND-0109	Sylvie St-Denis / Corporation Mount Real / Mount Real Acceptance Corporation / Valeurs Mobilières iForum inc. / Balanced Return Fund Limited / Cardinal International	Courtage en épargne collective	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$

Numéro de décision	Représentant et cabinet impliqué	Discipline du représentant ou du cabinet	Décision	Date de la décision	Montant versé
	Corporation Limited				
2008-IND-0110	Jaime Lao Wan Lian / Services financiers iForum inc. / Corporation Mount Real / MRACS Management Ltd / Cardinal International Corporation Limited / Balanced Return Fund Limited	Courtage en épargne collective	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$
2008-IND-0111	William Marston / Corporation Mount Real / MRACS Management Ltd / Investissements Real Vest Ltée / Valeurs Mobilières iForum inc. / Cardinal International Corporation Limited / Balanced Return Fund Limited	Courtier en valeurs de plein exercice	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$
2008-IND-0112	Francesco Iacono / Cardinal International Corporation Limited / Balanced Return Fund Limited	Courtage en épargne collective	Rejetée	17 juin 2008	0,00\$
2008-IND-0113	Éric Couture / Valeurs mobilières iForum inc.	Courtier en valeurs de plein exercice	Rejetée	23 juin 2008	0,00\$
2008-IND-0114	Éric Couture / Valeurs mobilières iForum inc.	Courtier en valeurs de plein exercice	Rejetée	23 juin 2008	0,00\$
2008-IND-0116	Yves Méchaka / Corporation Mount Real / MRACS Management Ltd / Cardinal International Corporation Limited / Balanced Return Fund Limited	Courtier en valeurs de plein exercice	Rejetée	30 juillet 2008	0,00\$
2008-IND-0117	Éric Clément et Laraine Lyttle / Corporation Mount Real / MRACS Management Ltd / Mount Real Acceptance Corporation / Comtrade Investments Company Limited	Non certifiés	Rejetée	31 juillet 2008	0,00\$
2008-IND-0118	William Marston / Cardinal International Corporation Limited / Balanced Return Fund Limited /	Courtier en valeurs de plein exercice	Rejetée	31 juillet 2008	0,00\$

Numéro de décision	Représentant et cabinet impliqué	Discipline du représentant ou du cabinet	Décision	Date de la décision	Montant versé
0118	iForum financial Network inc.	exercice			
2008-IND-0119	Éric Clément et Laraine Lyttle / Corporation Mount Real / MRACS Management Ltd / Comtrade Investments Company Limited	Non certifiés	Rejetée	31 juillet 2008	0,00\$
2008-IND-0120	William Marston / Cardinal International Corporation Limited / Balanced Return Fund Limited	Courtier en valeurs de plein exercice	Rejetée	31 juillet 2008	0,00\$
2008-IND-0121	Yves Méchaka / Commax Management inc. / Cardinal International Corporation Limited / Balanced Return Fund Limited	Courtier en valeurs de plein exercice	Rejetée	31 juillet 2008	0,00\$
2008-IND-0122	René Proteau / Olympus International Preferred Fund Limited	Courtage en épargne collective	Rejetée	2 septembre 2008	0,00\$
2008-IND-0123	René Proteau / Corporation Mount Real / Media Overture SPEQ Limited / Olympus International Preferred Fund Limited	Courtage en épargne collective	Rejetée	2 septembre 2008	0,00\$
2008-IND-0124	Éric Couture / Corporation Mount Real / Fiducie de revenu Sterling Leaf / Olympus International Preferred Fund Ltd. / Valeurs Mobilières iForum inc.	Courtier en valeurs de plein exercice	Rejetée	2 septembre 2008	0,00\$
2008-IND-0126	Pascal Baril / P.R.A.T.I.C. 2000 inc.	Assurance de personnes	Accueillie	22 septembre 2008	16213,04\$
2008-IND-0127	Pascal Baril / P.R.A.T.I.C. 2000 inc.	Assurance de personnes	Accueillie	22 septembre 2008	29031,39\$
2008-IND-0128	Pascal Baril / P.R.A.T.I.C. 2000 inc.	Assurance de personnes Société non	Accueillie	22 septembre 2008	80000,00\$

Numéro de décision	Représentant et cabinet impliqué	Discipline du représentant ou du cabinet	Décision	Date de la décision	Montant versé
	Les Services Financiers JAPA Ltée	inscrite			
2008-IND-0129	Pascal Baril / P.R.A.T.I.C. 2000 inc.	Assurance de personnes	Accueillie	22 septembre 2008	16354,81\$
2008-IND-0130	Pascal Baril / P.R.A.T.I.C. 2000 inc.	Assurance de personnes	Accueillie	22 septembre 2008	2872,02\$
2008-IND-0131	Pascal Baril / P.R.A.T.I.C. 2000 inc.	Assurance de personnes	Accueillie	22 septembre 2008	3400,00\$
2008-IND-0132	Pascal Baril et Jacinthe Forest / P.R.A.T.I.C. 2000 inc. / Les Services Financiers JAPA Ltée	Assurance de personnes Société non inscrite	Accueillie	22 septembre 2008	43000,00\$
2008-IND-0133	Pascal Baril et Jacinthe Forest / P.R.A.T.I.C. 2000 inc. / Les Services Financiers JAPA Ltée	Assurance de personnes Société non inscrite	Accueillie	22 septembre 2008	65000,00\$
2008-IND-0134	Jacinthe Forest / P.R.A.T.I.C. 2000 inc.	Assurance de dommages	Accueillie	22 septembre 2008	1962,00\$
2008-IND-0135	Jacinthe Forest / P.R.A.T.I.C. 2000 inc.	Assurance de dommages	Accueillie	22 septembre 2008	1962,00\$
2008-IND-0136	Jacinthe Forest / P.R.A.T.I.C. 2000 inc.	Assurance de dommages	Accueillie	22 septembre 2008	1962,00\$
2008-IND-0137	Jacinthe Forest / P.R.A.T.I.C. 2000 inc.	Assurance collective de personnes	Accueillie	22 septembre 2008	703,53\$

Numéro de décision	Représentant et cabinet impliqué	Discipline du représentant ou du cabinet	Décision	Date de la décision	Montant versé
2008-IND-0138	Jacinthe Forest / P.R.A.T.I.C. 2000 inc	Assurance collective de personnes	Accueillie	22 septembre 2008	715,86\$
2008-IND-0139	Jacinthe Forest / P.R.A.T.I.C. 2000 inc	Assurance collective de personnes	Accueillie	22 septembre 2008	2644,02\$
2008-IND-0140	Pascal Baril / P.R.A.T.I.C. 2000 inc	Assurance collective de personnes	Accueillie	22 septembre 2008	2500,00\$
2008-IND-0141	Jacinthe Forest / P.R.A.T.I.C. 2000 inc. Les Services Financiers JAPA Ltée	Assurance de personnes Société non inscrite	Rejetée	22 septembre 2008	0,00\$
2008-IND-0143	9085-6428 Québec inc. f/a Gestionnaires Mtl inc. Groupe Amphibious Plus inc. / 4134933 Canada inc. f/a Groupe Solution / Carole Tourigny / Spécial Risk Insurance Broker Limited /	Assurance de dommages Sociétés et personne non inscrites	Rejetée	22 septembre 2008	0,00\$
2008-IND-0144	Micheline Richard / SFG inc. f/s Stratégies financières globales	Assurance de personnes	Accueillie	22 septembre 2008	50000,00\$
2008-IND-0145	Micheline Richard / SFG inc. f/s Stratégies financières globales	Assurance de personnes	Accueillie	22 septembre 2008	6500,00\$

Vingt-trois (23) décisions de « non-admissibilité » et deux (2) décisions de fermeture ont été rendues par la directrice de l'indemnisation pendant cette période.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Aucune information.

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

La Société de fiducie de la London Life

Avis de modification de permis

Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, L.R.Q., c. S-29.01

Avis est donné, par les présentes, que l'Autorité des marchés financiers a modifié, en date du 10 novembre 2008, le permis de société de fiducie de La Société de fiducie de la London Life, afin de changer son nom pour celui de 447 Trust Company et autorise désormais ladite société à exercer ses activités au Québec, sous son nouveau nom.

Le représentant principal au Québec est monsieur Jean-Claude Bachand de la firme Fraser Milner Casgrain, dont l'établissement d'affaires est situé au 1, Place Ville-Marie, Bureau 3900, Montréal (Québec) H3A 3M8.

Le siège social de la société est situé au One Canada Centre, 447 Portage Avenue, Winnipeg (Manitoba) R3C 3B6.

Fait le 10 novembre 2008

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés des valeurs

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Régime de l'autorité principale
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Publication du rapport d'activités 2008 du Programme d'examen de l'information continue (PEIC).

L'Autorité publie, ci-après le rapport d'activités annuel du PEIC exposant les résultats des examens conduits entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008.

NOVEMBRE 2008

**PROGRAMME D'EXAMEN
DE L'INFORMATION CONTINUE**

**BIEN INFORMER LE MARCHÉ :
UNE PRIORITÉ**



 **AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2008
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008

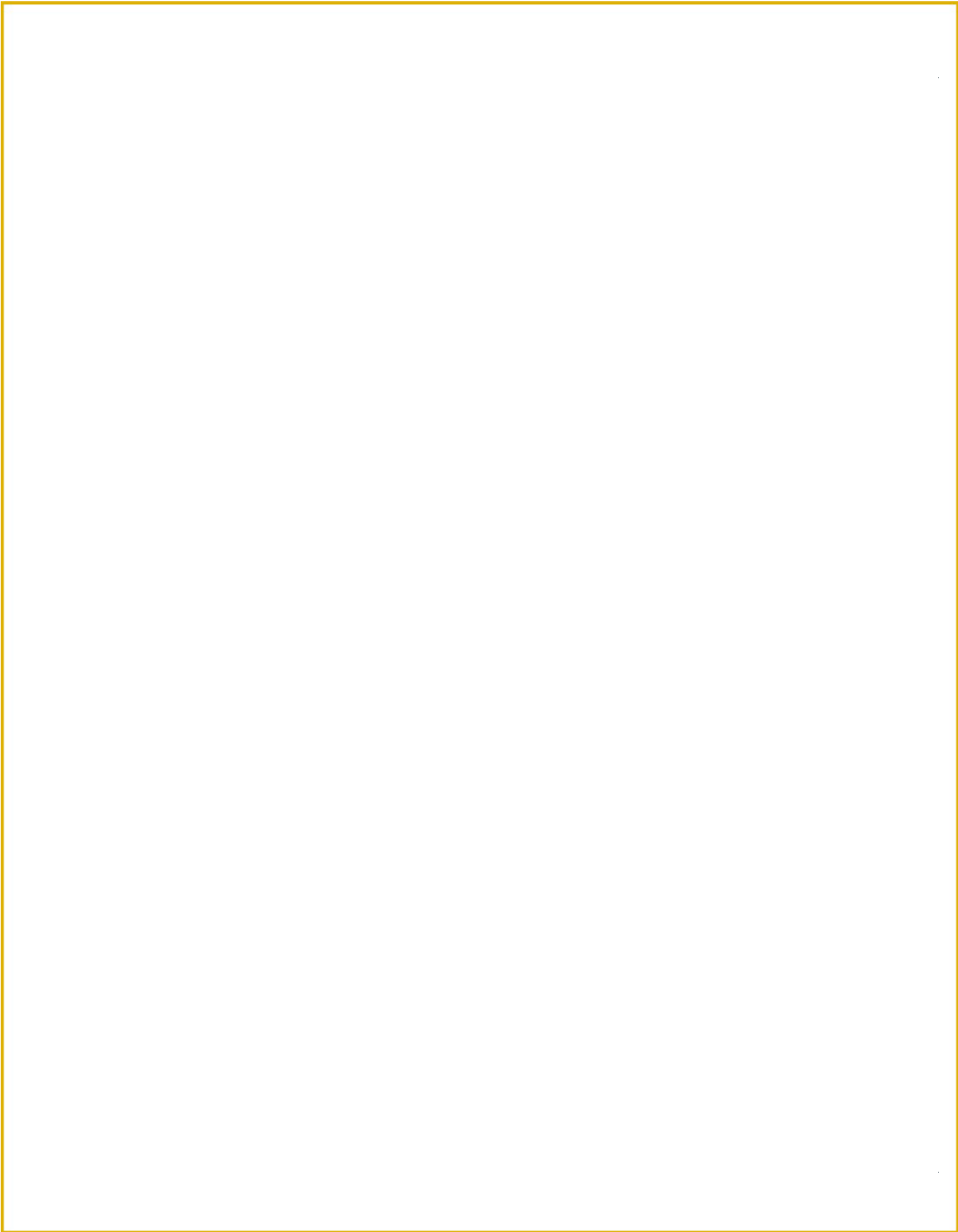
ISSN 1912-6751 (imprimé)
ISSN 1913-7478 (en ligne)

Ce document est disponible dans le site Web de l'Autorité des marchés financiers à l'adresse suivante :
www.lautorite.qc.ca.

Également offert en anglais

TABLE DES MATIÈRES

Message du surintendant des marchés de valeurs	5
1) Introduction.....	6
2) Les faits saillants	7
3) Les résultats des examens.....	10
Les sociétés	10
A. Les états financiers.....	10
Les instruments financiers	10
La rémunération à base d'actions	12
Le tableau varia PCGR.....	13
B. Le rapport de gestion	14
C. La gouvernance et le comité de vérification.....	16
La conformité au Règlement 58-101	16
La conformité au Règlement 52-110	17
D. Les autres sujets	18
Les BTAA	18
L'information sur les projets miniers.....	19
Les fonds d'investissement	21
A. Les états financiers.....	21
L'information financière à fournir	21
Les notes afférentes aux états financiers.....	22
Le rapport de vérification	22
B. Les rapports annuel et intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds	23
Le résumé des résultats d'exploitation	23
Les faits saillants financiers.....	24
L'aperçu du portefeuille	24
C. Les BTAA.....	25
D. Les rapports sur le respect de la réglementation.....	26
E. Les mises en garde requises dans les communications publicitaires	26
F. Les autres lacunes	27
4) Les perspectives réglementaires et comptables	28
Les nouveautés réglementaires.....	28
A. L'information prospective	28
B. L'Annexe 51-102A6 sur la déclaration de la rémunération des membres de la haute direction.....	29
C. Le Règlement 52-109	29
D. Le Règlement 81-106	30
Les nouveautés comptables.....	31
A. Les normes générales de présentation des états financiers – continuité d'exploitation.....	31
B. Les stocks.....	31
C. Les instruments financiers – informations à fournir	31
D. Les normes internationales d'information financière (IFRS)	31
5) Conclusion	34
Annexe A – Règlements et autres textes.....	36
Annexe B – Information prospective	37



MESSAGE DU SURINTENDANT DES MARCHÉS DE VALEURS

L'un des volets de la mission de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») consiste à assurer l'encadrement des marchés de valeurs mobilières. Par conséquent, le Programme d'examen de l'information continue (le « PEIC ») a été mis sur pied dans le but de sensibiliser les émetteurs assujettis à fournir aux investisseurs une information continue complète, conforme à la réglementation et diffusée en temps opportun.

Le PEIC comporte deux objectifs fondamentaux : la sensibilisation et la conformité. Le premier objectif consiste à aider les émetteurs assujettis à comprendre la nature et la portée de leurs obligations d'information prévues par la loi et les règlements; le second, à déterminer si les émetteurs assujettis se conforment à ces obligations.

Les examens effectués dans le cadre de ce programme portent sur l'analyse de documents essentiels à la prise de décision des investisseurs, notamment :

- les états financiers,
- les rapports de gestion ou, dans le cas d'un fonds d'investissement, les rapports de la direction sur le rendement du fonds,
- les notices annuelles,
- les circulaires de sollicitation de procurations,
- les communiqués de presse,
- les rapports techniques.

Le PEIC vise ainsi à rehausser la qualité de l'information offerte aux investisseurs afin d'accroître leur confiance. Or, cette confiance est fondamentale au bon fonctionnement des marchés, qui est au cœur même du dynamisme économique du Québec. Pour l'Autorité, il est primordial que les normes d'éthique et de transparence et la crédibilité des intervenants du secteur financier soient des plus élevées.

Je vous invite à prendre connaissance de cette édition 2007-2008 de notre rapport d'activités. Outre les faits saillants et les résultats des examens, il contient des pistes d'amélioration essentielles pour toutes les personnes chargées de la diffusion des documents à fournir aux investisseurs.



Louis Morisset
Surintendant des marchés de valeurs

5

1

INTRODUCTION

Le présent rapport expose les conclusions du PEIC¹ quant à la qualité de l'information continue de sociétés et de fonds d'investissement² dont le siège social est situé au Québec³. Les deux premières parties sont consacrées aux faits saillants et aux résultats des examens réalisés au cours de la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008, incluant, pour la première fois, les résultats des examens menés sur les fonds d'investissement. Elles sont suivies par une partie sur les perspectives et les nouveautés réglementaires et comptables.

Les principaux responsables de l'information communiquée au marché – membres de la haute direction, gestionnaires des fonds d'investissement, administrateurs et leurs conseillers – peuvent tirer avantage des recommandations formulées dans le rapport émis par l'Autorité lorsqu'ils préparent des documents d'information continue. Toutefois, ces recommandations ne doivent en aucun cas être considérées comme une liste de contrôle exhaustive relativement au respect de la loi et des règlements⁴.

6

1 Des renseignements complémentaires sur le PEIC sont disponibles dans notre site Web, à l'adresse suivante : www.lautorite.qc.ca.

2 Dans ce rapport, le terme « sociétés » désigne les émetteurs visés par le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* et le terme « fonds d'investissement » désigne les émetteurs visés par le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*.

3 L'Autorité adhère au programme d'examen harmonisé de l'information continue des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »). L'*Avis 51-312 du personnel des ACVM* fournit des renseignements complémentaires sur l'autorité principale chargée de l'information continue.

4 Dans ce rapport, l'expression « la loi et les règlements » vise la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 ainsi que les règlements et autres textes qui précisent les obligations d'information continue. La liste des principaux règlements et autres textes est fournie à l'Annexe A.

2

LES FAITS SAILLANTS

Parmi les sociétés et les fonds d'investissement visés par le PEIC, 115 ont fait l'objet d'un examen au cours de la période 2007-2008. Ce fut une période exceptionnellement marquée par une crise de liquidité sur le marché canadien des billets de trésorerie adossés à des actifs (les « BTAA »)⁵, à la suite de l'inquiétude suscitée par la présence d'actifs sous-jacents liés aux prêts hypothécaires à risque (*subprime*) aux États-Unis. En réponse à cette crise, l'Autorité, de concert avec les autres membres des ACVM, a pris un certain nombre de mesures immédiates, notamment :

- effectuer des examens de l'information continue fournie par les sociétés qui détenaient des montants importants de BTAA non bancaires;
- effectuer des examens ciblant les documents d'information continue et les prospectus simplifiés de certains organismes de placement collectif (les « OPC ») détenteurs de BTAA;
- participer à diverses initiatives internationales, notamment les groupes de travail de l'Organisation internationale des commissions de valeurs sur les agences de notation et sur la crise des crédits hypothécaires à risque;
- suivre l'évolution de la réorganisation du marché gelé des BTAA non bancaires.

Par ailleurs, à la suite des examens effectués dans le cadre du PEIC, plusieurs demandes de modification ont été faites.

7

⁵ Les billets de trésorerie adossés à des actifs correspondent aux instruments appelés en anglais *asset-backed commercial paper*; on emploie souvent pour désigner ces instruments une traduction littérale: « papier commercial adossé à des actifs ».

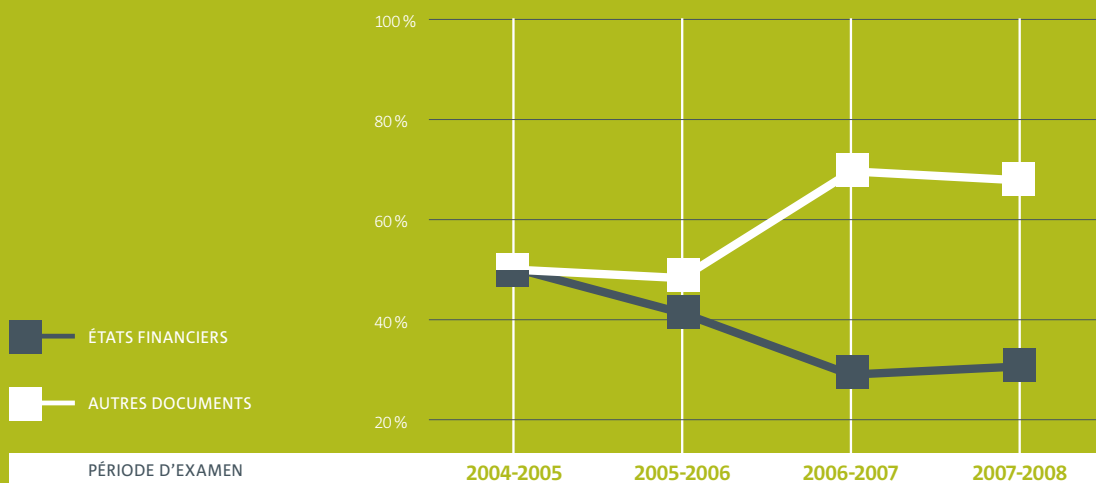
La grande majorité de nos demandes de modification auprès des sociétés et des fonds d'investissement touchaient :

- les états financiers des sociétés quant à leur conformité aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR »);
- les rapports de gestion quant à leur conformité à l'*Annexe 51-102A1, Rapport de gestion du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (l'« Annexe 51-102A1 »);
- la notice annuelle ou la circulaire de sollicitation de procurations (la « circulaire ») en ce qui a trait à l'information sur la gouvernance et sur le comité de vérification exigée, respectivement, par le *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (le « Règlement 58-101 ») et le *Règlement 52-110 sur le comité de vérification* (le « Règlement 52-110 »);
- les états financiers des fonds d'investissement quant à leur conformité aux parties 2 et 3 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »);
- les rapports annuel et intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds quant à leur conformité à l'*Annexe 81-106A1, Contenu des rapports annuel et intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds* (l'« Annexe 81-106A1 »).

Un pourcentage non négligeable de nos demandes de modification est toujours lié à des règlements dont la mise en application remonte à 2006 pour un grand nombre de sociétés et de fonds d'investissement. L'Autorité a consenti un effort soutenu de sensibilisation auprès des sociétés et des fonds d'investissement et s'attend à ce que les obligations exigées par la loi et les règlements soient comprises et appliquées de façon rigoureuse. Le graphique qui suit illustre l'évolution de la répartition de nos demandes de modification selon leur lien avec les états financiers et les autres documents d'information continue.

8

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES DEMANDES DE MODIFICATION



Nous rappelons aux sociétés et aux fonds d'investissement que l'Autorité peut prendre les mesures nécessaires pour veiller au respect de la loi et des règlements, notamment exiger la modification des documents établis ou le dépôt des documents manquants, ou encore, indiquer tout manquement sur la liste des émetteurs assujettis dans le site Web de l'Autorité⁶. Par exemple, les sociétés et les fonds d'investissement sont considérés en défaut s'ils n'ont pas déposé l'un des documents d'information continue prévus par la loi ou si l'information fournie dans les documents d'information continue n'est pas conforme aux conditions et modalités déterminées par règlement ou comporte des lacunes importantes.

9

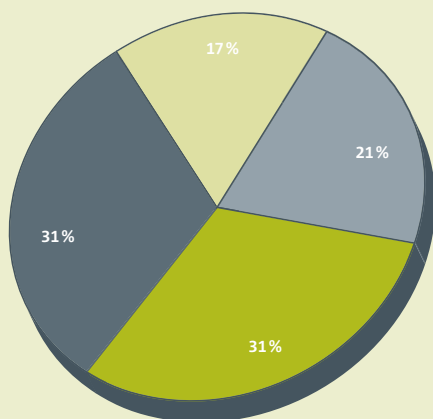
⁶ À cet égard, veuillez consulter l'*Avis sur les manquements des émetteurs assujettis* publié en décembre 2006 par l'Autorité.

3

LES RÉSULTATS DES EXAMENS

LES SOCIÉTÉS

Dans cette partie, nous décrivons les lacunes les plus souvent constatées dans les dossiers des sociétés examinés au cours de la période du rapport, regroupées selon quatre thèmes, incluant notamment nos constatations à partir des examens ciblés sur les BTAA. Nous indiquons également, pour chaque thème, la proportion relative des demandes de modification qui leur est liée.



- A** États financiers (31 %)
- B** Rapport de gestion – Annexe 51-102A1 (31 %)
- C** Gouvernance et comité de vérification – Règlement 58-101 et Règlement 52-110 (17 %)
- D** Autres sujets (21 %)

10

A LES ÉTATS FINANCIERS

Les instruments financiers

Plusieurs des sociétés ayant fait l'objet d'un examen au cours de la période visée par le rapport appliquaient pour la première fois les nouvelles exigences du *Manuel de l'ICCA* sur les instruments financiers. Bien que ces nouvelles exigences aient été, dans l'ensemble, appliquées adéquatement, certaines lacunes ont tout de même été observées.

En effet, certaines sociétés n'avaient pas modifié leurs conventions comptables au cours des premières périodes intermédiaires suivant la date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions. D'autres n'avaient pas déterminé la catégorie dans laquelle chacun des instruments financiers devait être classé ou n'avaient pas correctement classé certains d'entre eux. Étant donné que la classification détermine la base d'évaluation des instruments financiers et qu'elle a un impact sur la présentation des gains et pertes, il est essentiel de les classer adéquatement.

Nous avons également observé des lacunes dans l'information fournie. Ainsi, nous avons noté l'absence de l'information suivante relative aux conditions significatives, notamment des instruments financiers dérivés :

- le montant nominal de référence;
- le taux de change prévu aux contrats;
- les prix contractuels des marchandises.

Finalement, nous avons noté l'absence de l'information prévue aux dispositions du *Manuel de l'ICCA* dans deux types de circonstances :

- lorsque les états financiers comprenaient des instruments financiers évalués à leur juste valeur, à l'aide d'une technique d'évaluation reposant sur des hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché;
- lorsque les états financiers comprenaient des actifs ou passifs financiers que la société a désignés à des fins de transactions.

Ainsi, des modifications ont été exigées, car nous jugeons important que les sociétés fournissent une information complète et conforme aux dispositions du *Manuel de l'ICCA*.

Nous aimerions aussi souligner que l'Annexe 51-102A1 sur le rapport de gestion exige que les sociétés analysent la nature des instruments financiers et l'utilisation qu'elles en font. Les sociétés se doivent de décrire les objectifs commerciaux de leur utilisation ainsi que les risques associés à ces instruments. L'information présentée sur les instruments financiers dans les rapports de gestion doit être améliorée afin que le marché puisse comprendre les risques sous-jacents à leur utilisation.

La rémunération à base d'actions

Encore cette année, nous avons constaté plusieurs lacunes dans l'application des dispositions du chapitre 3870 du *Manuel de l'ICCA* sur la rémunération et autres paiements à base d'actions.

Les plus importantes lacunes observées, et que nous qualifions d'inacceptables, portent sur :

- la répartition inadéquate de la charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits des options;
- le non-usage d'un modèle d'évaluation pour déterminer la juste valeur des options attribuées.

Plusieurs omissions ont aussi été constatées quant à l'information à fournir exigée par le *Manuel de l'ICCA*, notamment l'omission de spécifier :

- les conditions d'acquisition des droits;
- la durée maximale des options;
- la moyenne pondérée des justes valeurs des options à la date d'attribution.

La plupart des sociétés qui avaient attribué des options avec des prix d'exercice différant du cours de l'action à la date d'attribution ne l'ont pas indiqué dans leurs états financiers. À cet égard, nous les avons référées au paragraphe 3870.68 du *Manuel de l'ICCA*.

Enfin, nous sommes d'avis que les sociétés doivent appliquer ce chapitre du *Manuel de l'ICCA* de façon plus rigoureuse. Certaines sociétés doivent s'assurer de comptabiliser adéquatement le coût de leur rémunération à base d'actions; d'autres doivent s'assurer de présenter l'ensemble de l'information exigée.

12

Le tableau varia PCGR

Outre les éléments précédemment exposés, d'autres lacunes sont régulièrement observées. Une liste non exhaustive est présentée dans le tableau ci-après. Les exigences du *Manuel de l'ICCA* relatives à ces sujets sont claires et sans ambiguïté. Les sociétés doivent éviter ces lacunes récurrentes. Par ailleurs, même si nos examens mettent souvent l'accent sur les nouveautés comptables, ils portent aussi sur l'application adéquate de l'ensemble des PCGR.

Chapitre du <i>Manuel de l'ICCA</i>	Description des lacunes
1400 – Normes générales de présentation des états financiers	<ul style="list-style-type: none"> ■ Information incohérente entre les états et les notes ■ Terminologie utilisée inadéquate
1540 – Flux de trésorerie	<ul style="list-style-type: none"> ■ Compensation de certaines opérations ■ Prise en compte d'opérations non monétaires
1701 – Informations sectorielles	<ul style="list-style-type: none"> ■ Information incomplète sur le résultat et sur l'actif ■ Mode d'attribution des produits non indiqué ■ Information sur les principaux clients, regroupée ou omise
1751 – États financiers intermédiaires	<ul style="list-style-type: none"> ■ Explication non présentée du caractère saisonnier ou cyclique des activités ■ Omission de la description des nouvelles conventions comptables adoptées
3840 – Opérations entre apparentés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Information incomplète sur les opérations entre apparentés ■ Base d'évaluation et classement aux états financiers non présentés

13

B LE RAPPORT DE GESTION

Près du tiers de nos demandes de modification ont trait au rapport de gestion. Il ressort que plusieurs sociétés ne consacrent pas suffisamment d'efforts ou de ressources à la préparation de ce document, ce qui est inacceptable. Nous sommes préoccupés par ce constat qui persiste depuis plusieurs années. Les sociétés se doivent de prendre connaissance des dispositions de l'Annexe 51-102A1 et de se servir des outils⁷ disponibles pour les aider à préparer des rapports de gestion de qualité.

Nous rappelons que le rapport de gestion doit expliquer, du point de vue de la direction, les résultats, la situation financière et les perspectives d'une société. Lorsque les sociétés préparent un rapport de gestion, elles doivent se fixer comme objectif d'améliorer l'information financière. Elles doivent aussi présenter une analyse équilibrée qui aide le marché à comprendre les états financiers ainsi que l'information importante qui n'y est pas présentée.

Plusieurs éléments sont fréquemment omis dans les rapports de gestion. Afin de contribuer au processus de conformité de ce document, les lacunes les plus souvent rencontrées au cours de la période examinée sont énumérées, accompagnées d'exemples, de nos recommandations et des références à l'Annexe 51-102A1. Les voici :

- Omission de quantifier les facteurs ayant entraîné les variations dans les produits.

Ex. : Nos produits ont été de 23,7 millions \$ comparativement à 14,6 millions \$ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 62 %. L'augmentation importante des revenus résulte de nos efforts de commercialisation.

Les sociétés doivent commenter les produits par unité d'exploitation et analyser toute variation des montants entraînée, soit par la variation des prix de vente, la variation de la quantité de produits vendus ou l'introduction de nouveaux produits. À cet égard, nous vous référons aux paragraphes 1.4 a) et b) de l'Annexe 51-102A1.

- Omission de commenter la marge brute.

Ex. : Le montant du coût des marchandises vendues s'élève à 100 millions \$ comparativement à 80 millions \$ pour l'année précédente.

Outre la présentation des chiffres des états financiers, les sociétés doivent fournir les causes des variations de la marge bénéficiaire brute. À cet égard, nous vous référons au paragraphe 1.4 c) de l'Annexe 51-102A1.

⁷ *Le rapport de gestion, lignes directrices concernant la rédaction et les informations à fournir*, un guide préparé par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »).

- Omission de discuter de la situation de trésorerie et des besoins de liquidités à court et à long terme.

Ex. : À la clôture de l'exercice, la société avait des liquidités de 16,1 millions \$ et des créances de 89,8 millions \$. Les actifs à court terme totalisaient 125,8 millions \$ et les passifs à court terme, 288,5 millions \$. La société estime disposer suffisamment de capitaux pour répondre à ses besoins en ce qui a trait à son fonds de roulement au cours des 12 prochains mois.

Dans cet exemple, la société a un fonds de roulement négatif. Il est donc essentiel d'expliquer comment elle compte s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance et remédier à l'insuffisance du fonds de roulement. Les sociétés doivent éviter les formulations toutes faites et fournir une analyse de leur capacité de se procurer suffisamment de fonds pour soutenir leurs activités. À cet égard, nous référons à la rubrique 1.6 de l'Annexe 51-102A1.

- Omission de certaines informations sur les opérations entre apparentés.

Ex. : La société a acquis pour 10 millions \$ d'actifs et pris en charge l'emprunt bancaire et les créanciers de la société sous contrôle commun A. La société a cédé à la société apparentée X ses droits et obligations relatifs à un contrat de location.

Bien que plusieurs sociétés présentent de l'information sur les opérations entre apparentés, la plupart ne l'analysent pas suffisamment. Ces deux exemples ont un point en commun : l'objectif commercial des opérations n'est pas expliqué. Nous rappelons que le rapport de gestion doit présenter une analyse des caractéristiques qualitatives et quantitatives des opérations avec des apparentés qui est nécessaire à la compréhension de leurs objectifs commerciaux et de leur réalité économique. À cet égard, veuillez vous référer à la rubrique 1.9 de l'Annexe 51-102A1.

Nous réitérons que le rapport de gestion demeure l'un des meilleurs moyens avec lequel les sociétés peuvent communiquer au marché l'information, leurs résultats, leur situation financière et leurs perspectives d'avenir, et qu'elles se doivent de le faire.

C LA GOUVERNANCE ET LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

Cette année encore, nous abordons les sujets liés à la conformité des dispositions du Règlement 58-101 et celles du Règlement 52-110. Il importe d'insister sur ces sujets, car les demandes de modification à cet égard s'élevèrent à plus de 17%. À ce propos, nous invitons les sociétés à une relecture de ces règlements et de leurs instructions générales.

Les paragraphes suivants présentent les principales lacunes constatées lors de nos examens :

La conformité au Règlement 58-101

La partie 2 du Règlement 58-101 oblige les sociétés à fournir de l'information sur leurs pratiques en matière de gouvernance et traite des obligations de dépôt du code de conduite et d'éthique. L'information se trouve dans l'Annexe 58-101A1 pour l'émetteur non émergent et dans l'Annexe 58-102A2 pour l'émetteur émergent.

Les lacunes constatées concernant ce règlement sont les suivantes :

- Omission de déposer au moyen de SEDAR un code écrit adopté ou modifié.
- Omission de préciser si un code écrit a été adopté, si des mesures ont été prises par le conseil d'administration pour encourager et promouvoir une culture d'éthique commerciale, si des mesures ont été prises pour garantir l'exercice d'un jugement indépendant des administrateurs.
- Omission de préciser si les administrateurs ou la majorité de ceux-ci sont indépendants ou non. Rappelons que tout administrateur est considéré comme indépendant s'il remplit les conditions de l'article 1.4 du Règlement 52-110.
- Omission d'indiquer si les administrateurs indépendants tiennent ou ne tiennent pas de réunions périodiques hors de la présence des administrateurs non indépendants et des membres de la direction.
- Omission de décrire adéquatement les postes du conseil d'administration ou de préciser comment le conseil définit le rôle et les responsabilités du chef de la direction lorsqu'il n'existe pas de description écrite de ce poste.
- Omission d'indiquer les mesures prises par le conseil d'administration en ce qui a trait à la sélection des candidats au conseil d'administration, l'orientation des nouveaux administrateurs et la formation continue.
- Omission d'indiquer précisément l'information sur la fixation de la rémunération des administrateurs.
- Omission de préciser si le conseil d'administration, les comités du conseil ou les administrateurs sont soumis ou non à une évaluation régulière de leur efficacité et de leur apport.

La conformité au Règlement 52-110

À l'exception de cas peu nombreux, les dispositions réglementaires sur l'indépendance des membres du comité de vérification sont bien comprises. Rappelons qu'un membre du comité de vérification est indépendant s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec la société, c'est-à-dire une relation qui ne nuit pas à l'indépendance du jugement d'un membre du comité. De plus, le règlement précise certains cas où des personnes physiques sont considérées comme ayant une relation importante avec la société. C'est le cas, par exemple, d'une personne physique ou encore d'un membre de la famille immédiate qui est ou a été, au cours des trois dernières années, membre de la haute direction ou un salarié de la société.

Une faiblesse persiste encore en ce qui concerne les obligations de déclaration. En effet, la description de la formation et l'expérience de chaque membre du comité de vérification, de l'information pertinente à l'exercice de leurs responsabilités, sont bien souvent insuffisantes ou même absentes. Plusieurs lacunes ont également été observées dans les règles écrites des comités de vérification relativement au respect des dispositions de la partie 2 du Règlement 52-110 qui traitent de leurs responsabilités. Nous citons les suivantes :

- Indication imprécise voulant que le comité de vérification soit directement responsable de la surveillance des travaux du vérificateur externe.
- Approbation préalable de tous les services non liés à la vérification non précisée.
- Omission d'indiquer que le comité de vérification n'est pas seulement responsable de l'examen des états financiers annuels, mais aussi de l'examen des états financiers intermédiaires, des rapports de gestion, et des communiqués concernant les résultats annuels et intermédiaires.
- Omission d'indiquer que les procédures pour examiner l'information financière communiquée au public sont adéquates. À cet effet, l'appréciation périodique de l'adéquation de ces procédures est essentielle.
- Omission d'examiner et d'approuver les politiques d'engagement de la société à l'égard des associés et des salariés, anciens ou actuels, du vérificateur externe, ancien ou actuel.

Nous tenons à ce que les sociétés présentent une information transparente et de qualité et qu'elles se conforment aux règlements sur la gouvernance et sur le comité de vérification. Nous croyons que ces règlements contribuent à renforcer la confiance des investisseurs dans les marchés des capitaux.

17

D LES AUTRES SUJETS

Les BTAA

Afin de nous assurer de l'exactitude de l'information transmise au marché, nous avons examiné, de concert avec les autres membres des ACVM, les documents d'information continue de sociétés détentrices de BTAA non bancaires.

Dans les états financiers, nous avons examiné plus spécifiquement si les sociétés avaient :

- déprécié les BTAA;
- classé les BTAA dans l'actif à long terme au bilan;
- eu recours à une méthode valable et utilisé des hypothèses appropriées pour évaluer la juste valeur des BTAA;
- fourni l'information à l'égard de la méthode d'évaluation des BTAA;
- présenté l'information sur l'incertitude relative à la mesure de la juste valeur des BTAA.

En ce qui concerne les rapports de gestion, nous avons examiné si les sociétés avaient :

- analysé leur capacité de répondre à leur besoin de trésorerie;
- discuté de l'effet des BTAA sur le respect de leurs ratios financiers;
- commenté l'incertitude relative à la mesure de la juste valeur des BTAA.

De façon générale, nous avons constaté dans l'examen des états financiers que les sociétés avaient :

- déprécié les BTAA;
- classé cet instrument dans l'actif à long terme;
- estimé les BTAA à leur juste valeur selon une technique d'évaluation adéquate;
- présenté l'information nécessaire sur l'incertitude de la mesure de la juste valeur des BTAA.

Cependant, l'information présentée sur la technique d'évaluation utilisée pour estimer la juste valeur des BTAA était bien souvent insuffisante, principalement en ce qui a trait à la méthode utilisée et les hypothèses retenues.

Certaines sociétés ont, par exemple, indiqué qu'elles avaient utilisé pour évaluer les BTAA toute l'information publique sur le marché et une méthode d'actualisation des flux de trésorerie. D'autres ont utilisé les facteurs et hypothèses qu'un intervenant sur le marché aurait considérés pour évaluer la juste valeur des BTAA. Une présentation qui se limite à ce type d'information est nettement insuffisante.

Quant à l'examen des rapports de gestion, il démontre que les sociétés ont souvent reproduit l'information déjà fournie dans les états financiers, sans la compléter. Même si la plupart ont indiqué qu'elles avaient suffisamment de liquidités pour faire face à la crise des BTAA, nous avons constaté que certaines avaient dû emprunter les sommes nécessaires pour respecter leurs obligations. L'analyse de l'impact sur la situation financière de la société du remboursement futur de l'emprunt, advenant une détérioration de la juste valeur des BTAA, était souvent déficiente.

En somme, bien que la comptabilisation et la présentation de l'information sur les BTAA non bancaires soient satisfaisantes, les sociétés qui détiennent ce type de placement se doivent de présenter une information de qualité sur les méthodes et hypothèses appliquées dans la détermination de la juste valeur des BTAA, en incluant des commentaires relativement à l'effet des BTAA sur leur situation financière.

L'information sur les projets miniers

Dans les dossiers d'information continue des sociétés minières, les principales lacunes constatées ont trait à :

- la conformité de l'information sur les projets miniers quant au Règlement 43-101;
- la conformité du rapport de gestion quant à l'Annexe 51-102A1 et au Règlement 52-101.

Le Règlement 43-101 régit la façon dont les sociétés minières rendent publique l'information de nature scientifique ou technique sur leurs projets miniers. Il s'applique tant aux déclarations verbales qu'aux documents écrits et aux sites Web. Il exige que toute information soit fondée sur un rapport technique ou sur d'autres renseignements établis par une « personne qualifiée ». De plus, ce règlement prescrit la forme que le rapport technique doit prendre, indique les situations où un tel rapport est requis et les circonstances dans lesquelles son auteur doit être indépendant de la société. Par ailleurs, les sociétés minières sont tenues de présenter l'information relative à leurs réserves et ressources conformément aux définitions approuvées par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole.

Les lacunes fréquemment constatées à l'égard du Règlement 43-101 sont les suivantes :

- Omission de produire un rapport technique, en la forme prescrite, pour des projets miniers visant des terrains importants.
- Omission d'inclure l'attestation ou le consentement de la personne qualifiée lors du dépôt d'un rapport technique.
- Catégorisation non conforme des ressources ou des réserves minérales.

- Omission d'inclure l'information requise dans les estimations historiques. Par exemple, la source et la date de l'estimation ainsi que les mises en garde.
- Déficience dans la terminologie employée.
- Omission d'indiquer le nom de la « personne qualifiée » et sa relation avec la société minière dans les communiqués de presse.

À quelques reprises, nous avons noté que des sociétés minières, dont les propriétés sont au stade de la mise en valeur, fournissent de l'information qui porte à conclure prématurément qu'une mine, au sens conventionnel du terme, est en production. Afin d'éviter toute confusion quant au stade d'avancement de leurs projets, nous avons exigé de certaines sociétés qu'elles modifient la terminologie utilisée dans leurs documents d'information continue. À d'autres, nous avons demandé le dépôt d'un communiqué de presse pour rétablir les faits sur leur statut.

Plusieurs sociétés de ce secteur diffusent dans leurs rapports de gestion une information incomplète à l'égard de leurs projets miniers et de leurs moyens de financement. Les sociétés minières sont tenues, notamment de présenter les éléments suivants :

- Un résumé des travaux d'exploration entrepris durant la période et les résultats de ces travaux.
- Une description de chaque projet minier accompagnée de plans à l'égard de chacun d'eux (état d'avancement, dépenses effectuées et coûts prévus).
- Une analyse des décisions prises par la direction pour chaque propriété, notamment en matière d'abandon ou de vente complète ou partielle de la propriété.
- Une analyse sur la manière dont la société compte financer les travaux d'exploration.
- Une ventilation des composantes importantes des frais d'exploration capitalisés ou passés en charges.
- Une analyse par propriété des frais d'exploration capitalisés ou passés en charges.

Enfin, nous rappelons aux sociétés minières que l'information technique est examinée lors de nos examens du PEIC.

LES FONDS D'INVESTISSEMENT

Dans cette partie du rapport, nous décrivons les lacunes les plus souvent constatées dans les dossiers examinés des fonds d'investissement au cours de la période du rapport, regroupées par sujet pertinent et accompagnées de nos recommandations.

Le PEIC des fonds d'investissement porte sur l'ensemble du dossier d'information continue d'un fonds d'investissement, notamment tous les documents déposés en vertu des exigences du Règlement 81-106 et toute information ou publication qui vise les investisseurs, par exemple le site Web du fonds. La majorité des 262 fonds d'investissement assujettis à la loi, dont nous sommes l'autorité principale, comprenant environ 221 OPC, sont visés par le PEIC des fonds d'investissement. L'Autorité peut examiner l'information continue des fonds d'investissement par le biais d'un examen complet ou d'un examen limité à un ou plusieurs sujets spécifiques.

Les examens effectués par l'Autorité ont principalement porté sur les OPC conventionnels, car ils représentent un véhicule d'investissement de choix pour la plupart des investisseurs. Cependant, nous sommes d'avis que nos recommandations peuvent s'appliquer aux documents d'information continue déposés par d'autres types de fonds d'investissement, comme les fonds d'investissement à capital fixe ou les fonds négociés en bourse.

21

A LES ÉTATS FINANCIERS

L'information financière à fournir

Concernant l'information à fournir dans l'état de l'actif net, l'état des résultats et l'état de l'évolution de l'actif net, certains fonds d'investissement ont omis de présenter tous les éléments prévus aux articles 3.1, 3.2 et 3.3 du Règlement 81-106 dans des postes distincts. Nous avons constaté, entre autres, que des fonds d'investissement ont regroupé dans un même poste à l'état des résultats des charges qui devaient être présentées séparément. À titre d'exemple, certains fonds d'investissement ont regroupé la rémunération du fiduciaire avec les frais de garde ou ont présenté sous le poste « autres charges » le coût de la communication de l'information aux porteurs.

Nous rappelons que ces dispositions réglementaires sont nécessaires afin de faciliter la comparaison et la compréhension de l'information financière pour les investisseurs. Les seules exceptions à ces exigences de présentation sont prévues à l'article 3.7 du Règlement 81-106 concernant les postes sans application. Nous vous invitons à prendre connaissance de cet article.

Les notes afférentes aux états financiers

Nous avons constaté que les notes afférentes aux états financiers de certains fonds d'investissement ne comportaient pas toute l'information concernant le fondement sur lequel sont déterminés la valeur actuelle et le coût de l'actif du portefeuille. À cet effet, les principales lacunes relevées concernent les conventions comptables adoptées par les fonds d'investissement pour l'évaluation des titres en portefeuille.

Nous avons remarqué, à titre d'exemple, que certains fonds qui investissent une partie de leur portefeuille dans des titres de sociétés fermées n'avaient pas présenté de convention comptable concernant la technique d'évaluation de la juste valeur des titres de ces sociétés.

Nous rappelons que la présentation de cette information est obligatoire en vertu du sous-paragraphe 3.6 1) 1) du Règlement 81-106 et est également conforme au paragraphe 1505.04 du *Manuel de l'ICCA*.

Puisque le fondement sur lequel sont déterminés la valeur actuelle et le coût de l'actif a un effet important sur les états financiers des fonds d'investissement, nous veillons à ce que les notes afférentes à leurs états financiers comportent un sommaire le plus complet possible des conventions comptables importantes adoptées par les fonds.

Le rapport de vérification

Certaines dispositions prévues à la partie 2 du Règlement 81-106, concernant le rapport de vérification qui accompagne les états financiers annuels et au *Règlement 52-108 sur la surveillance des vérificateurs* (le « Règlement 52-108 »), n'ont pas été respectées, notamment :

- des rapports de vérification n'indiquaient pas que le vérificateur avait délivré un rapport de vérification pour les états financiers comparatifs;
- des rapports de vérification ne comportaient pas de signature;
- un rapport de vérification n'avait pas été établi par un « cabinet de vérification participant », tel que défini dans le Règlement 52-108.

Nous rappelons que tout état financier annuel d'un fonds d'investissement déposé et accompagné d'un rapport de vérification, ne comportant pas de signature ou n'ayant pas été établi par un « cabinet de vérification participant », n'est pas conforme aux dispositions réglementaires en vigueur et entraînera le dépôt d'états financiers annuels modifiés accompagnés d'un rapport de vérification conforme.

B

LES RAPPORTS ANNUEL ET INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le résumé des résultats d'exploitation

L'analyse du rendement par la direction est conçue pour compléter et accompagner les états financiers. En conformité avec la rubrique 2.3 de la Partie B de l'Annexe 81-106A1, cette analyse doit permettre aux investisseurs, notamment de faire un lien entre la performance du fonds d'investissement et ses résultats d'exploitation. Certains résumés des résultats d'exploitation par la direction n'ont pas atteint cet objectif, car l'analyse des principaux facteurs significatifs, qui ont eu une incidence sur le rendement du fonds d'investissement, était incomplète ou demeurait superficielle.

À titre d'exemple, dans un cas, la performance des titres d'un secteur d'activité, dans lequel un fonds avait augmenté la proportion de ses investissements, a eu un impact très important sur les gains non réalisés de ce fonds et, incidemment, sur sa performance. Aucune information n'avait été présentée par la direction sur cet aspect important des résultats du fonds. Il s'agit pourtant d'un cas où un changement dans la composition du portefeuille a eu un impact sur les résultats d'exploitation d'un fonds.

Dans un autre cas, la direction a présenté des résumés des résultats d'exploitation identiques pour deux fonds d'investissement d'une même famille qui n'ont pas les mêmes objectifs et stratégies de placement et dont la composition du portefeuille est différente. La direction de ces deux fonds d'investissement avait inclus une analyse des changements de l'économie et des marchés dans les rapports de la direction, mais avait omis de faire un lien avec les résultats d'exploitation des deux fonds.

Nous portons une attention particulière à l'analyse du rendement par la direction, étant donné qu'elle permet aux investisseurs de voir le fonds d'investissement du point de vue de la direction en présentant une analyse historique et prospective des activités de placement et des opérations des fonds d'investissement. Nous vous invitons à consulter la rubrique 2 de la Partie A de l'Annexe 81-106A1.

Nous recommandons également aux gestionnaires, qui présentent des rendements d'indices boursiers généraux dans le résumé des résultats d'exploitation, de faire des liens concrets entre les rendements des indices présentés et le rendement du fonds d'investissement. L'objectif est de démontrer aux investisseurs que le rendement du fonds d'investissement est lié aux rendements des secteurs d'activité ou des marchés dans lesquels il investit.

23

De même, il est important de rappeler que le rapport de la direction doit présenter l'information dans un langage simple et éviter l'utilisation abondante du jargon financier ou de termes techniques.

Les faits saillants financiers

Dans certains rapports de la direction, nous avons constaté que plusieurs des notes accompagnant les tableaux prévus au paragraphe 3.1 1) de la Partie B de l'Annexe 81-106A1 étaient absentes ou incomplètes. De plus, certains termes utilisés n'étaient pas ceux prévus à ce paragraphe.

Les notes accompagnant les tableaux sont importantes, car elles fournissent l'information nécessaire à la compréhension des données financières fournies dans les tableaux. De même, étant donné que des divergences dans la façon de présenter l'information financière rendent sa compréhension et sa comparaison difficiles pour les investisseurs, les termes utilisés doivent être les mêmes pour tous les fonds d'investissement.

L'aperçu du portefeuille

Nous avons constaté que la ventilation du portefeuille d'investissement ne reflète pas toujours de manière appropriée la nature du fonds d'investissement.

À titre d'exemple, un OPC marché monétaire, dont le portefeuille est investi dans différents instruments du marché monétaire canadiens comme des bons du Trésor, des acceptations bancaires et des BTAA, a présenté un aperçu du portefeuille ventilé selon les catégories suivantes : 90% en instruments du marché monétaire et 10% en caisse. Dans ce cas, nous sommes d'avis que la répartition du portefeuille est trop générale et ne fournit pas au lecteur une représentation pertinente du portefeuille de ce fonds à la date visée. Compte tenu de sa nature, une répartition du portefeuille selon le type d'instruments du marché monétaire aurait été plus pertinente.

Le sous-paragraphe 5 2) a) de l'Annexe 81-106A1 prévoit que l'aperçu du portefeuille ventile l'ensemble du portefeuille d'un fonds d'investissement selon les sous-groupes ou les catégories les plus appropriés. Nous sommes d'avis que la ventilation du portefeuille par catégories les plus appropriées est importante, car l'aperçu du portefeuille attire l'attention des investisseurs sur les risques et les possibilités associés aux types d'investissement, aux régions géographiques et aux secteurs d'activité. Elle permet également aux investisseurs de mesurer dans quelle mesure un fonds d'investissement se conforme à ses objectifs et ses stratégies de placement à une date donnée. Nous vous invitons à prendre connaissance des instructions relatives à la rubrique 5 de l'Annexe 81-106A1.

C LES BTAA

Nous avons effectué un examen ciblé sur la détention de BTAA par les OPC qui sont des fonds d'investissement au Québec. De concert avec les autres membres des ACVM, l'Autorité a envoyé une lettre le 20 août 2007 aux gestionnaires de ces OPC pour recueillir des données sur les BTAA détenus en portefeuille.

À ce moment, nous avons constaté que cinq familles d'OPC détenaient des BTAA bancaires et des BTAA non bancaires, que cinq familles d'OPC détenaient uniquement des BTAA bancaires et que 10 familles d'OPC ne détenaient aucun BTAA. En date du 31 octobre 2007, compte tenu de l'importance des BTAA non bancaires détenus dans leurs portefeuilles, quatre familles d'OPC ont vendu la totalité de celui-ci, au coût plus les intérêts courus, à leur gestionnaire ou à une entité apparentée à celui-ci, à la suite de dispenses accordées par l'Autorité.

Depuis septembre 2007, nous avons effectué, toujours en collaboration avec les autres membres des ACVM, un examen ciblant les documents d'information continue et les prospectus simplifiés de certains OPC détenteurs de BTAA. Cet examen a été effectué dans le cadre des renouvellements de prospectus simplifiés et nous avons relevé les éléments suivants :

- L'information sur les risques associés à la détention de titres adossés à des créances, que ce soit des BTAA ou d'autres titres adossés à des créances, dans les prospectus simplifiés, n'est pas toujours exacte ou complète, particulièrement en ce qui concerne le risque de liquidité à terme associé à la détention des BTAA. Lorsque pertinent, nous avons demandé aux OPC qui investissent dans des titres adossés à des créances de mettre l'information à jour dans leur prospectus concernant les différents risques associés à la détention de titres adossés à des créances, comme le risque de crédit, le risque de liquidité à terme, le risque de fluctuation de la valeur ou le risque de taux d'intérêt.
- Les objectifs et les stratégies de placement décrits dans les sections Partie B des prospectus simplifiés des OPC ne sont pas toujours précis quant aux investissements des OPC dans les BTAA ou les autres titres adossés à des créances. Lorsqu'un OPC investissait une partie importante de son actif net dans des BTAA ou dans d'autres titres adossés à des créances, nous nous sommes assurés que les objectifs et stratégies de placement indiquaient une information complète et claire à l'égard de ces investissements.

25

- Le classement des BTAA et des autres titres adossés à des créances à l'inventaire du portefeuille n'est pas toujours approprié compte tenu de la nature de ces titres. Par exemple, nous avons noté que certains OPC classent sans aucune distinction des BTAA avec d'autres instruments du marché monétaire ou classent des obligations adossées à des créances avec d'autres titres à revenu fixe. Nous sommes d'avis que ce type de classement ne permet pas au lecteur de bien évaluer le pourcentage de l'actif net d'un fonds investi dans les titres adossés à des créances.

D**LES RAPPORTS SUR LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION**

Au cours de la période, 29 OPC ont omis de déposer les rapports sur le respect de la réglementation selon les délais prévus à l'article 12.1 du *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 »). Nous rappelons que les rapports sur le respect de la réglementation sont importants, car ils attestent que les dispositions prévues aux parties 9, 10 et 11 du Règlement 81-102 concernant les souscriptions de titres, les rachats de titres et la confusion des fonds ont été respectées. De plus, toute omission de déposer ces rapports pourrait entraîner, entre autres, l'inscription d'un manquement sur la liste des émetteurs assujettis affichée dans le site Web de l'Autorité.

26

E**LES MISES EN GARDE REQUISES DANS LES COMMUNICATIONS PUBLICITAIRES**

Plusieurs OPC affichent dans leur site Web de l'information sur leurs rendements. Nous avons constaté que cette information sur le rendement n'était pas toujours accompagnée des mises en garde requises à l'article 15.4 du Règlement 81-102. Il a été demandé à ces OPC d'ajouter ou de compléter les mises en garde requises dans les communications publicitaires.

L'information sur le rendement représente une communication publicitaire comme défini à l'article 1.1 du Règlement 81-102 et, de ce fait, doit être conforme aux différentes dispositions applicables de la partie 15 du Règlement 81-102 portant sur les communications publicitaires et les déclarations interdites. Nous sommes d'avis que ces mises en garde sont essentielles pour éviter une mauvaise interprétation des rendements de la part des investisseurs.

F

LES AUTRES LACUNES

Voici une liste non exhaustive d'autres lacunes importantes qui ont été relevées dans les documents d'information continue des fonds d'investissement. Même si ces lacunes ont été moins fréquentes que celles qui précèdent, nous croyons qu'elles doivent être considérées par les fonds d'investissement et leurs gestionnaires afin d'améliorer la qualité de l'information financière publiée.

- Des états financiers annuels et des rapports annuels de la direction n'ont pas été affichés dans le site Web conformément à l'article 5.5 du Règlement 81-106.
- Des états financiers intermédiaires pour la période terminée le 30 juin 2007 n'étaient pas conformes au Chapitre 3855, *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation du Manuel de l'ICCA*. Les titres cotés en portefeuille avaient été évalués au cours de clôture au lieu du dernier cours acheteur et les coûts des transactions n'avaient pas été constatés en résultat net.
- Un fonds d'investissement, qui détenait des titres de plusieurs fonds sous-jacents, a utilisé une valeur liquidative par part erronée pour évaluer les titres d'un de ces fonds au dernier jour ouvrable de l'année.
- Des états financiers annuels et intermédiaires comportaient un nombre élevé d'erreurs de typographie. Ces erreurs pouvaient affecter la compréhension de l'information financière par les investisseurs.
- L'analyse des opérations entre apparentées dans le rapport de la direction de certains fonds n'était pas conforme à la rubrique 2.5 de la Partie B de l'Annexe 81-106A1 ou avait été omise.
- En 2007, tous les indices Scotia Capital ont été renommés DEX par le fournisseur PC-Bond. Certains rapports de la direction n'ont pas reflété ce changement.
- L'information trimestrielle sur le portefeuille de certains fonds n'a pas été affichée dans le site Web dans les délais prévus au paragraphe 6.2 2) du Règlement 81-106.
- Des dossiers de vote par procuration n'ont pas été établis et affichés dans le site Web conformément au paragraphe 10.4 1) du Règlement 81-106.

4

LES PERSPECTIVES RÉGLEMENTAIRES
ET COMPTABLES

L'un des deux objectifs fondamentaux du PEIC est de sensibiliser les sociétés à leurs obligations en matière d'information continue. Aussi, la présente partie traite de certaines des perspectives et des nouveautés réglementaires et comptables qui feront l'objet d'examen au cours des prochaines années.

LES NOUVEAUTÉS RÉGLEMENTAIRES

A L'INFORMATION PROSPECTIVE

28

Les ACVM ont modifié les dispositions relatives à l'information prospective. Les modifications, en vigueur depuis le 31 décembre 2007, harmonisent et clarifient les obligations en matière d'établissement et de communication de l'information prospective. En outre, les mêmes dispositions pour la mise à jour, la comparaison aux résultats réels et le retrait s'appliquent à l'information financière prospective et aux perspectives financières.

Le Règlement 51-102⁸ regroupe ces nouvelles dispositions qui visent toute information prospective importante devant être communiquée au public⁹, soit :

- l'information déposée auprès des ACVM;
- l'information contenue dans les communiqués qu'elle publie;
- l'information affichée dans son site Web;
- l'information publiée dans les documents promotionnels ou similaires diffusés dans le public.

Les vérificateurs externes ne doivent pas délivrer de rapport sur l'information prospective. De plus, les nouvelles exigences sont cohérentes avec les dispositions du chapitre 4250 du *Manuel de l'ICCA, Informations financières prospectives*. Le sommaire des exigences est présenté à l'Annexe B.

⁸ Voir les parties 4A et 4B ainsi que l'article 5.8.

⁹ Notons que les exigences sur l'information prospective ne s'appliquent pas à l'information contenue dans une déclaration verbale ni à l'information prévue par le Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières et par le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers.

Il est important de rappeler que les sociétés doivent se montrer vigilantes et repérer toute l'information prospective communiquée au public qui enclenche les obligations réglementaires, car l'Autorité et les autres membres des ACVM portent une attention particulière au respect de ces nouvelles dispositions.

B

L'ANNEXE 51-102A6 SUR LA DÉCLARATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Les ACVM ont publié, le 19 septembre 2008, la version définitive de l'*Annexe 51-102A6 sur la déclaration de la rémunération des membres de la haute direction* du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (l'« Annexe 51-102A6 ») qui entrera en vigueur le 31 décembre 2008.

Cette nouvelle annexe aidera le marché à comprendre la façon dont les décisions en matière de rémunération sont prises. Les ajouts importants touchent, entre autres, la présentation des éléments suivants :

- l'analyse de la rémunération;
- le tableau sommaire de la rémunération (qui inclut dorénavant une colonne pour la rémunération totale);
- le tableau sommaire de la rémunération des attributions d'actions et d'options à leur juste valeur à la date d'attribution.

29

C

LE RÈGLEMENT 52-109

Les ACVM ont publié, le 15 août 2008, la version définitive du *Règlement* abrogeant et remplaçant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 »). Ce règlement s'applique aux documents annuels et aux documents intermédiaires des périodes comptables se terminant le 15 décembre 2008 ou après cette date.

Des ajouts importants y ont été apportés. Dorénavant, les dirigeants signataires des émetteurs non émergents devront attester :

- qu'ils ont évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF »);
- qu'ils ont présenté dans leur rapport de gestion annuel leurs conclusions au sujet de l'efficacité du CIIF;
- qu'ils ont fourni de l'information sur les faiblesses importantes liées à la conception et au fonctionnement du CIIF.

Par ailleurs, les dirigeants signataires d'émetteurs émergents ne sont plus tenus d'attester de la conception et de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et n'ont plus à attester de la conception du CIIF.

D LE RÈGLEMENT 81-106

Le *Règlement modifiant le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* est entré en vigueur le 8 septembre 2008. Les modifications qui ont été apportées au Règlement 81-106 poursuivaient essentiellement deux objectifs :

- modifier les obligations relatives au calcul de la valeur liquidative en raison de l'ajout du Chapitre 3855, *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation* du *Manuel de l'ICCA*;
- clarifier et corriger certaines dispositions réglementaires.

Des modifications apportées à la partie 14 du Règlement 81-106 permettent dorénavant aux fonds d'investissement de calculer leur valeur liquidative d'après la juste valeur de leurs éléments d'actif et de passif au lieu de se conformer aux PCGR canadiens. Ainsi, les expressions « actif net » et « actif net par part » s'entendent désormais de l'actif net établi conformément aux PCGR canadiens et présenté dans les états financiers du fonds d'investissement, tandis que les expressions « valeur liquidative » et « valeur liquidative par part » s'entendent de la valeur liquidative calculée conformément à la partie 14 du Règlement 81-106.

De plus, l'*Instruction générale relative au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* contient diverses instructions sur la signification et la détermination de la juste valeur, entre autres pour les titres qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Par ailleurs, nous désirons attirer l'attention sur certaines modifications qui clarifient ou corrigent certaines dispositions réglementaires :

- l'article 3.2 du Règlement 81-106 prévoit dorénavant que les coûts des transactions soient présentés dans un poste distinct à l'état des résultats;
- l'article 15.2 du Règlement 81-106 précise dorénavant que les coûts des transactions doivent être exclus du calcul du ratio des frais de gestion;
- la rubrique 3.1 de la Partie B de l'Annexe 81-106A1 a été modifiée afin d'introduire de nouvelles dispositions pour le calcul du ratio des frais d'opérations pour les fonds de fonds.

Une attention particulière sera portée à l'application des modifications mentionnées ci-dessus lors de nos prochains examens.

30

LES NOUVEAUTÉS COMPTABLES

A

LES NORMES GÉNÉRALES DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS – CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Selon les nouvelles dispositions du chapitre 1400 du *Manuel de l'ICCA*, les sociétés sont tenues de fournir de l'information sur les incertitudes significatives liées à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur leur capacité de poursuivre leur exploitation.

B

LES STOCKS

Le chapitre 3031 du *Manuel de l'ICCA* réduit le nombre de méthodes permises pour la détermination du coût des stocks et fournit des indications plus détaillées sur la détermination de ce coût. De plus, il élargit les obligations d'information.

C

LES INSTRUMENTS FINANCIERS – INFORMATIONS À FOURNIR

Selon le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, les sociétés doivent fournir davantage d'information sur les expositions aux risques découlant des instruments financiers et sur la façon dont elles gèrent ces risques.

31

D

LES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS)

Le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé la date du 1^{er} janvier 2011 pour adopter les IFRS à titre de PCGR au Canada (le « passage aux IFRS ») pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes¹⁰. Les émetteurs assujettis sont donc tous visés et doivent se préparer pour le passage aux IFRS. Outre la formation et l'acquisition d'une connaissance approfondie des IFRS, les sociétés doivent franchir les étapes suivantes :

2008

Établir le plan d'adoption des IFRS.

Analyser les effets prévus sur l'information publiée.



¹⁰ Afin de permettre leur adoption anticipée, une dispense à l'adoption obligatoire des IFRS le 1^{er} janvier 2011 pourrait être accordée par les ACVM, au cas par cas.

2009

Actualiser le plan d'adoption des IFRS.

Quantifier plus précisément l'incidence du passage aux IFRS.

**2010**

Recueillir les données permettant de fournir des états financiers comparatifs en fonction des IFRS en 2011.

Les sociétés doivent communiquer les renseignements relatifs au passage aux IFRS, principalement dans leurs rapports de gestion. Selon les dispositions de la rubrique 1.13 de l'Annexe 51-102A1, elles doivent commenter et analyser les modifications aux conventions comptables prévues en raison du changement de normes comptables. Dans leurs rapports de gestion annuels et intermédiaires, les sociétés doivent plus spécifiquement :

- décrire la nouvelle norme comptable;
- indiquer les méthodes d'adoption permises et la méthode qu'elles utiliseront;
- indiquer l'effet prévu sur leurs états financiers;
- indiquer l'effet que cela pourrait avoir sur leurs activités.

Jusqu'à la date du passage aux IFRS, les sociétés devraient suivre la démarche suivante :

2008

Décrire dans le rapport de gestion intermédiaire les éléments clés et l'échéancier du plan d'adoption des IFRS. Le décrire au plus tard dans le rapport de gestion annuel.

Exposer les conséquences de la transition sur l'information financière si la mise en œuvre du plan d'adoption des IFRS est bien avancée lors de l'établissement des rapports de gestion.

**2009**

Faire le point sur l'état d'avancement du plan d'adoption des IFRS dans les rapports de gestion intermédiaires.

Faire une mise à jour des éléments communiqués antérieurement.

Décrire les principales différences entre les conventions comptables actuelles et celles devant être appliquées selon les IFRS.



2010

Faire le point sur l'état d'avancement du plan d'adoption des IFRS dans les rapports de gestion intermédiaires.

Faire une mise à jour des éléments communiqués antérieurement.

Commenter de façon détaillée les principaux changements et décisions mis ou à mettre en œuvre pour le passage aux IFRS.

Préciser les décisions prises en fonction des choix offerts¹¹.

Présenter les données chiffrées disponibles sur l'incidence de l'adoption des IFRS sur les principaux postes des états financiers.

Les travaux visant à cibler les modifications possibles à la réglementation sur les valeurs mobilières liées au passage aux IFRS se poursuivent. Pour obtenir plus de renseignements sur le sujet, nous vous invitons à consulter les documents suivants publiés en 2008 :

- *Avis 52-320 du personnel des ACVM, Information sur les modifications prévues aux conventions comptables découlant du passage aux Normes internationales d'information financière;*
- *Avis 52-321 du personnel des ACVM, Adoption anticipée des Normes internationales d'information financière, utilisation des PCGR américains et renvoi aux IFRS-IASB;*
- *Document de réflexion 52-402 des ACVM, Modifications possibles à la réglementation sur les valeurs mobilières liées aux Normes internationales d'information financière.*

Enfin, nous invitons les sociétés et leurs conseillers à consulter les règlements ainsi que le *Manuel de l'ICCA* pour les modalités d'application et les dates d'entrée en vigueur des sujets présentés dans les sections précédentes. Nous réitérons qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des nouvelles dispositions réglementaires et normes comptables.

¹¹ Par l'IFRS 1, *Première adoption des Normes internationales d'information financière* et d'autres normes individuelles applicables.

5

CONCLUSION

Même si plusieurs documents d'information continue examinés dans le cadre du PEIC nécessitent des améliorations, nous soutenons que la majorité des sociétés et fonds d'investissement respectent la loi et les règlements. Nous sommes conscients que l'évolution rapide des normes comptables et dispositions réglementaires a touché les sociétés et les fonds d'investissement de façon importante depuis les années 2000. Toutefois, en dépit de ces changements, nous les encourageons vivement à poursuivre l'atteinte d'un niveau d'excellence en matière de conformité de l'information continue; nous espérons grandement que nos échanges contribuent à cette réussite.

Les résultats de nos examens dans le cadre du PEIC démontrent que certains fonds d'investissement et sociétés doivent s'efforcer à améliorer la qualité des documents suivants :

- les états financiers quant au respect des PCGR, notamment en ce qui touche l'information à fournir sur les méthodes et les hypothèses appliquées dans la détermination de la juste valeur des BTAA ou d'autres instruments financiers;
- le rapport de gestion quant à la conformité à l'Annexe 51-102A1, entre autres, la présentation d'une analyse équilibrée des résultats d'exploitation de la société;
- la notice annuelle ou la circulaire quant à l'information sur la gouvernance exigée par le Règlement 58-101, aux responsabilités de la charte du comité de vérification prescrites par le Règlement 52-110 ainsi qu'à l'information technique exigée par le Règlement 43-101;
- les rapports annuel et intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds quant à leur conformité avec l'Annexe 81-106A1, entre autres, la présentation d'une analyse complète et significative des résultats d'exploitation et la présentation d'un aperçu du portefeuille ventilé selon les sous-groupes ou les catégories les plus appropriés.

34

À l'égard des perspectives et des nouveautés réglementaires, nous réitérons l'importance de suivre leur développement et portons à votre attention les nouvelles obligations liées à l'information prospective ainsi que les changements apportés au Règlement 52-109, à l'Annexe 51-102A6 et le Règlement 81-106. Quant aux nouveautés comptables, nous confirmons que les examens cibleront les nouvelles normes du *Manuel de l'ICCA*, entre autres, les stocks et les instruments financiers. Par ailleurs, nous soulignons l'importance de bien se préparer à la convergence aux IFRS; un défi majeur à relever dans ce domaine au cours des prochaines années.

Enfin, nous comptons sur vous, membres de la haute direction, gestionnaires de fonds d'investissement, administrateurs et conseillers, afin que vous communiquiez au marché de l'information de qualité supérieure. Quant à l'Autorité, elle veille à ce que les émetteurs et les fonds d'investissement fournissent à leurs porteurs et au marché des documents conformes à la loi et aux règlements et, par le fait même, accomplit sa mission d'encadrement des marchés de valeurs mobilières. Pour nous, bien informer le marché, c'est une priorité !

A

ANNEXE

RÈGLEMENTS¹² ET AUTRES TEXTES

Les règlements et autres textes suivants contiennent les principales dispositions constituant le régime d'information continue applicable aux sociétés ainsi que celui applicable aux fonds d'investissement. D'autres obligations peuvent s'appliquer. Tous les règlements et autres textes peuvent être consultés à la section « Réglementation »¹³ du site Web de l'Autorité.

- *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers;*
- *Instruction générale 41-201 relative aux fiducies de revenu et autres placements indirects;*
- *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue;*
- *Instruction générale 51-201 sur les lignes directrices en matière de communication de l'information;*
- *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs;*
- *Règlement 52-110 sur le comité de vérification;*
- *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance;*
- *Avis 52-306 (révisé) sur les mesures financières non conformes aux PCGR;*
- *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif;*
- *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif;*
- *Règlement 81-104 sur les fonds marché à terme;*
- *Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif;*
- *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement;*
- *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement.*

36

¹² Se référer également aux avis, instructions générales et annexes relatives aux règlements.

¹³ www.lautorite.qc.ca

B

ANNEXE

INFORMATION PROSPECTIVE

		IPNF ¹⁴	IFP et PF ¹⁵
Établissement	Fondement valable	■	■
	Hypothèses raisonnables		■
Communication	Mention : information prospective	■	■
	Mise en garde : les résultats réels peuvent différer	■	■
	Facteurs de risque importants	■	■
	Hypothèses importantes utilisées dans l'établissement	■	■
	Description de la politique de mise à jour de l'information prospective	■	■
	Date d'approbation par la direction		■
	Fins auxquelles l'information financière prospective ou les perspectives financières sont destinées et une mise en garde indiquant que cette information peut ne pas convenir à d'autres fins		■
Mise à jour	Analyse des événements et des circonstances survenus qui peuvent entraîner un écart important entre les résultats réels et l'information prospective communiquée antérieurement	■	■
	Analyse de tout écart important prévu	■	■
Comparaison	Analyse de tout écart important entre les résultats réels et l'information financière prospective ou les perspectives financières communiquées antérieurement		■
Retrait	Indication de la décision de retrait	■	■
	Indication des événements et circonstances qui motivent la décision, notamment les hypothèses qui ne sont plus valides	■	■

■ exigence applicable

37

14 Information prospective non financière

15 Information financière prospective et perspectives financières

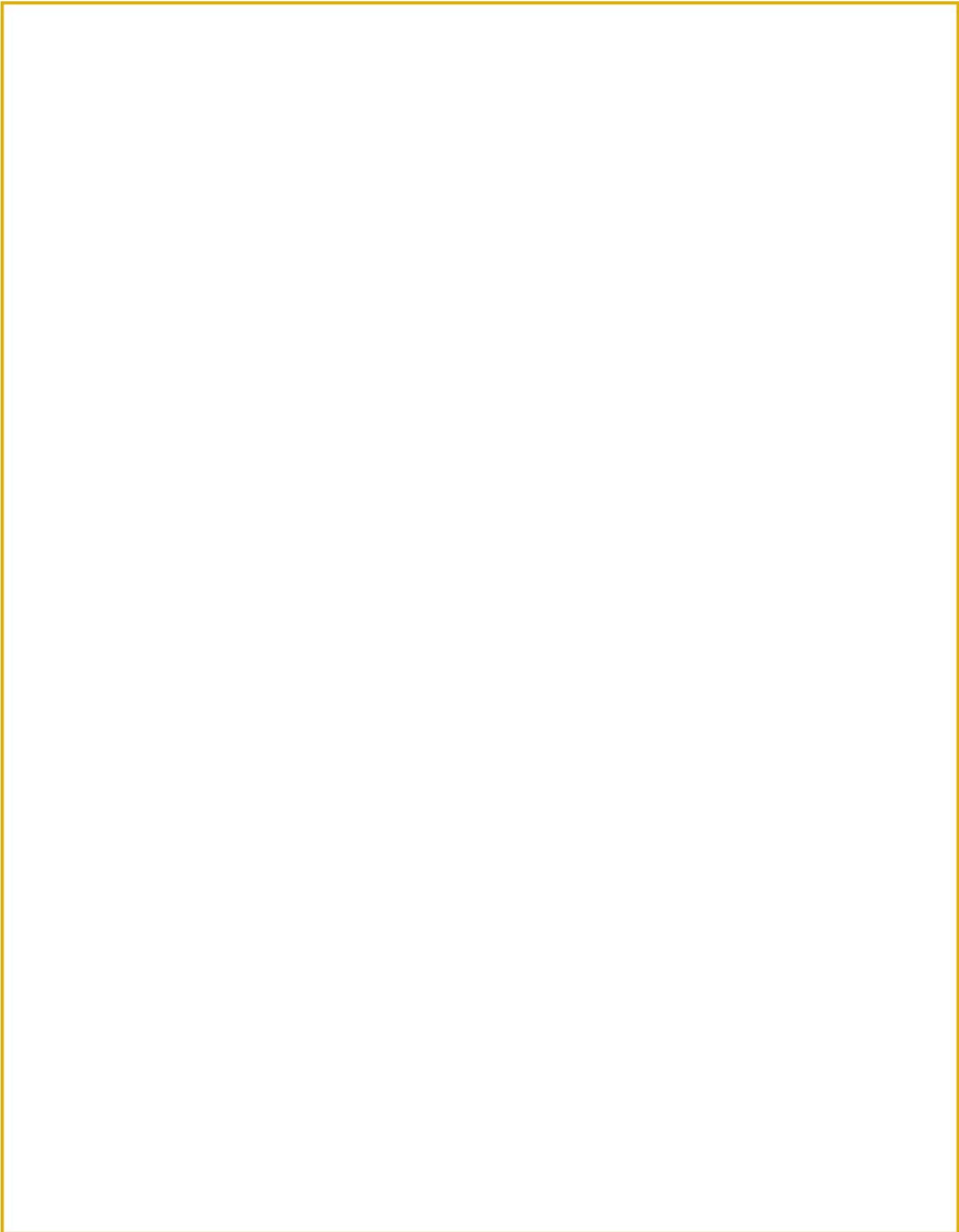
Les commentaires des sociétés, des fonds d'investissement, de leurs conseillers et des investisseurs à l'égard du PEIC sont les bienvenus. Ils contribuent à l'amélioration constante de notre processus d'examen afin qu'il réponde adéquatement aux préoccupations du marché.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou faire part de vos commentaires, prière de communiquer avec :

Josée Deslauriers
Directrice des fonds d'investissement et de l'information continue
Téléphone : 514 395-0337, poste 4371
Téléphone sans frais : 1 877 525-0337, poste 4371
Courriel : josee.deslauriers@lautorite.qc.ca

Éric Lapierre
Chef du Service des fonds d'investissement
Téléphone : 514 395-0337, poste 4471
Téléphone sans frais : 1 877 525-0337, poste 4471
Courriel : eric.lapierre@lautorite.qc.ca

Sylvie Anctil-Bavas
Chef comptable
Téléphone : 514 395-0337, poste 4291
Téléphone sans frais : 1 877 525-0337, poste 4291
Courriel : sylvie.anctil-bavas@lautorite.qc.ca





AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
----------	--------------	------------------	----------------

décision	imposé
----------	--------

Aucune information

6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 Loi sur les valeurs mobilières et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
BERGER, MORRIS	ECLAIRAGE DIVCOM INC.	20080021532-1	2008-11-14	600,00 \$
BOSTON AVENUE CAPITAL, LLC	FONDS DE REVENU HARTCO	20080021534-1	2008-11-14	48 800,00 \$
CASEY, DANIEL GERARD	SONOMAX SANTE AUDITIVE INC.	20080021525-1	2008-11-14	1 100,00 \$
DE SOMMA, CARMINE	SAPUTO INC.	20080021529-1	2008-11-14	5 000,00 \$

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
HARLAND, HENRI	NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.	20080021531-1	2008-11-14	200,00 \$
LEBEL, DOMINIQUE	GROUPE COSSETTE COMMUNICATION INC.	20080021526-1	2008-11-14	1 200,00 \$
NICOLAI, MICHAEL WILLIAM	RESSOURCES MENGOLD INC.	20080021527-1	2008-11-14	500,00 \$
PATTE, RICHARD MAURICE	IMMUNOTEC INC.	20080021528-1	2008-11-14	200,00 \$
ROBERTSON, RUSSEL CLARK	BANQUE DE MONTREAL	20080021530-1	2008-11-14	900,00 \$
VALUE FUND ADVISORS, LLC	FONDS DE REVENU HARTCO	20080021533-1	2008-11-14	5 000,00 \$

6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée

6.4.3.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.4.3.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
CHERRY, JAMES CHARLES	MITEC TELECOM INC.	20070005348-1	2007-03-12	3 900,00 \$	
		20070005348-2	2008-11-17		0,00 \$
DENIS, RONALD	NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.	20060011248-1	2006-06-01	5 000,00 \$	
		20060011248-2	2007-01-05		5 000,00 \$
HAUGERUD, RENEE LYNN	MINES D'ARGENT ECU INC. (LES)	20070003405-1	2007-02-14	20 000,00 \$	
		20070003405-2	2008-11-17		15 000,00 \$
		20070003757-1	2007-02-16	4 500,00 \$	
		20070003757-2	2008-11-17		2 200,00 \$
MACLACHLAN, GRAHAM ROSS	BANQUE ROYALE DU CANADA	20070017360-1	2007-07-24	10 800,00 \$	
		20070017360-2	2008-11-17		5 400,00 \$
PAQUETTE, MICHEL	TECHNOLOGIES D-BOX INC.	20070003396-1	2007-02-14	1 400,00 \$	

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
		20070003396-2	2008-11-17		1 400,00 \$
PREVOST, GERARD	AAER INC.	20070003387-1	2007-02-14	10 000,00 \$	
		20070003387-2	2008-11-17		5 000,00 \$
SPECTOR, CHARLES R.	MITEC TELECOM INC.	20070003369-1	2007-02-14	3 900,00 \$	
		20070003369-2	2008-11-17		0,00 \$

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Amadeus International Inc.

Interdit à Amadeus International Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 30 juin 2008 conformément au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 18 novembre 2008.

Décision n°: 2008-FIIC-0040

Diagem Inc.

Interdit à Diagem Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 30 juin 2008 conformément au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 18 novembre 2008.

Décision n°: 2008-FIIC-0041

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Banque Nationale du Canada	18 novembre 2008	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Brompton Advantaged Oil & Gas Income Fund	18 novembre 2008	Ontario
Brompton Advantaged VIP Income Fund	18 novembre 2008	Ontario
Brompton Oil & Gas Income Fund	18 novembre 2008	Ontario
Brompton VIP Income Fund	18 novembre 2008	Ontario
CGF Mutual Funds Corporation	19 novembre 2008	Alberta
Catégorie Revenu et Actions CGF		
Catégorie Marché monétaire CGF		
Catégorie Revenu fixe CGF		
Catégorie Actions canadiennes poids lourds CGF		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie Actions américaines poids lourds CGF		
Catégorie Actions internationales poids lourds CGF		
Catégorie Actions mondiales poids lourds CGF		
Catégorie Ressources canadiennes CGF		
Catégorie Fonds de valeur CGF		
Catégorie Fonds de revenu CGF		
Fonds Mackenzie Destination+ 2018	13 novembre 2008	Ontario
Fonds en actions indiennes de la HSBC	14 novembre 2008	Colombie-Britannique
Portefeuilles Hartford	18 novembre 2008	Ontario
Portefeuille conservateur Hartford		
Portefeuille équilibré Hartford		
Portefeuille de croissance équilibrée Hartford		
Portefeuille de croissance Hartford		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Corporation Financière Power	18 novembre 2008	Québec
		- Colombie-Britannique
		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
		<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Exploration Nemaska inc.	19 novembre 2008	Québec
Fondation Universitas du Canada Le régime collectif d'épargne et bourses d'études « UNIVERSITAS » Le régime collectif d'épargne et bourses d'études « REEFLEX » Le régime d'épargne et de paiement d'aide aux études « INDIVIDUEL »	19 novembre 2008	Québec - Nouveau-Brunswick
Power Corporation du Canada	18 novembre 2008	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Barclays Bank PLC	19 novembre 2008	Ontario
Faircourt Income & Growth Split Trust	18 novembre 2008	Ontario
Great-West Lifeco Inc.	13 novembre 2008	Manitoba
MINT Income Fund	14 novembre 2008	Ontario
Norbord Inc.	17 novembre 2008	Ontario
Programme de placement Marquis Portefeuille équilibré institutionnel Marquis (<i>auparavant Portefeuille équilibré Diversifié Marquis</i>) Portefeuille de croissance équilibrée institutionnel Marquis (<i>auparavant Portefeuille de croissance Diversifié</i>)	17 novembre 2008	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
<p><i>Marquis)</i></p> <p>Portefeuille de croissance institutionnel Marquis (<i>auparavant Portefeuille de forte croissance Diversifié Marquis</i>)</p> <p>Portefeuille d'actions institutionnel Marquis (<i>auparavant Portefeuille tout actions Diversifié Marquis</i>)</p> <p>Portefeuille d'actions canadiennes institutionnel Marquis (<i>auparavant Fonds d'actions canadiennes complémentaires Marquis</i>)</p> <p>Portefeuille d'actions mondiales institutionnel Marquis (<i>auparavant Fonds d'actions mondiales Marquis</i>)</p> <p>Portefeuille d'obligations institutionnel Marquis (<i>auparavant Fonds d'obligations canadiennes Marquis</i>)</p> <p>Portefeuille équilibré Marquis (<i>auparavant Portefeuille de croissance MultiPartenaires Marquis</i>)</p> <p>Portefeuille de croissance équilibrée Marquis (<i>auparavant Portefeuille de croissance Radiant</i>)</p> <p>Portefeuille de croissance Marquis (<i>auparavant Portefeuille d'actions MultiPartenaires Marquis</i>)</p> <p>Portefeuille d'actions Marquis (<i>auparavant Portefeuille tout actions Radiant</i>)</p> <p>Portefeuille de revenu équilibré Marquis (<i>auparavant Portefeuille tout revenu Diversifié Marquis</i>)</p>	18 novembre 2008	Manitoba
Société financière IGM Inc.	18 novembre 2008	Manitoba

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications du prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés

financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
First Capital Realty Inc.	19 novembre 2009	Ontario
Portefeuille conservateur CC&L	13 novembre 2008	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Hydro One Inc.	5 novembre 2008	21 juin 2007

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Corporation Minière Nothern Star	2008-11-04	4 000 000 d'actions ordinaires	1 800 000 \$	0	2	2.3
Corporation Minière Rocmec Inc.	2008-11-03	4 428 570 unités accréditives	310 000 \$	0	2	2.3
Metro West De Novo Organizing Corporation	2008-11-05	300 000 actions ordinaires	3 525 960 \$	1	28	2.3
Mint Technology Corp.	2008-11-10	275 000 unités	275 000 \$	2	0	2.3
Prince of Wales Development Corporation	2008-10-29	600 actions ordinaires catégorie A	60 \$	1	4	2.3 / 2.9
Replicor Inc.	2008-10-28 et 2008-11-03	794 351 actions ordinaires catégorie A	397 175,50 \$	2	3	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Ressources SearchGold Inc.	2008-11-05	800 000 actions ordinaires	28 000 \$	0	1	2.13
Ressources Sirois Inc.	2008-11-13	débeture et prêt garanti	550 000 \$	1	0	2.10
Sitefinders Capital 9 Corporation	2008-10-29	600 obligations	60 000 \$	1	4	2.3 / 2.9
Tourmaline Oil Corp.	2008-10-27	46 795 000 actions ordinaires	283 150 000 \$	2	660	2.3 / 2.5
Tungle Corporation	2008-09-13	266 157 actions catégorie C et 1 330 785 actions spéciales	1 000 010,08 \$	1	4	2.3
Walton AZ Silver Reef Investment Corporation	2008-10-28	64 936 actions ordinaires	649 360 \$	1	34	2.3 / 2.9

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

La section 6.7 du Bulletin ne contient désormais plus d'information vu l'entrée en vigueur du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

CHC Helicopter LLC (anciennement Corporation Hélicoptère CHC)

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de CHC Helicopter LLC (anciennement Corporation Hélicoptère CHC).

La présente décision prend effet à compter de la date de la décision émise par l'autorité principale, dans le cadre de l'examen coordonné.

Décision n°: 2008-FIIC-0035

Fonds de revenu BFI Canada

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Fonds de revenu BFI Canada.

La présente décision prend effet à compter de la date de la décision émise par l'autorité principale, dans le cadre de l'examen coordonné.

Décision n°: 2008-FIIC-0037

Rothmans Inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujéti de Rothmans Inc.

La présente décision prend effet à compter de la date de la décision émise par l'autorité principale, dans le cadre de l'examen coordonné.

Décision n°: 2008-FIIC-0036

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
A.I.S. RESOURCES LIMITED	2008-09-30
ABITIBIBOWATER INC.	2008-09-30
ADEPTRON TECHNOLOGIES CORPORATION	2008-09-30
ADVANTAGE ENERGY INCOME FUND	2008-09-30
AFRICAN COPPER PLC	2008-09-30
AFRICO RESOURCES LTD.	2008-09-30
AINSWORTH LUMBER CO. LTD.	2008-09-30
AIRIQ INC.	2008-09-30
AKELA PHARMA INC.	2008-09-30
ALBERTA CLIPPER ENERGY INC.	2008-09-30
ALEXIS MINERALS CORPORATION	2008-09-30
ALLIANCE PIPELINE LIMITED PARTNERSHIP	2008-09-30
ALLIED NEVADA GOLD CORP.	2008-09-30
AMBRILIA BIOPHARMA INC.	2008-09-30
AMERICAN BONANZA GOLD CORP	2008-09-30
AMERICAN NATURAL ENERGY CORPORATION	2008-09-30
ANOORAQ RESOURCES CORPORATION	2008-09-30
ANVIL MINING LIMITED	2008-09-30
ARANKA GOLD INC.	2008-09-30
ARC ENERGY TRUST	2008-09-30
ARC RESOURCES LTD.	2008-09-30
ARSENAL ENERGY INC.	2008-09-30
ART RECHERCHES ET TECHNOLOGIES AVANCEES INC.	2008-09-30
ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2008-09-30
ATLANTIS SYSTEMS CORP.	2008-09-30
ATS ANDLAUER INCOME FUND	2008-09-30
AXIA NETMEDIA CORPORATION	2008-09-30
BADGER INCOME FUND	2008-09-30
BAM INVESTMENTS CORP.	2008-09-30
BANQUE HSBC CANADA	2008-09-30
BAYTEX ENERGY LTD.	2008-09-30
BAYTEX ENERGY TRUST	2008-09-30
BENNETT ENVIRONMENTAL INC.	2008-09-30
BESTAR INC.	2008-09-30
BG GROUP PLC	2008-09-30
BIOSYNTECH, INC.	2008-09-30
BIRCHCLIFF ENERGY LTD.	2008-09-30
BLUE NOTE MINING INC.	2008-09-30
BOARDWALK REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2008-09-30
BORALEX INC.	2008-09-30
BOW VALLEY ENERGY LTD.	2008-09-30
BPO PROPERTIES LTD.	2008-09-30
BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC.	2008-09-30
BROOKFIELD HOMES CORPORATION	2008-09-30
BROOKFIELD INVESTMENTS CORPORATION	2008-09-30
BROOKFIELD PROPERTIES CORPORATION	2008-09-30
BROOKFIELD REAL ESTATE SERVICES FUND	2008-09-30
CAE INC.	2008-09-30
CAISSE CENTRALE DESJARDINS	2008-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
CANADIAN GOLD HUNTER CORP.	2008-09-30
CANADIAN HYDRO DEVELOPERS, INC.	2008-09-30
CANADIAN ROYALTIES INC.	2008-09-30
CANADIAN SUPERIOR ENERGY INC.	2008-09-30
CANLAN ICE SPORTS CORP.	2008-09-30
CAPITAL DESJARDINS INC.	2008-09-30
CARDIOME PHARMA CORP.	2008-09-30
CASCADES INC.	2008-09-30
CENTIVA CAPITAL INC.	2008-09-30
CHANTIERS DAVIE INC.	2008-09-30
CHARTWELL SENIORS HOUSING REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2008-09-30
CHESSWOOD INCOME FUND	2008-09-30
CI FINANCIAL INCOME FUND	2008-09-30
CINRAM INTERNATIONAL INCOME FUND	2008-09-30
CINRAM INTERNATIONAL LIMITED PARTNERSHIP	2008-09-30
CLEARWATER SEAFOODS INCOME FUND	2008-09-30
COMPAGNIES LOBLAW LIMITEE (LES)	2008-10-04
CONNACHER OIL AND GAS LIMITED	2008-09-30
CONPOREC INC.	2008-09-30
CONSOLIDATED MERCANTILE INCORPORATED	2008-09-30
CONSOLIDATED THOMPSON IRON MINES LIMITED	2008-09-30
CONTRANS INCOME FUND	2008-09-30
COPPER MESA MINING CORPORATION	2008-09-30
CORPORATION MINIERE SCORPIO	2008-09-30
CORPORATION PHARMACEUTIQUE NYMOX	2008-09-30
CORPORATION RESSOURCES BRITANNICA	2008-09-30
CORPORATION TECHNOLOGIES WANTED	2008-09-30
CORRIENTE RESOURCES INC.	2008-09-30
CPVC FINANCIAL CORPORATION	2008-09-30
CREW ENERGY INC.	2008-09-30
CROCOTTA ENERGY INC.	2008-09-30
CROWFLIGHT MINERALS INC.	2008-09-30
CRYSTALLEX INTERNATIONAL CORPORATION	2008-09-30
CYBERPLEX INC.	2008-09-30
DAY4 ENERGY INC.	2008-09-30
DDS WIRELESS INTERNATIONAL INC.	2008-09-30
DEEPWELL ENERGY SERVICES TRUST	2008-09-30
DEJOUR ENTERPRISES LTD.	2008-09-30
DENISON MINES CORP.	2008-09-30
DEVINE ENTERTAINMENT CORPORATION	2008-09-30
DHX MEDIA LTD.	2008-09-30
DISTILLERIES CORBY LIMITEE (LES)	2008-09-30
DIVESTCO INC.	2008-09-30
DRIVE PRODUCTS INCOME FUND	2008-09-30
DUNDEE CORPORATION	2008-09-30
DYNETEK INDUSTRIES LTD.	2008-09-30
EASYHOME LTD.	2008-09-30
EMERA INCORPORATED	2008-09-30
ENDEAVOUR SILVER CORP.	2008-09-30
ENERFLEX SYSTEMS INCOME FUND	2008-09-30
ENERGIE RENOUVELABLE BROOKFIELD INC.	2008-09-30
ENGLOBE CORP.	2008-09-30
ENTERRA ENERGY TRUST	2008-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
EQUINOX MINERALS LIMITED	2008-09-30
ERDENE RESOURCE DEVELOPMENT CORPORATION	2008-09-30
ESPIAL GROUP INC.	2008-09-30
EXPLORATION MINIERE MACDONALD LTEE	2008-09-30
EXTENDICARE REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2008-09-30
FAIRWEST ENERGY CORPORATION	2008-09-30
FIDUCIE CARTE DE CREDIT OR	2008-09-30
FIDUCIE D'ACTIFS HSBC CANADA	2008-09-30
FINNING INTERNATIONAL INC.	2008-09-30
FIRST NATIONAL ALARMCAP INCOME FUND	2008-09-30
FIRST QUANTUM MINERALS LTD.	2008-09-30
FONDS D'ARBITRAGE AMETHYSTE	2008-06-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR	2008-09-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER CROMBIE	2008-09-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER H&R	2008-09-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER INNVEST	2008-09-30
FONDS DE REVENU AG GROWTH	2008-09-30
FONDS DE REVENU HARTCO	2008-09-30
FONDS DE REVENU HELICOPTERES CANADIENS	2008-09-30
FONDS DE REVENU MORNEAU SOBECO	2008-09-30
FORAGE ORBIT GARANT INC.	2008-09-30
FORT CHICAGO ENERGY PARTNERS L.P.	2008-09-30
FORTRESS ENERGY INC.	2008-09-30
FORTSUM SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	2008-09-30
FP NEWSPAPERS INCOME FUND	2008-09-30
FRONSAC CAPITAL INC.	2008-09-30
GALLEON ENERGY INC.	2008-09-30
GENERAL MOTORS ACCEPTANCE CORPORATION DU CANADA, LIMITEE	2008-09-30
GENERAL MOTORS CORPORATION	2008-09-30
GEOPETRO RESOURCES COMPANY	2008-09-30
GEORGE WESTON LIMITEE	2008-10-04
GEOVIC MINING CORP.	2008-09-30
GITENNES EXPLORATION INC.	2008-09-30
GLACIER MEDIA INC.	2008-09-30
GLOBAL ALUMINA CORPORATION	2008-09-30
GLOBESTAR MINING CORPORATION	2008-09-30
GOLDEN QUEEN MINING CO. LTD.	2008-09-30
GREAT CANADIAN GAMING CORPORATION	2008-09-30
GREAT PLAINS EXPLORATION INC.	2008-09-30
GROUPE AEROPLAN INC.	2008-09-30
GROUPE NORWALL INC. (LE)	2008-09-30
GUEST-TEK INTERACTIVE ENTERTAINMENT LTD.	2008-09-30
GVIC COMMUNICATIONS CORP.	2008-09-30
HANWEI ENERGY SERVICES CORP.	2008-09-30
HOLLOWAY LODGING REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2008-09-30
HOSTED DATA TRANSACTION SOLUTIONS INC.	2008-09-30
HYDRO ONE INC.	2008-09-30
H2O INNOVATION (2000) INC.	2008-09-30
IMA EXPLORATION INC.	2008-09-30
INTERNATIONAL BUSINESS MACHINES CORPORATION	2008-09-30
INTERNATIONAL MINERALS CORPORATION	2008-09-30
INTERNATIONAL ROYALTY CORPORATION	2008-09-30
INTRINSYC SOFTWARE INTERNATIONAL, INC.	2008-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ISOTECHNIKA INC.	2008-09-30
IVANHOE MINES LTD.	2008-09-30
IVERNIA INC.	2008-09-30
JOHN HANCOCK CANADIAN CORPORATION	2008-09-30
JUMPTV INC.	2008-09-30
KEG ROYALTIES INCOME FUND (THE)	2008-09-30
KINROSS GOLD CORPORATION	2008-09-30
KNIGHT INC.	2008-09-30
LABOPHARM INC.	2008-09-30
LANESBOROUGH REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2008-09-30
LEGG MASON, INC.	2008-09-30
LIQUOR STORES INCOME FUND	2008-09-30
LUNDIN MINING CORPORATION	2008-09-30
MAGELLAN AEROSPACE CORPORATION	2008-09-30
MAGNA INTERNATIONAL INC.	2008-09-30
MAHALO ENERGY LIMITED	2008-09-30
MALAGA INC.	2008-09-30
MANITOBA TELECOM SERVICES INC.	2008-09-30
MANULIFE FINANCE (DELAWARE), L.P.	2008-09-30
MARTINREA INTERNATIONAL INC.	2008-09-30
MCAN MORTGAGE CORPORATION	2008-09-30
MDN INC.	2008-09-30
MECACHROME INTERNATIONAL INC.	2008-09-30
MED-EMERG INTERNATIONAL INC.	2008-09-30
MEDCOMSOFT INC.	2008-09-30
MEDISOLUTION LTEE	2008-09-30
MEGA BRANDS INC.	2008-09-30
MILK CAPITAL CORP.	2008-09-30
MINEFINDERS CORPORATION LTD	2008-09-30
MINERAUX SIERRA INC.	2008-09-30
MINES CANCOR INC.	2008-09-30
MINES D'ARGENT ECU INC. (LES)	2008-09-30
MINES D'OR DYNACOR INC.	2008-09-30
MINES MONETA PORCUPINE INC. (LES)	2008-09-30
MONOGEN, INC.	2008-09-30
MP WESTERN PROPERTIES INC.	2008-09-30
NAL OIL & GAS TRUST	2008-09-30
NEVSUN RESOURCES LTD.	2008-09-30
NEWPORT PARTNERS INCOME FUND	2008-09-30
NEXIENT LEARNING INC.	2008-09-30
NORTHERN FINANCIAL CORPORATION	2008-09-30
NORTHSTAR HEALTHCARE INC.	2008-09-30
NOVA SCOTIA POWER INC.	2008-09-30
NOVADAQ TECHNOLOGIES INC.	2008-09-30
NOVEKO INTERNATIONAL INC.	2008-09-30
NTI NEWMERICAL INC.	2008-09-30
NUINSCO RESOURCES LIMITED	2008-09-30
ODYSSEY RE HOLDINGS CORP.	2008-09-30
OLYMPUS PACIFIC MINERALS INC.	2008-09-30
OPTA MINERALS INC.	2008-09-30
ORBUS PHARMA INC.	2008-09-30
ORSU METALS CORPORATION	2008-09-30
PAN AMERICAN SILVER CORP.	2008-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
PDM ROYALTIES INCOME FUND	2008-09-30
PEBERCAN INC.	2008-09-30
PENGROWTH ENERGY TRUST	2008-09-30
PETROBANK ENERGY AND RESOURCES LTD.	2008-09-30
PETROLES CALVALLEY INC. (LES)	2008-09-30
PHILEX GOLD INC.	2008-09-30
PINETREE CAPITAL LTD.	2008-09-30
PREMD INC.	2008-09-30
PREMIER GOLD MINES LIMITED	2008-09-30
PROFOUND ENERGY INC.	2008-09-30
PROMETIC SCIENCES DE LA VIE INC.	2008-09-30
PROVIDENT ENERGY TRUST	2008-09-30
PURE ENERGY SERVICES LTD.	2008-09-30
QUESTERRE ENERGY CORPORATION	2008-09-30
RAILPOWER TECHNOLOGIES CORP.	2008-09-30
RAINMAKER ENTERTAINMENT INC.	2008-09-30
REDLINE COMMUNICATIONS GROUP INC.	2008-09-30
RESOLVE BUSINESS OUTSOURCING INCOME FUND	2008-09-30
RESSOURCES ARMISTICE CORP.	2008-09-30
RESSOURCES CALDERA INC.	2008-09-30
RESSOURCES CAMPBELL INC. (LES)	2008-09-30
RESSOURCES FOREST GATE INC.	2008-09-30
RESSOURCES GLR INC.	2008-09-30
RESSOURCES GOLDEN TAG LTEE	2008-09-30
RESSOURCES LUCEM INC.	2008-08-31
RESSOURCES OREZONE INC.	2008-09-30
RESSOURCES YORBEAU INC. (LES)	2008-09-30
REVETT MINERALS INC.	2008-09-30
ROCK ENERGY INC.	2008-09-30
SAN ANTON CAPITAL INC.	2008-09-30
SAVARIA CORPORATION	2008-09-30
SENVEST CAPITAL INC.	2008-09-30
SHAWCOR LTEE	2008-09-30
SHIRE PLC	2008-09-30
SHORE GOLD INC.	2008-09-30
SINO-FOREST CORPORATION	2008-09-30
SIR ROYALTY INCOME FUND	2008-09-30
SIRIT INC.	2008-09-30
SOCIETE FINANCIERE MANUVIE	2008-09-30
SOCIETE IMMOBILIERE INVESTUS INC.	2008-09-30
SPECTRAL DIAGNOSTICS INC.	2008-09-30
SPUR VENTURES INC.	2008-09-30
SQLIAISON INC.	2008-09-30
STELLA-JONES INC.	2008-09-30
STERLING SHOES INCOME FUND	2008-09-30
STORM EXPLORATION INC.	2008-09-30
STRATAGOLD CORPORATION	2008-09-30
STUDENT TRANSPORTATION OF AMERICA LTD.	2008-09-30
STUDENT TRANSPORTATION OF AMERICA ULC	2008-09-30
SURAMINA RESOURCES INC.	2008-09-30
SYSTEMES EVOLUTION DIGITALE INC.	2008-09-30
SYSTEMES MEDICAUX LMS INC.	2008-09-30
TDZ HOLDINGS INC.	2008-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
TEAL EXPLORATION & MINING INCORPORATED	2008-09-30
TECHNOLOGIE SILANIS INC.	2006-06-30
TEKMIRA PHARMACEUTICALS CORPORATION	2008-09-30
TELEFONICA, S.A.	2008-09-30
THOMSON-REUTERS CORPORATION	2008-09-30
TIMBERWEST FOREST CORP.	2008-09-30
TORONTO HYDRO CORPORATION	2008-09-30
TRAFALGAR ENERGY LTD.	2008-09-30
TRANZEO WIRELESS TECHNOLOGIES INC.	2008-09-30
TREE ISLAND WIRE INCOME FUND	2008-09-30
TRI-WHITE CORPORATION	2008-09-30
TRINORTH CAPITAL INC.	2008-09-30
TRISTAR OIL & GAS LTD.	2008-09-30
TRUE ENERGY INC.	2008-09-30
TRUE ENERGY TRUST	2008-09-30
TUCOWS INC.	2008-09-30
TURBO POWER SYSTEMS INC.	2008-09-30
TURNKEY E&P INC.	2008-09-30
TWIN BUTTE ENERGY LTD.	2008-09-30
URANIUM ONE INC.	2008-09-30
VAALDIAM RESOURCES LTD.	2008-09-30
VERMILION ENERGY TRUST	2008-09-30
VGS SEISMIC CANADA INC.	2008-09-30
VICTHOM BIONIQUE HUMAINE INC.	2008-09-30
VILLAGE FARMS INCOME FUND	2008-09-30
VOICE MOBILITY INTERNATIONAL, INC.	2008-09-30
WELTON ENERGY CORPORATION	2008-09-30
WEST TIMMINS MINING INC.	2008-09-30
WESTAIM CORPORATION (THE)	2008-09-30
WESTCOAST ENERGY INC.	2008-09-30
WESTERN COPPER CORPORATION	2008-09-30
WESTERN FOREST PRODUCTS INC.	2008-09-30
WESTJET AIRLINES LTD.	2008-09-30
WEX PHARMACEUTICALS INC.	2008-09-30
WEYERHAEUSER COMPANY	2008-06-29
WEYERHAEUSER COMPANY	2008-09-28
WILMINGTON CAPITAL MANAGEMENT INC.	2008-09-30
WORLD HEART CORPORATION	2008-09-30
XPLORE TECHNOLOGIES CORP.	2008-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
ADVENTURE GOLD INC.	2008-07-31
BIOPHAGE PHARMA INC.	2007-11-30
CANWEST GLOBAL COMMUNICATIONS CORP.	2008-08-31
CORUS ENTERTAINMENT INC.	2008-08-31
GAZ METRO INC.	2008-09-30
GROUPE OPMEDIC INC.	2008-08-31
SOCIETE EN COMMANDITE GAZ METRO	2008-09-30
SPEQ 9119-1502 QUEBEC INC.	2007-12-31
TECHNOLOGIE SILANIS INC.	2005-12-31
TYCO INTERNATIONAL LTD.	2008-09-26

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
VENCAN GOLD CORPORATION	2008-07-31
VENGROWTH ADVANCED LIFE SCIENCES FUND INC. (THE) (#23409)	2008-08-31
VENGROWTH II INVESTMENT FUND INC. (THE) (#23409)	2008-08-31
VENGROWTH III INVESTMENT FUND INC. (THE) (#23409)	2008-08-31
VENGROWTH TRADITIONAL INDUSTRIES FUND INC. (THE) (#23409)	2008-08-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
ADVENTURE GOLD INC.	2008-07-31
BIOPHAGE PHARMA INC.	2007-11-30
CANWEST GLOBAL COMMUNICATIONS CORP.	2008-08-31
CORUS ENTERTAINMENT INC.	2008-08-31
GAZ METRO INC.	2008-09-30
GROUPE OPMEDIC INC.	2008-08-31
SOCIETE EN COMMANDITE GAZ METRO	2008-09-30
TYCO INTERNATIONAL LTD.	2008-09-26
VENCAN GOLD CORPORATION	2008-07-31
VENGROWTH ADVANCED LIFE SCIENCES FUND INC. (THE) (#23409)	2008-08-31
VENGROWTH II INVESTMENT FUND INC. (THE) (#23409)	2008-08-31
VENGROWTH III INVESTMENT FUND INC. (THE) (#23409)	2008-08-31
VENGROWTH TRADITIONAL INDUSTRIES FUND INC. (THE) (#23409)	2008-08-31

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
ADVENTURE GOLD INC.	
CATEGORIE CANADIENNE DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE CANADIENNE DE DIVIDENDES PGD (#2884)	
CATEGORIE CROISSANCE CANADIENNE POWER PGD (#2884)	
CATEGORIE CROISSANCE MONDIALE POWER PGD (#2884)	
CATEGORIE D'OBLIGATIONS AVANTAGE DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE DE RESSOURCES PGD (#2884)	
CATEGORIE DE REVENU DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE MONDIALE DE DECOUVERTE DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE MONDIALE ENERGETIQUE DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE MONDIALE EQUILIBREE POWER DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE MONDIALE NAVIGATEUR POWER DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE VALEUR CANADIENNE PGD (#2884)	
CATEGORIE VALEUR EAFE DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE VALEUR EQUILIBREE DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE VALEUR EQUILIBREE PGD (#2884)	
CATEGORIE VALEUR MONDIAL DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE VALEUR MONDIALE PGD (#2884)	
COGECO INC.	
GOODFELLOW INC.	
IMA EXPLORATION INC.	
MINES MCWATTERS INC. (LES)	
NOVEKO INTERNATIONAL INC.	

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

PORTEFEUILLE CATEGORIE ACTIONS DYNAMIQUEULTRA (#29134)

PORTEFEUILLE CATEGORIE CROISSANCE DYNAMIQUEULTRA (#29134)

PORTEFEUILLE CATEGORIE CROISSANCE EQUILIBREE DYNAMIQUEULTRA (#29134)

PORTEFEUILLE CATEGORIE EQUILIBREE DYNAMIQUEULTRA (#29134)

RESSOURCES CALDERA INC.

RESSOURCES CANACO INC.

SOC. DE FONDS MONDIALE DYNAMIQUE - CAT. VALEUR MONDIALE DYNAMIQUE (#2884)

SOC. DE FONDS MONDIAUX DYNAMIQUE - CAT. CR. AMERICAINE POWER DYNAMIQUE (#2884)

SOC. DE FONDS MONDIAUX DYNAMIQUE - CAT. CR. CANADIENNE POWER DYNAMIQUE (#2884)

SOC. DE FONDS MONDIAUX DYNAMIQUE - CAT. CR. MONDIAL POWER DYNAMIQUE (#2884)

SOC. DE FONDS MONDIAUX DYNAMIQUE - CAT. MARCHE MONETAIRE DYNAMIQUE (#2884)

SOC. DE FONDS MONDIAUX DYNAMIQUE - CAT. VALEUR CANADIENNE DYNAMIQUE (#2884)

SOCIETE D'EXPLORATION MINIERE VIOR INC.

NOTICE ANNUELLE

Date du document

ALARIS ROYALTY CORP.

2007-12-31

GROUPE OPMEDIC INC.

2008-08-31

TYCO INTERNATIONAL LTD.

2008-09-30

Liste des symboles SEDI

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	45 : Contrepartie d'un bien
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	46 : Contrepartie de services
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.	47 : Acquisition ou aliénation par don
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	50 : Attribution d'options
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	51 : Levée d'options
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	52 : Expiration d'options
	53 : Attribution de bons de souscription
	54 : Exercice de bons de souscription
	55 : Expiration de bons de souscription
	56 : Attribution de droits de souscription
	57 : Exercice de droits de souscription
	58 : Expiration de droits de souscription
	59 : Exercice au comptant
	Dérivés émis par un tiers
	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
	Divers
	90 : Changements relatifs à la propriété
	97 : Autres
	99 : Correction d'information
	NATURE DE L'OPÉRATION
	D : Propriété directe
	I : Propriété indirecte
	C : Contrôle
	AUTRES MENTIONS
	O : Opération originale
	M : Première modification
	M' : Deuxième modification
	M'' : Troisième modification, etc.
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).
Généralités	
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	
35 : Dividende en actions	
36 : Conversion ou échange	
37 : Division ou regroupement d'actions	
38 : Rachat – annulation	
40 : Vente à découvert	

* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.

AVIS

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
AAER Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gagnon, Dave	4, 5, 3								
AAER Capital Inc.	PI		O	2008-09-09	I	97 - Autre	(4 566 316)		3 966 316
			O	2008-09-09	I	97 - Autre	600 000		4 566 316
Aastra Technologies Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Aastra Technologies Limited	1		O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	37 900	10.0000	37 900
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(37 900)		0
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	12 100	9.6317	12 100
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(12 100)		0
Francisco, Paulo Antonio	5		O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	8.7400	500
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	8.7500	900
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	8.7500	2 400
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.5400	2 600
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	8.5500	5 400
			O	2008-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.1000	6 400
QV Investors Inc.	3		O	2008-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53 200	11.9000	
QV Investors Inc.	PI		M	2008-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53 200	11.9000	
			M'	2008-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53 200	11.9000	1 866 650
Shortall, Gerald John	4		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	8.9400	3 450
AbitibiBowater Canada Inc.									
<i>Actions échangeables</i>									
Bowater Canadian Holdings Incorporated	3		O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	112		3 671 905
			O	2008-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	62		3 671 967
Acadian Timber Income Fund									
<i>Parts</i>									
Ouellet, Luc	5		MP	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	435	6.6800	0*
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	435	6.6800	1 635
ACTIVEnergy Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Activenergy Income Fund	1		O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.0000	18 887 565
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	900	6.7500	18 888 465
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	700	6.4500	18 889 165
Acuity Growth & Income Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Acuity Growth & Income Trust	1		O	2004-03-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	4.8622	12 500
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(12 500)		0
Adaltis Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Deforges, Jacques	5		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0450	93 333
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0642	113 333
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0650	118 333
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0650	119 333
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0700	129 333
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.0700	133 333

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Kruyt, Peter	4, 6		O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0650	183 333
			O	2004-11-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	126 000	0.0300	126 000
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	397 000	0.0400	523 000
Adventure Gold inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gagnon, Marco	4		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0950	326 000
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.1100	328 500
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0900	333 500
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.0900	336 000
L'Heureux, Marc	4		O	2008-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1000	1 046 500
Riopel, Jules	5		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1000	45 500
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.1000	50 000
AEterna Zentaris Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blake, Paul	5		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 520	1.1000USD	60 720
Laurin, Pierre	4		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 000	0.7074	50 200
Martin, Gerald J.	4		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 600	0.5900USD	12 600
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	0.5800USD	13 900
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	0.6600USD	14 000
Pelliccione, Nicholas J.	5		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.5860USD	25 000
<i>Options</i>									
Engel, Jürgen	4, 5		O	2008-11-14	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.6500	570 000
Ernst, Jürgen	4		O	2008-11-14	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.6500	160 000
AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS									
<i>Actions ordinaires</i>									
Messias, Howard	4		O	2004-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	80 000	0.0813	80 000*
nicolai, michael william	4		O	2008-11-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	62 000	0.0806	284 143*
Agrium Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McLellan, A. Anne	4	R	O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	42.8800	200
Air Canada									
<i>Class B Voting Shares</i>									
McKee, Charles Dunn	5		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	2.2600	2 600
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	2.2700	5 200
<i>Droits - Performance Share Units (Long-Term Incentive Plan)</i>									
Baril, Chantal	7		O	2008-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 462		20 820
Bredt, William	5		O	2008-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 907		38 907
Brewer, Montie R.	4, 5		O	2008-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	46 422		74 896
Butterfield, Alan	5		O	2008-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 538		28 038
Ciarciello, Luciano	7		O	2008-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 460		6 384
Dufresne, Yves	5		O	2008-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 503		16 226
Fournel, Lise	5		O	2008-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 309		31 357
Gedeon, Zeina	7		O	2008-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 052		11 452
Guillemette, Lucie	5		O	2008-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 735		17 821
Hadrovic, Carolyn	6, 5		O	2008-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 503		15 869

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Houle, Pierre	5		O	2008-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 625		10 135
Howlett, Kevin C.	5		O	2008-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 046		27 857
Isford, Chris	5		O	2008-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 056		19 209
Leblanc, Priscille	5		O	2008-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 083		16 250
Legge, David	5		O	2008-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 667		23 842
Leonard, Steven	7		O	2008-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 874		12 003
McKee, Charles Dunn	5		O	2008-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 605		17 655
Morey, Scott	5		O	2008-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 663		15 563
Morin, Claude	5		O	2008-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 636		16 859
Redston, James	7		O	2008-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 499		9 967
Rousseau, Michael Stewart	5		O	2008-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 058		40 058
Shapiro, David	5		O	2008-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 667		24 169
Shurz, Daniel	5		O	2008-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 605		17 655
Smith, Benjamin M.	7		O	2008-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 760		31 617
Turpin, Lise-Marie	7		O	2008-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 463		11 966
Welscheid, Susan	5		O	2008-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 087		22 629
Akita Drilling Ltd.									
<i>Actions sans droit de vote</i>									
AKITA DRILLING	1		O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	7.4429	1 400
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		0
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	300	7.3600	300
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0
			O	2008-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	100	7.5000	100
			O	2008-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
ALAMOS GOLD INC									
<i>Actions ordinaires</i>									
HUGHES, RICHARD WILLIAM	4		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 100)	5.5330	67 007
Morda, Nathaniel Jon	5		O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 700)	5.5100	5 900*
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	5.4100	3 900*
			O	2008-11-18	D	51 - Exercice d'options	15 000	2.7500	18 900*
<i>Options</i>									
Morda, Nathaniel Jon	5		O	2008-11-18	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	2.7500	295 000*
Alaris Royalty Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colabella, Manijeh Rachel	5		O	2008-11-15	D	97 - Autre	53		4 253
Driscoll, Darren John	5		O	2008-11-15	D	97 - Autre	450		169 117
			M	2008-11-15	D	97 - Autre	450		344 067
King, Stephen Walter	4, 5		O	2008-11-15	D	97 - Autre	600		68
Neldner, Sherri	5		O	2008-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			68
			O	2008-11-15	D	97 - Autre	68		180
Reid, Stephen	5		O	2008-11-15	D	97 - Autre	(180)		180
			M	2008-11-15	D	97 - Autre	180		233 513
Algonquin Power Income Fund									
<i>Parts</i>									
Bronicheski, David John	5		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.5900	2 300
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	2.5900	3 200
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	2.5700	5 200

Émetteur	Relation	Retard	État de l'opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.5900	5 300
Allen-Vanguard Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Adams, Robert	5		O	2008-02-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.1675	30 000
Eaton, Scott	5		O	2008-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Kozicz, Peter Michael	4		O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 000	0.2430	40 500
Luxton, David	4, 5		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	0.1500	804 524
O'Dell, Philip	4		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.1500	174 677
877079 Ontario Ltd.	PI		O	2008-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1450	327 860
			O	2008-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1550	347 860
			O	2008-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	0.1500	407 860
<i>Options</i>									
Eaton, Scott	5		O	2008-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Restricted Stock Units</i>									
Eaton, Scott	5		O	2008-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
AltaCanada Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Collins, James William	4		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	180 000	0.1000	14 782 091
Foulkes, Donald Edwin	4, 5		O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.0800	1 972 900
			O	2008-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	199 000	0.0800	2 171 900
AltaGas Income Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Anderson, Nancy	5		O	2008-11-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	246	17.7859	26 923
Bracken, James B	5								
RSP Account	PI		O	2008-11-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	26	17.7859	2 659
Cornhill, David Wallace	4, 5								
RSP	PI		O	2008-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	18.2300	79 670
			O	2008-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	18.2500	81 570
			O	2008-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	18.2400	81 870
Swan, William C.	7								
RRSP	PI		O	2008-11-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	67	17.7859	6 754
AltaGas Utility Group Inc.									
<i>Options at \$5.57 expiring November 3, 2018</i>									
Petrie, John Bruce	4		O	2005-11-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-03	D	50 - Attribution d'options	6 000	5.5700	6 000
Amalgamated Income Limited Partnership									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Amalgamated Income LP	1								
Amalgamated Income Limited Partnership	PI		O	2008-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	2.1600	32 400
Mitchell, Bruce	4		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 900	2.2600	46 900
Angiotech Pharmaceuticals, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Howard, David T.	4		O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.2000	31 800
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	49 000	0.1600USD	80 800

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Aptilon Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
SLB Trust	3								
2760-6094 Québec inc.	PI		O	2008-09-18	C	97 - Autre	(1 289 630)		0
ARC Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Kanovsky, Michael Manuel	4		O	2008-11-10	D	90 - Changements relatifs à la propriété	70 000	19.2100	70 000
Bedwell Harbour Hotel Ltd.	PI		O	2008-11-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(70 000)	19.2100	0
Argosy Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mellum, Brian	4								
Formation Capital Management Ltd.	PI		O	2008-11-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 900	2.4886	189 250
Mellum Capital Corp.	PI		O	2008-11-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 800	2.4886	97 200
Arsenal Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
van Winkoop, Anthony Robert	5		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.2600	2 003 171
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.2000	2 005 671
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.2100	2 055 671
<i>Options</i>									
Stewart, Curtis	4		O	2008-11-12	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.3750	525 000
Artis Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Artis Real Estate Investment Trust	1		O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	8.2330	81 500
Martens, Armin	4, 5								
AHM Family Trust	PI		O	2008-10-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.0000	
			M	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.0000	228 688
			O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	9.2500	229 588
			O	2008-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	8.2800	230 188
			O	2008-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.2800	230 388
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.0000	231 388
Martens, Cornelius	4, 5								
Tammar Holdings Ltd.	PI		O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.1680	6 500
McLeod, Allan	4	R	O	2008-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 900	8.7900	28 830
		R	O	2008-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.7000	29 030
		R	O	2008-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70	8.7400	29 100
		R	O	2008-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	8.7500	29 400
		R	O	2008-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	8.5000	29 500
		R	O	2008-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	8.7800	30 000
Associes Financiers Renasant Ltee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sahi, Kuldip (Rai)	4, 6, 5								
Paros Enterprises Limited	PI		O	2008-11-12	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	332 500	1.7500	3 501 300
Sutherland, Ian	4, 3								
Capital Tachane Inc.	PI		O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 300	1.7500	1 306 300
Tachane Foundation Inc.	PI		O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 300)	1.7500	0
Wolfram, John Peter	4		O	2008-11-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(597 016)	1.7500	0

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Wright, Robert D.	5		O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	1.7500	28 900
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.6000	29 000
Astral Media inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Benoît, Charles	7		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 500	25.9900	1 500
Bergeron, Alain	5		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	30.7500	680
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 000	25.9900	2 680
Catellier, Brigitte	5		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	30.7500	1 383
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	297	30.9500	1 680
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 700	25.9900	3 380
Chiasson, Arnold	5		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 400	25.9900	2 400
Emond, Sophie	5		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	30.7500	381
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 500	25.9900	1 881
Fortier, Robert	5		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	30.7500	485
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	277	30.9500	762
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 500	25.9900	2 262
Gagnon, Claude	5		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	93		13 399
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 000	25.9900	20 399
Greenberg, Ian	4, 7, 5		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35 000	25.9900	120 000
Laflamme, Claude	7		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20		1 490
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 400	25.9900	2 890
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	23.5400	1 490
Lagacé, Yves	7		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 600	25.9900	1 600
Lizotte, Claude	7		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 000	25.9900	2 000
LORRAIN, JEAN-FRANÇOIS	5		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 400	25.9900	1 400
Parisien, Jacques	7		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29		17 838
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	239	30.9500	18 077
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 500	25.9900	26 577

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Pow, John Thomas	7		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25		2 191
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	151	30.9500	2 342
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 400	25.9900	3 742
Riley, John Thomas Joseph	7		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	265		14 535
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 000	25.9900	21 535
Roy, Pierre	7		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	106		7 677
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 000	25.9900	14 677
Sabbatini, Luc	7		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27		4 431
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 000	25.9900	9 431
Saint-Laurent, Johanne	7		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17		2 407
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	683	30.9500	3 090
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 900	25.9900	4 990
<i>Unités d'actions avec restrictions/Restricted Share Units(A)</i>									
Benoît, Charles	7		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 500)		3 400
Bergeron, Alain	5		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 000)		4 500
Catellier, Brigitte	5		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 700)		4 200
Chiasson, Arnold	5		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 400)		4 900
Emond, Sophie	5		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 500)		3 300
Fortier, Robert	5		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 500)		3 300
Gagnon, Claude	5		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(7 000)		14 000
Greenberg, Ian	4, 7, 5		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(35 000)		70 000
Laflamme, Claude	7		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 400)		3 050
Lagacé, Yves	7		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 600)		3 500
Lizotte, Claude	7		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 000)		4 500
LORRAIN, JEAN-FRANÇOIS	5		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 400)		3 050
Parisien, Jacques	7		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(8 500)		18 250

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Axia NetMedia Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pow, John Thomas	7		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 400)		2 900
Riley, John Thomas Joseph	7		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(7 000)		14 000
Roy, Pierre	7		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(7 000)		14 000
Sabbatini, Luc	7		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(5 000)		11 000
Saint-Laurent, Johanne	7		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 900)		3 800
Blake, Mark									
Mark Blake	5	PI	O	2008-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	1.4000	35 842
Baffinland Iron Mines Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
McCloskey, Richard Duncan	4								
Matachewan Consolidated Mines, Limited	PI		O	2008-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.9000	
McChip Resources Inc.	PI		M	2008-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.9000	4 844 123
Ballard Power Systems Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Park, Dr. Chong Sup	4	R	O	2008-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 377	2.5700USD	
			M	2008-11-12	D	46 - Contrepartie de services	4 377	2.5700USD	17 091
Smith, David John	4	R	O	2008-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 629	3.1000	
			M	2008-11-12	D	46 - Contrepartie de services	3 629	3.1000	6 411
Suwyn, Mark	4	R	O	2008-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 669	2.5700USD	
			M	2008-11-12	D	46 - Contrepartie de services	4 669	2.5700USD	7 237
<i>Deferred Share Units</i>									
Bourne, Ian Alexander	4	R	O	2008-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 294	3.1000	
			M	2008-11-12	D	46 - Contrepartie de services	9 294	3.1000	77 705
Kilroy, Edward	4	R	O	2008-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 798	3.1000	
			M	2008-11-12	D	46 - Contrepartie de services	4 798	3.1000	42 843
Sinclair, Geraldine Bonnie	4	R	O	2008-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 629	3.1000	
			M	2008-11-12	D	46 - Contrepartie de services	3 629	3.1000	25 355
Sutcliffe, David B.	4	R	O	2008-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 629	3.1000	
			M	2008-11-12	D	46 - Contrepartie de services	3 629	3.1000	25 526
Suwyn, Mark	4	R	O	2006-08-22	D	46 - Contrepartie de services	4 554	5.2700USD	
			M	2006-09-22	D	46 - Contrepartie de services	4 554	5.2700USD	21 684
Whitehead, Douglas William Geoffrey	4	R	O	2008-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 629	3.1000	
			M	2008-11-12	D	46 - Contrepartie de services	3 629	3.1000	36 914
<i>Restricted Share Units</i>									
Kumoi, Glenn Yoshiaki	5	R	O	2008-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 237	5.0800	
			M	2008-02-21	D	46 - Contrepartie de services	12 237	5.0800	32 906
BAM Investments Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BAM Investments Corp.	1		O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.7500	1 000
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.7500	1 200
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.2460	2 200

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.8500	3 200
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 200)		0
Partners Limited	3		O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	10.7500	38 842 460
			O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	10.2500	38 844 260
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 300	10.2745	38 849 560
BAM Split Corp.									
<i>Actions privilégiées Class A Preferred Shares</i>									
BAM Investments Corp.	3		O	2001-09-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 150	21.4410	6 150
<i>Actions privilégiées Class AA Series 1</i>									
BAM Investments Corp.	3		O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	20.0000	72 500
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	19.9640	75 000
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	19.5000	75 800
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	19.5000	77 700
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 800	21.4410	88 500
<i>Actions privilégiées Class AA Series 3</i>									
BAM Investments Corp.	3		O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	13.1250	133 200
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	12.8700	134 200
			O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	14.1925	136 200
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	13.8150	138 200
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	13.2950	139 200
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	12.4100	140 200
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	12.4500	141 200
Banque Canadienne Imperiale de Commerce									
<i>Droits Performance Share Unit</i>									
McCaughey, Gerald T	4, 7, 5		O	2008-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(14 094)		42 191
Barrick Energy Inc., formerly Cadence Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BARRICK GOLD CORPORATION	3								
1426384 Alberta Ltd.	PI		O	2008-11-10	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(57 265 392)		0
Cadence Acquisition Inc.	PI		O	2008-11-10	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	1 986 407		
			M	2008-11-10	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	1 986 507		1 986 507
BELLUS Santé inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bellini, Marisa	6		O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.5600	1 254 272
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.5500	1 279 272
BioMS Medical Corp.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
BioMS Medical Corp.	1		O	2008-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	(80 800)		19 300
Bioniche Life Sciences Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alkemade, Stanley John	4								
Stanley J. Alkemade	PI		O	2008-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.4000	130 589
Sutin, Richard S.	5		O	2008-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
Birchcliff Energy Ltd.									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Schulich, Seymour	3								
Nevada Capital Corporation Ltd.	PI		O	2008-11-13	I	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	2 000 000	5.2100	20 000 000
Boardwalk Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Denis, Jean	5		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 200)	22.2000	3 121
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(240)	22.0500	2 881
Ninon Denis Brunet	PI		O	2004-05-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-17	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	400	22.3000	400
			O	2008-11-17	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	200	22.3100	600
			O	2008-11-17	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	322	22.3200	922
RRSP	PI		O	2004-05-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	518	22.4500	518
DEWALD, James Richard	4		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 550	22.0000	7 500
Richards, David V.	4		O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	500	22.1500	9 719
Network Capital Inc.	PI		O	2004-05-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	500	21.5100	500
RRSP	PI		O	2008-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	400	22.9700	2 485
Bombardier Inc.									
<i>Options</i>									
Ferland, Claude	5		O	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 000		
			M	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 000		
<i>Performance Share Units/Unites d'actions liées au rendement</i>									
Ferland, Claude	5		M'	2007-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 000		85 000
BONAVENTURE ENTERPRISES INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Collins, Douglas William	4		O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 000	0.0290USD	9 500
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	40 000	0.0280USD	49 500
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	60 000	0.0280USD	109 500
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	15 000	0.0280USD	124 500
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 000	0.0280USD	125 500
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	8 000	0.0280USD	133 500
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	11 000	0.0280USD	144 500
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	53 000	0.0270USD	197 500
BONAVISTA ENERGY TRUST									
<i>Parts de fiducie</i>									
Hamilton, Glenn A.	5		O	2008-11-18	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 100)	19.1000	87 336
E. Hamilton	PI		O	2008-11-18	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 100	19.1000	42 948
Kanovsky, Michael Manuel	4		O	2005-06-18	D	51 - Exercice d'options	3 000	32.7500	
			M	2005-06-18	D	51 - Exercice d'options	3 000	16.3000	
			O	2006-03-16	D	36 - Conversion ou échange	816	816.0000	
			M	2006-03-16	D	36 - Conversion ou échange	1 143	37.2000	7 893
			O	2006-09-21	D	90 - Changements relatifs à la propriété	1 095	32.8000	
			O	2006-12-29	D	90 - Changements relatifs à la propriété	3 590	36.8000	
			O	2008-11-10	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 400)		6 500
			O	2008-11-10	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 250)		4 250
C2Sky Inc.	PI		O	2006-03-16	I	36 - Conversion ou échange	15 670	15670.0000	

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2006-03-16	I	36 - Conversion ou échange	21 962	37.2000	21 962
IPP	PI		O	2003-07-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 250		2 250
Kanovsky Trust	PI		M'	2005-06-18	I	51 - Exercice d'options	3 000	16.3000	3 000
			O	2006-03-16	I	36 - Conversion ou échange	2 632	2632.0000	
			M	2006-03-16	I	36 - Conversion ou échange	3 688	37.2000	6 688
RRSP	PI		M	2006-09-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 095	32.8000	1 095
			M	2006-12-29	I	90 - Changements relatifs à la propriété	3 590	36.8000	4 685
			O	2008-11-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	3 400		10 328
Sky Energy Corporation	PI		O	2006-03-16	I	36 - Conversion ou échange	77 715	77715.0000	
			M	2006-03-16	I	36 - Conversion ou échange	108 924	37.2000	108 924
Knutson, Harry Louis	4								
NBC Canada West Capital Inc.	PI		O	2008-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	18.7850	29 670
Vecwest Properties Inc.	PI		O	2008-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	18.8600	45 551
Bonterra Energy Income Trust									
<i>Options</i>									
Jonsson, Carl Roland	4		O	2008-11-10	D	51 - Exercice d'options	(16 000)	23.3500	55 000
			O	2008-11-12	D	97 - Autre	(25 000)		30 000
			O	2008-11-12	D	97 - Autre	(30 000)		0
<i>Parts de fiducie</i>									
Jonsson, Carl Roland	4		O	2008-11-10	D	51 - Exercice d'options	16 000	23.3500	124 077
Bonterra Oil & Gas Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fink, George Frederick	4, 5, 3		O	2003-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	2 574 086		2 574 086
Ursen Developments Ltd.	PI		O	2003-06-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-12	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	256 475		256 475
Jarock, Randy M.	5		O	2003-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	236 977		236 977
Jonsson, Carl Roland	4		O	2003-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	111 077		111 077
Krokabo Enterprises Ltd.	PI		O	2003-06-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-12	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	3 262		3 262
Schultz, Garth E.	5		O	2003-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	151 486		151 486
Woodward, Francis William	4		O	2003-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	1 039 431		1 039 431
<i>Options</i>									
Drummond, Gary J.	4		O	2008-11-17	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	28.7500	30 000
			O	2008-11-17	D	52 - Expiration d'options	(30 000)	28.3000	0
Woodward, Francis William	4		O	2008-11-12	D	52 - Expiration d'options	(30 000)	28.7500	

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2008-11-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(30 000)	28.7500	35 000
			O	2008-11-12	D	52 - Expiration d'options	(35 000)	28.3000	
			M	2008-11-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(35 000)	28.3000	0
<i>Parts de fiducie</i>									
Fink, George Frederick	4, 5, 3		O	2008-11-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 574 086)		0
Ursen Developments Ltd.	PI		O	2008-11-12	I	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(256 475)		0
Jarock, Randy M.	5		O	2008-11-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(236 977)		0
Jonsson, Carl Roland	4		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(12 000)	25.7500	112 077
			O	2008-11-14	D	11 - Acquisition ou aliéation effectuée privément	(1 000)	25.0000	111 077
Krokabo Enterprises Ltd.	PI		O	2008-11-14	I	11 - Acquisition ou aliéation effectuée privément	1 000	25.0000	3 262
Schultz, Garth E.	5		O	2008-11-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(151 486)		0
Woodward, Francis William	4		O	2008-11-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 039 431)		0
Boston Pizza Royalties Income Fund									
<i>Parts</i>									
Bews, Wes	5		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	800	8.0000	1 800
Boston Pizza Royalties Income Fund	1		O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	16 700	8.6000	153 200
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	7 200	8.4388	160 400
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(160 400)		0
Jeske, Jonathan	5								
Anne B. E. Jeske	PI		O	2008-11-17	C	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	300	7.9500	1 700
			O	2008-11-19	C	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	1 100	7.8100	2 800
TD Waterhouse Canada Inc., ITF Jonathan Jeske RRSP	PI		O	2008-11-17	C	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	200	7.9600	1 400
BPO Properties Ltd.									
<i>Parts - Deferred</i>									
Davis, William Grenville	4		O	2008-11-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	10		3 228
			O	2008-11-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	272		3 500
McGavin, Robert James	4		O	2008-11-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	10		3 228
			O	2008-11-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	272		3 500
NESBITT, MICHAEL FRANCIS BARRETT	4		O	2008-11-14	D	50 - Attribution d'options	563	25.2500	6 413*
Brookfield Asset Management Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>									
Brookfield Asset Management Inc.	1		O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	110 300	16.9980USD	110 300
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	72 700	17.9791USD	183 000
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	6 200	17.3945USD	189 200
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	53 700	16.9887USD	242 900
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	477 000	16.2777USD	719 900
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(719 900)		0
Novakovic, Aleksandar	5		O	2008-11-20	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	745	16.1300	2 320
<i>Actions privilégiées Class A Series 21</i>									
Tremblay, Donald	7								
Helene Dupere	PI		O	2004-03-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Brookfield Investments Corporation (Formerly Brascade Corporation)									
<i>Actions privilégiées Class 1 Senior, Series A</i>									
Brookfield Asset Management Inc.	3								
Trilon Bancorp Inc.	PI		O	2008-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	463 400	25.1437	1 940 391
Burntsand Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Glover, Martin	4, 5		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	137 000	0.0820USD	727 000
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 000	0.0900USD	750 000
Calfrac Well Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Grisdale, John Lindsay	5								
Nancy Burns	PI		O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	12.8000	7 100
Tuttle, Andrew Scott	5		O	2008-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	12.9800	100
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	13.1000	200
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	13.1200	300
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	13.0700	600
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	13.0500	1 100
<i>Options 2004 Stock Option Plan</i>									
Tuttle, Andrew Scott	5		O	2008-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-05-01	D	50 - Attribution d'options	20 000	24.5700	20 000
		R	O	2008-10-01	D	50 - Attribution d'options	20 000	21.1000	40 000
Calian Technologies Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Calian Technologies Ltd	5		O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	8.7000	100
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.7100	1 000
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.7100	1 000
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.1000	1 000
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.1500	1 000
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 500	9.0000	100 500
			O	2008-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	(100 500)		0
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.0500	1 000
			O	2008-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.0000	1 000
			O	2008-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
<i>Options</i>									
Basler, Raymond Gregory	5		O	2008-11-12	D	50 - Attribution d'options	20 000		60 000
Cellucci, Argeo Paul	4		O	2008-11-12	D	50 - Attribution d'options	5 000	9.0500	10 000
Gauthier, Jacqueline	5		O	2008-11-12	D	50 - Attribution d'options	15 000	9.0500	45 000
Hewson, Conrad William	4		O	2008-11-12	D	50 - Attribution d'options	5 000	9.0500	15 000
loeb, kenneth jeffrey	4		O	2008-11-12	D	50 - Attribution d'options	5 000	9.0500	15 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
McConnell, Brent Alan	5		O	2008-11-12	D	50 - Attribution d'options	10 000	9.0500	30 000
O'Brien, Larry	4, 5		O	2008-11-12	D	50 - Attribution d'options	5 000	9.0500	15 000
Vickers, Richard Allan	4		O	2008-11-12	D	50 - Attribution d'options	5 000	9.0500	15 000
Calloway Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
calnan, david	4		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	11.1000	218 875
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	10.2500	220 875
Am Tek Solutions Inc.	PI		O	2008-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	10.2500	9 000
			O	2008-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	9.5000	11 500
Goldhar, Mitchell	3								
CWT Investments Limited	PI		O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 300	13.3500	10 656 413
			O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	13.3300	10 660 913
			O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 200	13.3000	10 667 113
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 300	11.5000	10 672 413
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	11.5400	10 673 013
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 400	11.6500	10 678 413
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	11.5800	10 681 413
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	11.5500	10 684 413
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 700	11.4800	10 689 113
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	11.4500	10 692 113
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	11.3000	10 694 013
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	11.2900	10 696 113
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	11.2800	10 698 113
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	11.2500	10 701 113
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	11.2000	10 706 613
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	11.1800	10 709 613
McVicar, Jamie Marshall	4		O	2008-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	8.1470	20 344
Bonnie Hamilton Spousal RSP	PI		O	2008-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	11.7300	6 869
			O	2008-11-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	10.5400	7 869
Nyilassy, Simon	4								
Marsim LP	PI		O	2008-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	12.5000	32 378
Canaccord Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bibby, David	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	87		1 446
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(42)	5.4500	1 404
Bourgeois, Jean-Yves Bourgeois	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	922		3 398
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(483)	5.4500	2 915
Brunet, Guy	7		O	2004-06-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	258		258
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(136)	5.4500	122
Chan, Gordon John	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 116		2 808*
Chandler, Peter Jackman	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	164		(3 935)
Cicci, Matthew	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2004-06-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	605		605
Davidson, John, Scott	5								
HSBC	PI		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	144		1 221
DiPasquale, Paul	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2004-06-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	2 155		2 155
Gaasenbeek, Matthew	7								
CCCITF 133-091E-4	PI		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	2 879		26 083
Gabel, Thomas Edward	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	861		1 117
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(293)	5.4500	824
HIGGINS, LYNN MARIE	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	144		1 892
Hoare, Timothy James Douro	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2004-06-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	2 372		2 372
Horton, David Joseph	7		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	720		1 012
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(344)	5.4500	668
Jappy, Andrew Iain	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	2 303		6 782
Johnson, Neil Allan	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 068		6 687
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(476)	5.4500	6 211
Jones, Michael Shivas	7		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	890		3 516
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(397)	5.4500	3 119
Keegan, Karl David	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	688		80 541
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(307)	5.4500	80 234
Kenny, John	5								
HSBC InvestDirect	PI		O	2006-11-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	243		243
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(104)	5.4500	139
Kotush, Bradley William	5								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	2 015		8 227
Lavoie, John Pierre	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	72		670
Lecky, Patrick	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2004-06-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	420		420
Little, Nigel Stuart	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 186		3 381
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(528)	5.4500	2 853
MacFayden, Donald Duncan	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	504		1 118
MacLachlan, Martin Lachlan	5		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	432		15 988
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(207)	5.4500	15 781
Majendie, Nicholas	7								

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
HSBC InvestDirect on behalf of Nick Majendie's RRSP	PI		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	173		3 520
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(83)	5.4500	3 437
Maranda, Bruce Jeffery	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 440		3 431
Maybank, Mark Gerald	4, 5								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	3 795		32 828
Mayer, Jens Joachim Thorwald	7		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	4 462		26 535
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 260)	5.4500	24 275
McDonald, Bruce	5								
HSBC InvestDirect	PI		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	2 879		6 345
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 226)	5.4500	5 119
Misek, Peter Joseph	7		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 584		2 352
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(803)	5.4500	1 549
Murphy, Roger Derek	7		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	890		2 181
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(397)	5.4500	1 784
Ostler, Anthony George	5								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	432		930
Reynolds, Michael Buckley	7		O	2004-06-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	491		491
Reynolds, Paul David	7		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	6 081		23 507
Ross, Eric Michael	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2007-09-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 434		1 434
Saunders, Graham Edward	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	2 303		14 178
Sedran, Ronald	4		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	864		7 830
Sepahi-Donboli, Giti	5								
HSBC InvestDirect	PI		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	130		1 478
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(63)	5.4500	1 415
Sofocleous, Sofocles	7		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 068		1 489
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(476)	5.4500	1 013
Solodar, Jon	7		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	431		751
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(157)	5.4500	594
Staddon, Karl Bruce	7		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 296		2 629
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(552)	5.4500	2 077
Street, Nancy Hilda Claire	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	72		2 572
Swaffield, Stephen James	5								
HSBC InvestDirect	PI		O	2007-09-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	907		907
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(433)	5.4500	474
Virvilis, Peter	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	2 355		6 129
Witney, Simon	5		O	2008-11-07	I	57 - Exercice de droits de souscription	144		4 172
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Bibby, David	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(87)		3 420
Bourgeois, Jean-Yves Bourgeois	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(922)		34 325

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Brunet, Guy	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(258)		13 726
Chan, Gordon John	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 116)		11 440*
Chandler, Peter Jackman	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(164)		7 595
Cicci, Matthew	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(605)		18 157
Davidson, John, Scott	5		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(144)		6 304
DiPasquale, Paul	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 155)		47 466
Gaasenbeek, Matthew	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 879)		181 201
Gabel, Thomas Edward	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(861)		19 428
HIGGINS, LYNN MARIE	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(144)		2 190
Hoare, Timothy James Douro	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 372)		169 726
Horton, David Joseph	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(720)		4 365
Jappy, Andrew Iain	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 303)		37 436
Johnson, Neil Allan	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 068)		35 735
Jones, Michael Shivas	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(890)		23 401
Keegan, Karl David	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(688)		21 434
Kenny, John	5		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(243)		9 393
Kotush, Bradley William	5		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 015)		53 691
Lavoie, John Pierre	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(72)		1 364
Lecky, Patrick	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(420)		12 982
Little, Nigel Stuart	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 186)		35 784
MacFayden, Donald Duncan	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(504)		11 025
MacLachlan, Martin Lachlan	5		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(432)		7 735
Majendie, Nicholas	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(173)		6 232
Maranda, Bruce Jeffery	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 440)		13 831
Maybank, Mark Gerald	4, 5		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 795)		368 105
Mayer, Jens Joachim Thorwald	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 462)		198 028
McDonald, Bruce	5		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 879)		80 498
Misek, Peter Joseph	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 584)		56 182
Murphy, Roger Derek	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(890)		25 136
Ostler, Anthony George	5		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(432)		6 043
Reynolds, Michael Buckley	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(491)		16 917
Reynolds, Paul David	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 081)		173 883
Ross, Eric Michael	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 434)		20 493
Saunders, Graham Edward	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 303)		56 682
Sedran, Ronald	4		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(864)		40 392
Sepahi-Donboli, Giti	5		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(130)		2 161
Sofocleous, Sofocles	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 068)		20 967
Solodar, Jon	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(431)		18 776
Staddon, Karl Bruce	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 296)		27 072
Street, Nancy Hilda Claire	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(72)		1 295
Swaffield, Stephen James	5		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(907)		13 308
Virvilis, Peter	7		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 355)		44 150
Witney, Simon	5		O	2008-11-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(144)		2 190
Canadian Natural Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Frankiw, Allan E	5								
Fidelity Investments	PI		O	2008-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	88	45.7100	597

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
McKay, Timothy Shawn	5		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	184	46.3946	434 817
<i>Billets à moyen terme 4.5 Jan 23, 2013</i>									
Davis, Randall Scott	5		O	2004-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	\$ 150.00	93.4800	\$ 150.00*
<i>Billets à moyen terme 4.95 due June 1, 2015</i>									
Davis, Randall Scott	5		O	2004-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	\$ 150.00	89.1800	\$ 150.00*
Canadian Real Estate Investment Trust									
<i>Parts Real Estate Investment Trust Units</i>									
Mackay, Reay	4		O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	2 000	22.8360	14 262
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	2 000	22.8975	16 262
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	1 000	22.9280	17 262
Canadian Royalties Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Zinke, Jens	5	R	O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(19 000)	0.4000	6 010
		R	O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	30 000	25.0000	36 010
Canadian Utilities Limited									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Charlton, Loraine M.	4		O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	400	41.0000	3 027
Canexus Income Fund									
<i>Parts de société en commandite Exchangeable for Trust Units</i>									
Nexen Inc.	3		O	2008-11-17	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	719 366	3.4860	55 712 977
Canfor Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pattison, James A.	4, 3								
Great Pacific Capital Corp.	PI		O	2008-11-05	I	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	150 400	6.5711	16 267 250
			O	2008-11-06	I	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	13 800	6.4967	16 281 050
			O	2008-11-06	I	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	31 800	6.5104	16 312 850
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	5 300	6.6000	16 318 150
Canfor Pulp Income Fund									
<i>Fund Units</i>									
Pinette, Conrad Alfred	4		O	2008-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	10 000	3.9415	
			M	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	10 000	3.9415	10 000
CanWest Global Communications Corp.									
<i>Droits Restricted Share Unit</i>									
Brin, Dale Edward	8		O	2008-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 400		4 800
Brouwer, Jan Edward	7		O	2008-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		10 000
Culligan, John	5		O	2008-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 100		16 200
Desloges, Pierre Jean	5		O	2008-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		7 400
Maguire, John Edward	7, 5		O	2008-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 100		20 200*
McKenzie, Robert	7		O	2008-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		10 000
Richard, Riva Jean	7		O	2008-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 400		4 800
Strike, Thomas Charles	7, 5		O	2008-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 200		46 400
<i>Options</i>									
Brin, Dale Edward	8		O	2008-11-18	D	50 - Attribution d'options	6 000		14 500

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Cargojet Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Mills, Danny Blair	4, 5								
The Mills Family Trust	PI		O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000		52 700
			O	2008-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000		53 700
Cascades inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Desaulniers, André	4								
Pyrénées Capital inc.	PI		O	2008-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.2100	30 000
Jobin, Jean	7		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.2000	3 211
Catalyst Paper Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Seager, Valerie Barbara	7, 5		O	2008-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.3300	9 255
Staiger, Peter Max	5		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4000	25 559
Third Avenue Management LLC	3								
Separately Managed Accounts	PI		O	2008-11-10	C	97 - Autre	175 315		59 263 205
CCL Industries Inc.									
<i>Class B Non Voting</i>									
Peddie, Tom	4		O	2003-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-19	D	51 - Exercice d'options	5 000	17.9200	
			M	2008-11-17	D	51 - Exercice d'options	5 000	17.9200	5 000
<i>Options</i>									
Peddie, Tom	4		O	2008-11-17	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	17.9200	0
Celtic Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morgenstern, David Charles	5		O	2008-11-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	36	11.8800	1 507
Cheryl Ann Morgenstern	PI		O	2008-11-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	36	11.8800	605
Shea, Michael	5		O	2008-11-14	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	41 666	5.9000	160 000
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	12.0600	157 900
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	12.1200	157 000
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	11.8700	156 100
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	11.8800	156 000
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	12.0200	155 900
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	11.9000	153 900
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	12.0000	151 100
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	12.0300	151 000

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	12.0400	150 900
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	11.8100	145 200
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	11.8700	148 900
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	11.8200	145 100
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	11.9000	142 100
Employee Stock savings Plan(ESSP)	PI		O	2008-11-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	86	11.8800	2 604
<i>Stock Options</i>									
Franks, Alan G.	5		O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	50 000	11.9500	153 892
Morgenstern, David Charles	5		O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	50 000	11.9500	203 750*
Shea, Michael	5		O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	50 000	11.9500	282 916
			O	2008-11-14	D	51 - Exercice d'options	(41 666)	5.9000	241 250
Wilson, David John	4, 5, 3		O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	50 000	11.9500	303 750
Charter Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
C.A. Bancorp Inc.	3		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12 286	1.1844	5 947 827
Chartwell Seniors Housing Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Harris, Michael Deane	4		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	3.5200	4 500
Laura Harris	PI		O	2003-11-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	3.5200	5 500
Steane Consulting Ltd.	PI		O	2003-11-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	3.5200	14 000
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Franczak, J. Michael	5		O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	40.7300	687
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	40.7500	987
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	40.7900	1 287
Green, Fred J.	4, 5		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	40.8000	16 027
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	40.8100	16 327
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	40.8200	19 927
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	41.2500	20 927
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	39.1700	21 227
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	39.1800	
			M	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	39.1800	21 427
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	39.2000	22 127
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	39.2100	22 227
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	39.2200	22 327
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	39.2500	23 827
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	39.2300	25 127
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	39.2400	25 927
Pozzobon, Gordon Anthony	5		O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	40.9200	1 274
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	41.6100	1 874
Sissons, C. David	5		O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	39.2200	3 381
Winter, Brock M.	5		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	41.4400	5 783
CI Financial Income Fund									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Ross, James E.	7								
The 1999 J.E. Ross Family Trust	PI		O	2008-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	13.4400	0
CI Master Limited Partnership									
<i>Parts de société en commandite</i>									
<i>Amalgamated Income LP</i>									
Amalgamated Income LP	3								
Amalgamated Income LP	PI		O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	0.4300	779 835
			O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.4000	774 835
Cinram International Income Fund									
<i>Parts</i>									
Locksley, David	7		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 300	1.3500	34 435
Clarke Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Armoyan, George	4, 5		O	2008-09-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	381	6.2957	
			M	2008-09-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	381	6.2957	64 175*
			O	2008-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	637	3.7687	63 794*
Claude Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McMillan, Neil	4, 5		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.2600	327 150
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.2500	338 150
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 000	0.2600	357 150
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1900	377 150
Ng, Philip	5		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1800	40 000
Cline Mining Corporation									
<i>Options</i>									
Hendrick, Dale Michael	4	R	O	2008-11-07	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.2200	1 300 000
McKnight, William Hunter	4		O	2008-11-18	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.2200	1 100 000
ClubLink Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
ClubLink Corporation	1		O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	900	7.7500	900
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	7.7500	0
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.7500	1 000
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.7500	0
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	200	7.5000	200
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	7.5000	0
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	400	7.7500	400
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	7.7500	0
			O	2008-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	7.6500	50 000
			O	2008-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	7.6500	0
			O	2008-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	7.6500	2 000
			O	2008-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	7.6500	0
Cogeco Câble Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit de vote</i>									
St-Pierre, Louise	5		O	2008-11-11	D	51 - Exercice d'options	1 160	15.7000	3 160
			O	2008-11-11	D	51 - Exercice d'options	2 400	21.4000	5 560

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Options</i>									
St-Pierre, Louise	5		O	2008-11-11	D	51 - Exercice d'options	(1 160)	15.7000	69 240
			O	2008-11-11	D	51 - Exercice d'options	(2 400)	21.4000	66 840
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Exxon Mobil Corporation	3								
Roytor & Co.	PI		O	2008-11-10	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(190 026)	39.4000	603 201 459
			O	2008-11-11	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(190 026)	38.3400	603 011 433
			O	2008-11-12	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(190 026)	36.5700	602 821 407
			O	2008-11-13	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(190 026)	36.9700	602 631 381
			O	2008-11-14	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(190 026)	36.9700	602 441 355
Imperial Oil Limited	1		O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	83 000	39.2954	83 000
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	(83 000)	39.2954	0
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	83 000	38.0823	83 000
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(83 000)	38.0823	0
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	83 000	36.5815	83 000
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(83 000)	36.5815	0
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	83 000	35.7790	83 000
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(83 000)	35.7790	0
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	83 000	37.4822	83 000
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(83 000)	37.4822	0
Konopczynski, Mark Aleksander	7		O	2002-11-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	940	34.8600	940
SunLife	PI		O	2002-11-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-06-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	5 840		5 840
			O	2008-07-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20	52.8000	5 860
			O	2008-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10	50.6800	5 870
			O	2008-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1)	48.1000	5 869
			O	2008-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11	46.4800	5 880
			O	2008-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1)	45.8000	5 879
			O	2008-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	27	37.7600	5 906
			O	2008-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1)	32.3600	5 905
			O	2008-11-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	38.7200	5 912
			O	2008-11-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1)	36.6400	5 911
COMPASS Income Fund									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Parts de fiducie</i>									
COMPASS Income Fund	1		O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.4400	13 470 621
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	9.3300	13 471 921
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	400	9.3000	13 472 321
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	9.2200	13 473 821
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	800	9.0400	13 474 621
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.6500	13 474 721
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.6000	13 474 821
			O	2008-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	700	8.5500	13 475 521
Compton Petroleum Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Belich, Melvin Frederick	4		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	1.5400	2 444 616
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 300	1.5100	2 449 916
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 700	1.5100	2 454 616
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.4800	2 464 616
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.4400	2 464 716
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500	1.4500	2 478 216
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	1.4600	2 482 216
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	1.4600	2 484 616
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 300	1.4200	2 493 916
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	1.4100	2 497 616
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	1.4000	2 504 616
Symonds, Robert W.	5		O	2008-01-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.5000	20 000
Constellation Software Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Schmidt, Daniel	5		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	20.5000USD	18 914
Corporation Big Red Diamond									
<i>Options</i>									
Perrault, Jean-Francois	4	R	O	2007-09-14	D	50 - Attribution d'options	250 000		250 000
Corporation Cameco									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dornier, Justus	7		O	2001-02-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 250
			O	2002-04-08	D	51 - Exercice d'options	900	18.2500	4 150
			O	2003-01-28	D	51 - Exercice d'options	500	18.2500	4 650
			O	2003-04-14	D	51 - Exercice d'options	1 400	20.2500	6 050
		R	O	2004-01-30	D	51 - Exercice d'options	500	27.5000	6 550
			O	2004-09-04	D	51 - Exercice d'options	1 200	31.7500	7 750
			O	2004-09-04	D	51 - Exercice d'options	1 100	41.9000	8 850
			O	2004-09-04	D	51 - Exercice d'options	1 100	50.8000	9 950
			O	2004-09-04	D	51 - Exercice d'options	550	31.0000	10 500
			O	2004-09-04	D	51 - Exercice d'options	1 050	35.7500	11 550
			O	2004-09-04	D	51 - Exercice d'options	3 000	28.8300	14 550
			O	2004-09-04	D	51 - Exercice d'options	1 200	18.7500	15 750
			O	2004-09-15	D	51 - Exercice d'options	1 100	74.8750	16 850
		R	O	2004-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	91.5000	15 750
			O	2005-01-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	31 500		47 250

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
UBS AG	PI		O	2006-02-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	47 250		94 500
			O	2001-02-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 000
		R	O	2003-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	70.0000	10 000
		R	O	2004-05-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	70.0000	0
<i>Options</i>									
Dornier, Justus	7		O	2001-02-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 600
			O	2002-04-08	D	51 - Exercice d'options	(900)		12 700
			O	2003-01-28	D	51 - Exercice d'options	(500)		12 200
			O	2003-04-14	D	51 - Exercice d'options	(1 400)		10 800
		R	O	2004-01-30	D	51 - Exercice d'options	(500)		10 300
		R	O	2004-09-04	D	51 - Exercice d'options	(1 200)		9 100
		R	O	2004-09-04	D	51 - Exercice d'options	(1 100)		8 000
		R	O	2004-09-04	D	51 - Exercice d'options	(1 100)		6 900
		R	O	2004-09-04	D	51 - Exercice d'options	(550)		6 350
		R	O	2004-09-04	D	51 - Exercice d'options	(1 050)		5 300
		R	O	2004-09-04	D	51 - Exercice d'options	(3 000)		2 300
		R	O	2004-09-04	D	51 - Exercice d'options	(1 200)		1 100
		R	O	2004-09-15	D	51 - Exercice d'options	(1 100)		0
Corporation Immobilière Cagim									
<i>Actions ordinaires catégorie "A"</i>									
Boutin, Guy	4, 5								
Fonds FBL inc.	PI		O	2008-11-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.4000	1 750 255
			O	2008-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.4000	
			M	2008-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.4000	1 757 255
Larochelle, Alain	4		O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.4000	837 291
Corporation Minière Golden Share									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gauthier, Isabelle	5		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1100	
			M	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1100	257 327
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1150	259 327
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 500	0.0950	276 827
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.1000	279 327
Giario, Philippe	4, 5		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.1150	486 136
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	0.1000	503 136
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1100	505 136
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1100	487 136
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.0950	507 636
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	0.1000	513 136
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.1100	519 136
Tremblay, Denis	4, 5		O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1100	373 500
Corporation Nortel Networks									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bentley, Simon Paul	7		O	2007-09-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	966		966
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(383)	0.6500USD	583
Binning, Paviter Singh	7, 5		O	2008-11-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	16 200		46 200

Émetteur	Relation	Retard	État de l'opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-17	D	d'actionnariat			
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 532)	0.7800	38 668
McLachlan, Anthony Donald	7		O	2008-11-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	583		791
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45)	0.6000USD	746
Reichert, George Michael	7		O	2007-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	966		966
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(383)	0.6500USD	583
Zafirovski, Mike Svetozar	4, 7, 5		O	2008-11-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	45 300		249 329
<i>Investment Fund Units - Cdn. Investment Plan for Employees</i>									
McLean, Lori Susan	7		O	2008-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	0.6600	0
<i>Options Nortel 2005 Stock Incentive Plan</i>									
Gressel, Lisa Volmer	7	R	O	2008-05-08	D	50 - Attribution d'options	5 100		10 500
Mijares, Manuel Lorenzo	7		O	2008-10-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	16 000		16 000
Saunders, Ashley James	7		O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	15 200		18 220
<i>Performance Stock Units - Nortel 2005 Stock Incentive Plan</i>									
Gressel, Lisa Volmer	7		O	2008-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 450		3 450
Li, Patrick	7		O	2008-09-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 700		10 700
<i>Restricted Stock Units - Nortel 2005 Stock Incentive Plan</i>									
Bentley, Simon Paul	7		O	2008-11-13	D	97 - Autre	(966)		4 984
Binning, Paviter Singh	7, 5		O	2008-11-17	D	97 - Autre	(16 200)		94 750
Gressel, Lisa Volmer	7	R	O	2008-05-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 450		3 984
Li, Patrick	7		O	2008-09-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 300		14 300
McLachlan, Anthony Donald	7		O	2008-11-13	D	97 - Autre	(583)		4 401
Mijares, Manuel Lorenzo	7		O	2008-10-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 500		7 500
Reichert, George Michael	7		O	2008-11-13	D	97 - Autre	(966)		4 984
Saunders, Ashley James	7		O	2008-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 800		7 727
Zafirovski, Mike Svetozar	4, 7, 5		O	2008-11-17	D	97 - Autre	(45 300)		90 600
Corporation Shoppers Drug Mart									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alderson, Richard Ian	5		O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	47.1100	15 390
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	47.0200	15 290
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	47.0000	13 590
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.9500	13 490
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	46.9400	11 690
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	46.9300	10 290
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	46.8000	8 690
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.7100	8 490
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	46.7000	8 090
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	46.6300	3 690

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	46.6600	1 690
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(690)	46.8500	1 000
Effer, Peter David	5		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	44.8000	0
Halatsis, George	5		O	2008-11-13	D	51 - Exercice d'options	59 295	17.1300	29 295
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	46.0380	19 295
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	47.2000	(500)
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	47.5000	(3 100)
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	47.5100	(3 300)
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	47.5300	(3 500)
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	47.5500	(4 300)
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	47.6100	(4 400)
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	47.6300	(4 700)
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 300)	46.0000	(30 000)
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	46.0000	9 295
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	46.5000	295
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(195)	46.5400	100
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.5500	0
Martin, Geoffrey Tod	5		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	45.6000	43 001
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	46.1800	42 201
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	46.1300	41 801
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	46.1100	41 401
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	46.0900	41 101
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	45.9700	40 301
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	45.9000	39 301
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	45.7900	39 001
<i>Options</i>									
Halatsis, George	5		O	2008-11-13	D	51 - Exercice d'options	(59 295)	17.1300	0
Corporation Wanted Technologies									
<i>Actions ordinaires catégorie "A"</i>									
Girard, Guy	4, 5		O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.1900	651 500
Corridor Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hachey, Lisette France	5		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.2000	2 000
CORUS Entertainment Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Corus Entertainment Inc.	1		O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 386 300)		0
<i>Options</i>									
Blackadar, Harold E.	5		O	2008-10-23	D	50 - Attribution d'options	17 100		
			M	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	17 100		
			M'	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	17 100		116 300
Cecchini, Mario	5		O	2008-10-23	D	50 - Attribution d'options	14 900		
			M	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	14 900		
			M'	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	14 900		14 900
Dyer, Donald Scott	5		O	2008-10-23	D	50 - Attribution d'options	17 900		
			M	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	17 900		
			M'	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	17 900		96 660
Ellis, Bryan Douglas	5		O	2008-10-23	D	50 - Attribution d'options	12 400		

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	12 400		
			M'	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	12 400		35 600
Ewing, Tracy Jean	5		O	2008-10-23	D	50 - Attribution d'options	5 300		
			M	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	5 300		
			M'	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	5 300		20 300
Maavara, Gary Aksel	5		O	2008-10-23	D	50 - Attribution d'options	16 500		
			M	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	16 500		
			M'	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	16 500		69 500
McNair, Kathleen	5		O	2008-10-23	D	50 - Attribution d'options	13 300		
			M	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	13 300		
			M'	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	13 300		70 180
Murphy, Douglas Donovan	5		O	2008-10-23	D	50 - Attribution d'options	18 300		
			M	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	18 300		
			M'	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	18 300		104 500
Pandoff, Chris	5		O	2008-10-23	D	50 - Attribution d'options	15 600		
			M	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	15 600		
			M'	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	15 600		35 600
Peddie, Tom	5		O	2008-10-23	D	50 - Attribution d'options	33 000		
			M	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	33 000		
			M'	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	33 000		250 500
Robertson, Paul William	5		O	2008-10-23	D	50 - Attribution d'options	35 900		
			M	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	35 900		
			M'	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	35 900		276 770
Ross, Susan	5		O	2008-10-23	D	50 - Attribution d'options	15 700		
			M	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	15 700		
			M'	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	15 700		40 100
Rutherford, Douglas Henry	5		O	2008-10-23	D	50 - Attribution d'options	17 400		
			M	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	17 400		
			M'	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	17 400		93 612
Shaw, Heather Ann	4		O	2008-10-23	D	50 - Attribution d'options	104 500		
			M	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	104 500		
			M'	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	104 500		1 147 180
Crescent Point Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Colborne, Paul	7		O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	25.0000	75 070
Crew Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brussa, John Albert	4		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	4.7300	372 158
		R	O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	4.7500	363 158
Truscott, Kenneth	5		O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.5000	8 500
CryoCath Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Abboud, Marwan	5		O	2008-11-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(7 000)		0
ARCHER, Georges	4		O	2008-11-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 500)		0
Booth, David	4		O	2008-11-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(40 000)		

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2008-11-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(40 000)		0
Desmarais, Jean Pierre	5		O	2008-11-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 000)		0
Erb, John	4		O	2008-11-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(20 000)		
			M	2008-11-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(20 000)		0
Gagné, Ginette	5		O	2008-11-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 800)		0
Keltjens, Jan	5		O	2008-11-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(30 000)		0
Klein, George	4		O	2008-11-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(13 000)		0
Lele, Abhijeet	4		O	2008-11-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 313)		0
Milder, Fredric	4		O	2008-11-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(88 104)		0
Montador, Paul	4		O	2008-11-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(11 400)		0
Donna L. Montador	PI		O	2008-11-13	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(11 600)		0
Penn, Jesse	4		O	2008-11-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 000)		0
Vienneau, Henri	4		O	2008-11-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(18 750)		
			M	2008-11-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(18 750)		0
<i>Options</i>									
Abboud, Marwan	5		O	2008-11-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(232 662)		
			M	2008-11-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(232 662)		0
ARCHER, Georges	4		O	2008-11-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(12 000)		0
Booth, David	4		O	2008-11-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(44 200)		0
Desmarais, Jean Pierre	5		O	2008-11-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(365 000)		0
Despotopoulos, Beatrice	5		O	2008-11-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(130 000)		0
Erb, John	4		O	2008-11-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(44 200)		0
Gagné, Ginette	5		O	2008-11-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(250 000)		0
Keltjens, Jan	5		O	2008-11-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(980 000)		0
Klein, George	4		O	2008-11-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(42 325)		0
Lele, Abhijeet	4		O	2008-11-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(36 700)		0
Milder, Fredric	4		O	2008-11-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique	(48 263)		0

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Montador, Paul	4		O	2008-11-13	D	d'achat, regroupement ou acquisition 22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(44 200)		0
Penn, Jesse	4		O	2008-11-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(23 670)		0
Vandeputte, Frank	5		O	2008-11-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(150 000)		0
Vienneau, Henri	4		O	2008-11-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(122 675)		0
Zingeler, Allan	5		O	2008-11-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(280 000)		0
Crystallex International Corporation									
<i>Options</i>									
Fung, Robert Arthur	4		O	2008-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(790 000)	1.1000	1 270 000
Longden, Charles William	4		O	2008-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(39 000)	1.1000	481 500
Marshall, Anthony Richard	5		O	2008-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(347 000)	1.1000	319 600
Near, Harry Joseph	4		O	2008-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(577 000)	1.1000	905 000
Zullo, Armando F.	4		O	2008-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(33 000)	1.1000	375 000
Daylight Resources Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Woods, Frederick	7		O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	7.6600	251 330
DELPHI ENERGY CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Angelidis, Tony	4, 5		O	2008-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 901	1.0200	655 147
Batteke, Hugo	5		O	2008-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 046	1.0200	22 521
Hume, Rod Allan	5		O	2008-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 046	1.0200	52 064
Kaluza, Michael Sam	5		O	2008-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 901	1.0200	113 375
Kohlhammer, Brian	5		O	2008-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 901	1.0200	111 789
Reid, David James	4, 5		O	2008-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 153	1.0200	83 626
Diadem Resources Ltd.									
<i>Options</i>									
carroll, paul aylward	4		O	2008-02-20	D	52 - Expiration d'options	(31 250)		62 500
			O	2008-05-28	D	52 - Expiration d'options	(62 500)		0
Layman, David J	5		O	2008-10-08	D	52 - Expiration d'options	(6 250)	1.8400	0*
			O	2008-05-28	D	52 - Expiration d'options	(9 375)	1.6000	6 250
Noble, Lina	5		O	2008-05-28	D	52 - Expiration d'options	(15 625)		25 000
Diagnos Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anglo Pacific Group Plc	3		O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	0.1550	7 969 000
DiaMedica Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Friesen, Albert David	6								
CentreStone Ventures Limited Partnership Fund	PI		O	2008-11-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.8000	4 214 600

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.6800	4 217 100
			O	2008-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.6800	4 219 600
Divestco Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chiarastella, Daniele	5		O	2006-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	0.2700	18 000
Chisholm, Brent Roderick	5		O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.2700	25 200
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2700	35 200
Dundee Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie Series A</i>									
Barrafato, Mario	5		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	15.1400	4 422
Cooper, Michael	4, 5								
Limited Intelligence ESL Inc.	PI		O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	15.3700	356 000
			O	2008-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	15.0000	366 000
			O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	14.0800	381 000
GOODALL, ROBERT	4								
Romake Inc.	PI		O	2003-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	11.9300	2 000
LESTER, JASON	7		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 500	17.5200	48 864
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	14.0200	58 864
			O	2008-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	11.0200	68 864
TEAL, JOEL	7		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	16.0500	40 100
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	15.9800	40 600
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	15.0500	41 200
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	14.0500	41 900
TRAVERSY, ROBERT BRUCE	7								
CDS	PI		O	2008-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.7100	3 236
DundeeWealth Inc. (formerly Dundee Wealth Management Inc.)									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Anderson, Francis Bushe Blain	4	R	O	2008-07-02	D	46 - Contrepartie de services	49	13.6000	
			M	2008-07-02	D	46 - Contrepartie de services	49	13.6000	37 622
		R	O	2008-07-15	D	46 - Contrepartie de services	723	12.5700	
			M	2008-07-15	D	46 - Contrepartie de services	723	12.5700	38 345
Eacom Timber Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Savage, Alan Clyde Hayes	4								
southern gold resources	PI		O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0400	670 000
EGI Financial Holdings Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kalopsis, George	7		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200		19 359
Steele, William	5	R	O	2008-07-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	524	10.7500	2 835
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125	8.4000	
Caroline Escott	PI	R	O	2008-07-31	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	360	10.7500	2 160
			O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	8.3570	5 160
			M	2008-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125	8.4000	5 285
<i>Droits</i>									
Steele, William	5		O	2006-12-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2008-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	524	10.7500	524
		R	O	2008-07-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(524)		0
Caroline Escott	PI		O	2006-12-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-07-31	I	57 - Exercice de droits de souscription	360	10.7500	
		R	M	2008-07-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	360	10.7500	360
		R	O	2008-07-31	I	57 - Exercice de droits de souscription	(360)		0
<i>Options</i>									
Fuller, Robert	7		O	2008-11-17	D	50 - Attribution d'options	4 500	8.0300	48 000
Kalopsis, George	7		O	2008-11-17	D	50 - Attribution d'options	6 750		45 000
McIntyre, Douglas E.	4, 5		O	2008-11-17	D	50 - Attribution d'options	9 750	8.0300	104 000
Steele, Stephen R.J.	7		O	2008-11-17	D	50 - Attribution d'options	4 500	8.0300	30 000
Sylvia, Mark A.	4, 5		O	2008-11-17	D	50 - Attribution d'options	6 750	8.0300	45 000
Ember Resources Inc.									
<i>Options</i>									
Boyer, Colin D	4		O	2008-11-17	D	50 - Attribution d'options	8 000		44 000
van Steenberg, Jeff	4		O	2008-11-17	D	50 - Attribution d'options	8 000		71 000
Zuorro, Thomas Anthony	5		O	2008-11-17	D	50 - Attribution d'options	18 750	0.7400	148 750
Enbridge Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boyce, Mark Randal	7		O	2008-05-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	43.8500	101
			O	2008-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	43.4200	102
			O	2008-06-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	44.4800	109
			O	2008-06-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	44.5400	116
			O	2008-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	42.5400	123
			O	2008-07-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8	42.7200	131
			O	2008-08-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	43.1100	138
			O	2008-08-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	43.7900	145
			O	2008-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	43.2200	146
			O	2008-09-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8	40.2700	154
			O	2008-09-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8	40.6900	162
			O	2008-10-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9	33.7400	171
			O	2008-10-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8	38.4900	179
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(163)	39.4300	16
Scotia McLeod	PI		O	2008-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9	43.4200	1 207
			O	2008-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	9	43.2200	1 216

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
						d'actionnariat			
DuPont, Bonnie Diane Rose	5		O	2008-11-17	D	51 - Exercice d'options	28 000	19.1000	49 991
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 000)	40.0000	21 991
Grant, James Charles	7		O	2008-05-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	43.8500	1 708
			O	2008-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13	43.4200	1 721
			O	2008-06-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	44.4800	1 727
			O	2008-06-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	44.5400	1 734
			O	2008-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	42.5400	1 745
			O	2008-07-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	42.7200	1 752
			O	2008-08-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	43.1100	1 759
			O	2008-08-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	43.7900	1 766
			O	2008-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13	43.2200	1 779
			O	2008-09-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	40.2700	1 787
			O	2008-09-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	40.6900	1 794
			O	2008-10-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	33.7400	1 803
			O	2008-10-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	38.4900	1 811
			O	2008-11-17	D	51 - Exercice d'options	10 000	17.2500	11 811
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	39.8700	11 411
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	39.8600	10 511
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	39.8500	9 811
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	39.8200	9 311
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	39.8100	8 711
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	39.8000	8 211
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 400)	39.7500	1 811
Debbie Boukydis	PI		O	2008-05-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-05-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-05-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			51
			O	2008-05-27	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	43.8500	54
			O	2008-06-13	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	44.4800	57
			O	2008-06-25	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	44.5400	61
			O	2008-07-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	42.5400	64
			O	2008-07-25	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	42.7200	68

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-08-14	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	43.1100	71
			O	2008-08-25	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	43.7900	75
			O	2008-09-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	43.2200	76
			O	2008-09-12	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	40.2700	79
			O	2008-09-24	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	40.6900	83
			O	2008-10-10	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	33.7400	88
			O	2008-10-27	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	38.4900	92
Debbie Boukydis (RSP)	PI		M'	2008-05-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 501
			O	2008-06-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19	43.4200	2 520
			O	2008-09-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19	43.2200	2 539
Levesque, D'Arcy Lloyd	5		O	2008-11-10	D	51 - Exercice d'options	1 300	31.6800	3 879
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	40.7400	2 579
<i>Options \$17.25 (\$34.50) - June 17, 2009 Expiry</i>									
Grant, James Charles	7		O	2008-11-17	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	17.2500	0
<i>Options \$19.10 (\$38.20) - February 21, 2011 Expiry</i>									
DuPont, Bonnie Diane Rose	5		O	2008-11-17	D	51 - Exercice d'options	(28 000)		42 000
<i>Options \$31.68 (\$63.36) - February 3, 2015 Expiry</i>									
Levesque, D'Arcy Lloyd	5		O	2008-11-10	D	51 - Exercice d'options	(1 300)	31.6800	6 500
Enbridge Income Fund									
<i>Trust Units</i>									
Schultz, James Andrew	7, 6								
RESP - Addison Manser	PI		O	2008-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	44	9.9000	564
Wudrick, David Keith	7		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	325	9.6300	325
EnCana Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Delaney, Ian William	4		O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	58.1634	138 600
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	56.7000	128 600
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	54.3689	78 600
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	53.3397	38 600
ENERCHEM INTERNATIONAL INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burroughs, James Colin	4		O	2008-11-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-11-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.6000	1 000
<i>Options</i>									
Burroughs, James Colin	4		O	2008-11-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			75 000
Energy Savings Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
BIRD, STEPHANIE	5		O	2008-11-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62	11.1000	1 904

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
BLOCH, PETER	5		O	2008-11-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	105	11.1000	909
Brussa, John Albert	4		O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	7.5000	77 000
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.1000	75 000
Early, Richard	5		O	2008-11-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	103	11.1000	2 859
HARTWICK, KENNETH	5		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	8.0132	20 057
			O	2008-11-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	230	11.1000	10 057
HEROD, JASON	5		O	2008-11-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	73	11.1000	2 660
Kellie, Diane	5		O	2008-11-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	66	11.1000	11 235
POTTER, GORD	5		O	2008-11-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	83	11.1000	2 443
Pritchett, Darren	5		O	2008-11-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	116	11.1000	47 268
Roy, Lynn	5		O	2008-11-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	11.1000	891
SCHNEIDER, ANDREW	5		O	2008-11-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	90	11.1000	319 394
Sheppard, Shelley	5		O	2008-11-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	65	11.1000	1 257
SMITH, BRIAN	4		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	8.4000	19 433
Enghouse Systems Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Enghouse Systems Limited	1		O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	14 488	4.6000	14 488*
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(14 488)	4.6000	0
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	14 488	4.7500	14 488*
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(14 488)	4.7500	0
			O	2008-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	14 400	4.7500	14 400*
			O	2008-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	(14 400)	4.7500	0
			O	2008-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	14 400	4.6000	14 400*
			O	2008-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(14 400)	4.6000	0
EnGlobe Corp.									
<i>Droits Share Appreciation Rights</i>									
Saucier, Mario	5		O	2008-11-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000 000
<i>Options (stock options)</i>									
Saucier, Mario	5		O	2008-11-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			83 333
Erdene Resource Development Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Byrne, John Philip	4		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.1700	343 000
Eurogas Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sherley, Bruce Walter	5		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(372 402)	0.4400	236 973
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	372 402	0.4300	609 375
European Goldfields Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Koutras, Dimitrios	4, 3		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000 000	0.9100GBP	15 724 074

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 684 641	0.8100GBP	17 408 715
Everton Resources Inc.									
<i>Options</i>									
Abounaim, Khadija	5		O	2008-11-10	D	50 - Attribution d'options	150 000		240 000
Exploration Lounor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
FISET, GILLES	4, 5		O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0900	208 000
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.0900	198 000
Extendicare Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Extendicare Real Estate Investment Trust	1		O	2008-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	42 614	3.7872	42 614
			O	2008-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	42 000	3.6521	84 614
Goldsmith, Seth B.	4		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.0211USD	45 000
Lukenda, Timothy Louis	4, 5		O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 900	3.7500	89 900
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.7400	90 900
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	3.7200	93 100
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.7100	94 100
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 900	3.6000	105 000
MacQuarrie, James Thomas	4		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.8500	10 900
Tuttle, Paul	7		O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	3.6000	3 300
			O	2008-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.1400	4 300
Fairborne Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hadley, Scott	5		O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 000)	7.8200	44 632
Faircourt Income & Growth Split Trust									
<i>Parts</i>									
Taerk, Charles G.	4, 5								
Small World Diversified Inc.	PI		O	2008-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	2.7400	5 390
			O	2008-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	2.2400	5 890
			O	2008-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	2.1000	7 790
			O	2008-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	2.0900	8 190
			O	2008-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.0500	9 190
Faircourt Split Trust									
<i>Actions privilégiées</i>									
Faircourt Asset Management Inc.	8		O	2008-11-10	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 098	10.0000	8 858
<i>Parts de fiducie</i>									
Faircourt Asset Management Inc.	8		O	2008-11-10	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 098	3.6213	11 158
Financière Sun Life inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kesner, Idalene	4		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	22.1800USD	9 500
			O	2008-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	17.2479USD	11 500
LaSorella, Kenneth	5		O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	18.3600USD	11 000
Finning International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Merinsky, Thomas Michael	5		O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	13.0500	3 700
<i>Parts Deferred Share Units</i>									
Bacarreza, Ricardo	4		O	2008-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	165	29.8300	29 614

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Carter, James Edward Clark	4		O	2008-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	165	29.8300	5 123
O'Neill, Kathleen M.	4		O	2008-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	165	29.8300	3 053
Pinette, Conrad Alfred	4		O	2008-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	165	29.8300	110 061
Reid, John McDonald	4		O	2008-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	165	29.8300	9 321
Simon, Andrew Henry	4		O	2008-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	165	29.8300	31 667
Turner, Bruce Lyndon	4		O	2008-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	165	29.8300	4 644
Whitehead, Douglas William Geoffrey	4, 5		O	2008-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	288	29.8300	22 375
Willson, John Michael	4		O	2008-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	220	29.8300	31 675
First Uranium Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hick, John Walter Wallen	4		O	2008-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 000		33 000
FIRSTSERVICE CORPORATION									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Cooke, Douglas G.	5		O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	16.5000	118 429
Friedrichsen, John	5		O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	16.8500	182 895
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	17.0000	177 895
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	16.6000	172 895
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	16.9900	172 395
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	16.5000	172 195
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	16.4000	171 695
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 555)	16.3500	170 140
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	16.5000	168 140
Frye, Douglas P.	2		O	2005-03-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	14.4900	100
		R	O	2008-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	14.5400	1 000
		R	O	2008-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	14.5300	1 100
		R	O	2008-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	14.5000	3 300
		R	O	2008-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 600	14.8000	8 900
		R	O	2008-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	14.7900	10 000
		R	O	2008-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 300	15.0000	16 300
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	15.8200	16 400
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	15.8500	16 600
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	15.8600	17 100
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	15.8700	17 200
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	15.8800	17 300
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	15.9100	17 400
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 300	15.8600	21 700
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	15.9200	22 100
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	15.9300	22 400
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	15.9400	22 800
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	15.9500	25 300
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	15.9600	25 700
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	15.9700	25 900
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	15.9800	26 300
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	15.9900	26 600
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	16.0000	27 800
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	13.8400USD	28 300

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	13.8500USD	29 700
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	15.9800	31 400
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 800	15.9900	35 200
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 300	16.0000	55 500
Strunin, Richard	2		O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	13.0779USD	23 500
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	13.0780USD	22 000
<i>Actions privilégiées</i>									
FirstService Corporation	1		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	15.2500USD	11 600
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	14.2500USD	13 800
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	15.0000USD	17 100
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	15.0000USD	18 000
Flint Energy Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bates, John	4		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	5.6240	62 891
Carry, Shawn	5		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	5.6000	10 900
Lingard, William John	4, 5		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.7900	63 276
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.7500	68 276
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 300	5.7100	72 576
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 400	5.5400	83 976
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 600	5.5500	88 576
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	5.5000	91 876
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	5.4400	93 476
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.4200	93 576
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 700	5.7000	99 276
FNX Mining Company Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Constable, David Wayne	5		O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)	2.8000	0
Cudney, Robert Douglas	4								
Northfield Capital Corporation	PI		O	2008-11-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.8000	495 446
			O	2008-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.5100	500 446
			O	2008-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	3.1100	525 446
			O	2008-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.7100	535 446
Fonds de placement immobilier BTB									
<i>Parts de fiducie</i>									
Beauchamp, Normand	4		O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(64 614)	0.6500	164 586
Rahel Perez	PI		O	2006-09-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 153	0.6500	26 153
Sarah Levy Ederly	PI		O	2006-09-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38 461	0.6500	38 461
Fonds de placement immobilier Crombie									
<i>Parts de fiducie</i>									
Ball, Scott Michael	5								
Hillary Ball	PI		O	2006-06-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	577	8.4000	577
			O	2008-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	144	8.4200	721
			O	2008-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	289	8.5500	1 010
Hillary Ball RRSP	PI		O	2006-06-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	714	8.4000	714
			O	2008-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	179	8.4200	893
			O	2008-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	357	8.5500	1 250
RRSP	PI		O	2006-06-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	709	8.4000	709
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	177	8.4200	886
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	354	8.5500	1 240
Eby, John Clifford	4								
Shelley Eby	PI		O	2008-04-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	8.2000	4 000
Hennigar, David John	4		O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	7.8600	1 300
Fonds de Placement Immobilier InnVest									
<i>Parts de fiducie</i>									
Anderson, Francis Bushe Blain	4		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	3.6400	28 849
ROYAL HOST REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	3	R	O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	156 900	7.6740	10 024 200
		R	O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53 200	6.6470	10 077 400
		R	O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	122 200	5.2500	10 199 600
		R	O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	5.5000	10 224 600
		R	O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 300	5.6500	10 244 900
		R	O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	5.5500	10 248 300
		R	O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	5.7500	10 251 300
		R	O	2008-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	6.2500	10 250 400
		R	O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	5.7500	10 251 800
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	4.4000	10 300 400
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	4.2500	10 350 400
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	3.9500	10 400 400
Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales									
<i>Parts</i>									
Whiffen, Alfred	7		O	2008-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28	27.3300	31
			O	2008-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	26.9100	57
			O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31	23.3000	88
			O	2008-11-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(88)	25.3761	0
Fonds de revenu Benvest New Look									
<i>Parts</i>									
Benvest Holdings Limited	3		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.7000	1 960 239*
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	5.7000	1 962 239*
Fonds de revenu de Davis + Henderson									
<i>Parts de fiducie</i>									
Schmid, Gerrard Bruce	7	R							
RSP	PI		O	2008-11-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	15.4500	800
			R	2008-11-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	15.4300	700
			R	2008-11-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	15.4100	600
			R	2008-11-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	15.4000	0
			O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	16.5600	

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	16.5600	300
			O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	16.5700	400
			O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	16.6100	1 000
fonds de Revenu BFI Canada									
<i>Parts (Ordinary Units)</i>									
Brown, Thomas Lee	7		O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	8.5800USD	33 661
			O	2008-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	7.9762USD	36 661
Flood, Charles F.	7		O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.6000USD	164 809
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.5995USD	169 809
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	8.5985USD	172 109
Foraco International SA									
<i>Actions ordinaires</i>									
HOLMES, WARREN	4		O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.8300	60 000
Fralex Therapeutics Inc.									
<i>Options</i>									
Chazanovitz, David A.	4		O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	1.3000	20 000*
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	1.6000	10 000*
Haimovitch, Lawrence Gerald	4		O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	0.9500	45 000*
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	1.6000	35 000*
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	2.6400	15 000*
Fronsac Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
LASSONDE, MICHEL	4, 5, 3								
COURTAGE DIRECT NBC INC (pour le REER de Michel Lassonde)	PI		O	2008-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1200	405 000
Futuremed Healthcare Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Gibson, J. Duncan	4								
2002459 Ontario Inc.	PI		O	2008-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	6.8500	15 700
			O	2008-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	6.9900	16 200
			O	2008-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 800	7.0000	20 000
Galleon Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Wee, William	5		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	4.7500	17 800
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	4.7500	20 500
<i>Options</i>									
Tibbles, Christopher Frederick	5		O	2008-11-19	D	50 - Attribution d'options	30 000		220 000
Wee, William	5		O	2008-11-19	D	50 - Attribution d'options	30 000	4.7000	210 000
George Weston Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dart, Robert John	6		O	2008-11-17	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(6 000)		13 200
TD Waterhouse	PI		O	2002-04-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-17	I	90 - Changements relatifs à la propriété	6 000		6 000
Gerdau Ameristeel Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lewis, Robert	5								
Rollover IRA	PI		O	2005-02-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	3.9300USD	1 200

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Smith, Barbara R.	5		O	2006-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	3.9183USD	4 000
Gestion de fonds Mavrix inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Spooner, Malvin	4, 5		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.3500	154 013
Global Railway Industries Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Spence, Peter	5		O	2008-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
GLV Inc									
<i>Actions à droit de vote multiple GLV.B</i>									
Courtois, Marc Alain	4		O	2007-08-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	5.3200	1 800
<i>Actions à droit de vote subalterne GLV.A</i>									
Bolentin, Marie-Laure	5								
REER-Cédric Bolentin	PI		O	2008-10-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.7500	1 000
Courtois, Marc Alain	4		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.3450	10 000
Guindon, Louis	5		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.4500	1 000
LALANDE, Sylvie	4		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.7300	13 600
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 900	5.7500	23 500
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	5.6000	25 000
Goldcorp Inc.									
<i>Options d'achat hors bourse (et celles négociées privément)</i>									
Reifel, P. Randy	4								
Brant Investments Ltd.	PI		O	2008-11-14	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(2 000)	0.5000	
			M	2008-11-14	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	2 000	0.5000	4 890
GOLDMARK MINERALS LTD.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lamond, Robert William	4, 5, 3								
Humboldt Capital Corporation	PI		O	2008-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0300	6 049 000
Goodfellow Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jarislowsky, Stephen Arnold	6								
S.A. Jarislowsky Investments Inc.	PI		O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	7.2197	1 041 198
Great Canadian Gaming Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
BALAKRISHNAN, Desmond	5		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	4.2000	8 800
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	4.2700	9 050
Buski, Richard Stanley	4		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	3.8900	5 000
Prupas, David Lewis	4		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	3.7100	9 500
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	3.7000	8 500
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	3.6700	7 300
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	3.6600	6 300
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 300)	3.6500	0
<i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Gaffney, Thomas Wayne	4		O	2008-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)	14.1300	67 500
Great Plains Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bovingdon, Sean	5		O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.3000	205 397*
			O	2008-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.2100	209 897*
			O	2008-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.2300	211 397*
Great-West Lifeco Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fedorchuk, Bradley John	5		O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	123	24.1800	779
Reznik, Anthony George	5		O	2008-11-10	D	90 - Changements relatifs à la propriété	2 554		22 554
CDS & Co	PI		O	2008-11-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	463	30.0138	2 554
			O	2008-11-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 554)		0
<i>Actions ordinaires Plan Common Shares</i>									
Cunneen, Michael	5		O	1998-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-18	D	97 - Autre	2 244		2 244
<i>Options Common Share - Stock Options</i>									
Cunneen, Michael	5		O	2008-11-18	D	97 - Autre	60 000		70 000
Grey Wolf Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Stirling, Dawne Leslie	5								
RRSP - CIBC	PI		O	2005-03-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.7200	3 000
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	0.7200	19 000
Groupe Aeroplan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Port, Douglas D.	4		O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.6500	3 200
Groupe Bikini Village inc. (formerly Groupe Les Ailes de la Mode Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Groupe Bikini Village inc.	1		O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	104 000	0.0400	694 400
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	94 000	0.0400	788 400
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.0350	798 400
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	104 000	0.0400	902 400
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	0.0350	913 400
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	93 000	0.0400	1 006 400
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	104 000	0.0350	1 110 400
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	0.0350	1 117 400
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	97 000	0.0400	1 214 400
Simard, Yves	5								
REER Yves Simard	PI		O	2008-11-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.0300	99 000
			O	2008-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	46 000	0.0400	145 000
Groupe CGI inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>									
Godin, Serge	5								
Sun Life - RAA	PI		O	2008-11-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	257	9.2534	79 597
Imbeau, André	5		O	2008-11-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	164	9.2534	23 765

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Options</i>									
Adra, Hicham	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(37 500)	11.3900	397 730
Anderson, David	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(75 000)	11.3900	737 040
Biron, Paul	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(37 500)	11.3900	337 292
Boivin, Claude	4		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(1 500)	11.3900	44 022
Boulanger, François	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(5 625)	11.3900	90 275
Bourque, André	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(15 000)	11.3900	227 040
Brassard, Jean	4		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(1 500)	11.3900	72 500
Campbell, John G	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(37 500)	11.3900	177 500
Chamberland, Claude	4		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(1 500)	11.3900	62 123
Chandramouli, Srinivasan	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(4 500)	11.3900	33 740
Chevrier, Robert	4		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(1 500)	11.3900	44 900
Clark, William Allan	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(37 500)	11.3900	278 100
d'Aquino, Thomas Paul	4		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(1 500)	11.3900	35 682
Dube, Benoit	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(2 250)	11.3900	29 980
Elix, Klaus	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(18 750)	11.3900	151 350
Ermarcora, Marinella	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(19 688)	11.3900	182 295
Figini, Joseph Christopher	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(2 250)	11.3900	70 925
Garant, Benoit	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(2 250)	11.3900	10 750
Giguere, Jacques	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(15 000)	11.3900	111 525
Godin, Serge	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(187 500)	11.3900	2 940 230
Gorber, Lorne Shawn	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(3 750)	11.3900	38 750
Hannum Jr, Robert Duane	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(18 750)	11.3900	116 925
Holland, Jamie L.	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(1 500)	11.3900	56 500
Ihrig, Peter Gorard	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(18 750)	11.3900	81 250
Imbeau, André	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(75 000)	11.3900	1 231 225
Johnston, David Lloyd	4		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(1 500)	11.3900	87 169
Keating, Michael John	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(37 500)	11.3900	212 500
Kelly, John Anthony	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(37 500)	11.3900	163 518
Labelle, Bernard	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(1 969)	11.3900	121 681
Leech, Craig	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(18 750)	11.3900	110 300
Light, Jonathan Francis	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(9 375)	11.3900	79 023
Linder, Kevin Morris	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(3 000)	11.3900	68 600
Loiselle, Lucie	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(3 750)	11.3900	76 525
MacDonald, Marie Blossom Annette	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(1 125)	11.3900	13 375
Maglis, Eva	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(18 750)	11.3900	256 246
Marcoux, Claude	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(37 500)	11.3900	387 430
Masse, David G.	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(1 125)	11.3900	10 273
McCuaig, Douglas	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(45 000)	11.3900	274 813
Mercier, Eileen Ann	4		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(1 500)	11.3900	59 140
Mohammed, Faris Mehdi Kadhim	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(2 250)	11.3900	40 178
Morea, Donna Sue	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(75 000)	11.3900	743 188
Nardo, Marie	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(2 250)	11.3900	30 748
Noselli, Joseph Brian	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(3 000)	11.3900	28 600
Paradis, Normand	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(7 688)	11.3900	37 812
Perron, Steve	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(3 000)	11.3900	34 480
Pinard, Luc	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(28 125)	11.3900	485 750

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Rancourt, Suzanne	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(2 250)	11.3900	33 990
Raymond, Paul	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(45 000)	11.3900	365 700
Roach, Michael	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(262 500)	11.3900	2 740 575
Rocheleau, Daniel	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(65 625)	11.3900	441 875
Rodriguez Arroyo, Jose Carlos	7		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(1 875)	11.3900	51 100
Roy, Jacques	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(4 688)	11.3900	134 702
Saliba, Joseph	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(75 000)	11.3900	634 438
Schindler, George Donald	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(45 000)	11.3900	331 850
Schmitz, Richard	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(22 500)	11.3900	309 574
Séguin, Claude	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(7 500)	11.3900	210 340
Smith, Cecil Brian	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(7 500)	11.3900	60 378
Squire, Gerald Terence	4		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(1 500)	11.3900	62 929
Tessier, Robert	4		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(1 500)	11.3900	57 829
Turcotte, Pierre	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(45 000)	11.3900	433 788
Turner, Nazic Sherif	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(45 000)	11.3900	250 000
Waple, Michael Ray	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(2 250)	11.3900	14 583
White, Warren Joseph	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(7 688)	11.3900	57 812
Wright, Anthony Geoffrey	5		O	2008-11-10	D	97 - Autre	(2 625)	11.3900	79 427
Groupe Cossette Communication Inc.									
<i>Options</i>									
Schleining, Colin	5		O	2008-11-16	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	12.2500	95 000
Groupe iWeb inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brouillette, Robert	4		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.7000	1 396 649
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	0.7000	1 412 649
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.6900	1 416 149
CDS	PI		O	2008-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.7000	68 000
Groupe TMX Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gelfand, Brian Zave	7		O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	27.5100	
			M	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	27.5100	4 528
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	27.5400	4 028
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 028)	27.0292	3 000
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	26.9600	2 500
Guyana Goldfields Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cudney, Robert Douglas	4								
Northfield Capital Corporation	PI		O	2008-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.9100	1 444 916
			O	2008-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.8100	1 449 916
H2O INNOVATION (2000) INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Duquenne, Andre	4		O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	43.5000	12 000
Gervais, Philippe	4		O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.3800	16 046
Halo Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
DeMare, Nick	4		O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(155 000)	0.0400	185 524
			O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 500)	0.0400	163 024

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
DNN Investments Ltd.	PI		O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80 000)	0.0350	83 024
			O	2008-11-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	155 000	0.0400	279 167
			O	2008-11-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	102 500	0.0400	381 667
Hanfeng Evergreen Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
HAYWARD, BRIAN	4		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	5.2500	400*
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	5.2600	2 000*
Hardwoods Distribution Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Doman, Amardeip Singh	3	R	O	2008-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.8400	230 479
		R	O	2008-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	1.8500	236 979
		R	O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.9000	237 479
		R	O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	1.8100	237 879
		R	O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.8200	238 879
		R	O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	1.4400	243 679
		R	O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	1.2900	246 679
		R	O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	1.2700	247 079
		R	O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.3700	247 279
		R	O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.3800	248 279
		R	O	2008-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	1.4900	248 679
		R	O	2008-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	1.5000	251 679
		R	O	2008-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 100	1.4400	255 779
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	1.4900	257 079
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	1.5000	265 079
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.4500	266 079
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	1.4400	267 679
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.0400	267 779
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	1.0500	271 479
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	1.0000	281 979
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	0.9900	286 179
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	0.9500	289 579
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 200	1.0300	311 779
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.9200	312 279
Harvest Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Zahary, John	5		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	13 852	20.2000	101 559
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	12.8200	101 659
Loretta Zahary	PI		O	2008-11-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 304	20.2000	9 583
High River Gold Mines Ltd.									
<i>Options Employee/director</i>									
Dmitriev, Valery Ananievitch	4		O	2008-11-17	D	52 - Expiration d'options	(170 000)	2.2500	570 000
Mosher, David Vaughn	4, 5		O	2008-11-17	D	52 - Expiration d'options	(180 000)	2.2500	1 240 000
Hillsborough Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fawcett, David Albert	5		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.2200	740 500

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33 500	0.1900	774 000
Holloway Lodging Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Griffin, John Wayne	8		O	2006-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	1.0000	12 500
Rafuse, Jane Catherine	5								
RRSP	PI		O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.0000	13 000
ROYAL HOST REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	3	R	O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	2.2500	7 266 700
		R	O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.0100	7 276 700
		R	O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	1.8000	7 287 200
		R	O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	1.7400	7 312 200
		R	O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	1.7500	7 313 900
		R	O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	1.7010	7 338 900
		R	O	2008-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500	1.5000	7 417 600
		R	O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56 400	1.1000	7 474 000
		R	O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65 200	1.0700	7 404 100
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	1.0800	7 524 000
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	1.0700	7 574 000
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 000	1.0700	7 619 000
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	1.1000	7 644 000
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	1.1000	7 669 000
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	1.0700	7 694 000
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	1.0700	7 719 000
Sherren, Tracy	5		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.0700	106 847
Homburg Invest Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne HII.A</i>									
Homburg Exploitation Mij B.V.	3		O	2008-09-30	D	35 - Dividende en actions	1 117	3.4900	20 227*
Phillips, Ashley Lowell	5		O	2008-10-06	D	35 - Dividende en actions	4 385	3.4900	55 183*
RRSP - Ashley Phillips	PI		O	2008-10-06	I	35 - Dividende en actions	171	3.4900	2 671*
RRSP - Mandy Phillips	PI		O	2008-10-06	I	35 - Dividende en actions	4 815	3.4900	49 022*
Home Capital Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Home Capital Group Inc.	1		O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	21.2000	1 000
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	21.2000	0
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	21.2500	1 000
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	21.2500	0
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	21.6500	1 000
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	21.6500	0
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	21.7500	1 000
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	21.7500	0
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	22.0000	1 000
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	22.0000	0
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	20.7500	1 000
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	20.7500	0
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	20.2500	1 000
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	20.2500	0
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	20.5000	1 000

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	20.5000	0
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	21.2000	1 000
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	21.2000	0
Kyprianou, Nicolaos K.	5		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	116	21.1900	24 324
Soloway, Gerald M.	4, 5		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	123	21.1900	440 818
Sutherland, Cathy A.	5		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	54	21.1900	41 658
Home Equity Income Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Cameron, Scott	5								
RRSP	PI		O	2008-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	4.0500	1 788
			O	2008-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	3.8000	2 288
Dryden, Wendy	5		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500	5.2500	25 835
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 400	5.2500	31 235
Jauernig, Daniel	4								
Mary Jamnisek	PI		O	2008-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	4.5400	0
Ranson, Steven	4, 5		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.0500	7 000
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.8000	9 000
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	4.6000	12 000
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	4.5000	15 000
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.4000	17 000
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	4.1000	18 500
Jhansi Capital Inc.	PI		O	2008-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.1500	314 850
			O	2008-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	4.0000	317 850
			O	2008-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.9500	322 850
			O	2008-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.0600	324 850
Horizon North Logistics Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Peterson, Ric	5								
Ric Peterson Developments Inc.	PI		O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 300	1.0000	3 751 987
			O	2008-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 300	0.9954	3 782 287
			O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	114 600	0.9958	3 896 887
			O	2008-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 600	1.0000	3 957 487
Stampe, Shane Patrick David	4, 5								
755983 Alberta Ltd.	PI		O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125 100	0.9993	3 041 935
Swanberg, Dean Sylvan	4		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 400	1.0000	2 682 800
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 300	0.9954	2 713 100
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	114 600	0.9958	2 827 700
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	122 300	1.0000	2 950 000
Hosted Data Transaction Solutions Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Voting</i>									
Howell, Paul Keith	4								
Howell Data Systems Inc	PI		O	2008-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	98 000	0.4300	4 643 454
			O	2008-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4500	4 648 454
HUMBOLDT CAPITAL CORPORATION									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Humboldt Capital Corporation	1		O	2008-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.3000	1 000
			O	2008-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	1.3000	0
IAT Air Cargo Facilities Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Evans, Steve	4, 7								
Triple E Ventures	PI		O	2008-09-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.9000	1 000
			O	2008-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.9000	2 000
Triple E Ventures	4, 7		O	2008-09-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.9000	1 000
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.9000	2 000
IBI Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Freedhoff, Stephen Hart	4	R	O	2008-09-30	D	97 - Autre	4	18.8500	
			M	2008-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	18.8500	3 004
			O	2008-10-31	D	97 - Autre	6	12.2500	
			M	2008-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	12.2500	3 010
IMAX Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Welton, Mark	5		O	2008-11-11	D	51 - Exercice d'options	3 334	1.3700USD	6 667
<i>Options 1:1</i>									
Welton, Mark	5		O	2008-11-11	D	51 - Exercice d'options	(3 334)	1.3700USD	90 000
Imperial Metals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Imperial Metals Corporation	1		O	2008-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	1.3000	228 156
YURKOWSKI, EDWARD ALFRED	4		O	2005-08-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 072	7.5300	1 072
IMRIS Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Graves, Herbert David	4, 6, 5								
Centara Corporation	PI		O	2008-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	2.0000	11 606 396
			O	2008-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.0000	11 611 396
			O	2008-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	2.0000	11 613 896
			O	2008-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	2.0000	11 615 996
			O	2008-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.9900	11 616 196
			O	2008-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	2.0000	11 619 096
			O	2008-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 900	2.0000	11 625 996
			O	2008-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.9900	11 626 196
			O	2008-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	2.0000	11 627 296
			O	2008-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	2.0000	11 630 996
			O	2008-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	1.9900	11 631 396
			O	2008-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	2.0000	11 631 696
			O	2008-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	2.4000	11 635 196
INDEXPLUS INCOME FUND									
<i>Parts de fiducie</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
IndexPlus Income Fund	1		O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	9.3000	22 069 980
			O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	9.5000	22 065 980
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	9.6000	22 068 280
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	800	9.4000	22 069 080
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	900	9.1400	22 069 980
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	9.0800	22 072 280
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	8.8500	22 074 680
			O	2008-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	8.8800	22 077 180
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Davies, Karen R	7	R	O	2008-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			374
<i>Options de vente hors bourse (et celles négociées privéement)</i>									
Hewett, F. Robert	7		O	2005-03-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10
Innergex Énergie, Fonds de revenu									
<i>Parts de fiducie</i>									
Beauchamp, Michèle	5								
REER	PI		O	2004-06-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	10.3900	1 800
Laflamme, Richard	7		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	10.3800	2 000
Letellier, Michel	5		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	10.0000	122 500
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	9.8000	124 500
			O	2008-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	9.5000	126 500
Intermap Technologies Corporation									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Bullock, Brian Lee	4		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.0500	266 265
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	2.1200	266 465
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	2.1300	267 265
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.1500	271 265
Gardner, Donald Ross	4								
RBC Dominion Securities Inc.	PI		O	2008-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.9500	55 896
International Forest Products Limited									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Horning, John Allen	5		O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.0000	60 350
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.9000	65 350
Lorraine Larkin	PI		O	2008-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.9800	10 000
Whitehead, Douglas William Geoffrey	4		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	2.7500	10 000
International Royalty Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Zink, Paul Harper	5								
IRA - Maria R. Zink	PI		O	2008-11-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.1800USD	1 100
			O	2008-11-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	1.1800USD	1 400
			O	2008-11-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.1800USD	1 500
			O	2008-11-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.1800USD	2 000
IRA - Paul H. Zink	PI		O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.1800USD	20 200
			O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.1800USD	20 700
			O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.1800USD	20 800
			O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.1900USD	21 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	1.1900USD	21 800
			O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.1900USD	21 900
			O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.2000USD	22 000
			O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.2000USD	23 000
			O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	1.2000USD	26 000
			O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.2000USD	26 500
			O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.2000USD	26 600
			O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	1.2000USD	27 400
			O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.2000USD	27 500
			O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	1.2000USD	30 000
InterRent Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Newman, G. Michael	4, 5		O	2008-11-18	D	35 - Dividende en actions	1 894	1.4900	199 375
iPerceptions inc.									
<i>Options</i>									
Emmick, Leonard Marvin, Junior	5		O	2008-11-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-10	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.4500	150 000
Ivanhoe Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Andersen, Michael	7		O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	0.8000USD	327 122
Blake, Oscar	7		O	2008-11-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 800	0.8390USD	139 107
Koshka, Ed	5		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	1.0300	108 367
Ivanhoe Mines Ltd.									
<i>Options</i>									
Ania, Munkhbat	5		O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	7 500	2.8200	127 500
Balloch, Howard	4		O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	30 000	2.8200	130 000
Barone, Catherine	5		O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	24 000	2.8200	186 000
Bartlett, Beverly	5		O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	19 500	2.8200	157 000
Croft, Layton	7		O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	22 500	2.8200	297 500
Faber, Marc	4		O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	30 000	2.8200	140 000
Flood, Raymond Edward	4		O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	64 500	2.8200	279 500
Fognani, John	7, 5		O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	90 000	2.8200	690 000
Garcia, Steven	5		O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	150 000	2.8200	800 000
Giardini, Tony Serafino	5		O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	120 000	2.8200	670 000
Gow, D. Jay	5		O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	60 000	2.8200	285 000
Hanson, Robert	4		O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	22 500	2.8200	97 500
Harding, Jess	5		O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	60 000	2.8200	335 000
Huberman, David	4		O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	22 500	2.8200	97 500
Jones, John	7		O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	22 500	2.8200	147 500
Kaushik, Rajiv	7		O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	24 000	2.8200	129 000
Kirwin, Douglas	5		O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	30 000	2.8200	320 000
Korbin, David	4		O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	22 500	2.8200	97 500
Macken, John	4, 5		O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	900 000	2.8200	5 150 000
Masse, Pierre	5		O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	40 500	2.8200	300 500
Meredith, Peter	4, 5		O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	420 000	2.8200	2 320 000
Snetsinger, Allison	5		O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	1 410	2.8200	25 410

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Thygesen, Kjeld	4		O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	30 000	2.8200	155 000
Woodall, David	5		O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	22 500	2.8200	347 500
JumpTV Inc.									
<i>Options</i>									
Her, Horngwei (Michael)	5		O	2008-11-17	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.4700USD	366 000*
Li, Nancy	4, 5, 3		O	2008-10-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-17	D	50 - Attribution d'options	450 000	0.4700USD	450 000*
McCarthy, Arthur	5		O	2008-11-17	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.4700USD	450 000*
Nunn, Ronald	5		O	2008-11-17	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.4700USD	350 000*
Reichbach, Roy	4, 5		O	2008-11-17	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.4700USD	600 000*
Wagner, James	5		O	2008-11-17	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.4700USD	350 000*
Kemestrie inc.									
<i>Options Régime d'options</i>									
Alary, Serge	4		O	1999-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			73 453
			O	2004-12-04	D	52 - Expiration d'options	(73 453)		0
9065-5846 Québec Inc.	PI		O	1999-12-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			51 727
			O	2004-12-04	I	52 - Expiration d'options	51 727		
			M	2004-12-04	I	52 - Expiration d'options	(51 727)		0
Keystone North America Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mitchell, Bruce	3		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(717 800)	3.6600	3 427 133
Tidwell, A. Steven	5		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 600	3.2355USD	212 836
Kingsway Financial Services Inc.									
<i>Options</i>									
DiMaggio, Leslie Patterson	7		O	2007-04-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-11-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 500
Kingsway Linked Return of Capital Trust									
<i>LROC Preferred Units</i>									
Pearce, Stephen Douglas	5								
Alexandra Pearce	PI		O	2008-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75	6.5000	275*
Registered Education Savings Plan	PI		O	2005-07-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.0000	300*
Victoria Pearce	PI		O	2008-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75	6.5000	275*
Kinross Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Agro, Hugh	5		O	2008-11-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 385	15.2500	31 909
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 070	15.2500	38 979
Lam, Juliana Lan	5		O	2008-11-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 346	15.2500	3 974
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 769)	15.2500	2 205
<i>Restricted Shares</i>									
Agro, Hugh	5		O	2008-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	245		144 220
			O	2008-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	290		131 710
			O	2008-11-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 385)	15.2500	118 325
Lam, Juliana Lan	5		O	2008-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	21		12 433
			O	2008-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	49		22 482

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-12	D	d'actionariat 57 - Exercice de droits de souscription	(3 346)	15.2500	19 136
La Banque Toronto-Dominion									
<i>Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9</i>									
Swan, Cheryl Jean	5		O	2005-12-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 053
<i>Options</i>									
Swan, Cheryl Jean	5		O	2008-11-06	D	51 - Exercice d'options	(1 053)	49.4000	21 007*
			O	2008-11-09	D	52 - Expiration d'options	(1 576)	72.6700	19 431
			O	2008-11-09	D	52 - Expiration d'options	(1 548)	67.4200	17 883
			O	2008-11-09	D	52 - Expiration d'options	(1 252)	60.0200	16 631
			O	2008-11-09	D	52 - Expiration d'options	(1 404)	49.4000	
			M	2008-11-09	D	52 - Expiration d'options	(351)	49.4000	16 280
			O	2008-11-09	D	52 - Expiration d'options	(1 632)	40.9200	14 648
			O	2008-11-09	D	52 - Expiration d'options	(4 000)	33.4200	10 648
			O	2008-11-09	D	52 - Expiration d'options	(4 900)	40.9800	5 748
			O	2008-11-09	D	52 - Expiration d'options	(3 700)	41.7000	2 048
			O	2008-11-09	D	52 - Expiration d'options	(3 300)	36.2500	(1 252)
Laboratoires Paladin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
JODDES Limited	3		O	2008-11-13	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(180 994)		6 171 541*
Lake Shore Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Raman, Kasi Sethu	4		O	2008-11-05	D	97 - Autre	(300 000)		1 308 592
les aliments High Liner incorporee									
<i>Actions sans droit de vote</i>									
Nelson, Kelvin Leonard	5								
RBC Investments Action Direct - 68117827 - INVEST	PI		O	1985-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	1985-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	6.0000	100*
			O	2008-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.0000	200*
Les Aliments Maple Leaf Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Attridge, Steven John	7								
TD Waterhouse Canada Inc.	PI		O	2008-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 875)	9.2000	1 000
Les Mines d'or Visible Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dallaire, Martin	4, 5		O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	155 000	0.0800	285 550
9086-0735 Québec inc.	PI		O	2008-11-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(155 000)	0.0800	66 233
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lecavalier, Christian	5		O	2008-11-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			45
<i>Options</i>									
Lecavalier, Christian	5		O	2008-11-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 312
<i>Restricted Share Units</i>									
Lecavalier, Christian	5		O	2008-11-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 691
Linear Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Flaherty, Kevin 653607 Alberta Inc.	4 PI		O	2008-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	0.9000	406 000
			O	2008-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	0.8900	404 500
			O	2008-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.8800	384 500
			O	2008-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	0.8800	375 500
			O	2008-11-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	0.8100	372 500
			O	2008-11-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 000)	0.8000	350 500
			O	2008-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.8000	310 500
			O	2008-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.8500	285 500
			O	2008-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 000)	0.8500	240 500
Gill, Derrick Edwin	4		O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.8000	0
Logistec Corporation									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2008-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	500	15.7500	3 600
Lorus Therapeutics Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Young, Aiping	4, 5		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.0500	406 520
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000	0.0500	427 520
Luxell Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hartley, Gerard	5		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0500	120 000
Magna International Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Williamson, David Murray	5		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	33.9500	1 125
Matrikon Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chia, Jonathan Wing-Hong	5		O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	2.3000	6 635
Rosenfeld, Eric Stuart	4, 3								
Crescendo Partners II, L.P., Series N	PI		O	2008-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.1800	3 094 035
			O	2008-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	52 700	2.3000	3 146 735
MCAN Mortgage Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Stuebing, Robert A.	4								
HSBC InvestDirect - POA - Kenneth Allen Stuebing	PI		O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	8.8500	10 350
Sutherland, Ian	4, 3								
RSP-BMO INVESTORLINE	PI		O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	8.8500	224 200
			O	2008-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	8.8600	226 200
			O	2008-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.7400	226 400
MDC Partners Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Subordinate Voting Shares</i>									
Kamerschen, Robert	4		O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	4.3600USD	97 466
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.5000USD	102 466
Medicago Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Philip Morris Participations B.V.	3		O	2008-11-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			45 000 000
<i>Bons de souscription</i>									
Philip Morris Participations B.V.	3		O	2008-11-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			45 000 000

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Medical Facilities Corporation									
<i>Income Participating Securities</i>									
Scherrer, James	7		O	2008-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 600
Temkin, Seymour	4								
Gloria Temkin - RRSP	PI		O	2008-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000		3 051
Pamela Pincus	PI		O	2004-03-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000		1 000
Robyn Temkin	PI		O	2008-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200		407
RRSP	PI		O	2008-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000		3 051
Mercer International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gandossi, David M.	5		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	1.6990USD	42 500
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	1.7000USD	43 200
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 800	1.7400USD	50 000
Lee, Jimmy S.H.	4, 5		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 379	1.6500USD	1 424 779
Witts, Graeme	4		O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	1.7035USD	18 000*
Metaux Russel Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Laberge, Alice D.	4		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	19.7500	3 500
Millrock Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beischer, Gregory Allan	4	R	O	2008-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1884	
			O	2008-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1827	
			O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0940	
		R	O	2008-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1470	
		R	O	2008-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1500	
		R	O	2008-09-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.1908	
		R	O	2008-09-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	0.1443	
		R	O	2008-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1874	
			O	2008-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.5270USD	
			O	2008-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0487	
Gregory A. Beischer	PI		M	2008-09-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1884USD	30 000
			M	2008-09-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1827USD	40 000
			M	2008-10-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0940USD	70 000
			M	2008-10-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1470USD	65 000
			M	2008-09-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1500USD	55 000
			M	2008-09-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.1908USD	43 500
			M	2008-09-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	0.1443USD	50 000
			M	2008-09-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1874USD	20 000
			M	2008-10-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.5270USD	90 000
			M	2008-10-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0487USD	100 000
MINES ABCOURT INC.									
<i>Actions ordinaires catégorie B</i>									
Hinse, Renaud	4, 5, 3								
Décochib inc.	PI		O	2008-11-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.1400	
			M	2008-11-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1400	4 275 375
Mines Agnico-Eagle Limitee									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Mines Aurizon Ltee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Porteur inscrit									
<i>Titre</i>									
Initié									
Davis, Clifford John	4		O	2008-06-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	37.5000	1 300
MINT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
MINT Income Fund	1		O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	8.2700	5 741 919
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	8.0800	5 747 119
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	8.2000	5 744 919
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	7.7500	5 749 219
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	700	7.5500	5 749 919
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	7.7000	5 749 219
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	7.3700	5 752 719
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	600	8.3000	5 742 519
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	7.3100	5 754 819
			M	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	7.3100	5 754 819
Monterey Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Manuel, Patrick	5								
RRSP	PI		O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.7000	25 200
Pandila, Amar	5		O	2008-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	0.7400	19 100
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	0.7300	35 100
Morguard Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Morguard Corporation	3								
Morguard Investments (Alberta) Limited	PI		O	2008-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	10.1500	25 853 205
			O	2008-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 200	10.3500	25 869 405
MOSAID Technologies Incorporated									
<i>Options Employee Stock Option Plan</i>									
Kramer, Robert Marc	4		O	2007-01-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-10-02	D	50 - Attribution d'options	1 400	11.6600	1 400
Motapa Diamonds Inc.									
<i>Options</i>									
Bishop, Robert Michael	4	R	O	2008-11-04	D	50 - Attribution d'options	10 000		295 000
Gurney, John Joseph	4	R	O	2008-11-04	D	50 - Attribution d'options	10 000		360 000
LAUB, Theodore	4	R	O	2008-11-04	D	50 - Attribution d'options	10 000		220 000
Morley, Raymond	4	R	O	2008-11-04	D	50 - Attribution d'options	10 000		220 000
Rothwell, James R.	4	R	O	2008-11-04	D	50 - Attribution d'options	10 000		270 000
NAL Oil & Gas Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bury, Ben Leopold	5		O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	8.9100	64 970
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	8.9500	66 170
McDougall, Marlon John	5		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	8.5000	12 500

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Neo Material Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bedford, Geoffrey Ralph	5								
TD Waterhouse	PI		O	2001-10-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.5400	5 000
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.5500	10 000
Doolan, Michael Frederick	5		O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000		55 000
Jackson, James J.	4								
James and Nancy Jackson	PI		O	2005-11-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.2240USD	10 000
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	1.2700USD	50 000
Karayannopoulos, Constantine Efthymios	4, 5		O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.5500	168 774
Varah, Jeffrey Howard	5								
TD Waterhouse	PI		O	2008-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	1.5500	37 500
<i>Options</i>									
Ang, Anne Yin	5		O	2008-11-11	D	50 - Attribution d'options	25 000	1.6300	55 000
Bedford, Geoffrey Ralph	5		O	2008-11-11	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.6300	268 690
Caldwell, Alexander Donald	5		O	2008-11-11	D	50 - Attribution d'options	25 000	1.6300	90 000
Doolan, Michael Frederick	5		O	2008-11-11	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.6300	298 690
HOGAN, JEFFREY ROBERT	7		O	2008-11-11	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.6300	100 000
Karayannopoulos, Constantine Efthymios	4, 5		O	2008-11-11	D	50 - Attribution d'options	200 000	1.6300	608 875
Psaras, Dimitrios	5		O	2008-11-11	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.6300	100 000
Song, Shannon Yun	5		O	2008-11-11	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.6300	446 323
Varah, Jeffrey Howard	5		O	2008-11-11	D	50 - Attribution d'options	25 000	1.6300	85 000
Neovasc Inc. (formerly Medical Ventures Corp.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Geyer, Paul	4, 5, 3								
Geyer Engineering Ltd	PI		O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.2600	4 708 555
			O	2008-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.2600	4 711 555
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.2600	4 712 055
			O	2008-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.2600	4 715 055
Nevada Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tullar, Kenneth	4		O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	69 000	0.0403USD	8 542 591
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	156 000	0.0377USD	8 698 591
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.0344USD	8 707 591
New Flyer Industries Canada ULC									
<i>Billets 14 Subordinated Notes</i>									
Pewarchuk, Colin Michael	5		O	2006-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 2 000.00
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 3 000.00	7.6800	\$ 5 000.00
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 5 000.00	7.1200	\$ 10 000.00
<i>Income Deposit Securities</i>									
Edwards, Larry Dean	7								
Larry Dean Edwards and Pamela Joyce Edwards, as trustees	PI		O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 000	5.9300USD	71 330
Marinucci, Giovanni (John)	5		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	7.2500	63 000
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	6.7500	70 000
Smith, Paul Warren Dennis	5		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.8430	25 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.8700	30 000
New Flyer Industries Inc.									
<i>Income Deposit Securities</i>									
Edwards, Larry Dean	7								
Larry Dean Edwards and Pamela Joyce Edwards, as trustees	PI		O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 000	5.9300USD	71 330
Marinucci, Giovanni (John)	5		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	7.2500	63 000
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	6.7500	70 000
Pewarchuk, Colin Michael	5		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	7.6800	5 000
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.1200	10 000
Smith, Paul Warren Dennis	5		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.8430	25 000
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.8700	30 000
Newfoundland Capital Corporation Limited									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Warr, Donald James	4		M	1995-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 000
			O	2008-11-10	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(7 000)		0
			O	2008-11-10	D	90 - Changements relatifs à la propriété	7 000		7 000
dwarr001	PI		O	1995-05-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Newport Partners Income Fund									
<i>Parts</i>									
Russell, William Ronald Kenneth	5		O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	117 647	0.2970	117 647
Nexen Inc.									
<i>Options Stock</i>									
Thomas, Timothy James	7		O	2008-11-18	D	59 - Exercice au comptant	(40 000)	10.8750	256 000
Noranda Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Chapados, Mario	5								
Lyse Drouin	PI		O	2005-05-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	4.9400	100
			O	2008-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 400	4.9500	11 500
			O	2008-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	5.0400	13 000
Limoges, Gérard A.	4		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.8600	
Gerard Limoges et Associes 2000 Inc.	PI		M	2008-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.8600	3 000
Noront Resources Ltd.									
<i>Options common shares</i>									
Anderson, Patrick Fergus Neill	4		O	2008-10-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-11	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.8000	300 000
Blasutti, Darren John	4		O	2008-10-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-10-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-11	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.8000	300 000
Hamilton, Joseph Andrew	4		O	2008-10-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-11	D	50 - Attribution d'options	600 000	0.8000	600 000
McKay, Keith Douglas	4		O	2008-10-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-11	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.8000	300 000
Parisotto, Paul Anthony	4		O	2008-11-11	D	50 - Attribution d'options	600 000	0.8000	700 000
Waisberg, Lorie	4		O	2008-10-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-11	D	50 - Attribution d'options	300 000		300 000
Northbridge Financial Corporation									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ewen, Ross Alexander	7		O	2008-11-17	D	59 - Exercice au comptant	(100)	30.5400	
			M	2008-11-17	D	59 - Exercice au comptant	(100)	31.1000	
			M'	2008-11-12	D	59 - Exercice au comptant	(100)	31.1000	545
			O	2008-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(253)	30.5400	292
			O	2008-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(300)	30.6200	(8)
			O	2008-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(200)	30.6300	(208)
			O	2008-11-13	D	59 - Exercice au comptant	(4)	30.5400	(212)
spousal rrsp	PI		O	2005-11-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30
			O	2008-11-17	I	59 - Exercice au comptant	(30)	30.8500	0
Northern Property Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Patterson, Dennis Glen	4	R	O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	17.5000	2 700
Northern Shield Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boyce, Jeff	4		O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1800	1 747 969
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	0.1800	1 767 469
			O	2008-11-12	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000 000	0.2000	2 767 469
			O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2000	1 757 969
<i>Bons de souscription</i>									
Boyce, Jeff	4		O	2008-11-12	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000 000	0.3000	1 166 667
Northern Star Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Awde, Jonathan Charles Timothy	5	R	O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.4600	781 400
		R	O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	0.4600	774 900
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5000	754 900
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 500)	0.6000	746 400
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	0.5800	739 900
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	0.5400	736 400
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.5000	726 400
NOVA Chemicals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Magro, Charles Victor	7								
Held by NatCity Investments	PI		O	2008-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 577	9.5100USD	2 377
Novadaq Technologies Inc.									
<i>Options</i>									
Fengler, John Josef Paul	5		O	2007-08-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-08-17	D	50 - Attribution d'options	30 000	2.5000	30 000
Noveko International inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Falardeau, Alain	5								
REER	PI		O	2008-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.9900	6 000
Nstein Technologies inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Desaulniers, Jean-François	7		O	2008-11-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 445	0.3460	802 752
OceanaGold Corporation									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Options</i>									
Franey, Nicholas John	5		O	2008-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
OilSands Canada Corporation									
<i>Bons de souscription</i>									
Brasseur, Murray	4, 5								
RRSP	PI		O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4100	7 000
<i>Parts</i>									
OilSands Canada	1		O	2008-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	4.9600	4 000
			O	2008-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		0
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	4.7500	1 100
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)		0
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	900	4.7000	900
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		0
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	4.0800	5 300
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 300)		0
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	3.9000	1 100
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)		0
			O	2008-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	900	5.0600	900
			O	2008-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		0
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	800	4.9400	800
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		0
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	4.8600	2 200
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)		0
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	400	4.9200	400
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	4.3800	5 900
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 900)		0
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	200	4.7800	200
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	4.6700	1 800
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)		0
Olympus Pacific Minerals Inc.									
<i>Options</i>									
SETON, DAVID ALEXANDER	4	R	O	2008-06-18	D	50 - Attribution d'options	1 809 000	0.4000	6 909 000
Tiedemann, Peter	5	R	O	2008-06-12	D	50 - Attribution d'options	426 000	0.4000	1 526 000
OPEL International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Agudow, Patricia Venneri	5		O	2008-11-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 200
<i>Options</i>									
Agudow, Patricia Venneri	5		O	2008-11-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-06	D	50 - Attribution d'options	110 000	0.1300	110 000*
Open Range Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dawson, A. Scott	4, 5								
RRSP	PI		O	2008-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.9000	40 374
			O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.8000	45 374
Open Text Corporation									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires OTEX Common</i>									
Fowlie, Randy	4		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 800)	35.9000	50 700
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	35.9100	50 500
RRSP	PI		O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250)	35.8200	0
Spousal RRSP	PI		O	2008-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250)	35.8200	0
Jenkins, P. Thomas	4, 5		O	2008-11-10	D	90 - Changements relatifs à la propriété	400 000	34.5500	1 393 840
Jenkins Estate Planning Corp.	PI		O	2002-08-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			400 000
			O	2008-11-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(400 000)	34.5500	0
Opsens inc. (antérieurement Capital DCB inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lafamme, Louis	5		O	2008-11-18	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(40 000)		0
REER	PI		O	2006-10-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-18	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	40 000		40 000
Orleans Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bernhard, Dean	5		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 056	2.6000	305 239
House, Calvin	5		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	897	2.6000	11 078
Olson, Barry	4, 5		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 056	2.6000	376 798
Schuster, Richard Alfred	5		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 057	2.6000	216 953
Spice, Brent	5		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	480	2.6000	2 022
Stephen, Mark Lindsay	5		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	307	2.6000	11 873
Paramount Energy Trust									
<i>Debenture</i>									
Riddell Rose, Susan	4								
Spouse	PI		O	2003-03-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Paramount Resources Ltd.									
<i>Options</i>									
Riddell, Clayton H.	4, 5, 3		O	2008-11-12	D	97 - Autre	(150 000)	13.5400	802 500
			O	2008-11-12	D	97 - Autre	(377 500)	34.1600	425 000
			O	2008-11-12	D	97 - Autre	(125 000)	20.5200	300 000
			O	2008-11-12	D	97 - Autre	(300 000)	12.9700	0
Riddell, James H. T.	4, 5		O	2008-11-12	D	97 - Autre	(325 000)	13.5400	650 000
			O	2008-11-12	D	97 - Autre	(225 000)	34.1600	425 000
			O	2008-11-12	D	97 - Autre	(125 000)	20.5200	300 000
			O	2008-11-12	D	97 - Autre	(300 000)	12.9700	0
Petro Andina Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Engbloom, Robert John	4		O	2008-11-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			56 000
<i>Options</i>									
Engbloom, Robert John	4		O	2008-11-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	1 672	4.3000	1 672
Wright, Paul David	4		O	2008-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	1 672	4.3000	1 672
PEYTO Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Braund, Rick	4		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	10.2470	1 248 626
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	10.2500	1 249 126
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	10.0000	1 252 126
Pizza Pizza Royalty Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Overs, Michael Arthur	4, 5								
1373153 Ontario Limited	PI		O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.0000	415 813
			O	2008-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	6.9964	421 313
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.0000	421 513
			O	2008-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 100	7.0000	425 613
Polaris Minerals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Edsel, Robert Morse	4		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(165 000)	1.4200USD	0
Agon Natural Resources, LLC	PI		O	2008-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	1.4200USD	0
Potash Corporation of Saskatchewan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fetzer III, Wade	4		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	70.3300USD	0
PreMD Inc. (formerly IMI International Medical Innovations Inc.)									
<i>Options Post 1998 Options</i>									
AULD, CATHERINE ANNE	5		O	2008-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			60 000
Currie, George T. G.	5		O	2008-11-12	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.0200	682 000*
Eveleigh, Michael John	5		O	2008-11-12	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.0100	730 000
Norton, Brent Henry Barry	4, 5, 3		O	2008-11-12	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.0200	890 000*
Premium Brands Income Fund									
<i>Parts</i>									
Kalutycz, William Dion	5		O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	8.5500	33 709
Parker, Anita, Jayne	5		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	350	8.3000	2 680
Preo Software Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Coates, Randy Keith	5		O	2008-11-17	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(583 659)	0.1300	771 513
RRSP	PI		O	2008-07-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-17	I	90 - Changements relatifs à la propriété	583 659	0.1300	583 659
Edmonds, David Brent	4, 5		O	2008-11-17	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(159 000)	0.1300	41 000
			O	2008-07-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-17	I	90 - Changements relatifs à la propriété	159 000	0.1300	159 000
Primaris Retail Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Gunn, George Tomlinson	4		O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	11.6000	
			M	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	11.6000	3 500*
Primaris Retail Real Estate Investment Trust	1		O	2008-11-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Primary Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pollock, Robert	4, 5		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 000	0.2900	4 518 200
Profound Energy Inc. (formerly known as Cork Exploration Inc.)									

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié Porteur inscrit Actions ordinaires Wemyss, Nicholas Raymond	4		O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.9500	625 762
PROGRESS ENERGY TRUST									
<i>Parts de fiducie</i>									
BUGAUD, GARY RONALD JOSEPH	5		O	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 000	14.2700	
			M	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 500	14.2700	2 000
ProspEx Resources Ltd.									
<i>Options</i>									
Lachance, Jean-Paul Henri	5		O	2008-11-11	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.2500	320 411
McFarlane, Robert Bruce	5		O	2008-11-11	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.2500	430 000
Parkinson, Peter C.	5		O	2008-11-11	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.2500	385 000
Rossall, John Williamson	4, 5		O	2008-11-11	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.2500	349 152
Yee, George Do Ken	5		O	2008-11-11	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.2500	295 096
PRT Forest Regeneration Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Kitchen, John H	5		O	2008-11-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(5 000)	2.2500	20 264
Public Storage Canadian Properties									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Singelyn, David	7								
SG Canadian Investors ULC	PI		O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	14.6000	194 200
			O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	14.7500	196 000
			O	2008-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	14.7500	197 500
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	14.7500	198 800
			O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	15.0000	200 000
Pure Industrial Real Estate Trust									
<i>Trust Units</i>									
Darren Financial Group Inc.	7		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	2.2000	64 300
Evans, Steve	4, 5								
Triple E Ventures	PI		O	2008-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	2.2900	10 400
			O	2008-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	2.2500	10 700
			O	2008-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	2.2000	12 700
Latoski, Darren Todd	4, 5								
Darren Financial Group Inc.	PI		O	2008-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	2.2000	64 300
Triple E Ventures	7		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	2.2900	10 400
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	2.2500	10 700
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	2.2000	12 700
Quadra Mining Ltd.									
<i>Bons de souscription</i>									
White, Eric	5	R	O	2008-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	2.3000	4 300
			R	2008-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.8000	9 300
Quebecor World Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Bolduc, Michèle	5								
RAAE	PI		O	2008-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 015	4.9100	3 046

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 046)	0.0600	0
Quincaillerie Richelieu Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Giasson, Alain	5		O	2008-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	244	16.0000	7 263
Grenier, Guy	5		O	2008-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	112	16.0000	38 348
Kloibhofer, Marion	5		O	2008-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	135	16.0000	16 052
Lord, Richard	4, 5		O	2008-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	150	16.0000	1 406 213
Quincaillerie Richelieu Ltée	1		O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	235 410	16.0000	235 410
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(235 410)	16.0000	0
QV Investors Inc.	3								
QV Investors Inc.	PI		O	2008-07-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	M	2008-07-07	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2008-07-07	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 311 500
Statton, John	5		O	2008-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	180	16.0000	17 219
RDM Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
RDM Corporation	1		O	2008-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	1.1000	
		R	M	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	1.1000	3 000
			O	2008-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 800	1.0000	
		R	M	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	1.0000	3 800
			O	2008-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.9800	
		R	M	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	0.9800	4 000
			O	2008-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	1.0000	
		R	M	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	1.0000	4 000
			O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	1.0000	
		R	M	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	1.0000	4 000
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.0000	
		R	M	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	100	1.0000	100
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.0800	
		R	M	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.0800	2 000
			O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	1.0100	
		R	M	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	1.0100	4 000
			O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	1.0000	
		R	M	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	1.0000	4 000
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	1.0200	
		R	M	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	1.0200	1 300
			O	2008-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	1.0200	
		R	M	2008-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	900	1.0200	900
			O	2008-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	1.0200	
		R	M	2008-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	1.0200	4 000
			O	2008-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	1.0100	
		R	M	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	800	1.0100	800

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.8500	
	R		M	2008-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	0.8500	4 000
			O	2008-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.9500	
	R		M	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	0.9500	4 000
			O	2008-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.8800	
	R		M	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	0.8800	6 000
			O	2008-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.9000	
	R		M	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	0.9000	3 000
			O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	1.1000	0
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)	1.0000	0
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	0.9800	0
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	1.0000	0
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	1.0000	0
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	1.0000	0
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	1.0800	0
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	1.0100	0
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	1.0000	0
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	1.0200	0
			O	2008-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	1.0200	0
			O	2008-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	1.0200	0
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	1.0100	0
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	0.9500	0
			O	2008-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	0.8500	0
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	0.8800	0
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	0.9000	0
Redcliff Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Redcliff Exploration Inc.	1	R	O	2008-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	139 000	0.5000	400 500
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(139 000)		0
Redline Communications Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Vecima Networks Inc.	3		O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 000	0.4500	1 823 600
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	351 675	0.5000	2 175 275
Research In Motion Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lazaridis, Michael	4, 7, 6, 5								
1258701 Ontario Limited	PI		O	2008-11-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	66.5000	34 382 426
Morrison, Donald	5		O	2008-11-11	D	51 - Exercice d'options	5 000	3.9767	76 170
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	53.4700	75 970
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	53.5000	75 870
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	53.5100	75 670
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	53.5200	75 570
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	53.5400	75 170
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	53.5600	75 070
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	53.6700	74 970
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	53.7300	74 870

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	53.8300	74 770
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	53.8400	74 670
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	53.9200	74 570
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	54.1000	74 270
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	54.1100	74 170
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	54.1400	74 070
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	54.1500	73 770
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	54.3400	73 470
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	54.4200	73 370
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	54.4300	73 170
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	54.5400	72 970
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	54.8500	72 770
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	55.1400	72 570
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	55.3500	72 370
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	55.4100	71 970
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	55.5100	71 870
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	55.5300	71 570
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	55.6700	71 370
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	56.7700	71 170
<i>Options</i>									
Morrison, Donald	5		O	2008-11-11	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	3.9767	200 000
Resolve Business Outsourcing Income Fund									
<i>Phantom Units (Trust Units)</i>									
Conconi, Robert Leslie	4, 5		O	2008-11-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	116	4.2800	6 091
Ressources Abitex inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bryce, Robert	4, 7, 5, 3		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.2500	1 427 561
Ressources Beaufield Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lupien, William A.	4		O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	52 000	0.0550	1 200 000
Tchakmakian, Vatché	5		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0650	241 000
Ressources Cadiscor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bouchard, Michel	4, 5		O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.1800	172 500
REER	PI		O	2008-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.2000	95 500
Ressources Jourdan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Girard, Guy	4, 5		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	837 000	0.0100	1 366 000
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0100	1 391 000
Ressources Métanor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Couture, Raymond	4		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3600	51 000
Ressources Minières Pro-Or Inc.									
<i>Options</i>									
Soucy, Alain Yvon	4		O	2008-09-16	D	52 - Expiration d'options	(17 000)	0.3300	0

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2008-10-28	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.3000	150 000
Ressources Plexmar Inc.									
<i>Options d'achat d'actions</i>									
Contreras, Juan	7		O	2008-11-14	D	52 - Expiration d'options	(350 000)		150 000
Ressources Robex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gagne, Andre	5		O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	0.0400	568 500
Ressources Threegold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Soares, Octavio	4		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.0900	392 903
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0900	394 903
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33 000	0.0900	427 903
Tanguay, Richard	4	R	O	2008-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0900	240 190
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.0900	240 690
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.1200	270 690
Ressources Tiomin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jaguar Financial Corporation	3		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 076 000)	0.0300	50 057 000
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(670 000)	0.0300	49 387 000
Ressources Vantex Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morissette, Guy	5		O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.0350	796 279
Richards Packaging Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Glynn, Gerard Walter	4, 7, 3								
Janet Glynn - RRSP	PI		O	2008-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	6.3000	48 219
RESP	PI		O	2008-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	6.3000	10 670
RRSP	PI		O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.9900	270 431
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	6.0000	272 231
			O	2008-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	6.3000	272 331
The GWG Trust	PI		O	2008-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	6.2400	83 908
			O	2008-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	6.2500	84 308
Prupas, David Lewis	7								
4117778 Canada Inc.	PI		O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	6.0000	75 000
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	6.0500	76 500
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	6.2500	78 400
			O	2008-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	6.0500	80 500
Ridley Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
HAYWARD, BRIAN	4		O	2007-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	7.8900	400
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	7.9000	2 500
Hildebrand, Gordon	5		O	2008-08-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 000
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST									
<i>Parts de fiducie</i>									
Davloor, Raghunath	5		O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	14.5500	20 459
Gitlin, Jonathan	5								

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Ritchie Bros. Auctioneers Incorporated									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boyle, Joseph	5								
Lisa Boyle	PI		O	2008-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	204	19.2260USD	204
Rock Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wilson, James Kenneth	4		O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	1.7200	16 500
Rocky Mountain Dealerships Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ganden, Garrett Andrew Wyatt	5		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	7.0000	2 575
Rogers Communications Inc.									
<i>Options</i>									
Besse, Ronald D.	4		O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(24 000)		12 868
Rogers, Edward	4, 7, 6, 5		O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		1 549 200
Rogers, Loretta A.	4, 5, 3		O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(24 000)		55 618
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(32 550)		23 068
Rogers, Melinda M.	4, 6, 5		O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		359 600
Viner, Anthony Peers	5		O	2008-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		189 930
<i>Stock Appreciation Rights</i>									
Besse, Ronald D.	4		O	2008-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(24 000)	28.7251	12 868
Rogers, Edward	4, 7, 6, 5		O	2008-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(100 000)	27.8357	1 549 200
Rogers, Loretta A.	4, 5, 3		O	2008-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(24 000)	27.8357	55 618
			O	2008-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(32 550)	29.4007	23 068
Rogers, Melinda M.	4, 6, 5		O	2008-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 000)	27.8357	359 600
Viner, Anthony Peers	5		O	2008-11-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 000)	26.7562	189 930
Rubicon Minerals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bradbrook, Christopher J.	4		O	2008-11-18	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	74 074	1.3500	94 074
Brodie, Derek John Robert	4		O	2008-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38 000	1.3500	64 900*
Rusoro Mining Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Agapov, Andre Vladimir	4, 5		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 500	0.3000	9 092 500
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	0.3000	9 106 500
Kaplowitz, Jay	4		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3000	2 020 000
Santoy Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Savaria Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Champagne, Robert	4	R	O	2008-10-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			42 500
Seacliff Construction Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Seacliff Construction Corp.	1		O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	146 000	5.7500	146 000
Sears Canada Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sears Holdings Corporation	3								
SHLD Acquisition Corp.	PI		O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	286 200	16.7500	19 624 073
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	326 700	16.3717	19 950 773
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	15.6000	19 954 473
			O	2008-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	16.8400	19 955 773
Selkirk Metals Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Keevil, Gordon	4, 5		O	2008-11-07	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	150 000	0.1200	442 800
Miller-tait, James	4		O	2008-11-07	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	100 000	0.1200	100 000
Selwyn Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Meade, Harlan Donnley	4, 5		O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 000	0.0450	2 989 694
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0450	2 994 694
Yeoman, Robert	4		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0450	316 202
Sentry Select Total Strategy Fund									
<i>Parts</i>									
C.A. Bancorp Inc.	3		O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	3.4000	163 000
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	3.4000	161 100
Services de Telecommunications Buzz Inc (Anciennement Capital Knowlton inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bensoussan, Michel	6, 5, 3		O	2006-07-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.3000	11 000
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	776	0.4000	11 776
SHAW COMMUNICATIONS INC.									
<i>Actions sans droit de vote Class "B"</i>									
Shaw, Bradley	4, 5								
ESPP - Employee Share Purchase Plan	PI		O	2008-11-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	308	22.4500	6 419
Shaw, Jim	4, 5								
ESPP	PI		O	2008-11-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	639	22.4500	20 423
Shaw, JR	4, 5, 3								
Employee Share Purchase Plan	PI		O	2008-11-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	501	22.4500	52 054
Shaw, Julie	5		O	2008-11-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	152	22.4500	4 575
ShawCor Ltee									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
ewert, darrell	5		O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	16.6500	1 290
Sherritt International Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Owen, Daniel	4								
Ad Astra Venture	PI		O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	3.0399	4 000
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.9837	8 000
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.9500	12 000
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.9999	16 000
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.9500	20 000
Darcy Owen	PI		O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	3.0399	5 200
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.9837	9 200
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.9500	13 200
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.9999	17 200
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.9500	21 200
In Trust for Dominic Owen	PI		O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	3.0399	9 700
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.9837	13 700
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.9500	17 700
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.9990	21 700
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.9500	25 700
In Trust for Rupert Owen	PI		O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	3.0399	9 700
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.9837	13 700
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.9500	17 700
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.9999	21 700
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.9500	25 700
Molin Holdings Limited	PI		O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 000	3.0399	709 041
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 000	2.9837	789 041
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 000	2.9500	869 041
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 000	2.9999	949 041
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 000	2.9500	1 029 041
Zoe Wadsley	PI		O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	3.0399	4 000
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.9837	8 000
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.9500	12 000
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.9999	16 000
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.9500	20 000
Sherwood Copper Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Quin, Stephen P.	5		O	2008-11-07	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(10 000)	2.0700	344 250
Sino-Forest Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Horsley, David	5		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	7.0300	9 900
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.0400	10 000
Sirit Inc.									
<i>Options</i>									
Freund, John Anthony Martin	5		O	2008-11-13	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	0.4200	422 305
Societe d'energie Talisman Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Solutions Extenway Inc.									
<i>Options</i>									
Pelletier, Mario	5		O	2008-11-06	D	50 - Attribution d'options	900 000	0.1000	1 100 000
Sonomax Hearing Healthcare Inc.									
<i>Bons de souscription</i>									
Malouf, Peter J.	4								
P.J. Malouf & Co.	PI		O	2003-06-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-04	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	800 000	0.1000	800 000
Stantec Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Johnson, Douglas Jeffery	5		O	2008-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2008-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			18 114
<i>Options</i>									
Johnson, Douglas Jeffery	5		O	2008-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2008-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 000
STaRS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
STaRS Income Fund	1		O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	11.2900	5 093 259
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	900	10.5000	5 094 159
Stella-Jones Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McManus, Brian	4, 5		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	16.2500	5 000
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	15.0000	
			M	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	15.0000	6 300
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	15.5000	6 800
Storm Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clark, Stuart George	4								
540407 Alberta Inc.	PI		O	2008-11-17	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(42 000)	11.9700	1 779 879
Stornoway Diamond Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hopkins, Robin Torrey	7		O	2008-11-13	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.1500	154 680
STRATA Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Strata Income Fund	1		O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.7900	7 651 156

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	3.6700	7 654 256
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.7400	7 655 256
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	600	3.7500	7 651 756
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	500	3.6500	7 655 756
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	200	3.3500	7 655 956
<i>Preferred Securities</i>									
Brasseur, Murray	4, 5								
Middlefield Financial Services Limited	PI		O	2008-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 40 000.00	9.2500	\$ 2 190 000.00
			O	2008-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 40 000.00	9.2748	\$ 2 230 000.00
Strongco Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Sutherland, Ian	4		O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 100	1.2700	235 734
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	1.3000	242 734
Judy Sutherland	PI		O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 100	1.3000	119 000
Style de Vie Amica Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Amica Mature Lifestyles Inc.	1		O	2008-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	(18 500)		15 000
			O	2008-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	3.8500	20 000
			O	2008-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	3.6900	25 000
			O	2008-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	3.5000	30 000
Brown, Carol Anne	5								
Computershare RRSP	PI		O	2008-11-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	317	3.9194	2 411
Manji, Salim	3								
Manjis Holdings Ltd.	PI		O	2008-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 944	3.7850	245 464
			O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	156	3.7500	245 620
Manji, Samir Aziz	4, 5		O	2008-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	648	3.7850	81 821
			O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	52	3.7500	81 873
Oostergo, Roy Henrique	5								
Computershare RRSP	PI		O	2008-11-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	119	3.9194	2 696
Shivji, Shaila	5		O	2008-11-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	317	3.9194	12 906
Suncor Energie Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alley, John Kenneth	5								
Suncor Stock Fund Trustee	PI		O	2008-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	234	55.3800	16 106
Bailey, Johnathan Kirk	5		O	2008-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	392	55.5600	8 634
Croteau, Joel Edmund	5		O	2008-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	143	55.9700	5 421
Demosky, Barton Wade	5		O	2008-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	283	56.9100	819
George, Richard Lee	4, 5		O	2008-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	29	54.7900	16 327
Hopwood, Terrence Judd	5		O	2008-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	863	55.8400	863

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Lee, Susan	5		O	2008-06-30	I	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	457	55.4700	2 729
Myer, John William George	5								
BMO Nesbitt burns	PI		O	2008-11-10	C	48 - Acquisition par héritage ou aliénation par legs	(1 600)	27.0800	0
			O	2008-11-10	I	48 - Acquisition par héritage ou aliénation par legs	800	27.0800	800
Nabholz, Kevin Drew	5								
Suncor Stock Fund Trustee	PI		O	2008-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20	54.8100	11 448
Odegaard, Janice	5		O	2008-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	183	55.5000	6 219
Pon, Gary	5		O	2008-04-24	I	37 - Division ou regroupement d'actions	3 102		6 204
			O	2008-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	337		6 541*
REVINGTON, TIM	5		O	2008-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	98	64.8700	186
Williams, Steven Walter	5								
Stock Fund Trustee	PI		O	2008-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	874	56.3300	13 542
<i>Deferred Share Units</i>									
Alley, John Kenneth	5		O	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	148	55.4200	82 566
Croteau, Joel Edmund	5		O	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	220	55.4800	66 154
George, Richard Lee	4, 5		O	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	743	55.4500	412 837
Hopwood, Terrence Judd	5		O	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	297	55.4500	165 135
Lee, Susan	5		O	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	297	55.4500	165 135
Nabholz, Kevin Drew	5		O	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	119	55.4900	66 053
Thornton, Jay	5		O	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	94	55.4200	41 302
<i>Options Granted December 1, 2006 @ strike price \$45.38</i>									
muller, andrew	5		O	2008-05-12	D	37 - Division ou regroupement d'actions	11 000		22 000
<i>Options Granted February 4, 2008 @ strike price \$47.52</i>									
muller, andrew	5		O	2008-05-12	D	37 - Division ou regroupement d'actions	3 700		7 400
<i>Options Granted January 30, 2007 @ strike price \$43.72</i>									
muller, andrew	5		O	2008-05-12	D	37 - Division ou regroupement d'actions	4 000		8 000
<i>Options Granted September 28, 2007 @ strike price \$47.55</i>									
muller, andrew	5		O	2008-05-12	D	37 - Division ou regroupement d'actions	11 000		22 000
<i>Options Options Granted November 27, 2006 @ strike price \$43.69</i>									
muller, andrew	5		O	2008-05-12	D	37 - Division ou regroupement d'actions	3 000		9 000
<i>Performance Units</i>									
muller, andrew	5		O	2008-05-12	D	37 - Division ou regroupement d'actions	5 350		10 700
<i>Restricted Share Units</i>									
muller, andrew	5		O	2008-05-12	D	37 - Division ou regroupement d'actions	400		800
Superior Plus Income Fund									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Flint, Craig	5								
Craig Flint RRSP	PI		O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	10.2500	3 822
Sure Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boyce, Jeff	4		O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.4000	2 518 490
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	165 000	0.4000	2 683 490
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.4000	2 693 490
<i>Droits Performance Rights</i>									
Baker, Chris	5		O	2008-11-07	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	75 000		575 000
Banks, C. Tom	5		O	2008-11-07	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	75 000		575 000
Berard, Charles Watson	4		O	2008-11-07	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	75 000		275 000
Boyce, Jeff	4		O	2008-11-07	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(780 000)		0
Comber, Peter W.	4		O	2008-11-07	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	75 000		275 000
Macdonald, Larry	4		O	2008-11-07	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	75 000		275 000
Sheedy, Robert John	5		O	2008-11-07	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	75 000		575 000
Stan, Thomas Paul	4		O	2008-11-07	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	75 000		175 000
Wirth, Lance	5		O	2008-11-07	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	75 000		275 000
<i>Options Common Shares</i>									
Baker, Chris	5		O	2008-11-07	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.3900	450 000
Banks, C. Tom	5		O	2008-11-07	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.3900	450 000
Berard, Charles Watson	4		O	2008-11-07	D	50 - Attribution d'options	21 000	0.3900	92 000
Boyce, Jeff	4		O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(375 000)		0
Comber, Peter W.	4		O	2008-11-07	D	50 - Attribution d'options	21 000	0.3900	92 000
Kolibar, Daniel George	5		O	2008-11-07	D	50 - Attribution d'options	15 000		55 000
Macdonald, Larry	4		O	2008-11-07	D	50 - Attribution d'options	21 000	0.3900	92 000
Sheedy, Robert John	5		O	2008-11-07	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.3900	450 000
Stan, Thomas Paul	4		O	2008-11-07	D	50 - Attribution d'options	21 000	0.3900	92 000
Wirth, Lance	5		O	2008-11-07	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.3900	450 000
Taseko Mines Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Thiessen, Ronald William	4		O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(89 000)	1.3500	1 180 346
Thomas, Trevor	5		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.9100	52 000
Technicoil Corporation									
<i>Options</i>									
Clifton, Marvin Dale	5		O	2008-11-19	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.4500	720 000
Comez, Leonard A.	4		O	2008-11-19	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.4500	215 000*
Dumont, Arthur Edgar	4, 5		O	2008-11-19	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.4500	430 000
Grimes, Edward C.	4								
Edward C. Grimes	PI		O	2008-11-19	C	50 - Attribution d'options	30 000	0.4500	215 000*
Gross, Peter Joseph	4		O	2008-11-19	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.4500	165 000
Niedermaier, John Anthony	4		O	2008-11-19	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.4500	215 000
Rakochoy, Melanie	5		O	2008-11-19	D	50 - Attribution d'options	40 000	0.4500	170 000
Sprinkhuysen, Robert W.	5		O	2008-11-19	D	50 - Attribution d'options	40 000	0.4500	80 000
Steele, Robert David	4		O	2008-11-19	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.4500	140 000
Zaleski, Andrew B.	4		O	2008-11-19	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.4500	215 000
Teck Cominco Limited									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
TeraGo Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
ALLEN, Charles George	4								
Darmajac Holdings Limited	PI		O	2008-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000		6 500
Teranet Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Farewell, Elgin Charles	7		O	2008-11-11	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(46 471)	10.2500	0
Ford, Victor William	7		O	2008-11-11	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(134 734)	10.2500	0
Fruitman, Pamela Denise	7		O	2008-11-11	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 003)	10.2500	0
Kyle, Brian Scott	7		O	2008-11-11	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(191 079)	10.2500	0
Sliwinski, Michael Ambrose	7		O	2008-11-14	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(127 814)	10.2500	0
Tesco Corporation									
<i>Options</i>									
Sedge, Douglas Alan	7		O	2008-11-07	D	50 - Attribution d'options	10 000		10 000
The Brick Group Income Fund									
<i>Class A Units</i>									
Barbaro, Rinaldo D	4, 7		O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 100	2.9600	153 300
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	2.9700	153 500
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	3.0000	154 200
Barbaro Enterprises Ltd.	PI		O	2008-11-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 900	2.9900	34 000
Ginetta Barbaro	PI		O	2008-11-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.9200	47 000
Dave, Freeman	5		O	2008-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 800	2.9200	6 800
Johnson, Jerry Roland	7		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 600	2.9200	16 948
Talarico, Franco	7		O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.9800	15 979
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	2.9700	16 129
The Data Group Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Galarneau, Steven Albert	7		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	4.5500	12 317
Odell, David MacKinnon	4, 6, 5		O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	4.6800	48 148
O'Shea, Paul Edward	6, 5		O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	4.7000	20 551
The Westaim Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
The K2 Principal Fund L.P.	3		O	2008-11-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 464 984
Theratechnologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Desrochers, Chantal	5		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	1.6900	4 000
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 400	1.7800	8 400
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 900	1.7300	16 300*
Marsolais, Christian	5		O	2007-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.0000	
			M	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 000	2.0000	5 000
Ortega, Martine	5		O	2006-06-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	1.7180	3 000
Pommier, Paul	4		O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.4500	160 100
Rosconi, Yves	5		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20 000	2.0000	59 000
Tanguay, Luc	5		O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 000	2.0000	60 000
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	1.6800	63 400
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 600	1.7000	75 000
Thompson Creek Metals Company Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Collison, Kenneth W.	5	R	O	2008-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	10.4600	10 000
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 400	3.8800	17 400
			O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	3.8900	17 500
Huffman, Dale	5								
IRA	PI		O	2008-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	3.1000USD	17 000
Thompson Creek Metals Company Inc.	1		O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	4.2699	100 000
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	3.5208USD	200 000
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	3.7885	300 000
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	3.0881USD	400 000
Wilson, Mark	7		O	2008-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.1000USD	5 700
Thomson Reuters Corporation									
<i>Restricted Share Units</i>									
Fitzgerald, Niall	4		O	2008-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	28 675		28 675
Timminco Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fenger, John	7		O	2005-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-04-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			126 500
<i>Options</i>									
Boisvert, René	5		O	2008-04-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			400 000
			O	2008-11-11	D	50 - Attribution d'options	5 000 000	7.6400	5 400 000
Dietrich, Robert	5		O	2008-11-11	D	50 - Attribution d'options	100 000	7.6400	500 000
Fenger, John	7		O	2008-04-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
			O	2008-11-11	D	50 - Attribution d'options	65 000	7.6400	265 000
Kalins, Peter Alexander Marshall	5		O	2008-11-11	D	50 - Attribution d'options	35 000	7.6400	85 000
Schimmelbusch, Heinz	4, 5		O	2008-11-11	D	50 - Attribution d'options	300 000	7.6400	300 000
Titanium Corporation Inc.									
<i>Options</i>									
Kadey, Moss	4		O	2008-07-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			75 000
Toromont Industries Ltd.									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Actions ordinaires									
Toromont Industries Ltd.	1		O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	20.1500	1 000
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	11 900	20.2500	11 900
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(11 900)		0
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	20.3000	3 000
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	20.6500	10 000
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		0
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	20.6000	5 000
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	20.5000	5 000
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	200	20.5000	200
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	20.6000	2 300
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)		0
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	20.7000	7 500
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)		0
			O	2008-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	20.7000	5 000
			O	2008-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	7 100	20.6000	7 100
			O	2008-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	(7 100)		0
			O	2008-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	20.5000	1 000
			O	2008-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2008-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	20.6000	2 900
			O	2008-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)		0
			O	2008-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	20.7000	11 000
			O	2008-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	(11 000)		0
			O	2008-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	20.6500	5 000
			O	2008-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	20.6000	5 000
			O	2008-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	20.5500	1 000
			O	2008-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2008-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	20.7500	1 000
			O	2008-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2008-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	20.8500	9 000
			O	2008-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(9 000)		0
			O	2008-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	20.8500	100
			O	2008-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2008-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	20.7500	
			M	2008-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	20.7500	5 900
			O	2008-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(5 900)		0
			M	2008-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 900)		0
			O	2008-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	9 100	20.6500	9 100
			O	2008-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(9 100)		0

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	20.5000	5 000
			O	2008-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	20.4000	1 200
			O	2008-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		0
			O	2008-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	7 800	20.7000	7 800
			O	2008-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(7 800)		0
			O	2008-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	20.7200	1 000
			O	2008-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
Total Energy Services Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Total Energy Services Ltd.	1								
Cormark Securities Inc.	PI		O	2008-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	4.1000	38 000
			O	2008-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	4.0877	50 000
TransAlta Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bridge, William David	5		O	2008-11-05	D	51 - Exercice d'options	500	14.2000	9 704*
			O	2008-11-05	D	51 - Exercice d'options	500	23.0500	10 204*
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(317)	23.7500	9 887*
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	23.7500	9 387*
Kanovsky, Michael Manuel	4		O	2004-01-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-10	D	90 - Changements relatifs à la propriété	25 000		25 000*
Bedwell Harbour Hotel Ltd.	PI		O	2008-11-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(25 000)		0
<i>Options</i>									
Bridge, William David	5		O	2008-11-05	D	51 - Exercice d'options	(500)	14.2000	500*
			O	2008-11-05	D	51 - Exercice d'options	(500)	23.0500	0
TransGaming Inc.									
<i>Options</i>									
Posner, Daniel	5		O	2008-11-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-10	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.2500	100 000*
Trilogy Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Paramount Resources Ltd.	3		O	2008-11-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	301 365	6.2905	19 258 724
Subsidiary	PI		O	2008-11-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	41 394	6.2905	2 645 268
Riddell, Clayton H.	4, 6, 3								
Dreamworks Investment Holdings Ltd.	PI		O	2008-11-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	124 426	6.2905	7 951 437
Spouse	PI		O	2008-11-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 596	6.2905	229 776
Warner Investment Holdings Ltd.	PI		O	2008-11-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	405 483	6.2905	25 912 362
Trimac Income Fund									
<i>Exchange Rights re: TTSI Exchangeable Shares, Series 2</i>									
Davy, Barry W.	7								
Trimac Holdings Ltd.	PI		O	2008-11-17	C	97 - Autre	775		39 867
McCaig, Maurice Wayne	4, 6								
Trimac Holdings Ltd. (THL) (Security controlled under THL Tracking Shares	PI		O	2008-11-17	C	97 - Autre	1 350		69 441

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
beneficially owned by Mo-Mac Investments Ltd.)									
TRIMAC HOLDINGS LTD.	3		O	2008-11-17	D	97 - Autre	2 125		109 308
<i>Exchange Rights re: TTSI Exchangeable Shares, Series 4</i>									
McCAIG HOLDINGS LIMITED	3								
Trimac Holdings Ltd.	PI		O	2008-11-17	C	97 - Autre	73 629		3 788 479
McCaig, Jeffrey James	4, 6		O	2008-11-17	C	97 - Autre	8 429		433 718
McCaig, Maurice Wayne	4, 6								
Trimac Holdings Ltd. (THL) (Security controlled under THL Tracking Shares bene. owned by McVestco Holdings Company)	PI		O	2008-11-17	C	97 - Autre	9 204		473 575
Trimac Holdings Ltd. (THL) (Security controlled under THL Tracking Shares beneficially owned by McCaig Holdings Limited)	PI		O	2008-11-17	C	97 - Autre	73 629		3 788 479
Trimac Holdings Ltd. (THL) (Security controlled under THL Tracking Shares beneficially owned by Mo-Mac Investments Ltd.)	PI		O	2008-11-17	C	97 - Autre	13 048		671 392
TRIMAC HOLDINGS LTD.	3		O	2008-11-17	D	97 - Autre	114 307		5 881 570
<i>Exchangeable Security Voting Rights</i>									
Davy, Barry W.	7								
Trimac Holdings Ltd.	PI		O	2008-11-17	C	97 - Autre	775		62 511
McCAIG HOLDINGS LIMITED	3		O	2008-11-17	C	97 - Autre	73 629		6 443 733
McCaig, Maurice Wayne	4, 6								
Trimac Holdings Ltd. (THL) (Security controlled under THL Tracking Shares bene. owned by McVestco Holdings Company)	PI		O	2008-11-17	C	97 - Autre	9 204		473 575
Trimac Holdings Ltd. (THL) (Security controlled under THL Tracking Shares beneficially owned by McCaig Holdings Limited)	PI		O	2008-11-17	C	97 - Autre	73 629		6 443 733
Trimac Holdings Ltd. (THL) (Security controlled under THL Tracking Shares beneficially owned by Mo-Mac Investments Ltd.)	PI		O	2008-11-17	C	97 - Autre	14 398		1 150 403
TRIMAC HOLDINGS LTD.	3		O	2008-11-17	D	97 - Autre	116 432		11 848 180
Trinidad Drilling Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Trinidad Drilling Ltd	1		O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	10 400		169 400
			O	2008-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	17 000		186 400
True Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brown, Edward John	5		O	2008-11-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	760	1.8343	39 591
Kathy Brown - RRSP	PI		O	2008-11-17	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	167	1.8343	8 320
Chorney, Wayne Michael	5		O	2008-11-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	369	1.8343	258 388
TSO3 inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boisjoli, Marc	5		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.2100	15 528
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.2400	23 528
Rumble, Richard Mark	5		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	22.5000	
			M	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.2250	7 000
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 000	0.2300	38 000
TUNDRA SEMICONDUCTOR CORPORATION									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tundra Semiconductor Corporation	1		O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.4500	15 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	300	3.3700	15 300
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.3700	18 300
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.4787	21 300
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.6000	24 300
			O	2008-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.5500	27 300
TURNKEY E&P INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
O.S.S. Capital Management LP	3								
Managed Account	PI		O	2008-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.0100USD	0
O.S.S. Overseas Fund Ltd.	PI		O	2008-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 175 717)	0.0100USD	0
Oscar S. Schafer & Partners I LP	PI		O	2008-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(161 301)	0.0100USD	0
Oscar S. Schafer & Partners II LP	PI		O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 717 882)	0.0100USD	0
Uni-Sélect Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mathieu, Denis	4		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	20.2500	12 000
Uni-Sélect Inc.	1		O	2008-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	20.2666	35 100
United Corporations Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
E-L Financial Corporation Limited	3		O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	45.8330	5 574 059
Uranium Bay Resources Inc. (formerly Ressources Pro-Spect-Or Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Girard, Guy	4, 5		O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(617 500)	0.0150	162 000
6329241 Canada Inc.	PI		O	2008-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	617 500	0.0150	947 500
Uranium Focused Energy Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brasseur, Murray	4, 5		O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	2.1367	50 000
Uranium Focused Energy Fund	1		O	2008-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	2.2200	3 577 089
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.2000	3 577 889
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	2.1400	3 582 289
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	2.0500	3 588 989
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	1.9300	3 592 089
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	1.7700	3 595 989
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	2.2400	3 579 989
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	500	2.1200	3 582 789
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	2.1400	3 585 389
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	2.2000	3 586 889
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	2.1500	3 590 389
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	1.9900	3 594 489
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	1.9200	3 600 989
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	1.9100	3 605 989
Uranium One Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Adams, Andrew Bell	4		O	2008-11-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	57 445		87 445
<i>Droits Restricted Shares</i>									
Adams, Andrew Bell	4		O	2008-11-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(57 445)		0
Urbana Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
CALDWELL, BRENDAN T.N.	6, 8		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	1.4500	130 833
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Freeman, John Dennis	6		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.5300	15 000
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.6000	10 000
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.7200	0
Vecima Networks Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blenkinsop, Richard	5		O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	5.7000	4 464
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	5.2500	1 464
			O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	5.6000	464
Kumar, Surinder Ghai	4, 5		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	5.4000	35 400
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.4500	35 500
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	5.5500	35 900
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	4.7400	36 200
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	4.7500	36 300
Wood, Andrew Frank	4		O	2008-11-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Wood, Hugh Charles	4, 5		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.4400	753 050
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.4500	753 150
<i>Options Incentive Stock Options</i>									
Wood, Andrew Frank	4		O	2008-11-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Velan Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Kernaghan, Edward James	3								
Alice G. Kernaghan	PI		O	2008-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 900	11.2500	97 900
			O	2008-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	11.2400	100 000
			O	2008-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	11.0900	103 000
			O	2008-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	11.1000	115 000
Vista Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Earnest, Frederick H.	5		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.9000USD	6 500
Viterra Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brooks, Mike A.	5		O	2008-11-05	D	36 - Conversion ou échange	4 900	7.6430	5 358
Cameron, Ronald Gordon	5		O	2008-11-05	D	36 - Conversion ou échange	14 700	7.6430	
			M	2008-11-05	D	36 - Conversion ou échange	14 700	7.6430	15 595
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 350)	8.3750	8 245
Dean, Raymond J.	5		O	2008-11-05	D	36 - Conversion ou échange	19 600	7.6430	19 692
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 800)	8.3951	9 892
Gerrand, Karl	5		O	2003-08-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-05	D	36 - Conversion ou échange	33 768	7.6430	33 768
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 000)	8.2755	20 768
Hallborg, Kevin	4		O	2008-11-05	D	36 - Conversion ou échange	4 410	7.6430	4 796
Malecha, Francis	5		O	2003-07-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-05	D	36 - Conversion ou échange	49 000	7.6430	49 000
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 350)	8.3270	41 650
Miller, Robert Dana	5		O	2008-11-05	D	36 - Conversion ou échange	29 400	7.6430	30 055
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 700)	8.0231	15 355

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Schmidt, Mayo	5		O	2008-11-05	D	36 - Conversion ou échange	277 550	7.6430	294 193
Theaker, Grant	5		O	2008-11-05	D	36 - Conversion ou échange	4 480	7.6430	5 388
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 480)	8.1901	908
Vancha, Colleen	5		O	2008-11-05	D	36 - Conversion ou échange	19 600	7.6430	19 608
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 600)	8.3827	14 008
<i>Forwards</i>									
Theaker, Grant	5		O	2003-08-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-05	D	36 - Conversion ou échange	20 000	7.6430	20 000
<i>Restricted/Performance Share Units</i>									
Brooks, Mike A.	5		O	2008-11-05	D	36 - Conversion ou échange	(8 750)	7.6430	17 052
Cameron, Ronald Gordon	5		O	2008-11-05	D	36 - Conversion ou échange	(26 250)	7.6430	
			M	2008-11-05	D	36 - Conversion ou échange	(26 250)	7.6430	20 170
Dean, Raymond J.	5		O	2008-11-05	D	36 - Conversion ou échange	(35 000)	7.6430	
			M	2008-11-05	D	36 - Conversion ou échange	(35 000)	7.6430	23 888
Gerrand, Karl	5		O	2008-11-05	D	36 - Conversion ou échange	(63 000)	7.6430	36 198
Hallborg, Kevin	4		O	2008-11-05	D	36 - Conversion ou échange	(7 875)	7.6430	14 803
Malecha, Francis	5		O	2008-11-05	D	36 - Conversion ou échange	(87 500)	7.6430	85 093
Miller, Robert Dana	5		O	2008-11-05	D	36 - Conversion ou échange	(52 500)	7.6430	45 048
Schmidt, Mayo	5		O	2008-11-05	D	36 - Conversion ou échange	(455 000)	7.6430	356 042
Theaker, Grant	5		O	2008-11-05	D	36 - Conversion ou échange	(28 000)	7.6430	19 610
Vancha, Colleen	5		O	2008-11-05	D	36 - Conversion ou échange	(35 000)	7.6430	24 144
Wajax Income Fund									
<i>Droits DU Rights</i>									
Manning, Neil Donald	5		O	2008-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	330	19.5900	18 305
<i>Droits TDUP Rights</i>									
Barrett, Edward Malcolm	4		O	2008-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	105	19.5900	5 815
Bourne, Ian Alexander	4		O	2008-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	35	19.5900	1 924
Dexter, Robert P.	4		O	2008-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	341	19.5900	18 912
Duvar, Ivan E. H.	4		O	2008-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	113	19.5900	6 269
Eby, John Clifford	4		O	2008-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	43	19.5900	2 400
Gagne, Paul Ernest	4		O	2008-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	174	19.5900	9 638
Hole, James Douglas	4		O	2008-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	49	19.5900	2 730
Nielsen, Valerie Anne Abernethy	4		O	2008-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	295	19.5900	16 367
Taylor, Donald James	4		O	2008-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	177	19.5900	9 800
<i>Droits UOP Rights</i>									
Blair, David Gerald	5		O	2008-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	64	19.5900	3 539
Corbett, Linda Joan	5		O	2008-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	84	19.5900	4 652
Desjardins, Christopher John	5		O	2008-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	78	19.5900	4 348
Dumas, Gilbert	5		O	2008-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	36	19.5900	2 000
Duncan, Gordon Alan	5		O	2008-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	260	19.5900	14 407
Hamilton, John Joseph	5		O	2008-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	259	19.5900	14 358
Keefe, Terrence William	7		O	2008-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	66	19.5900	3 671
Manning, Neil Donald	5		O	2008-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	692	19.5900	38 329
Whitman, Patrick Mark	5		O	2008-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	113	19.5900	6 269
Welton Energy Corporation									
<i>Options</i>									
Engle, Donald	4, 5		O	2008-11-07	D	52 - Expiration d'options	(200 000)		785 000*

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Wecast Industries Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Voting Shares</i>									
Harris, Edward Kent	5		O	2008-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500		9 300
Wesdome Gold Mines Ltd. (formerly River Gold Mines Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wesdome Gold Mines Ltd	1		O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.6500	178 500
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.6200	179 500
			O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.8000	187 500
West Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Columbos, Michael Alexander	4		O	2008-11-07	D	54 - Exercice de bons de souscription	1 100 000	1.0000	2 425 000
<i>Bons de souscription Performance</i>									
Columbos, Michael Alexander	4		O	2008-11-07	D	54 - Exercice de bons de souscription	(1 100 000)		0
West Timmins Mining Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wagner, Darin Walter	4, 5	R	O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	0.2700	86 500
Western Forest Products Inc.									
<i>Options</i>									
Hert, Reynold	4, 5		O	2008-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 190 000)		610 000*
Westport Innovations Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bauermeister, Henry F. (Barney)	4		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.0000USD	19 285
Bodkin, M.A. (Jill)	4		O	2008-07-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	5.1000	2 600
Wong, Elaine	5		O	2008-11-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 500	5.0000	30 451
<i>Performance Share Units</i>									
Demers, David Robert	4, 5		O	2008-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	152 959		526 957
Gallagher, J. Michael	5		O	2008-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	101 973		369 735
Sonntag, Nicholas	5		O	2008-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	76 480		136 773
Wong, Elaine	5		O	2008-11-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 500)		125 810
			O	2008-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	76 480		202 290
Westshore Terminals Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Pattison, James A. 0765632 B.C. Ltd.	3 PI		O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 700)	12.0960	849 000
WGI Heavy Minerals, Incorporated									
<i>Actions ordinaires</i>									
Passport Capital, LLC	3								
Passport Global Master Fund SPC Ltd	PI		O	2008-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 500)		2 385 700
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)		2 383 200
YIELDPLUS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Yieldplus Income Fund	1		O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	6.8600	28 861 422
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	6.5100	28 870 822
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	6.9300	28 864 322
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	7.0000	28 867 522
			O	2008-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.7500	

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.7500	28 868 322
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	6.5400	28 874 422
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	6.2500	28 877 022
			O	2008-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	700	6.4000	28 878 922
			O	2008-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.2000	28 881 922
			O	2008-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	6.4000	28 878 222
			O	2008-11-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	6.4300	28 883 522
Zarlink Semiconductor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mandy, Kirk	5		O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.3100	715 500
			O	2008-11-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.2900	720 000
Perret, Henry Louis	5		O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	0.2100USD	201 200
ZCL Composites Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Roozen, Harold	4								
Rocor Holdings Ltd.	PI		O	2008-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	4.0000	35 800
			O	2008-11-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 600	4.0000	43 400
			O	2008-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 600	4.0000	50 000

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujettis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM, avec référence à l'article 97 LVM et à l'article 174 RVM. Une telle infraction rend l'initié passible d'une amende de 1 000 \$ à 20 000 \$ dans le cas d'une personne physique et d'une amende de 1 000 \$ à 50 000 \$ dans les autres cas. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Awde, Jonathan Charles Timothy	Northern Star Mining Corp.	2008-11-05	2008-11-17	QC
	Northern Star Mining Corp.	2008-11-05	2008-11-17	QC
Bishop, Robert Michael	Motapa Diamonds Inc.	2008-11-04	2008-11-19	BC
Brussa, John Albert	Crew Energy Inc.	2008-10-17	2008-11-19	AB
Champagne, Robert	Savaria Corporation	2008-10-14	2008-11-14	QC
Collison, Kenneth W.	Thompson Creek Metals Company Inc.	2008-10-02	2008-11-19	ON
Davies, Karen R	Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	2008-11-01	2008-11-19	QC
Doman, Amardeip Singh	Hardwoods Distribution Income Fund	2008-10-08	2008-11-14	BC
	Hardwoods Distribution Income Fund	2008-10-08	2008-11-14	BC
	Hardwoods Distribution Income Fund	2008-10-09	2008-11-14	BC
	Hardwoods Distribution Income Fund	2008-10-09	2008-11-14	BC
	Hardwoods Distribution Income Fund	2008-10-09	2008-11-14	BC
	Hardwoods Distribution Income Fund	2008-10-10	2008-11-14	BC
	Hardwoods Distribution Income Fund	2008-10-10	2008-11-14	BC
	Hardwoods Distribution Income Fund	2008-10-10	2008-11-14	BC
	Hardwoods Distribution Income Fund	2008-10-17	2008-11-14	BC
	Hardwoods Distribution Income Fund	2008-10-17	2008-11-14	BC
	Hardwoods Distribution Income Fund	2008-10-20	2008-11-14	BC
	Hardwoods Distribution Income Fund	2008-10-20	2008-11-14	BC
	Hardwoods Distribution Income Fund	2008-10-24	2008-11-14	BC
Dornier, Justus	Corporation Cameco	2003-12-19	2008-11-20	SK
	Corporation Cameco	2004-01-30	2008-11-20	SK
	Corporation Cameco	2004-01-30	2008-11-20	SK
	Corporation Cameco	2004-05-31	2008-11-20	SK
	Corporation Cameco	2004-09-04	2008-11-20	SK
	Corporation Cameco	2004-09-04	2008-11-20	SK
	Corporation Cameco	2004-09-04	2008-11-20	SK
	Corporation Cameco	2004-09-04	2008-11-20	SK
	Corporation Cameco	2004-09-04	2008-11-20	SK

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Corporation Cameco	2004-09-04	2008-11-20	SK
	Corporation Cameco	2004-09-15	2008-11-20	SK
	Corporation Cameco	2004-09-15	2008-11-20	SK
Frye, Douglas P.				
	FIRSTSERVICE CORPORATION	2008-10-31	2008-11-14	ON
	FIRSTSERVICE CORPORATION	2008-10-31	2008-11-14	ON
	FIRSTSERVICE CORPORATION	2008-10-31	2008-11-14	ON
	FIRSTSERVICE CORPORATION	2008-10-31	2008-11-14	ON
	FIRSTSERVICE CORPORATION	2008-10-31	2008-11-14	ON
	FIRSTSERVICE CORPORATION	2008-10-31	2008-11-14	ON
	FIRSTSERVICE CORPORATION	2008-11-03	2008-11-14	ON
Gressel, Lisa Volmer				
	Corporation Nortel Networks	2008-05-08	2008-11-17	ON
	Corporation Nortel Networks	2008-05-08	2008-11-17	ON
	Corporation Nortel Networks	2008-05-08	2008-11-17	ON
Gurney, John Joseph				
	Motapa Diamonds Inc.	2008-11-04	2008-11-19	BC
Hendrick, Dale Michael				
	Cline Mining Corporation	2008-11-07	2008-11-18	ON
Kramer, Robert Marc				
	MOSAID Technologies Incorporated	2008-10-02	2008-11-18	ON
LAUB, Theodore				
	Motapa Diamonds Inc.	2008-11-04	2008-11-19	BC
McLellan, A. Anne				
	Agrium Inc.	2008-11-06	2008-11-20	AB
McLeod, Allan				
	Artis Real Estate Investment Trust	2008-10-27	2008-11-14	MB
	Artis Real Estate Investment Trust	2008-10-27	2008-11-14	MB
	Artis Real Estate Investment Trust	2008-10-27	2008-11-14	MB
	Artis Real Estate Investment Trust	2008-10-27	2008-11-14	MB
	Artis Real Estate Investment Trust	2008-10-27	2008-11-14	MB
	Artis Real Estate Investment Trust	2008-10-27	2008-11-14	MB
Morley, Raymond				
	Motapa Diamonds Inc.	2008-11-04	2008-11-20	BC
Patterson, Dennis Glen				
	Northern Property Real Estate Investment Trust	2008-11-07	2008-11-19	AB
Perrault, Jean-Francois				
	Corporation Big Red Diamond	2007-09-14	2008-11-18	QC
RDM Corporation				

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	RDM Corporation	2008-10-01	2008-11-18	ON
	RDM Corporation	2008-10-03	2008-11-18	ON
	RDM Corporation	2008-10-06	2008-11-18	ON
	RDM Corporation	2008-10-08	2008-11-18	ON
	RDM Corporation	2008-10-09	2008-11-18	ON
	RDM Corporation	2008-10-10	2008-11-18	ON
	RDM Corporation	2008-10-14	2008-11-18	ON
	RDM Corporation	2008-10-15	2008-11-18	ON
	RDM Corporation	2008-10-16	2008-11-18	ON
	RDM Corporation	2008-10-17	2008-11-18	ON
	RDM Corporation	2008-10-20	2008-11-18	ON
	RDM Corporation	2008-10-21	2008-11-18	ON
	RDM Corporation	2008-10-22	2008-11-18	ON
	RDM Corporation	2008-10-23	2008-11-18	ON
	RDM Corporation	2008-10-24	2008-11-18	ON
	RDM Corporation	2008-10-28	2008-11-18	ON
	RDM Corporation	2008-10-30	2008-11-18	ON
Redcliffe Exploration Inc.				
	Redcliffe Exploration Inc.	2008-10-21	2008-11-18	AB
Rothwell, James R.				
	Motapa Diamonds Inc.	2008-11-04	2008-11-19	BC
ROYAL HOST REAL ESTATE INVESTMENT TRUST				
	Fonds de Placement Immobilier InnVest	2008-10-10	2008-11-19	ON
	Fonds de Placement Immobilier InnVest	2008-10-14	2008-11-19	ON
	Fonds de Placement Immobilier InnVest	2008-10-16	2008-11-19	ON
	Fonds de Placement Immobilier InnVest	2008-10-16	2008-11-19	ON
	Fonds de Placement Immobilier InnVest	2008-10-16	2008-11-19	ON
	Fonds de Placement Immobilier InnVest	2008-10-16	2008-11-19	ON
	Fonds de Placement Immobilier InnVest	2008-10-16	2008-11-19	ON
	Fonds de Placement Immobilier InnVest	2008-10-16	2008-11-19	ON
	Fonds de Placement Immobilier InnVest	2008-10-16	2008-11-19	ON
	Fonds de Placement Immobilier InnVest	2008-10-22	2008-11-19	ON
	Holloway Lodging Real Estate Investment Trust	2008-10-09	2008-11-19	NS
	Holloway Lodging Real Estate Investment Trust	2008-10-09	2008-11-19	NS
	Holloway Lodging Real Estate Investment Trust	2008-10-10	2008-11-19	NS
	Holloway Lodging Real Estate Investment Trust	2008-10-14	2008-11-19	NS
	Holloway Lodging Real Estate Investment Trust	2008-10-14	2008-11-19	NS
	Holloway Lodging Real Estate Investment Trust	2008-10-14	2008-11-19	NS
	Holloway Lodging Real Estate Investment Trust	2008-10-14	2008-11-19	NS
	Holloway Lodging Real Estate Investment Trust	2008-10-22	2008-11-19	NS

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Schmid, Gerrard Bruce	Holloway Lodging Real Estate Investment Trust	2008-11-05	2008-11-19	NS
	Fonds de revenu de Davis + Henderson	2008-11-06	2008-11-18	ON
	Fonds de revenu de Davis + Henderson	2008-11-06	2008-11-18	ON
	Fonds de revenu de Davis + Henderson	2008-11-06	2008-11-18	ON
	Fonds de revenu de Davis + Henderson	2008-11-06	2008-11-18	ON
SETON, DAVID ALEXANDER				
	Olympus Pacific Minerals Inc.	2008-06-18	2008-11-16	ON
Soucy, Alain Yvon				
	Ressources Minières Pro-Or Inc.	2008-10-28	2008-11-14	QC
Steele, William				
	EGI Financial Holdings Inc.	2008-07-31	2008-11-17	ON
	EGI Financial Holdings Inc.	2008-07-31	2008-11-17	ON
	EGI Financial Holdings Inc.	2008-07-31	2008-11-17	ON
	EGI Financial Holdings Inc.	2008-07-31	2008-11-17	ON
	EGI Financial Holdings Inc.	2008-07-31	2008-11-17	ON
	EGI Financial Holdings Inc.	2008-07-31	2008-11-17	ON
Tanguay, Richard				
	Ressources Threegold Inc.	2008-10-31	2008-11-14	QC
Tiedemann, Peter				
	Olympus Pacific Minerals Inc.	2008-06-12	2008-11-19	ON
Tuttle, Andrew Scott				
	Calfrac Well Services Ltd.	2008-05-01	2008-11-19	AB
	Calfrac Well Services Ltd.	2008-10-01	2008-11-19	AB
Wagner, Darin Walter				
	West Timmins Mining Inc.	2008-11-06	2008-11-18	BC
White, Eric				
	Quadra Mining Ltd.	2008-09-09	2008-11-19	BC
	Quadra Mining Ltd.	2008-09-09	2008-11-19	BC
Zinke, Jens				
	Canadian Royalties Inc.	2008-11-07	2008-11-18	QC
	Canadian Royalties Inc.	2008-11-07	2008-11-18	QC

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME « ACTIONS-CROISSANCE PME »

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
2937077 Canada Inc. (anc. ART Recherches et Technologies Avancées Inc.)	Prospectus	2006-05-10	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Advitech Inc.	Actions inscrites	2005-08-01	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Alphinat inc.	Actions inscrites	2006-06-02	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Amadeus International Inc.	Actions inscrites	2005-05-26	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Ambrilia Biopharma Inc. (anc. Procyon Biopharma inc.)	Actions inscrites	2005-12-21	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Art Recherches et Technologies Avancées inc.	Actions inscrites	2007-05-07	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Arura Pharma Inc.	Actions inscrites	2007-09-14	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Aptilon Corporation	Actions inscrites	2005-12-08	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Biophage Pharma inc.	Actions inscrites	2005-11-01	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Bioxel Pharma inc.	Actions inscrites	2005-09-21	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Capital DCB	Actions inscrites	2006-09-26	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Conporec inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
CO2 Solution inc.	Actions inscrites	2005-06-13	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2008-05-05	Actions ordinaires	100	2011-12-31
Corporation Datacom Wireless	Prospectus	2007-05-30	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Corporation d'investissement Pontiac Castle	Actions inscrites	2006-12-29	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Corporation Pourvoyeurs Mondiaux Safari Nordik	Prospectus	2007-07-17	Actions ordinaires	100	2010-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Corporation Power Tech inc.	Actions inscrites	2006-04-05	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Corporation Technologies BioEnvelop	Actions inscrites	2005-08-11	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Corporation Technologies Wanted	Prospectus	2005-07-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
CPL Technologies inc.	Actions inscrites	2005-11-02	Actions ordinaires	100	2008-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2005-11-15	Actions ordinaires	100	2008-12-31
DiagnoCure inc.	Actions inscrites	2005-08-22	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Éclairage Divcom Inc.	Actions inscrites	2005-12-20	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Écopia BioSciences Inc.	Actions inscrites	2005-06-17	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Engenuity Technologies Inc.	Actions inscrites	2005-11-18	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Ergorecherche Itée	Actions inscrites	2006-02-28	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ExelTech Aérospatiale Inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Fortsum Solutions d'affaires inc.	Actions inscrites	2006-03-14	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Goupe ADF Inc.	Actions inscrites	2006-08-02	Actions à droit de vote subalterne	100	2009-12-31
Groupe Bikini Village inc.	Actions inscrites	2007-05-11	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Groupe Conseil Omnitech inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Groupe CVTech inc.	Actions inscrites	2005-11-23	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2006-08-04	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Groupe iWeb inc.	Actions inscrites	2007-06-19	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Groupe Odésia inc.	Actions inscrites	2005-11-18	Actions ordinaires	100	2008-12-31
H2O Innovation (2000) inc.	Actions inscrites	2005-10-18	Actions ordinaires	100	2008-12-31
IMS Experts-conseils Inc.	Actions inscrites	2006-11-20	Actions ordinaires	100	2009-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Industries Malette Inc.	Prospectus	2005-08-26	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Isacsoft inc.	Actions inscrites	2005-12-20	Actions cat. A	100	2008-12-31
Junex inc.	Actions inscrites	2008-06-09	Actions ordinaires	100	2011-12-31
Kangourou Média Inc.	Actions inscrites	2007-06-19	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Kolombo Technologies Ltee	Prospectus	2006-10-31	Actions ordinaires	100	2009-12-31
LAB International inc.	Actions inscrites	2005-12-21	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Logibec Groupe Informatique Ltée	Actions inscrites	2005-06-13	Actions ordinaires	100	2008-12-31
LYRtech inc.	Actions inscrites	2005-12-20	Actions cat. A	100	2008-12-31
Médicago inc.	Prospectus	2006-08-30	Actions ordinaires	100	2009-12-31
MethylGene Inc.	Actions inscrites	2005-11-10	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Mines Richmond Inc.	Prospectus	2006-05-24	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Mistral Pharma inc.	Actions inscrites	2005-08-09	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2006-08-31	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Noveko International inc.	Actions inscrites	2006-03-22	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2006-08-24	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Nstein Technologies inc.	Actions inscrites	2005-06-17	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Opsens Inc.	Actions inscrites	2006-09-26	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ORTHOsoft inc.	Actions inscrites	2006-06-13	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Paladin Labs inc.	Actions inscrites	2006-12-06	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Pixman Média Nomade inc.	Actions inscrites	2008-11-13	Actions ordinaires	100	2011-12-31
Prestige Telecom inc.	Placement privé	2007-09-26	Actions ordinaires	100	2010-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Priva inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Ranaz Corporation	Prospectus	2006-12-29	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Roctest Ltée	Actions inscrites	2005-07-28	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Savaria Corporation	Actions inscrites	2005-09-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Section Rouge Media Inc.	Actions inscrites	2006-10-23	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Sonomax Hearing Healthcare Inc.	Actions inscrites	2005-12-15	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Spinlogic Technologies inc.	Actions inscrites	2007-05-17	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Systèmes de Business Virtuelles Rolland Ltée	Actions inscrites	2006-04-27	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Systèmes Médicaux LMS	Actions inscrites	2006-08-03	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Technologies 20-20 Inc.	Actions inscrites	2005-08-30	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies Clémex inc. (Les)	Actions inscrites	2005-11-10	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies D-Box inc.	Actions inscrites	2007-06-04	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Technologies Miranda Inc.	Prospectus	2005-11-30	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies SENSIO inc.	Prospectus	2006-04-28	Actions ordinaires	100	2009-12-31
TECSYS Inc.	Actions inscrites	2007-02-13	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Theratechnologies Inc.	Actions inscrites	2005-11-11	Actions ordinaires	100	2008-12-31
TSO3 inc.	Actions inscrites	2005-10-20	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Victhom Bionique Humaine inc.	Actions inscrites	2007-03-08	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Warnex Inc.	Prospectus	2005-11-10	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ZoomMed inc.	Prospectus	2005-12-20	Actions ordinaires	100	2008-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation et organismes d'autorégulation

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation et des OAR
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION ET DES OAR

7.3.1 Consultation

Aucune information

7.3.2 Publication

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières - Élimination de la Formation d'appel - Approbation de modifications aux règles 20 et 33

Vu la demande d'approbation de modifications complétée le 24 août 2008 par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») dont l'objet est :

1. d'abroger les articles 50 à 54 de la règle 20;
2. de modifier les articles 1, 19, 26, 29, 37, 40, 47 et 55 de la règle 20;
3. de modifier l'article 1 de la règle 33.

Vu l'adoption des modifications par le conseil d'administration de l'OCRCVM le 21 mai 2008;

Vu l'article 74 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* L.R.Q., c. A-33.2 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi;

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers approuve :

1. l'abrogation des articles 50 à 54 de la règle 20;
2. les modifications aux articles 1, 19, 26, 29, 37, 40, 47 et 55 de la règle 20;
3. les modifications à l'article 1 de la règle 33.

Ces modifications éliminent l'option de faire appel, au sein de l'OCRCVM, d'une décision de nature disciplinaire ou concernant une procédure accélérée.

Fait à Montréal, le 30 octobre 2008.

Pierre Bernier
Vice-président exécutif

Décision n° 2008-OAR-0036

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS »^{MD}) – Modifications d'ordre technique apportées aux Procédés et méthodes de la CDS – Service de liaison avec CAVALI

A. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

Contexte

CAVALI S.A I.C.L.V (« CAVALI »), dépositaire péruvien, a déposé une demande d'adhésion à la CDS dans le but de procéder au virement de positions sans contrepartie de valeurs admissibles à la CDS. La demande a été approuvée par le Conseil d'administration de la CDS le 17 juin 2008.

Le caractère de l'adhésion de CAVALI au CDSX sera le même que celui du service de liaison international existant que la CDS exploite avec le JASDEC et le service sera semblable aux autres services de liaison internationaux que la CDS exploite avec d'autres dépositaires de valeurs centraux, tels qu'Euroclear France et la DTCC. Cette modification permettra à la CDS d'ajouter CAVALI à son éventail de services de liaison internationaux et de conseiller les adhérents à l'égard des règlements effectués dans le compte de CAVALI au CDSX.

Les règlements effectués dans le compte de CAVALI au CDSX viseront principalement les valeurs émises par des sociétés canadiennes intercotées à la Bourse de Lima et à la Bourse de Toronto ou à la Bourse de croissance TSX. Le lien avec CAVALI permettra aux adhérents d'effectuer, au moyen du CDSX, des virements de valeurs canadiennes inscrites en compte intercotées admissibles aux deux dépositaires. Aucun changement ne sera apporté aux processus à la CDS, puisque l'IDUC du dépositaire péruvien fonctionnera de la même façon que tout autre IDUC au CDSX. Les adhérents seront uniquement informés que le dépositaire péruvien a obtenu un IDUC à la CDS à titre de nouvel adhérent dans le système.

À titre d'adhérent de la CDS, CAVALI pourra effectuer avec plus d'efficacité des virements de valeurs canadiennes au moyen du CDSX pour le compte de ses adhérents. De plus, les investisseurs péruviens pourront négocier des valeurs canadiennes avec davantage de facilité, ce qui se traduira par une liquidité accrue pour les émetteurs canadiens de ces valeurs. Les adhérents de la CDS qui négocient ces valeurs intercotées devraient également bénéficier de l'élimination des obstacles afférents à la compensation au moyen de mesures de rechange pour les valeurs négociées auprès de courtiers péruviens.

La mise en place d'un lien avec CAVALI afin d'améliorer la négociation de valeurs canadiennes entre les marchés canadien et péruvien s'inscrit dans la stratégie internationale de la CDS et notre mandat de fournir à nos intervenants un caractère concurrentiel à l'échelle internationale. Un tel lien va également de pair avec l'accord de libre-échange conclu récemment entre le Canada et le Pérou.

Les Procédés et méthodes avec marques de changement peuvent être consultés à partir du site Web de la CDS, à l'adresse suivante :

Français : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-blacklined?Open>
 Anglais : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-EN-blacklined?Open>

Description des modifications proposées

Les Procédés et méthodes indiqués ci-après seront visés par cette mesure :

Procédés et méthodes relatifs aux Services internationaux :

- section « À propos de ce guide »;
- chapitre 5 « Service de liaison avec CAVALI ».

Ces modifications ont été étudiées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique de la CDS le 31 juillet 2008.

B. CLASSEMENT – MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis sont considérées comme étant d'ordre technique, puisqu'il s'agit de modifications apportées dans le cadre du processus d'exploitation habituel et des pratiques administratives afférentes aux services de règlement.

C. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Conformément à l'Annexe A (intitulée « Rule Protocol Regarding The Review And Approval Of CDS Rules By The OSC ») de l'ordonnance de reconnaissance et de désignation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, telle que modifiée le 1er novembre 2006, et à l'Annexe A (intitulée « Protocole d'examen et d'approbation des Règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc. par l'Autorité des marchés financiers ») de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés financiers qui est entrée en vigueur le 1er novembre 2006, la CDS a établi que ces modifications entreront en vigueur le 30 novembre 2008.

D. QUESTIONS

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Eduarda Matos
Conseillère juridique
La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée
85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416 365-3567
Télécopieur : 416 365-1984
Courriel : attention@cds.ca

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.